



R A P P O R T
F I N A N C I E R
A N N U E L
2022

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP





SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE BANK OF AFRICA

Un groupe multi-métiers tourné vers le monde	6
Appartenance à un groupe de référence dans le paysage économique régional	8
Un actionnariat solide et diversifié	9
Un groupe mondial aux activités diversifiées	10
Plus de 60 ans au service du développement	12
Une vocation panafricaine	14
Un groupe bancaire responsable et engagé	16
Un groupe qui se distingue sur le plan régional et international	17

RAPPORT D'ACTIVITÉ

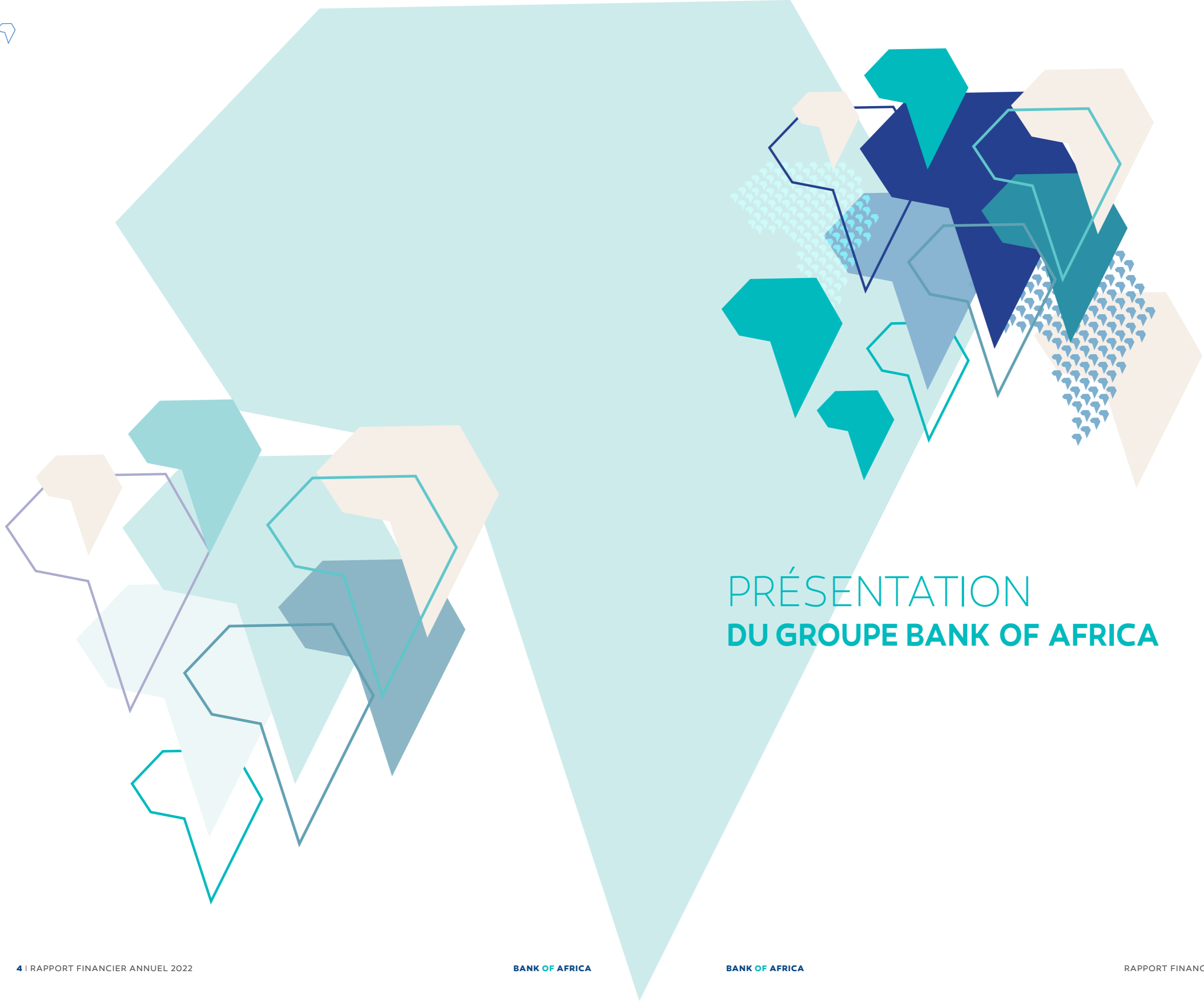
L'économie marocaine à l'épreuve d'un contexte international et climatique peu favorable	20
Une évolution positive des indicateurs financiers de BANK OF AFRICA	20
Des initiatives fortes de soutien à l'économie	20
L'innovation pour mieux servir les clients et sécuriser les transactions	21
Une banque d'affaires dynamique	21
Une croissance continue des activités à l'international	22
Une bonne performance des services financiers spécialisés	22

RAPPORT ESG 25

GOVERNANCE BANK OF AFRICA – BMCE GROUP 61

GESTION DES RISQUES 93

RAPPORT FINANCIER 109



PRÉSENTATION DU GROUPE BANK OF AFRICA



BANK OF AFRICA UN GROUPE MULTI-MÉTIERS TOURNÉ VERS LE MONDE

Créée en 1959 par Dahir Royal, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur avait comme vocation le développement du commerce extérieur du Maroc. Progressivement et sous l'impulsion de son actionnaire de référence, O Capital Group présidé par M. Othman BENJELLOUN, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a évolué d'une banque de financement vers un groupe bancaire universel, pour devenir BANK OF AFRICA en 2020. Depuis plus de 60 ans, BANK OF AFRICA met son expertise et sa capacité d'innovation au service du développement du Maroc et du continent africain.

BANK OF AFRICA, UN GROUPE UNIVERSEL

Le Groupe est aujourd'hui un des principaux groupes financiers panafricains, avec l'un des plus grands réseaux du continent. À travers ses différentes enseignes et filiales, BANK OF AFRICA est devenu un Groupe Bancaire universel multi-métiers, aux domaines diversifiés : Banque Commerciale, Banque d'Affaires, Banque Participative, et Services Financiers Spécialisés tels que le leasing, le factoring et le crédit à la consommation.

UNE BANQUE INTERNATIONALE À VOCATION PANAFRICAINNE

Avec une présence dans 32 pays d'Afrique, d'Europe, d'Asie et d'Amérique du Nord, et l'un des réseaux les plus étendus sur le continent africain, BANK OF AFRICA est l'un des groupes bancaires marocains ayant la plus large couverture à l'international. BANK OF AFRICA accompagne 6,6 millions de clients à travers le monde et s'impose comme une plateforme d'échanges économiques entre l'Afrique et le reste du monde.

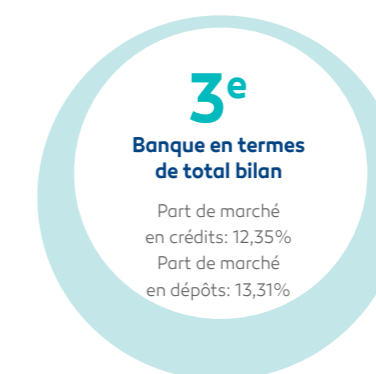
UN ACTIONNARIAT SOLIDE

Le principal actionnaire de BANK OF AFRICA est le Groupe marocain privé O Capital Group, qui détient un large portefeuille d'activités diversifiées dans plusieurs secteurs porteurs. Ses ambitions régionales et internationales s'articulent principalement autour de 5 Pôles : Finance, Assurance, Immobilier, Télécommunications et Tourisme.

L'actionnariat de BANK OF AFRICA réunit également plusieurs groupes de renommée nationale et internationale dans son capital.

UNE COMPLÉMENTARITÉ DES MÉTIERS AUTOUR DE LA FINANCE

Tout au long de ses 60 ans d'existence BANK OF AFRICA a renforcé sa vocation initiale en développant plusieurs métiers complémentaires autour des services bancaires et financiers à forte valeur ajoutée. Le Groupe a également étendu son empreinte à l'international, d'abord en Europe, puis en Afrique et enfin en Chine. Son solide ancrage sur le territoire marocain et sur le reste du continent africain positionne BANK OF AFRICA comme un acteur bancaire de référence du secteur financier, au Maroc et à l'international.



BANK OF AFRICA APPARTENANCE À UN GROUPE DE RÉFÉRENCE DANS LE PAYSAGE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

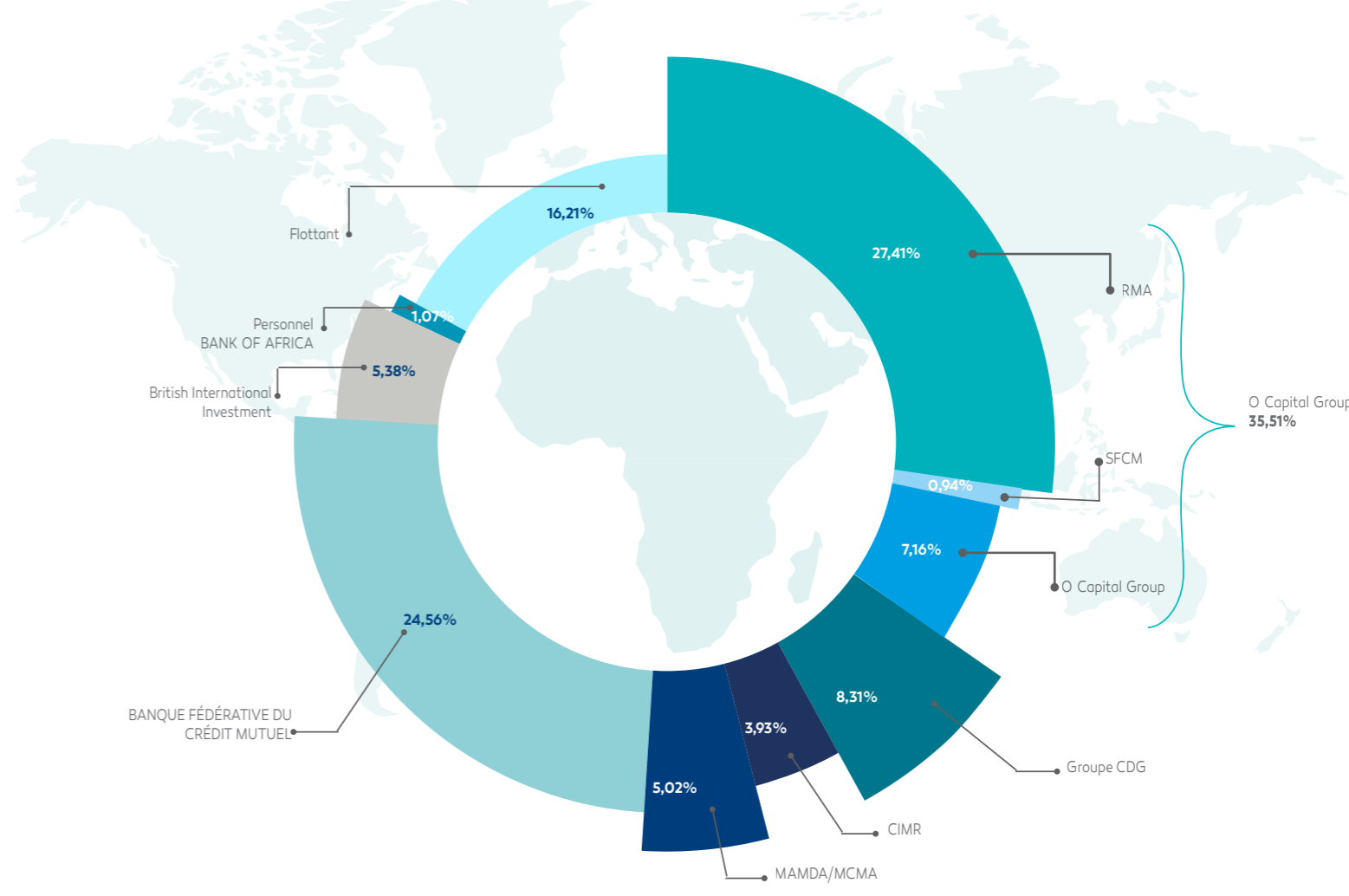
BANK OF AFRICA est une filiale du Groupe marocain privé O Capital Group qui détient un portefeuille d'activités diversifiées dans les secteurs de la finance, l'assurance, l'immobilier, les télécommunications et le tourisme.

Le Groupe O CAPITAL est structuré comme suit :

CORE BUSINESS	RELAIS DE CROISSANCE	PRIVATE EQUITY	PATRIMOINE	INTERNATIONAL
<p>RMA Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est la deuxième compagnie du secteur marocain des assurances en termes de primes émises.</p> <p>BANK OF AFRICA Troisième Groupe bancaire privé marocain, présent dans une trentaine de pays et avec une forte implantation panafricaine notamment via le réseau BOA Holding</p>	<p>MEDITELECOM Créé en 1999, <i>MEDI TELECOM</i> opère sur le marché marocain des télécommunications et s'adresse aussi bien au marché des Particuliers qu'à celui des PME et des Grandes Entreprises. Depuis décembre 2016, les produits et services commercialisés par <i>MEDITELECOM</i> sont brandés <i>Orange</i>.</p> <p>CTM Société leader des secteurs Transport de voyageurs et Messagerie au Maroc, première à être cotée à la Bourse de Casablanca en 1993.</p> <p>RANCH ADAROUCHE Ranch Adarouch est le plus grand élevage d'Afrique de bovins de type Santa Gertudis avec environ 3 233 têtes au 31/12/2022, évoluant notamment en mode de ranching extensif sur un domaine de plus de 11 000 hectares.</p> <p>GREEN OF AFRICA Née de la fusion absorption entre Green of Africa Development (absorbée) et Green of Africa Investment (absorbante) courant 2022, Green of Africa est un opérateur spécialisé dans le développement de projet, financement, construction et exploitation de centrales électriques opérant à base d'énergies renouvelables.</p>	<p>FINATECH Group Acteur majeur de l'énergie et des technologies numériques de l'information et de la communication, créé en juin 2007, <i>FINATECH Group</i> est un intégrateur de référence qui offre des solutions et infrastructures globales depuis la conception, la réalisation jusqu'à la maintenance et l'exploitation.</p> <p>AIR ARABIA MAROC Compagnie aérienne marocaine <i>low-cost</i> créée en 2019 en partenariat avec les groupes <i>Air Arabia</i> et <i>Holmarcom</i>.</p> <p>BRICO INVEST « <i>Mr BRICOLAGE</i> » chaîne de magasins spécialisés dans la distribution de matériel de bricolage et le conseil pour l'aménagement de la maison, basés dans plusieurs villes du Royaume.</p>	<p>ARGAN INVEST Argan Invest est une société d'investissement dans les métiers de gestion immobilière. Elle détient à ce titre 100% d'Actif Invest et 50% de Colliers International Maroc.</p> <p>CAP ESTATE Cap Estate est la filiale immobilière de O Capital Group.</p> <p>COLLIERS INTERNATIONAL MAROC Entité spécialisée dans la Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, créée en partenariat avec Colliers International Group.</p> <p>REVLV'S Société détenant l'hôtel Amanjena, détenue à parts égales entre O Capital Group et <i>AMAN RESORT</i>.</p> <p>RISMA Société cotée à la Bourse de Casablanca, gestionnaire des hôtels de la chaîne Accor au Maroc de marque, Sofitel, SuiteHotel Pullman, Novotel et Ibis.</p> <p>O TOWER Entité détenue conjointement par BANK OF AFRICA, RMA et O Capital Group, portant le projet de la Tour en cours de construction sur la vallée de Bouregreg à Rabat.</p> <p>VILLAJENA Société détenue conjointement avec le groupe AMAN et disposant d'une réserve foncière au sein du site resort golfique Amelkis qui est destinée à l'édification d'un projet immobilier prime brandé AMAN.</p>	<p>O CAPITAL EUROPE (ex-FinanceCom International) Société basée au Luxembourg spécialisée en stratégie patrimoniale et en investissement à destination de grands patrimoniaux.</p> <p>O Capital France Entité de support et de coordination stratégique des principales <i>Business Units</i> pour le développement international en Afrique, Moyen Orient et Europe de O Capital Group.</p> <p>FCOMI-L GLOBAL CAPITAL Fonds européen de gestion multi-stratégies.</p>

BANK OF AFRICA UN ACTIONNARIAT SOLIDE ET DIVERSIFIÉ

RÉPARTITION DE L'ACTIONNARIAT À FIN DÉCEMBRE 2022



PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

<p>O Capital Group</p> <p>Né de la fusion absorption de <i>FinanceCom</i> par le <i>Holding Benjelloun Mezian</i>, courant 2021, O Capital est un Groupe industriel et financier marocain de premier plan opérant dans différents domaines d'activités à fort potentiel de croissance.</p>	<p>RMA</p> <p>Acteur solide et ambitieux dans le secteur des assurances, parmi les leaders en Afrique du Nord, s'appuyant sur un réseau de proximité et une innovation permanente.</p>	<p>GROUPE CDG</p> <p>Institution publique marocaine qui a pour mission d'investir et de soutenir des projets d'envergure pour renforcer le développement économique et les infrastructures du Maroc.</p>	<p>BFCM - GROUPE CRÉDIT MUTUEL-ALLIANCE FÉDÉRALE</p> <p>Groupe bancaire de premier plan implanté en France et à l'international, regroupant des activités de banque de détail, de bancassurance et de monétique. Ces filiales couvrent les domaines de la bancassurance, les services financiers spécialisés - crédit consommation, <i>crédit-bail...</i> - de la monétique et de l'informatique.</p>	<p>BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT</p> <p>Créée en 1948, <i>British International Investment - Ex CDC Group PLC</i> - est l'institution de financement du développement et d'investissement à impact du Royaume-Uni. Elle intervient pour promouvoir le développement durable en matière économique, sociale et environnementale dans ses pays d'implantation, en investissant des capitaux pour soutenir la croissance et l'innovation du secteur privé.</p>
---	---	---	--	---



BANK OF AFRICA UN GROUPE MONDIAL AUX ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

UN PUISSANT RÉSEAU AU MAROC ET À L'INTERNATIONAL

Avec un réseau de plus de 2 000 points de vente, répartis dans 32 pays, dont 20 en Afrique, BANK OF AFRICA est un véritable modèle marocain de développement international. C'est également la première Banque marocaine à avoir ouvert un bureau de représentation en Chine en 2000.

Fidèle à sa vocation panafricaine, le Groupe a consolidé des liens particulièrement forts avec le continent africain. Partenaire des plus importants projets d'investissement, la Banque œuvre à faire de l'Afrique le continent du 21^{ème} siècle.



14 825

COLLABORATEURS
DONT 43,6% FEMMES

32

PAYS

2 000

POINTS DE VENTE

6,6

MILLIONS DE CLIENTS

383

MILLIARD DH TOTAL
BILAN CONSOLIDÉ

VE

A+
RATING
EXTRA-FINANCIER

MOODY'S

BA1,
PERSPECTIVES
STABLES

FitchRatings

BB,
PERSPECTIVES
STABLES



BANK OF AFRICA PLUS DE 60 ANS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Considéré aujourd'hui comme le Groupe bancaire marocain le plus orienté vers l'international, BANK OF AFRICA est né il y a plus de 60 ans pour stimuler le commerce extérieur du Maroc. Le Groupe continue son développement et s'impose en tant qu'acteur économique et financier incontournable en Afrique, tout en connectant le continent au reste du monde.

1995-2006

BANQUE UNIVERSELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU MAROC

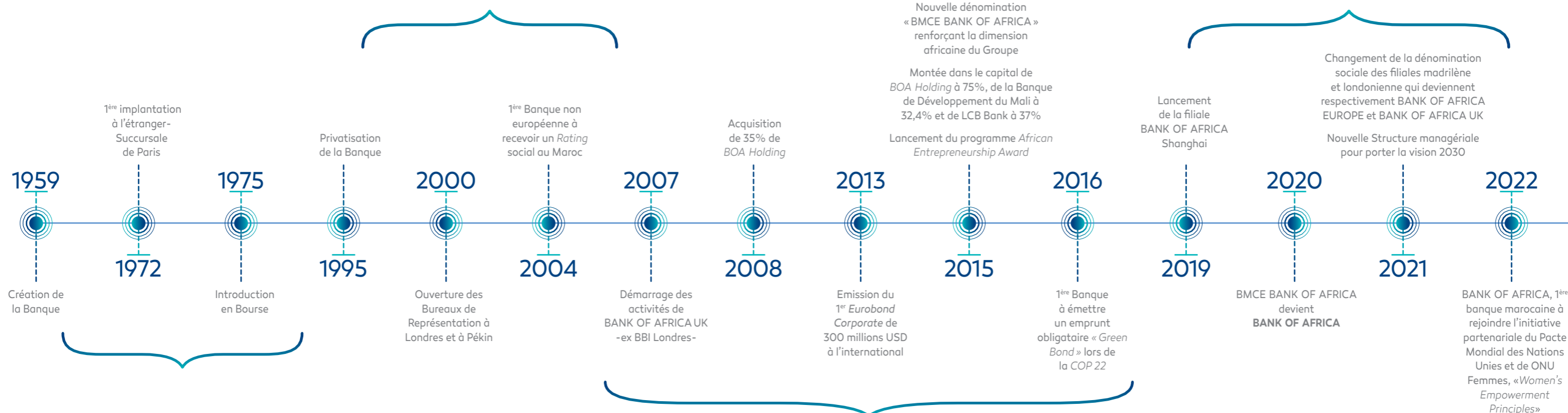
Privatisée en 1995, BANK OF AFRICA devient filiale de O Capital Group -ex FinanceCom. Cette étape marque un tournant dans l'histoire de la Banque et lui permet d'élargir son portefeuille d'activités. En s'appuyant sur son expertise de départ de Banque de commerce extérieur, BANK OF AFRICA développe une Banque universelle, s'impose comme une référence dans le secteur bancaire national et devient un acteur de premier plan dans le développement économique du Royaume.

2017-2022

UN NOUVEL HORIZON AVEC LA DÉNOMINATION BANK OF AFRICA

Confortée par ses réussites à l'international, BANK OF AFRICA poursuit son expansion en implantant ses activités en Chine et au service de l'Afrique. La Banque change de dénomination pour devenir naturellement « BANK OF AFRICA » et définit un plan stratégique qui s'appuie sur 4 axes de développement : La digitalisation des activités, la centricité client, l'accélération du développement en Afrique et le renforcement de son positionnement dans la finance à impact.

Aujourd'hui, BANK OF AFRICA est un acteur économique et financier incontournable en Afrique, qui s'appuie sur un puissant réseau et une présence dans 20 pays africains qui couvrent les 5 zones du continent.



1959-1994

NAISSANCE D'UNE BANQUE OUVERTE SUR LE MONDE

Née en 1959, sous l'impulsion de Feu sa Majesté le Roi Mohammed V, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été fondée pour stimuler le commerce extérieur du Maroc.

2007-2016

NOUVEL ÉLAN, AMBITIONS PANAFRICAINES ET INTERNATIONALES

BANK OF AFRICA accélère son développement à l'international avec la création de nombreuses filiales à la fois en Afrique et en Europe.

Compte tenu des fortes potentialités du développement permanent du continent africain, BANK OF AFRICA concrétise ses ambitions de devenir une Banque panafricaine à caractère international. D'autres acquisitions s'en suivent et viennent confirmer l'engagement durable dans lequel s'inscrit le Groupe sur le continent.



BANK OF AFRICA

UNE VOCATION PANAFRICAINNE

BANK OF AFRICA
Création : 1959
Nombre d'agences : 700

BOA-MALI
Création : 1983
Nombre d'agences : 35

BDM SA-MALI
Création : 1989
Nombre d'agences : 59

BOA-BENIN
Création : 1990
Nombre d'agences : 49

BOA-NIGER
Création : 1994
Nombre d'agences : 31

BOA-CÔTE D'IVOIRE
Création : 1996
Nombre d'agences : 39

BOA-BURKINA FASO
Création : 1997
Nombre d'agences : 52

BOA MADAGASCAR
Création : 1999
Nombre d'agences : 97

BOA-GHANA
Création : 2011
Nombre d'agences : 26

BOA-SÉNÉGAL
Création : 2001
Nombre d'agences : 52

BOA-KENYA
Création : 2004
Nombre d'agences : 24

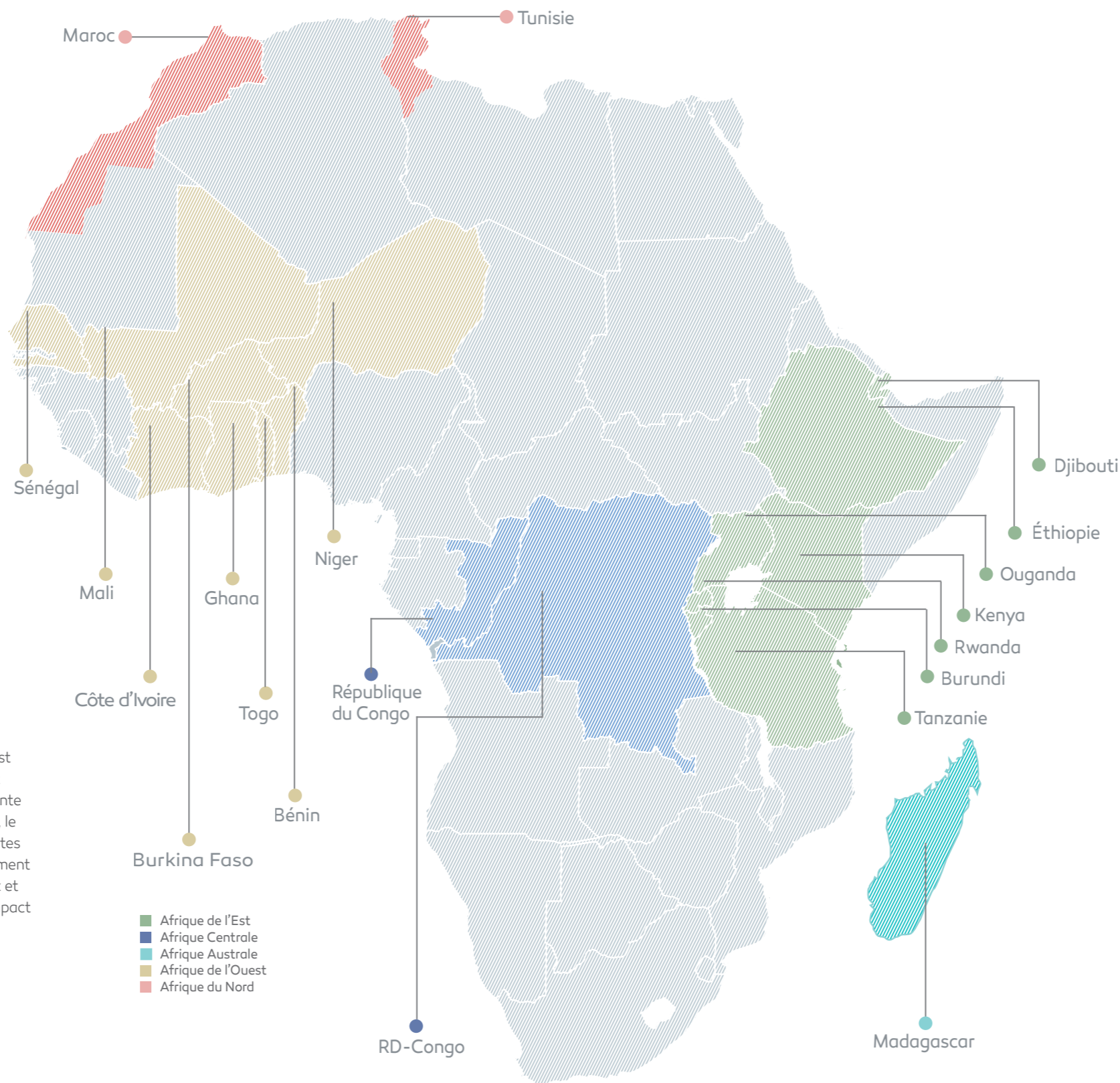
TUNISIE
Création : 2006
BMCE Capital Tunisie

BURUNDI
Banque de Crédit du Bujumbura : 2008
Nombre d'agences : 25

BOA-RDC
Création : 2010
Nombre d'agences : 16

BOA-TOGO
Création : 2013
Nombre d'agences : 14

BOA-RWANDA
Création : 2015
Nombre d'agences : 14



- Afrique de l'Est
- Afrique Centrale
- Afrique Australe
- Afrique de l'Ouest
- Afrique du Nord

2^{ÈME} GROUPE PANAFRICAIN EN TERMES DE COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

L'une des vocations de BANK OF AFRICA est de participer activement au développement d'une économie africaine dynamique, résiliente et inclusive. Présent dans 20 pays d'Afrique, le Groupe met en place des initiatives innovantes qui appuient les programmes de développement des pays, renforcent les échanges entre eux et avec le reste du monde et créent ainsi un impact social positif.

BOA-UGANDA
Création : 2006
Nombre d'agences : 34

BOA-TANZANIE
Création : 2007
Nombre d'agences : 20

LCB BANK
Création : 2004
Nombre d'agences : 19

BOA-MER ROUGE
Création : 2010
Nombre d'agences : 10

BOA-ÉTHIOPIE
Création : 2014
Bureau de représentation

1^e
Banque marocaine à s'implanter en Afrique subsaharienne en 1989

2^e
Groupe panafricain par son rayonnement géographique : 20 pays et 5 zones économiques

3
Filiales africaines de renom : BOA Holding, Banque de Développement du Mali et LCB Bank

609
Agences bancaires - Hors Maroc -

6 830
Collaborateurs - Hors Maroc -



BANK OF AFRICA UN GROUPE BANCAIRE RESPONSABLE ET ENGAGÉ

Depuis plus de 25 ans, BANK OF AFRICA démontre un fort engagement dans les domaines de l'environnement et de la responsabilité sociale et sociétale, avec pour objectif de contribuer à un monde plus durable et plus inclusif. Le Groupe s'est d'abord investi via sa Fondation BMCE Bank, qui oeuvre en faveur de l'éducation et de l'environnement et apporte son soutien aux *Start-ups* africaines.

Par ailleurs, dans toutes les régions des sept pays dans lesquels le Groupe intervient, la Fondation BOA mène des actions sociales avec pour objectifs un meilleur accès aux soins et à leur qualité pour les populations démunies.

BANK OF AFRICA veille à l'intégration des critères environnementaux et sociaux dans tous ses processus de décision. Présente dans toutes les

grandes initiatives internationales du développement durable, BANK OF AFRICA applique les meilleurs standards internationaux en la matière. Elle est de ce fait reconnue pour son leadership et ses performances ESG au Maroc et dans le monde.

BANK OF AFRICA ENGAGÉE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE & LA RSE DEPUIS PLUS DE 25 ANS

- 
» BANK OF AFRICA **premier signataire africain**, en 2000, de la déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNUE.

- 
» Mise en place d'un **Système de Gestion Environnementale et Sociale** des risques en partenariat avec IFC en 2008.

- 
» Adoption volontaire de BANK OF AFRICA des **Principes de l'Equateur - EP** - en mai 2010. Ensemble de normes visant à déterminer, évaluer et gérer les risques sociaux et environnementaux dans le domaine du financement de projets d'un montant >10 millions USD.

- 
» Adhésion au *Global Compact* en apportant son soutien à ses dix Principes, relatifs au respect des droits de l'Homme, des normes de travail, de protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la corruption. Mise en ligne, en octobre 2017 du 1^{er} rapport « *Communication On Progress* » ayant obtenu le statut « **Global Compact Active COP's** » en 2016.

- 
» Engagement en faveur du climat en rejoignant l'initiative "*Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions*" – ou « **l'Intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières** ».

- 
» Membre fondateur des *Principles for Responsible Banking* en 2019 et des *Principles for Impact Finance* en 2017.

- 
» 1^{ère} Banque africaine à soutenir l'initiative chinoise *Green Investment Principles for the Belt & Road -GIP-*.

- 
» Signature de la Charte Diversité du Genre de *We4She* élaborée dans le cadre du *Africa CEO Forum*.

- 
» 1^{ère} Banque Marocaine à rejoindre l'initiative partenariale du Pacte mondial des Nations Unies et de ONU Femmes « **Women's Empowerment Principles** », en tant que Groupe bancaire universel multi-métiers aux domaines diversifiés.

BANK OF AFRICA UN GROUPE QUI SE DISTINGUE SUR LE PLAN RÉGIONAL ET INTERNATIONAL

Au Maroc et à l'international, BANK OF AFRICA se distingue par des classements éminents et par le renouvellement de certifications mondialement reconnues

- 
» Prix « **Meilleure Banque des PME au Maroc - Best SME Bank in Morocco** » et « **Meilleure Banque du Continent Africain** », décerné en octobre 2022 par le prestigieux « **Global Finance Magazine** », en récompense de l'engagement de BANK OF AFRICA envers le tissu entrepreneurial, l'expertise développée sur ce marché, l'offre de produits et services proposés et l'innovation continue sur ce segment.

- 
» Prix « **Banque Emettrice la plus active au Maroc** », décerné en mai 2022 par la **Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement -BERD** et ce, pour la coopération fructueuse entre les deux institutions dans le domaine du financement du commerce extérieur.

- 
» BANK OF AFRICA primée lors du 15^{ème} cycle des **Arabia CSR Awards** pour la 9^{ème} année consécutive dans la catégorie « *Financial Services Sector* » de la Région MENA pour son leadership et ses engagements en matière de Responsabilité Sociale et de Durabilité.

- 
» BANK OF AFRICA dans le **top 30** des banques les plus importantes de la région MENA dans le classement 2022 de *Forbes Middle East*.

- 
» BANK OF AFRICA dans le **top 500** des banques au monde, selon le rapport du cabinet britannique d'évaluation et de conseil en matière de marques, *Brand Finance*, publié dans le magazine *The Banker*.

- 
» BANK OF AFRICA, dans le **top 20** des banques les plus puissantes d'Afrique à fin 2021, selon le dernier classement annuel des 100 meilleures banques d'Afrique réalisé par le magazine *African Business*.

- 
» BOA Ghana nommée « **Banque de financement du commerce de l'année 2022** » par deux organismes de référence : « **Innovation and Excellence Awards** » et « **Ghana Credit Excellence Awards 2022** ».

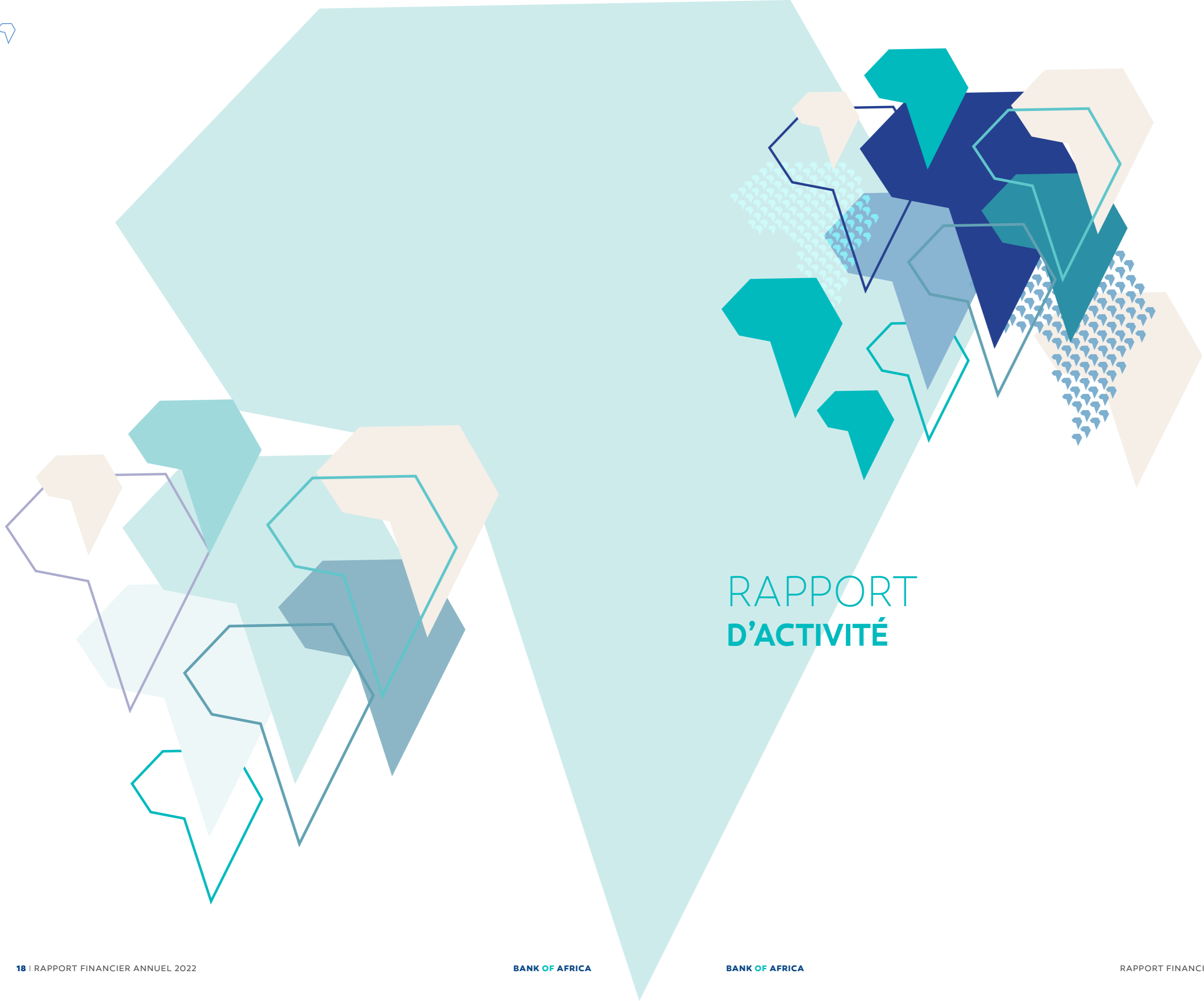
- 
» Prix du meilleur **Rapport de Développement Durable** dans le secteur financier remis par la Bourse de Casablanca, pour la 2^{ème} année consécutive, avec un score de 97%.

- 
» Renouvellement de la certification **SMAC ISO 37001** relative au système de management Anti-Corruption de BANK OF AFRICA.

- 
» Obtention avec succès d'une double certification **NM 50001 et ISO 50001** dans sa version 2018 pour son système de management de l'énergie, par **IMANOR et Bureau Veritas**.

- 
» Conformité de **BMCE Capital Gestion** à la norme « *International Standard on Assurance Engagements - ISAE* » 3402 Type II suite à la mission d'audit du cabinet *Mazars* et renouvellement de ses certifications « Engagements de services » et « ISO 9001 version 2015 » suite à l'audit externe conduit par **Bureau Veritas Maroc**.

- 
» **Eurafric Information** reçoit le label « **Top Employer** » pour la 4^{ème} année consécutive et remporte le prix « *EIC - European Identity and Cloud* - édition 2022 » dans la catégorie « *Identity Fabrics & IDaaS* », par le cabinet « *KuppingerCole Analysts AG* ».



RAPPORT D'ACTIVITÉ



BANK OF AFRICA, AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DU CONTINENT AFRICAIN

L'ÉCONOMIE MAROCAINE DANS UN CONTEXTE INTERNATIONAL ET CLIMATIQUE PEU FAVORABLE

En 2022, l'économie marocaine a souffert du double impact d'une sécheresse couplée à la flambée des prix des matières premières en raison des répercussions de la guerre en Ukraine. La croissance réelle du PIB a chuté, passant de 7,9 % en 2021 à 1,3 % en 2022.

Malgré un environnement mondial entouré d'incertitudes, la croissance du Maroc devrait toutefois s'accélérer pour atteindre 3,3% en 2023 (HCP), notamment grâce à un rebond du secteur primaire.

La hausse des cours mondiaux des produits énergétiques et alimentaires a contribué à l'accentuation des pressions inflationnistes (6,6% vs. 1,4% en 2021), contraignant la Banque Centrale à resserrer sa politique monétaire.

Les effets négatifs de cette conjoncture à la fois mondiale et nationale ont été en partie atténués par la bonne tenue des recettes fiscales et touristiques, conjuguée à la performance à l'export du secteur des phosphates et des métiers mondiaux du Maroc, et à une forte hausse des transferts des MRE.

UNE ÉVOLUTION POSITIVE DES INDICATEURS FINANCIERS DE BANK OF AFRICA

Le Groupe BANK OF AFRICA a clôturé l'année 2022 sur une nette évolution de ses résultats financiers, et ce dans ce contexte économique perturbé, grâce à la mobilisation de son capital humain et à l'ensemble de ses initiatives pour soutenir les entreprises, accompagner ses clients et créer de la valeur partagée.

Le Résultat Net Part du Groupe a progressé de +15% s'établissant à 2,3 Milliards DH et le Résultat Net de la Banque a augmenté de +2% à 1,5 Milliard DH.

Le Produit Net Bancaire consolidé a cru de +7% à 15,6 Milliards DH à fin décembre 2022, grâce à la croissance du *Core Business* de +18% pour la marge sur commissions, +9% pour la marge d'intérêt et ce malgré la baisse du résultat des opérations de marché.

Le PNB de la Banque SA est resté stable à 6,6 Milliards DH, après retraitement des éléments exceptionnels enregistrés en 2021. Il a été positivement impacté par les lignes métiers de la Banque qui augmentent de +11% pour la marge sur commissions et +4% pour la marge d'intérêts, compensant ainsi la baisse du résultat des opérations de marché

En 2022, la maîtrise des charges s'est poursuivie, avec une évolution des charges générales d'exploitation de la Banque SA contenue à +1% à 3,7 Milliards DH, et de +4% en consolidé à 8,3 Milliards DH

Le Groupe a enregistré une bonne dynamique commerciale avec un encours des crédits consolidés *-Hors Resales-* de +7,4% à 196 Milliards DH à fin décembre 2022. Au Maroc, les crédits ont progressé de +4%, soit une part de marché crédits à la clientèle de 12,35% à fin décembre 2022.

Les dépôts clientèle consolidés *-Hors Repos-* ont affiché une hausse de +10% à fin décembre 2022 s'établissant à 241 Milliards DH contre 219 Milliards DH à fin décembre 2021.

Pareillement, les dépôts clientèle se sont accrus de +6,6% à 148 Milliards DH à fin décembre 2022, résultant en une part de marché ressources de 13,31% à fin 2022.

Le Coût du risque consolidé s'est établi à 2,6 Milliards DH, en recul de -10%, soit un ratio de coût du risque de la clientèle de 1,1%. Au Maroc, la hausse du coût du risque s'est établie à +7%, à 1 Milliard DH.

Enfin, les Fonds Propres Part du Groupe de BANK OF AFRICA ont été renforcés de +6% en 2022 suite à l'émission d'une dette subordonnée de 1 Milliards DH, et d'une émission subordonnée perpétuelle avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de 500 Millions DH.

DES INITIATIVES FORTES DE SOUTIEN A L'ÉCONOMIE

Pour accompagner les Petites et Moyennes Entreprises, qui constituent l'essentiel du tissu économique marocain, le Groupe a noué des partenariats stratégiques avec *SANAD*, portant sur une ligne de financement de 25 Millions Euros, et avec la *SFI* - Société Financière Internationale, pour une enveloppe de 154 Millions de Dollars de prêts.

Partenaire du développement de l'économie marocaine, BANK OF AFRICA a maintenu une forte dynamique des initiatives qui visent à soutenir et financer les entreprises et notamment les jeunes entrepreneurs :

- Le programme « *INTELAKA* », destiné aux porteurs de projets, a permis d'accorder près de 3 000 crédits à fin décembre 2022, pour un montant total de plus de 700 Millions DH, soit +11,3%. L'accès à cette offre de financement et d'accompagnement à des conditions très avantageuses a été facilité par un renforcement du parcours digital dédié au programme à travers le déploiement d'un site et d'une application dédiés.

- Plus de 4 000 TPEs et Autoentrepreneurs ont été accompagnés depuis le lancement du Club de l'Entrepreneuriat qui cible les 12 Régions du Royaume avec l'implication de 25 partenaires. Cette initiative a contribué à la création de 500 emplois.

- Plus de 12 000 jeunes ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat dans le cadre du Programme d'Open Innovation Territoriale *SMART Bank* sur l'ensemble du territoire du Royaume. Dans ce cadre, plus de 500 porteurs de projets sur les 12 Régions ont bénéficié de 200 heures d'accompagnement. La 5^{ème} édition de ce programme a été complétée avec des zooms sur des thématiques spécifiques aux régions. Elle a rassemblé 23 partenaires, dont des établissements de formation, des Directions Régionales de l'*OFPPT*, des *CRI*, des Conseils Régionaux et le *Cluster CISE*.

- Le réseau *Blue Space*, créé en partenariat avec le Groupe *ISCAE*, l'*UEMF* et la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Aïn Chock, a incubé depuis sa création plus de 120 projets, ayant mené à 7 créations, 3 Brevets et 4 *Go To Markets*.

BANK OF AFRICA a également lancé un Programme intégré de promotion de l'investissement territorial à travers un cycle de séminaires régionaux d'investissement et un dispositif d'amélioration des compétences entrepreneuriales des investisseurs, complété par un cycle de conférences en ligne « *Entrepreneurship Meeting* » en faveur de plus de 2 700 bénéficiaires.

L'INNOVATION POUR MIEUX SERVIR LES CLIENTS ET SÉCURISER LES TRANSACTIONS

Dans le cadre d'une dynamique centrée sur le client, l'innovation digitale est un levier majeur du développement de la Banque. Les usages digitaux des clients et leurs attentes évoluent rapidement, à cet effet, l'amélioration constante du dispositif digital est au centre de la transformation numérique menée par la Banque depuis plusieurs années.

En 2022, de nombreuses innovations ont renforcé cette dynamique digitale :

- Le lancement d'une nouvelle version de la plateforme « Agence Directe » de BANK OF AFRICA vient enrichir l'expérience client au niveau des plateformes digitales : (*BMCE Direct*, *Agence Directe*, *Daba transfer*, *Crédit Daba*, *Crédit Habitat*, *Business Online*, *Crédit Business*). Cette nouvelle version permet aux clients de réaliser l'ouverture de leur compte à distance sans aucun déplacement en agence.
- BANK OF AFRICA a déployé la solution innovante « *DabaPay Pro* », un module dédié aux commerçants et aux professionnels qui vient enrichir l'offre « *Mobile Payment* » de BANK OF AFRICA.
- *Damane Cash* a lancé sa carte monétique connectée « *Damane Pay* » et le service de paiement « *Fintech* », suite à son partenariat avec « *Paysend* » basée au Royaume-Uni, pour la simplification des transferts d'argent vers le Maroc.

- Pour sécuriser et faciliter les transactions des clients à l'international, BANK OF AFRICA a adopté la technologie *Blockchain*. En 2022, *BMCE Capital* a ainsi lancé « *BK TradeChain* », une solution pionnière basée sur la blockchain pour le traitement d'opérations de gré à gré sur le marché financier. BANK OF AFRICA a également adopté la technologie de prévention de la fraude « *NetGuardians* » à travers son alliance au singapourien « *dtledgers* » pour les opérations de *Trade Finance*.

- La proximité avec les Marocains Citoyens du Monde a encore été renforcée à travers une offre de produits et services technologiques, des mécanismes d'appui au financement à forte valeur ajoutée, et de nombreuses actions de proximité entreprises dans le cadre de l'opération nationale « *Marhaba* ».

UNE BANQUE D'AFFAIRES DYNAMIQUE

En 2022, *BMCE Capital*, le Pôle Banque d'Affaires de BANK OF AFRICA a poursuivi l'amélioration de la qualité de ses services et prestations à ses clients et le renforcement de son positionnement en tant qu'accélérateur des projets de développement au Maroc, en Tunisie et en Afrique de l'Ouest.

Durant l'année 2022, le Pôle Banque d'Affaires de BANK OF AFRICA a lancé plusieurs initiatives pour soutenir son développement, telles que le fonds *Capital Venture*, premier fonds *OPCC* lancé par *BMCE Capital Investments* au service du développement de l'écosystème de la Start Up au Maroc et la *BK TradeChain*. Dans le cadre du renforcement de ses process de contrôle et de qualité, *BMCE Capital* a obtenu la certification *ISAE 3402* type II pour l'activité Titres au sein de *BMCE Capital Solutions*, et mené les audits de renouvellement *ISO 9001* version 2015 pour les Pôles *Markets & Services*, *Asset Management*, *Support*, *BMCE Capital Securities*.

La Banque d'Affaires a également renforcé son positionnement en matière d'innovation en organisant la première édition de l'évènement « *Equity Virtual Summit* » par *BMCE Capital Bourse* conjointement avec *BMCE Capital Global Research* et leur partenaire *AVIOR*. L'année 2022 a, en outre, permis la préparation d'une étude d'opportunité sur l'expansion de l'activité *Asset Management* dans la zone *CEMAC* et au Ghana et le lancement d'une réflexion stratégique à horizon 2025 couvrant l'ensemble des Lignes Métiers et des géographies.

UNE CROISSANCE CONTINUE DES ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL

Activités européennes : une contribution au RNPG de 5,6% BANK OF AFRICA Europe

BANK OF AFRICA Europe a réalisé une excellente performance en 2022, en dépit d'un contexte incertain lié à la situation géopolitique difficile en Europe, à la crise sanitaire en Chine, à l'inflation galopante ainsi qu'à la dégradation des risques de certains pays de la zone d'activité.





L'ensemble des indicateurs d'activité et de rentabilité se sont inscrits en hausse et en ligne avec l'objectif annuel. Le Produit Net Bancaire a progressé de +35% à 28 Millions EUR et le Résultat Net de +40% à 15,3 Millions EUR à fin décembre 2022 et en glissement annuel avec une bonne maîtrise du coût du risque.

Cette performance financière est due à l'évolution favorable aussi bien des volumes de Commerce Extérieur (+15%) que des financements extérieurs (+7%), confortée par la hausse des taux d'intérêt qui s'est répercutée dans une moindre mesure sur le coût des ressources, grâce aux dépôts collectés.

BOA Europe a continué à améliorer sa sécurité informatique, de même qu'elle a renforcé son dispositif *Compliance*.

BANK OF AFRICA UNITED KINGDOM - BOA UK -

Dans un contexte marqué par (i) la hausse des taux d'intérêt décidée par la *Federal Reserve* et la Banque Centrale Européenne au cours de l'année 2022 et (ii) la dégradation des notations externes des principaux pays du marché africain suite aux répercussions de la crise sanitaire, BOA UK a adopté un nouveau *Business Model* favorisant le développement des activités de financement du commerce extérieur *Trade Finance* et de *Project Finance*, tout en réduisant les activités obligataires de *Fixed Income*. De même, le renforcement des synergies Groupe ainsi que la diversification des engagements constituent des axes majeurs de la stratégie commerciale de BOA UK. Dans l'entre-temps, BOA UK envisage d'améliorer son efficacité opérationnelle grâce à des actions de réduction de coûts.

Par ailleurs, BOA UK continue de bénéficier du soutien de la maison-mère pour l'implémentation de son programme de transformation informatique. Elle continuera de piloter et de surveiller le renforcement de son dispositif de gestion et de contrôle des risques.

ACTIVITÉS AFRICAINES : UNE CONTRIBUTION AU RNPG DE 49%

BOA Holding

Dans un contexte de croissance économique modérée, impactée par une forte inflation, le bilan des banques de BOA Group ont clôturé l'année 2022 en croissance de 9,3% par rapport à 2021. En termes de réalisations financières, le Produit Net Bancaire cumulé s'élève à 681,4 Millions EUR à fin 2022, soit une

progression annuelle de 12,8% grâce à une amélioration de la marge bancaire et à une bonne performance des commissions.

Avec la maîtrise des charges d'exploitation initiée dès 2020, le coefficient d'exploitation s'est établi à 52,4% en décembre 2022, en baisse continue depuis 2018. Le coût du risque par rapport à l'encours moyen de crédits est de 1,5% contre 1,9% en 2021.

Globalement en 2022, le Résultat Net consolidé de BOA Group s'est établi à 216,6 Millions EUR, en progression de 31,7% par rapport à 2021.

Autres filiales en Afrique Sub-Saharienne

La filiale Banque de Développement du Mali, faisant partie du groupe depuis plus de 25 ans, réalise une solide performance au titre de l'année 2022, avec un résultat net de 25,1 millions EUR. Au niveau de l'activité du Groupe en Afrique Centrale, la filiale LCB Bank, leader du secteur bancaire au Congo-Brazzaville, continue d'améliorer sa performance en affichant une capacité bénéficiaire de 0,2 million EUR contre un déficit de 0,4 million EUR en 2021.

BANK OF AFRICA SHANGHAI

L'année 2022 a connu la plus grave flambée épidémique en Chine notamment à Shanghai depuis le début de la pandémie de Covid 19, jumelée à la dépréciation de l'Euro face au Dollar. En dépit de ce contexte difficile, la Succursale à Shanghai a su maintenir son activité grâce à la mise en place du plan PCA qui lui a permis de veiller au respect de sa conformité réglementaire et interne, de réaliser de bonnes performances financières et de représenter le Groupe auprès des opérateurs économiques publics ou privés chinois souhaitant investir sur le marché africain à travers la signature d'importants partenariats stratégiques

BANK OF AFRICA *Shanghai Branch* a ainsi atteint l'ensemble des objectifs fixés pour l'année 2022. Cette performance s'est accompagnée par une hausse de +11% du PNB à USD 753 Millions à fin décembre 2022. Par ailleurs, prenant en considération les subventions et les frais d'investissements reçus de la Maison Mère, la Succursale a enregistré en 2022 pour la première fois depuis son ouverture un résultat net positif de 6,6 Millions DH contre une perte de 5 Millions DH une année auparavant

UNE BONNE PERFORMANCE DES SERVICES FINANCIERS SPECIALISES SALAFIN

La feuille de route stratégique et la nouvelle organisation mises en place en 2021 ont permis à Salafin de renforcer durant l'exercice 2022 son positionnement sur le marché du crédit à la consommation. Salafin a déployé plusieurs nouvelles offres commerciales et mené des actions de synergies avec BANK OF AFRICA et avec les filiales africaines du Groupe.

La production nette s'est établie à 1,3 Milliard DH à fin décembre 2022, en croissance de +15,6% par rapport à fin décembre 2021, s'approchant du niveau d'avant-crise sanitaire. Cette évolution positive de la production de crédits est portée par la

production des crédits personnel et *revolving* « *réseau Salafin* » (+33%) mais également par les financements automobiles en progression de +17,6% par rapport à un an auparavant, dans un marché d'automobiles qui a vu ses ventes cumulées de véhicules neufs diminuer de -8% par rapport à 2021.

Dans un contexte marqué par une concurrence induisant de fortes tensions sur les taux aussi bien de la part des banques que des sociétés de financement spécialisées, Salafin a maintenu un développement raisonné. Ainsi le Produit Net Bancaire s'est établi à 399 Millions DH à fin décembre 2022, en progression de +2,6% par rapport à l'exercice précédent, tandis que le coût du risque est resté stable à un niveau similaire à celui de l'année précédente. Le résultat net s'est élevé à 85,7 Millions DH à fin décembre 2022 contre 84,7 Millions DH en 2021, en hausse de +1,2%.

MAGHREBAIL

Maghrebail a enregistré des réalisations commerciales et financières favorables au titre de l'exercice 2022. Ainsi, la production de *Maghrebail* s'est élevée à 3.707 Millions DH hors taxes à fin décembre 2022, en augmentation de +9,1% par rapport à l'année précédente, contre une hausse de +8,5% au niveau sectoriel. En synergie avec BANK OF AFRICA, la production globale du réseau bancaire a augmenté de +23,3%, ce qui a permis à l'encours net comptable de progresser de +5,8% à fin décembre 2022 et en glissement annuel pour atteindre 11,8 Milliards DH hors taxes, surperformant le marché du leasing qui a évolué de +4,81%. En termes de résultats 2022, le Produit Net Bancaire de *Maghrebail* s'est établi à 440,7 Millions DH à fin décembre 2022, en hausse de +21,4% par rapport à fin décembre 2021. La poursuite de la bonne maîtrise des charges d'exploitation et des actions de recouvrement ont permis à *Maghrebail* de réaliser un résultat net de 118,9 Millions DH à fin décembre 2022, en croissance de +20,1% par rapport à fin décembre 2021, représentant 110% du résultat budgétisé.

MAROC FACTORING

L'année 2022 a été marquée par de fortes perturbations survenues notamment suite au déclenchement du conflit *russo-ukrainien* dont l'une des principales conséquences s'est matérialisée par la flambée des pressions inflationnistes (8,8% contre 4,7% en 2021) et par la résurgence du spectre récessif. Dans ce contexte, grâce à plusieurs actions de synergie avec le Groupe et ses filiales, *Maroc Factoring* a vu son PNB progresser de +8% s'établissant à 32,6 Millions DH contre 30,3 Millions DH une année auparavant et en ligne avec le budget 2022.

En 2022, pour la 2^{ème} année consécutive, l'expertise de *Maroc Factoring* a été reconnue par le *FCI*, l'organisme mondial représentant les professionnels de l'affacturage et du financement des créances commerciales nationales et internationales. *Maroc Factoring* a ainsi brillamment remporté le prix *Factor Chain international (FCI) « Africa & Middle East*

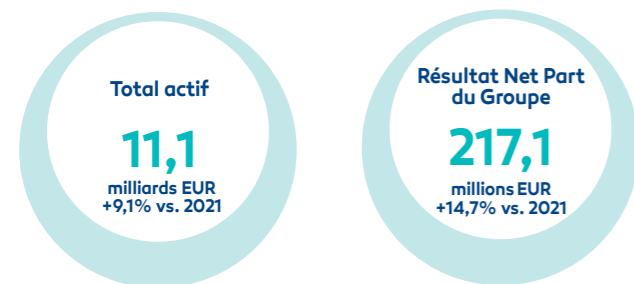
Region Export & Import Factor of the Year 2022 ».

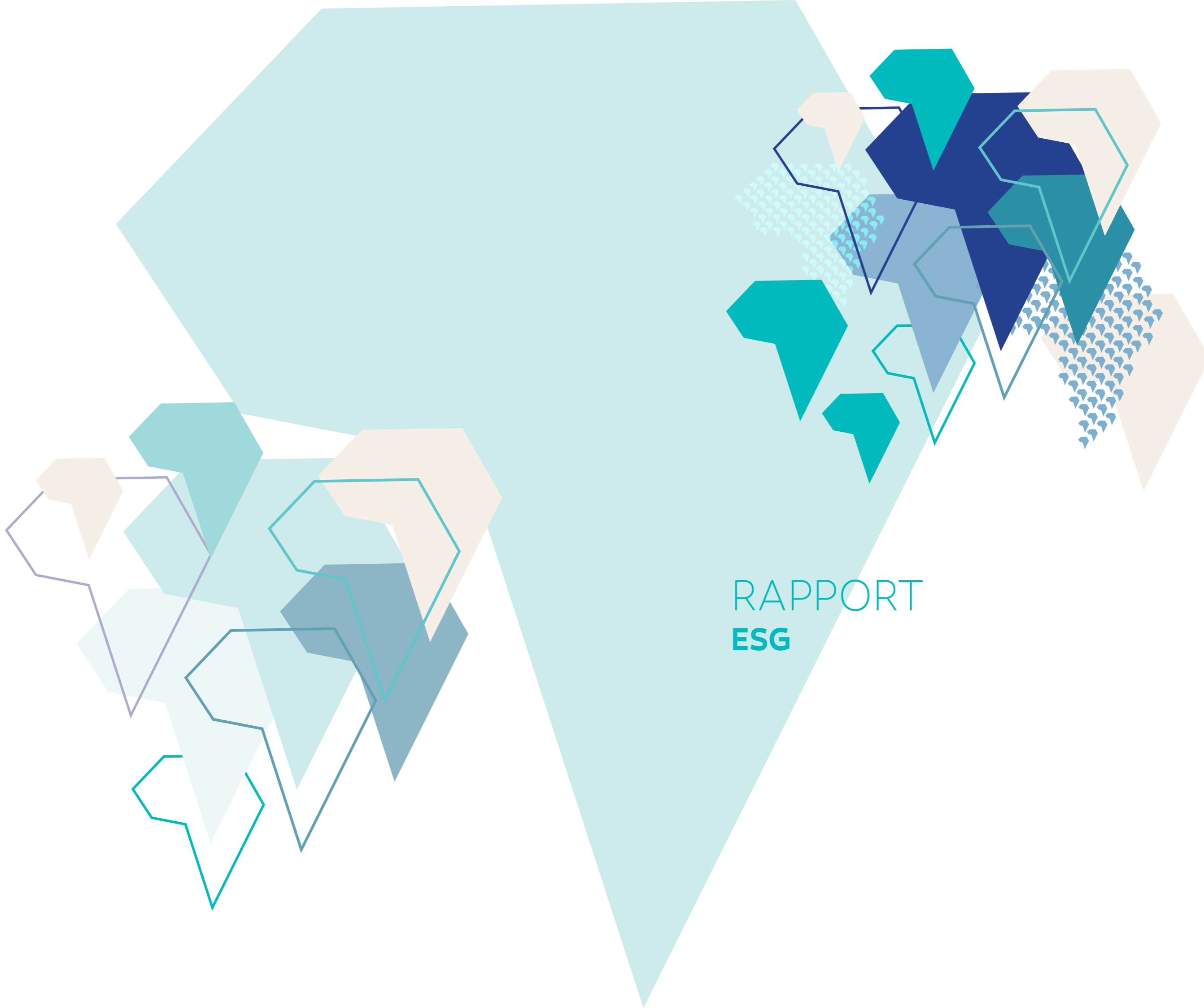
BTI BANK

Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma (« *BTI* »), la banque participative, a poursuivi la dynamique de croissance initiée depuis 2021 dans une optique de développement de son activité commerciale, en synergie avec les entités du Groupe. Cette stratégie a permis d'obtenir une progression positive au niveau des financements et des dépôts, et une amélioration du résultat net. Le produit net bancaire a ainsi progressé en 2022 de +18,6% à 12,1 Millions DH. L'encours sain de *BTI Bank* a augmenté de +15% sur l'année 2022. Il est constitué totalement de financements *Mourabaha*, et a atteint 322,7 Millions DH à fin décembre 2022. Le total des dépôts de la banque atteint 369 Millions DH à fin 2022, contre 223,4 Millions DH à fin 2021.

Par ailleurs, pour répondre à une demande croissante de produits conformes à la charia islamique, *BTI Bank* et *Wafa Takaful* ont signé une convention de partenariat qui permettra de commercialiser les produits *Wafa Takaful* dans le réseau de *BTI Bank*.

CHIFFRES CLÉS BOA GROUP





RAPPORT
ESG



LA DURABILITÉ & L'IMPACT POSITIF VECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS

UNE STRATÉGIE RSE QUI S'ARTICULE AUTOUR DE 6 ENGAGEMENTS

BANK OF AFRICA se distingue depuis plus de 25 ans par un fort engagement et des initiatives pionnières dans les domaines de l'environnement et de la responsabilité sociale et sociétale, avec pour objectif de contribuer à un monde plus durable et plus inclusif.

Le Groupe a d'abord développé son action à travers sa Fondation BMCE Bank, qui œuvre depuis 1995 en faveur de l'éducation en milieu rural et en faveur de l'environnement.

Pour amplifier son impact positif, BANK OF AFRICA a formalisé sa stratégie RSE dans une Charte de Responsabilité Sociétale. Cette charte s'articule autour de 6 engagements pour la protection de l'environnement et pour le développement social et humain :



Extension de la charte RSE à d'autres filiales

Depuis 2018, la démarche RSE du Groupe a été déployée au niveau de 25 filiales. Ainsi, le périmètre de déploiement couvre 80% des filiales du Groupe BANK OF AFRICA .

LA FONDATION BMCE BANK : ENGAGÉE POUR L'ÉDUCATION ET L'ENVIRONNEMENT DEPUIS PLUS DE 25 ANS

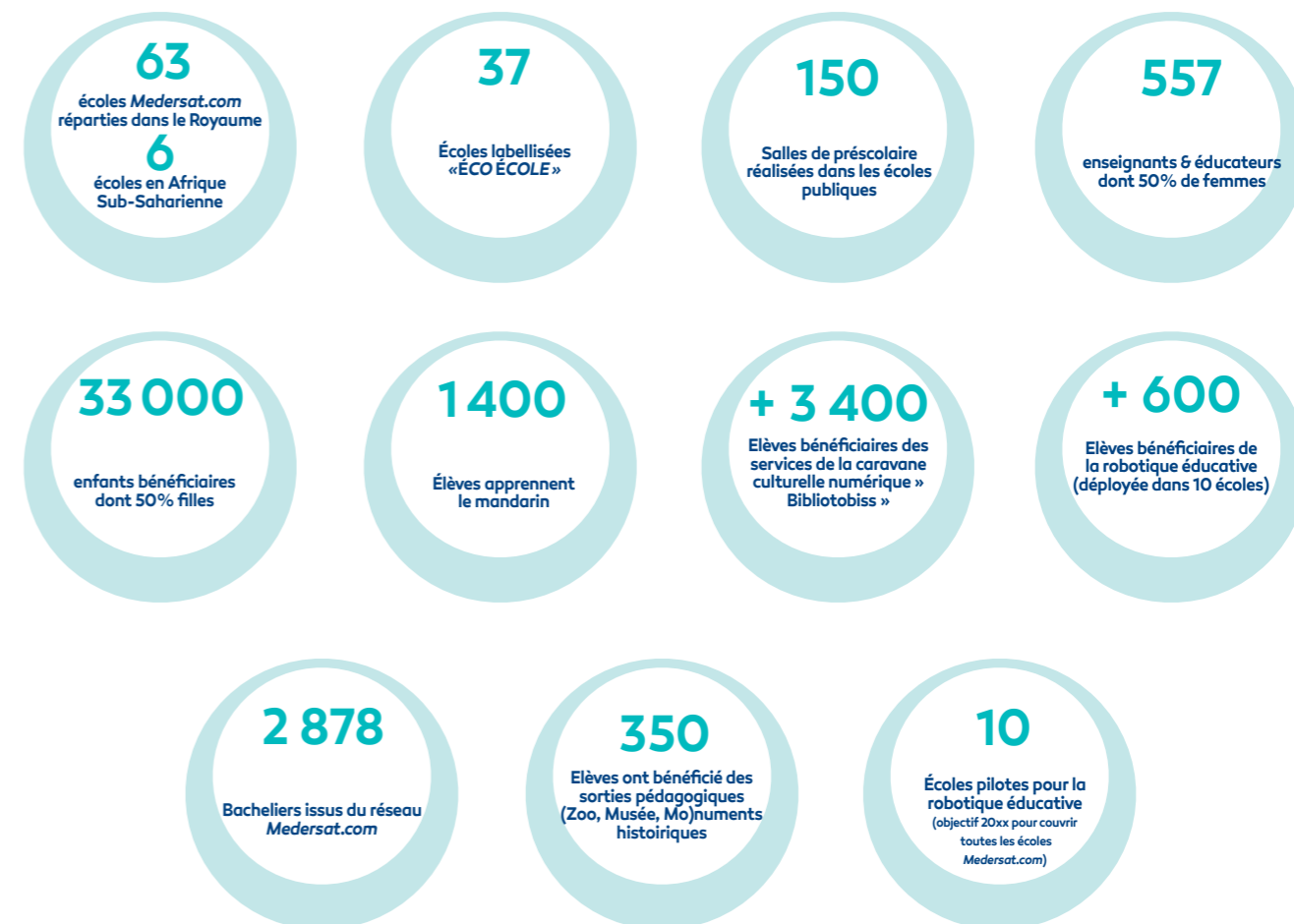
Groupe engagé dans le développement du Royaume, et convaincu que l'éducation est un enjeu vital pour son évolution économique, sociale et culturelle, BANK OF AFRICA a, dès 1995, créé sa Fondation avec pour vocation première de soutenir l'action des pouvoirs publics pour l'alphabétisation du monde rural, la lutte contre l'abandon scolaire avec un focus sur la scolarisation des petites filles et des jeunes filles.

La Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement apporte des réponses concrètes et durables aux défis de l'éducation dans les communautés rurales du Royaume et des pays du continent africain dans lesquels le Groupe est présent. Elle agit pour améliorer l'accès à l'éducation et lutte contre la précarité liée aux inégalités scolaires, à travers son programme phare *Medersat.com* d'écoles communautaires rurales, centré sur l'enseignement préscolaire et primaire. Chaque année, plus de 12 000 élèves au Maroc bénéficient du programme *Medersat.com* au Maroc, en plus des élèves qui bénéficient du même programme déployé dans six pays d'Afrique subsaharienne à savoir : Sénégal, Congo-Brazzaville, Mali, Rwanda et Djibouti.

Sur le volet pédagogique, la Fondation a opté pour un

concept novateur en matière d'enseignement en trois langues : Arabe, Français, Amazigh et ce, dès le préscolaire. L'ouverture vers d'autres cultures est assurée grâce à l'introduction de l'enseignement du mandarin dans les classes de 5ème et de 6ème année du cycle primaire. En s'inscrivant dans l'ère du digital et l'école du 21^{ème} siècle, La Fondation BMCE Bank, s'appuie sur les nouvelles technologies de l'information et de la Communication dans le Réseau (Tableau Blanc Interactif, salles ordinateurs dans chaque école,) en plus de la mise en œuvre progressif de la robotique éducative dans ces écoles ce qui représente plusieurs atouts pour l'apprentissage des élèves, notamment pour augmenter leur motivation et assurer leur réussite. La vocation environnementale de la Fondation BMCE Bank s'exprime notamment à travers le programme « Éco-Écoles », mené en partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement. Au-delà de la prise en compte de la composante environnementale dans la construction d'écoles, le programme Éco-écoles est un outil pédagogique qui sensibilise les enfants, dès le préscolaire, à la protection de l'environnement et les invite à adopter progressivement au quotidien, des gestes écoresponsables.

LA FONDATION BMCE BANK EN CHIFFRES



LES AXES STRATÉGIQUES DE LA FONDATION BMCE BANK

L'engagement citoyen de la Fondation BMCE Bank et sa volonté de contribuer à l'émergence des citoyens de demain se traduisent par 8 axes stratégiques en faveur de l'éducation, de l'insertion scolaire et du respect de l'environnement.



LA FONDATION BMCE BANK À TRAVERS LE TEMPS

• Création de la Fondation BMCE Bank pour l'Éducation et l'Environnement

1995

• Inauguration des premières écoles dans des communautés rurales

1998

• Lancement du programme Medersat.com

• Introduction de l'enseignement du mandarin suite à un partenariat avec l'Institut Confucius de l'Université Hassan II et l'Ambassade de Chine

2000

• Obtention du WISE Award par la Qatar Foundation, au Sommet Mondial de l'Innovation en Éducation à Doha
• Obtention du « Dauphin d'or de la catégorie Education Corporate Media & TV Awards » pour le documentaire « L'école de la Palmeraie », produit pour la Fondation BMCE Bank

2013

2014

• Signature d'un partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement dans le cadre du programme Éco-Écoles

2016

• Partenariat avec l'Institut Français du Maroc pour renforcer les compétences pédagogiques des enseignants du réseau Medersat.com en Français
• Prix de la Fondation Rockefeller à New-York
• Remise du Wissam Al Arch par Sa Majesté le Roi Mohammed VI à la Présidente de la Fondation, Dr Leila Mezian Benjelloun

2017

• Signature de conventions de partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale pour la réalisation d'unités préscolaires dans les établissements publics

2018

• Ouvertures de l'école Medersat.com au Rwanda et du collège Franco-Arabe Daara-Rama à Diamandio à Dakar
• Renforcement de la coopération avec l'Institut Confucius pour étendre l'enseignement du mandarin en présentiel aux élèves de l'école Bougdour

2019

• La Présidente de la Fondation BMCE Bank, Dr Leila Mezian Benjelloun décorée, de l'insigne d'Officier de la Légion d'Honneur de la République Française
• Poursuite du Partenariat avec l'Institut Français du Maroc, afin de renforcer la qualité de l'enseignement primaire dans le réseau Medersat.com
• Remise du Trophée de l'Africanité à la Présidente Dr Leila Mezian Benjelloun
• Création de Medersat.com Academy, institut virtuel de formation

2020

• Introduction de la robotique éducative dans l'enseignement dans les écoles de la Fondation comme outil pédagogique complémentaire
• Célébration de deux décennies d'actions en faveur de l'éducation

2021

• Hommage au Dr Leila Mezian-Benjelloun par l'Association « Bouabate Fès » avec le « Trophée Fès Gate » et le titre de « Femme de l'année » dans la catégorie « Action Sociale »
• Dr Leila Mezian-Benjelloun désignée « Femme de la Méditerranée » par la Fondation des Trois Cultures
• Nouvelle convention signée avec l'Institut français du Maroc dans le cadre de l'appui de la Fondation au projet du « Bibilotobiss ».

2022

• Partenariat avec « Teach For Morocco » pour étendre la moyenne section dans la quasi-totalité des écoles Medersat.com



LA FONDATION BMCE BANK EN 2022

PLUS DE 25 ANS AU SERVICE DE L'ÉDUCATION

Dans le cadre du partenariat stratégique avec le Ministère de l'Éducation Nationale du Préscolaire et des Sports, M. le Ministre M. Chakib Benmoussa a visité en compagnie de la Présidente, Dr. Leila Mezian Benjelloun, deux écoles du réseau *Medersat.com*, l'une à Bouskoura dans la province de Nouaceur et l'autre à Ouahdana dans la province de Nador.

Ceci reflète l'intérêt particulier que suscite le modèle pédagogique *Medersat.com* auprès des décideurs à l'échelle nationale et confirme le rôle de la Fondation en tant que « laboratoire avancé » du système de l'enseignement au Maroc depuis plus de 25 ans.

Ce modèle pédagogique est centré sur une école accueillante et bien équipée, un multilinguisme précoce, des enseignants qualifiés, l'utilisation des nouvelles technologies, l'éducation au civisme et à la citoyenneté et un mode de gouvernance souple. Fondation BMCE Bank a ainsi été la première institution à introduire l'amazigh dès le préscolaire et pionnière à l'échelle nationale dans la digitalisation de ses classes.

La Fondation BMCE Bank poursuit sans relâche son action en faveur de l'éducation pour le plus grand nombre d'enfants en milieu rural. En 2022, dans le cadre du Programme National de généralisation du Préscolaire, après leur construction et leur équipement par la Fondation BMCE Bank, 16 unités du préscolaire dans les écoles publiques ont été livrées aux deux Académies de Fès-Meknès et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Une attention particulière est également accordée aux structures des écoles pour garantir des espaces d'apprentissage adéquats. En 2022, cinq écoles *Medersat.com* ont été réhabilitées.

Pour une optimisation et une meilleure utilisation des technologies de l'information dans les apprentissages pédagogiques, un inventaire du parc informatique (ressources matérielles et logicielles) qui composent le système informatique des écoles du réseau *Medersat.com* a été réalisé. Il a permis de dresser un plan de maintenance, réparation et/ou remplacement du matériel le cas échéant, qui complète le programme de réhabilitation et d'entretien des écoles.

PLUSIEURS PARTENARIATS POINTUS POUR RENFORCER LES PROJETS DE LA FONDATION

Le partenariat avec l'Institut français du Maroc a été relancé par la signature d'une convention qui permettra de renforcer la coopération entre les deux parties. Une deuxième convention spécifique a été également signée dans le cadre de l'appui de la Fondation au projet du « *Bibliotobiss* ». Cette caravane numérique et culturelle a poursuivi sa tournée dans les régions et s'est rendue dans 4 écoles du réseau et a profité à près de 3400 élèves.

Le partenariat avec « *Teach For Morocco* » a permis d'assurer l'extension de la moyenne section du préscolaire à de nouvelles écoles du réseau *Medersat.com*, avec la mise à disposition de la Fondation BMCE Bank d'éducatrices et éducateurs qualifiés. 1.454 élèves âgés de 4-5 ans bénéficient désormais de cet enseignement (contre 500 en 2021). Leur scolarisation permet aux femmes rurales de libérer du temps pour se former et de développer des activités génératrices de revenus.

L'importance accordée aux nouvelles technologies d'information pour l'enseignement a été concrétisée par le partenariat avec la Fondation ProFuturo, qui, dans le cadre d'une convention avec la Fondation BMCE Bank, va doter 16 écoles de kits en matériel IT qui donnent accès aux élèves et aux enseignants à une plateforme de ressources Educatives, fonctionnant hors connexion interne.

L'année 2022 a vu également le projet d'enseignement du mandarin s'élargir à de nouvelles écoles tant en présentiel qu'à distance. Les instituts Confucius et les universités qui les abritent contribuent activement à ce projet ambitieux et encadrent désormais plus de 1.400 élèves dans 7 écoles du réseau *Medersat.com*.

UN ENGAGEMENT FORT POUR L'ENVIRONNEMENT

Signataire de la déclaration du programme des Nations Unies pour l'environnement, le Groupe BANK OF AFRICA a manifesté clairement, à travers sa Fondation, son engagement en faveur de l'environnement dans le cadre du programme *Medersat.com* ou des projets initiés en partenariat avec les collectivités locales ou les ONG, pour répondre à des besoins identifiés sur le terrain.

Des conventions ont été signées avec différents acteurs, notamment le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts, le Jardin Zoologique de Rabat, la Bibliothèque Nationale du Royaume du Maroc et autres.

Une Convention stratégique lie également la Fondation BMCE Bank et la Fondation Mohammed VI, qui pilote le programme environnemental « *Eco-Ecoles* ». Ce programme a pour objectif d'inculquer aux écoliers les notions de développement durable et des comportements respectueux de l'environnement, à travers six thèmes : énergie, déchets, eau, biodiversité, alimentation et solidarité.

Dans le cadre de ce partenariat, et grâce à la mobilisation des enseignants et des élèves, 6 écoles du réseau *Medersat.com* ont obtenu le « *Pavillon Vert* », qui est le Label « *Eco-Ecole* » décerné par la Fondation Mohammed VI. A l'issue de l'année scolaire 2021-2022, c'est un total de 37 écoles *Medersat.com* labellisées, soit 50% du réseau. L'ambition de la Fondation BMCE Bank est d'arriver à généraliser cette distinction à tous les établissements du réseau.

POURSUITE DE LA TRANSFORMATION VERS LE MODÈLE DE L'ÉCOLE DU 21^{ÈME} SIÈCLE

La crise sanitaire a bouleversé la manière d'apprendre et accéléré l'évolution technologique au sein des écoles et des entreprises. La Fondation BMCE Bank prend en compte cette évolution des technologies de l'information et leur impact sur les modes d'enseignement. Elle a donc entamé une transformation progressive du modèle pédagogique de *Medersat.com* au service des apprentissages et de leur évaluation.

L'enseignement de la programmation robotique est l'un des piliers de cette stratégie d'innovation pédagogique. Suite à un programme pilote réussi dans 3 écoles en 2021, la Fondation BMCE Bank a lancé l'équipement de 10 écoles supplémentaires du réseau cette année avec comme objectif d'étendre le programme à l'ensemble des écoles du réseau dans un horizon de 3 ans.

Par ailleurs, *Medersat.com Academy*, l'Institut de formation vituel de la Fondation BMCE Bank inauguré fin 2020, a poursuivi son programme annuel de formation pour le corps professoral en organisant plusieurs sessions de formation à distance. Des sessions en présentiel ont également été organisées.

La qualité du programme pédagogique, l'accompagnement de proximité, l'engagement global des enseignants et les activités

parascolaires organisées tout au long de l'année permettent d'obtenir d'excellents résultats : pour les élèves des écoles *Medersat.com*, au terme de l'année scolaire 2021-2022, le taux global de passage au niveau supérieurs est de 98% (contre 95% pour l'année précédente) et le taux de réussite au baccalauréat a été de 79% (dont 62,5% de filles), avec 59% des bacheliers ayant obtenu une mention.

La Fondation BMCE Bank est régulièrement sollicitée afin de partager son expérience et son engagement tant dans le secteur de l'Éducation que dans le domaine de l'Environnement. C'est à ce titre qu'elle a pris part aux Assises Régionales de Casablanca-Settat organisées par l'Université Hassan II de Casablanca sur le PACTE ESRI -2030 (Plan National d'accélération de la transformation de l'écosystème de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation). Le modèle *Medersat.com* et ses résultats ont été mis en exergue. Grâce au développement continu de projets éducatifs et pédagogiques innovants le réseau *Medersat.com* permet aux enfants des zones rurales et péri-urbaines les plus défavorisées de bénéficier d'une véritable égalité des chances.



Le PACTE ESRI 2030 vise à doter le Royaume, conformément aux recommandations du nouveau modèle de développement, d'une université susceptible de s'adapter aux changements actuels sur les plans socio-économique, environnemental et technologique, favorisant ainsi l'inclusion socio-économique, la compétence et l'excellence universitaire.



UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE RSE

La politique RSE de BANK OF AFRICA est portée par le Président Directeur Général et déclinée dans tous les métiers du Groupe.

Acteur responsable dans son secteur d'activité, BANK OF AFRICA a très tôt élaboré sa Charte de Gouvernance, conformément aux dispositions réglementaires de *Bank Al-Maghrib*. Cette charte présente le dispositif de gouvernance mis en place et régit notamment les pouvoirs de chaque instance, leurs frontières, leurs prérogatives ainsi que leurs interactions. Elle permet ainsi à BANK OF AFRICA d'organiser plus efficacement le fonctionnement et le processus de décision des instances les plus importantes: l'Assemblée des Actionnaires, le Conseil d'Administration et les Comités Spécialisés.

Parmi les différents comités spécialisés en charge de veiller sur l'exécution des orientations stratégiques et opérationnelles du Groupe, le Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité (ESS) veille à renforcer la gouvernance de la RSE au sein du Groupe et ancrer la durabilité au niveau de l'organisation.

Les principales missions du Comité ESS sont :

- Suivre le déploiement du plan d'action Environnemental, Social et Genre à l'échelle du Groupe ;
- Veiller à l'efficacité des pratiques de Gestion des Risques ES au sein du Groupe ;
- Développer et superviser les indicateurs de performance relatifs à la Finance à Impact ;
- Superviser les engagements globaux en matière de développement durable et RSE.

En 2022, le Comité Environnemental Social et de soutenabilité a poursuivi ses travaux au cours desquels il a traité quatre nouvelles thématiques en lien avec: (1) l'approche Positive Impact de la Banque, (2) l'Accréditation au *Green Climate Fund*, (3) le Déploiement de la stratégie nationale d'Inclusion Financière et (4) l'approche Diversité & Inclusion.

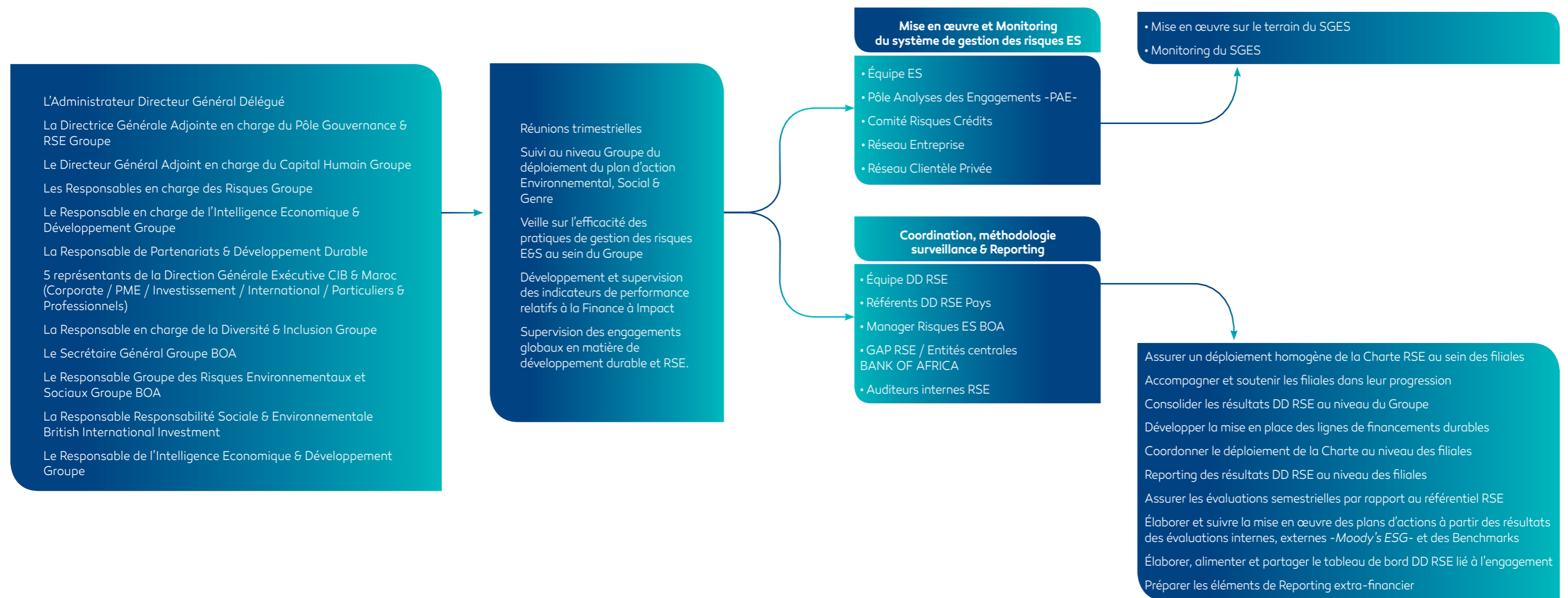
Premier Séminaire RSE-ESG dédié aux Administrateurs

un séminaire d'information en faveur des administrateurs a été tenu en 2022, celui-ci puise son fondement dans les dispositions réglementaires des circulaires de BAM et du programme de la vision stratégique 2030, qui s'appuie sur son positionnement fort en matière de finance à impact/RSE pour accéder à des financements innovants et à coûts compétitifs pour les segments PME, et maximiser le potentiel de financement durable pour les Corporate sur les secteurs clés (e.g., intégrer la RSE dans le Core Business : infrastructure, énergie, assainissement, santé, éducation, transports, ingénierie, industrie).

Les thématiques du séminaire ont porté sur :

- 1-Évolution du cadre normatif et des guides de bonnes pratiques relatifs à la prise en compte des facteurs ESG dans la gouvernance et la gestion des risques du secteur bancaire (International et Maroc)
- 2-Rôles, responsabilités et missions des Conseils d'Administration
- 3-Positionnement de BANK OF AFRICA dans le domaine de la RSE et Finance Durable à Impact en ressortant les forces et les axes de progrès.

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ





LA CONFORMITÉ COMME PILIER DU DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DE BANK OF AFRICA

En tant qu'institution financière responsable, BANK OF AFRICA attache une grande importance à l'éthique des affaires, à l'intégrité et à la protection des intérêts de ses clients. Nous sommes engagés à respecter les principes édictés par la réglementation bancaire et les meilleures pratiques professionnelles aux niveaux national et international. Pour garantir cela, la fonction Compliance travaille en étroite collaboration avec les entités de la Banque et les autorités pour concevoir et mettre en œuvre des dispositifs de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du

terrorisme, le respect des sanctions internationales, la prévention de la corruption, la prévention des conflits d'intérêts et des abus de marché, la protection des données à caractère personnel, la protection des intérêts des clients et le respect des lois en matière de transparence fiscale. Ces dispositifs sont conçus dans le but de répondre aux attentes des régulateurs et afin de contribuer à la préservation de l'intégrité du système financier et au développement socio-économique des communautés.

RESPECT DE L'ÉTHIQUE ET DE LA DÉONTOLOGIE

BANK OF AFRICA dispose d'un Code d'éthique et de déontologie qui énonce les principes et lignes directrices applicables aux entités du Groupe BANK OF AFRICA en matière de déontologie et d'éthique professionnelle.

Considérant une démarche d'amélioration continue, le Pôle Compliance Groupe a procédé à la mise à jour du Code d'éthique et les procédures y afférentes en vue, entre autres, de renforcer les exigences en matière de règles de conduite relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la protection des intérêts clients, la gestion des initiés et le canal d'alerte éthique.

Sur le plan d'intégrité des marchés des capitaux, le Pôle Compliance Groupe a adressé les rapports sur l'activité déontologie à l'Autorité Marocaine du Marché de Capitaux (AMMC).

En ce qui concerne la prévention de la corruption, BANK OF AFRICA a renouvelé sa certification ISO 37001 SMAC (Système de Management Anti-corruption) à la suite d'un audit de supervision approfondi réalisé par un « Cabinet certificateur » auprès de différentes fonctions de la Banque sous la coordination du Pôle Compliance Groupe.

S'agissant d'un processus pérenne, BANK OF AFRICA a lancé des actions d'amélioration de son SMAC, à travers le renforcement du contrôle interne y afférent, le déploiement de plusieurs sessions de formation, la revue de la cartographie des risques de corruption, la sensibilisation des collaborateurs aux risques de corruption en particulier ceux rattachés à des fonctions dites exposées, la diffusion du guide de bonnes pratiques et des procédures relatifs à la prévention de la corruption, la mise à jour des contrats de prestations et la mise en place de l'Instruction KYS (*Know Your Supplier*) qui énonce les principes et lignes directrices en matière

Know Your Customer (Connaître son Client)

Étant la pierre angulaire de sa stratégie de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le dispositif KYC mis en place par le Pôle Compliance Groupe consiste à s'assurer de l'identité des clients et connaître leur profil. L'intensité des diligences appliquées aux clients et la fréquence de la mise à jour KYC sont proportionnées au niveau de risque associé à chaque client.

Intégrité des marchés

En vue de garantir l'intégrité des marchés financiers dans les pays où est représenté BANK OF AFRICA – BMCE Group et d'accroître la confiance que les investisseurs ont dans ces marchés, le Pôle Compliance Groupe a déployé un ensemble de mesures permettant de prévenir, détecter et atténuer les risques liés aux abus de marché à travers la lutte contre les délits d'initiés, la manipulation de marché et la diffusion d'informations fausses ou trompeuses. L'objectif est de créer, dans le cadre de la lutte contre l'abus du marché, des conditions de concurrence équitables pour tous les acteurs économiques et de veiller à la protection de la réputation du Groupe dans la place financière internationale.

Protection des données personnelles

BANK OF AFRICA accorde une importance cruciale à la protection des données à caractère personnel qui lui sont confiées par ses clients, employés et partenaires. Le Pôle Compliance Groupe, en collaboration avec les entités concernées, veille à la mise en place des mesures permettant de traiter les données personnelles conformément à la loi marocaine 09-08 et au règlement européen RGPD.

Transparence fiscale

BANK OF AFRICA est engagée à respecter les lois internationales en matière de transparence fiscale notamment la loi américaine FATCA. Le Pôle Compliance Groupe a défini un dispositif de mise en conformité aux prérogatives de cette loi à travers l'identification et l'accompagnement des clients « *US Person* » dans la concrétisation des démarches afférentes à cette loi ainsi que les reportings exigés par les autorités américaines.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le Pôle Compliance Groupe a élaboré un système de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme inspiré des meilleurs standards en la matière. Il s'assure, à travers une approche basée sur les risques, de la mise en œuvre des mesures permettant de prévenir, détecter et atténuer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels la banque est exposée. Le dispositif mis en place comprend des politiques, procédures, systèmes informatiques de surveillance des transactions, *reportings*, contrôles, formation, sensibilisation et une organisation dédiée.

Sanctions internationales et embargos

Le Pôle Compliance Groupe a mis en place les mesures nécessaires pour se conformer aux sanctions internationales et embargos pris à l'encontre de pays, états, territoires, entités et individus en vue notamment de lutter contre la criminalité organisée transnationale, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et leur financement, ainsi que la coercition en réaction à des violations graves des droits de l'homme ou à des actes menaçant la paix.

Protection des intérêts des clients

Dans le cadre de ses différentes activités et offres de produits et services, BANK OF AFRICA met l'intérêt des clients au cœur de ses préoccupations. A cet effet, la Banque s'assure que les clients sont traités de manière transparente, impartiale et équitable et que les produits et services proposés répondent à leurs besoins, en leur donnant accès à une information claire et précise sur l'ensemble des clauses ainsi que la tarification y afférente. Plusieurs canaux sont mis à la disposition des clients pour exprimer leurs réclamations, lesquelles sont traitées par des équipes dédiées et remontées dans des délais raisonnables aux entités concernées.

Prévention de la corruption

BANK OF AFRICA est la première banque en Afrique à avoir obtenu la certification ISO 37001 de son système de management anti-corruption (SMAC). Cette certification qui témoigne de l'efficacité du dispositif de prévention de la corruption mis en place par la Banque et fait l'objet d'un audit externe indépendant tous les ans





de connaissances et d'évaluation des prestataires à appliquer par les entités impliquées dans le processus des achats.

À l'échelle du Groupe, le déploiement du Système de Management Anti-Corruption a été entamé par une formation & sensibilisation générale des filiales et la désignation des sites pilotes qui seront certifiés en priorité à la norme ISO 37001.

LE PÔLE COMPLIANCE EN DISCUSSION PERMANENTE AVEC SES PARTENAIRES ET SON ÉCOSYSTÈME

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le Pôle *Compliance* Groupe a mené des échanges réguliers avec ses partenaires.

Il a continué à assurer son rôle pour lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, pour se conformer à la loi 09-08 relative à la protection des données personnelles, pour respecter la loi FATCA et pour garantir sa démarche éthique et déontologique. Dans ce cadre, la *Compliance* Groupe a entretenu différents échanges avec ses partenaires aussi bien internes qu'externes : *Bank Al-Maghrib*, *ANRF*, *AMMC*, *CNDP*, *IRS (USA)*, ses correspondants bancaires étrangers ainsi que son réseau d'agences et de centres d'affaires.

Auprès de l'*ANRF* (Autorité Nationale du Renseignement Financier), le Pôle a instruit des demandes d'informations et de recherche de comptes bancaires et lui a adressé des déclarations de soupçon relatives à des opérations demeurées injustifiées dans les délais exigés.

Le Pôle *Compliance* Groupe a adressé à *Bank Al-Maghrib* les reportings annuels relatifs à l'exercice 2021 notamment le questionnaire annuel *LCB/FT*. En outre, le Pôle a transmis à *Bank Al-Maghrib* les informations et données demandées dans le cadre de missions d'audit ou pour des besoins ponctuels de supervision.

Concernant les correspondants bancaires étrangers, la *Compliance* a procédé au traitement des demandes de mise à jour des dossiers *KYC* et des questionnaires *AML* reçus et également à la revue du *KYC* des banques correspondantes clientes.

Dans le cadre de ses interactions avec le réseau de distribution, la filière *Compliance* se tient à la disposition du réseau agences et centres d'affaires pour toutes demandes de conseil et d'assistance : validation des opérations de *Trade Finance* eu égard des régimes de sanctions, instruction des remontées d'opérations inhabituelles, avis sur les ouvertures de comptes...etc.

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA DÉMARCHÉ KYC

À la suite de la refonte de la chaîne de valeur des activités *KYC* à travers la généralisation des contrôles par le *back-office OGS* à l'ensemble du réseau en 2021, une dynamique autour de la *KYC* a été développée et a permis une amélioration importante des indicateurs *KYC*.

En 2022, la conformité aux exigences *KYC* a continué d'être un enjeu majeur pour *BANK OF AFRICA*. Afin de garantir le respect des réglementations en vigueur, le Pôle *Compliance* Groupe a introduit des améliorations au manuel des procédures. Ce manuel permet de définir les règles et les processus à suivre pour identifier les relations d'affaires, les bénéficiaires effectifs et les

clients occasionnels, collecter les informations nécessaires et les vérifier. La mise à jour régulière de manuel permet de s'adapter en permanence aux évolutions législatives et réglementaires.

Les actions de formations et de sensibilisation ont été privilégiées en 2022 pour assurer le respect des exigences *KYC* par tout le réseau *BANK OF AFRICA*. Les collaborateurs de la banque ont été formés aux règles et aux processus à suivre pour identifier les clients et vérifier leur identité conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le pilotage de toute l'activité *KYC* a été assuré par le Pôle *Compliance* Groupe à travers notamment les traitements opérationnels relatifs au filtrage des clients contre les listes de sanctions internationales, PPE et médias négatifs, le suivi de la fiabilisation des dossiers *KYC* et la validation des dossiers *KYC* des clients à risque élevé.

Enfin, le pilotage des contrôles *KYC* réalisés par le *back-office OGS* est un élément clé pour garantir la conformité aux exigences *KYC*. Dans ce sens, à la suite de la refonte de la chaîne de valeur des activités *KYC* à travers la généralisation des contrôles par le *back-office OGS* à l'ensemble du réseau en 2021, la filiale *OGS* a contribué en 2022 à la mise en œuvre de contrôles *KYC* sur l'ensemble des entrées en relations et des mises à jour portant sur les documents scannés et les données des clients Tiers implémentées sur le Système d'Information.

Tout cela a permis en effet de maintenir la dynamique créée autour de la conformité *KYC* et d'améliorer la qualité des dossiers clients à la lumière des exigences réglementaires.

MONITORING ET ÉVALUATION DES RISQUES BC/FT

Conformément à la réglementation en vigueur, le Pôle *Compliance* Groupe procède, à travers des outils de filtrage et de surveillance des transactions, au contrôle des clients et de leurs opérations en vue de prévenir les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Dans le même cadre, le Pôle *Compliance* Groupe procède régulièrement à l'évaluation des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liés aux catégories de clients, aux pays ou zones géographiques ainsi qu'aux produits, services, opérations et canaux de distribution. À travers cette analyse, tous les facteurs de risques pertinents sont évalués en vue d'appliquer une approche fondée sur les risques qui privilégie l'allocation optimale des ressources en fonction du niveau d'exposition aux risques *BC/FT*.

CONFORMITÉ À LA LOI FATCA

En 2022, *BANK OF AFRICA* a déployé une série d'actions qui ont été couronnées par la certification du dispositif de conformité *FATCA* avec un statut « *Compliance* » sans aucun « *Event Of Default* » (certification sans réserve). Les *reportings* de l'ensemble des filiales éligibles à la déclaration *FATCA* ont été soumis avec succès à fin juin 2022 au titre de l'exercice 2021.

MAINTIEN DES EFFORTS POUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Répondre aux exigences du RGPD, Règlement Européen sur la Protection des Données, a été une priorité pour *BANK OF AFRICA* depuis 2020. Après s'être faite accompagner en 2020 par un cabinet conseil pour mettre à niveau ses dispositifs-maison mère et autres filiales, la banque a désigné un *DPO (Data Protection Officer)* comme l'exige le règlement et a déployé un plan d'actions de mise en conformité. Le projet de mise en conformité au RGPD est d'ores et déjà dans sa dernière phase, consistant au déploiement du Kit de conformité au sein d'une entité pilote de la Banque, afin de tester le dispositif cible et l'ajuster, si nécessaire.

Pour le déploiement au niveau des filiales, une démarche a été arrêtée comprenant une phase préliminaire de *GAP Analysis* permettant de renseigner sur l'état actuel des dispositifs existants ainsi que les lois et réglementations en vigueur, réalisée à travers des questionnaires partagés avec les filiales. Des plans d'actions spécifiques sont en cours d'élaboration. Il s'en suivra une phase de déploiement sur sites pilotes avant la généralisation à toutes les filiales.

La protection des données personnelles étant également une exigence nationale, le Pôle *Compliance* Groupe a accompagné, courant 2022, les entités de la Banque dans leur mise en conformité avec la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnel. Parallèlement, la banque a déposé auprès de la *CNDP* des demandes qui concernent les différents projets impliquant un traitement de données personnelles.

LE PÔLE COMPLIANCE GROUPE ACCOMPAGNE LES ENTITÉS DE LA BANQUE POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DES NOUVEAUX PRODUITS ET SERVICES

Le Pôle *Compliance* Groupe a été sollicité en vue d'évaluer la conformité légale et réglementaire des nouveaux produits, services, activités et technologies sur les aspects relatifs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, la protection des données personnelles et la prévention de la corruption. Dans ce cadre, il a accompagné les entités de la Banque pour le lancement et/ou la revue de différents projets notamment ceux liés à la transformation digitale, à la mise en place de partenariats avec des entités externes et aux nouvelles activités de la banque ou l'une de ses filiales.

Les projets en cours font l'objet de discussions avec les entités concernées depuis la phase de conception afin de s'assurer de leur conformité aux exigences légales et réglementaires à travers la prise en charge des recommandations du Pôle *Compliance* Groupe.

UNE VIGILANCE DE LA COMPLIANCE À L'ÉCHELLE DU GROUPE

Dans sa mission de prévention et de gestion des risques de non-conformité, le Pôle *Compliance* Groupe a poursuivi ses efforts d'amélioration et de renforcement des dispositifs couvrant les sujets *Compliance* au niveau des filiales au Maroc et à l'étranger.

Durant l'exercice 2022, plusieurs filiales ont procédé à l'acquisition de nouveaux outils de surveillance des clients et des transactions, ou à la refonte des outils existants pour améliorer davantage la

pertinence des contrôles. Le Pôle *Compliance* Groupe a assuré à ces filiales ainsi qu'aux holdings intermédiaires, l'accompagnement technique et fonctionnel nécessaires.

Concernant la vigilance Groupe, le Pôle *Compliance* Groupe a lancé plusieurs projets structurants issus des exigences de la nouvelle directive de *Bank Al-Maghrib*, à l'instar de la mise en place de liens fonctionnels forts avec les filiales, la mise en place du portail clientèle sensible, la surveillance du *Correspondent Banking* à l'échelle du groupe, l'escalade des opérations à risques, le reporting automatisé *LBC/FT*, ou bien encore le monitoring centralisé des transactions à l'échelle du Groupe.

Plusieurs projets de vigilance Groupe ont été déployés en sites pilotes avant leur généralisation, à l'instar du système de *Workflow* pour la gestion centralisée des relations de *correspondent Banking*, le portail Web des clients sensibles, ou encore le *reporting LBC/FT* automatisé avec édition de tableaux de bord à destination des filiales et des Holdings intermédiaires.

La *Compliance* Groupe de *BANK OF AFRICA* a assuré également une assistance et un accompagnement pour l'ensemble des filiales afin de renforcer leur dispositif de surveillance des clients et des transactions, ou de conformité en général.

Plusieurs demandes ont été instruites par le Pôle *Compliance* Groupe suite aux consultations remontées par les filiales pour avis sur des opérations à exécuter, des clients à risques ou des clients communs, des réponses aux questionnaires des régulateurs, des conventions de prestation de services, ou le suivi des actions post-audit des superviseurs.

Des chantiers ont été mis en place notamment l'accompagnement des filiales à la mise en place des dispositifs de conformité à la loi *FATCA* et le suivi des cycles de certifications périodiques et de *reporting* à l'*IRS*. D'autres sont en cours de déploiement à l'instar du *RGPD* et du Système de Management Anti-Corruption.

Enfin, pour répondre aux exigences réglementaires de *Bank Al-Maghrib* concernant la mise en place d'une supervision et d'un pilotage renforcés du dispositif *LBC-FT* à l'échelle du Groupe, une feuille de route comprenant une quinzaine de projets de vigilance a été élaborée, des projets entamés, et un suivi régulier est effectué par les instances de gouvernance de la Banque afin de s'assurer de l'avancement des travaux selon les délais prévus.



DES ENGAGEMENTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DÉFINIS EN CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES DU GROUPE

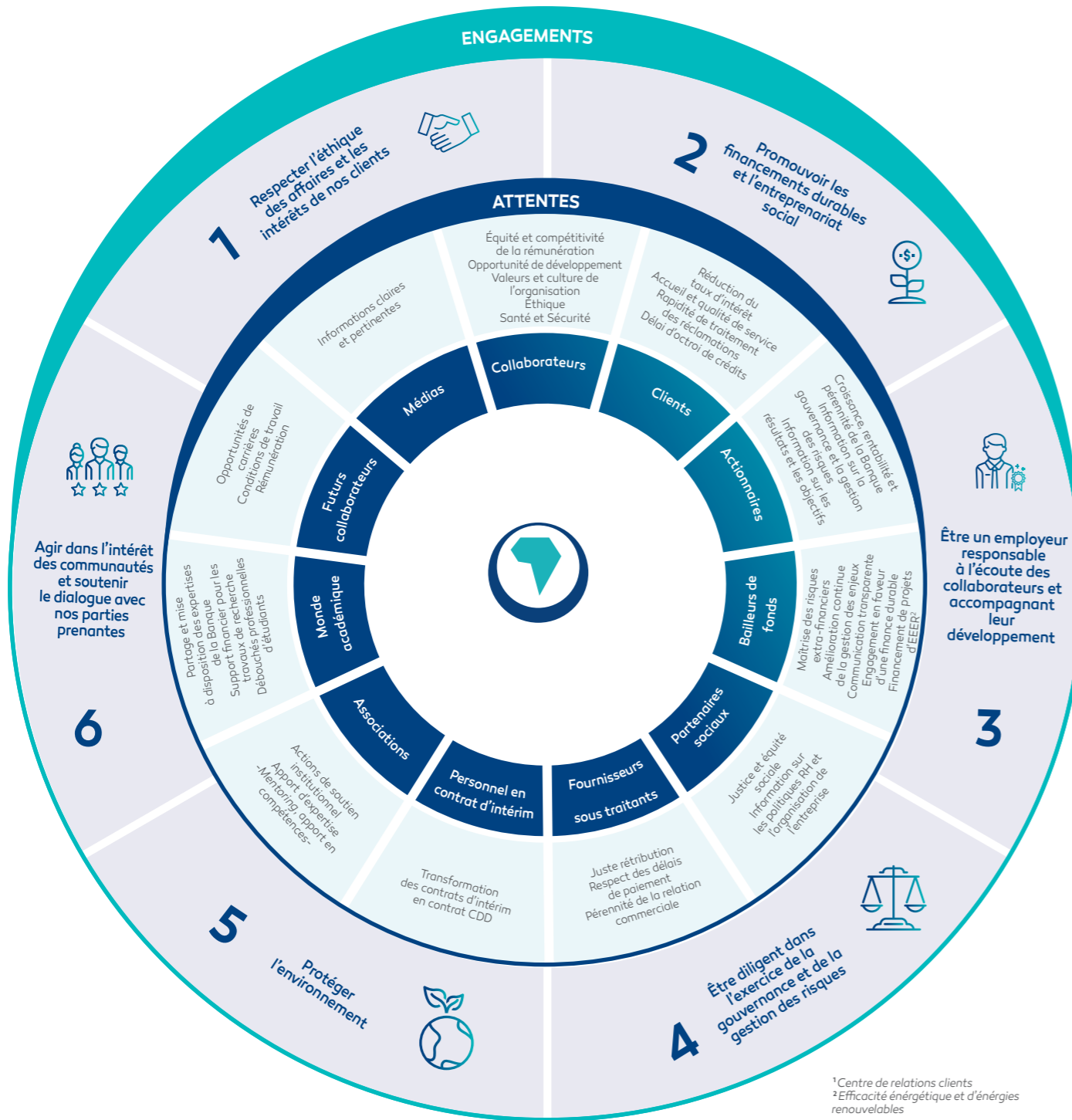
BANK OF AFRICA a été à l'avant-garde des institutions bancaires au Maroc et en Afrique en faisant de ses engagements un levier de développement et un vecteur de création de valeur partagée.

UNE STRATÉGIE QUI REPOSE SUR 6 ENGAGEMENTS

Pour s'assurer de donner une place capitale aux actions RSE dans les activités quotidiennes de la banque, BANK OF AFRICA a choisi de formaliser ses engagements RSE au niveau d'une Charte de Responsabilité Sociétale. Cette charte s'articule autour

de 6 engagements stratégiques qui permettent de répondre aux enjeux éthiques, environnementaux et sociaux de l'ensemble des parties prenantes du Groupe.

La Charte de Responsabilité sociale permet également d'inscrire la réflexion sur ces enjeux sur le long terme et à échelle du Groupe, en orientant l'ensemble des filiales vers une contribution effective prenant en compte l'intérêt général :



¹ Centre de relations clients
² Efficacité énergétique et d'énergies renouvelables

UN SUIVI RÉGULIER DE LA PERFORMANCE ESG DE BANK OF AFRICA

Le suivi interne du déploiement des engagements de responsabilité sociale et de durabilité du Groupe est une composante clé du renforcement de ses performances opérationnelles, de sa sécurité réputationnelle, et de son audience auprès de ses parties prenantes (bailleurs de fonds, autorités de régulation, agences de notation...).

A ce titre, l'équipe Développement Durable de BANK OF AFRICA a mené en 2022 la 4^{ème} campagne annuelle d'auto-évaluation RSE du Groupe

Ce dispositif permet à chaque entité de rendre compte à son Conseil d'Administration de ses performances propres et de se positionner au regard des engagements portés par le Groupe.

La consolidation des résultats renseigne sur les axes prioritaires d'amélioration ainsi que sur les acquis et les points forts sur lesquels le Groupe a su dégager un patrimoine de bonnes pratiques et de succès.



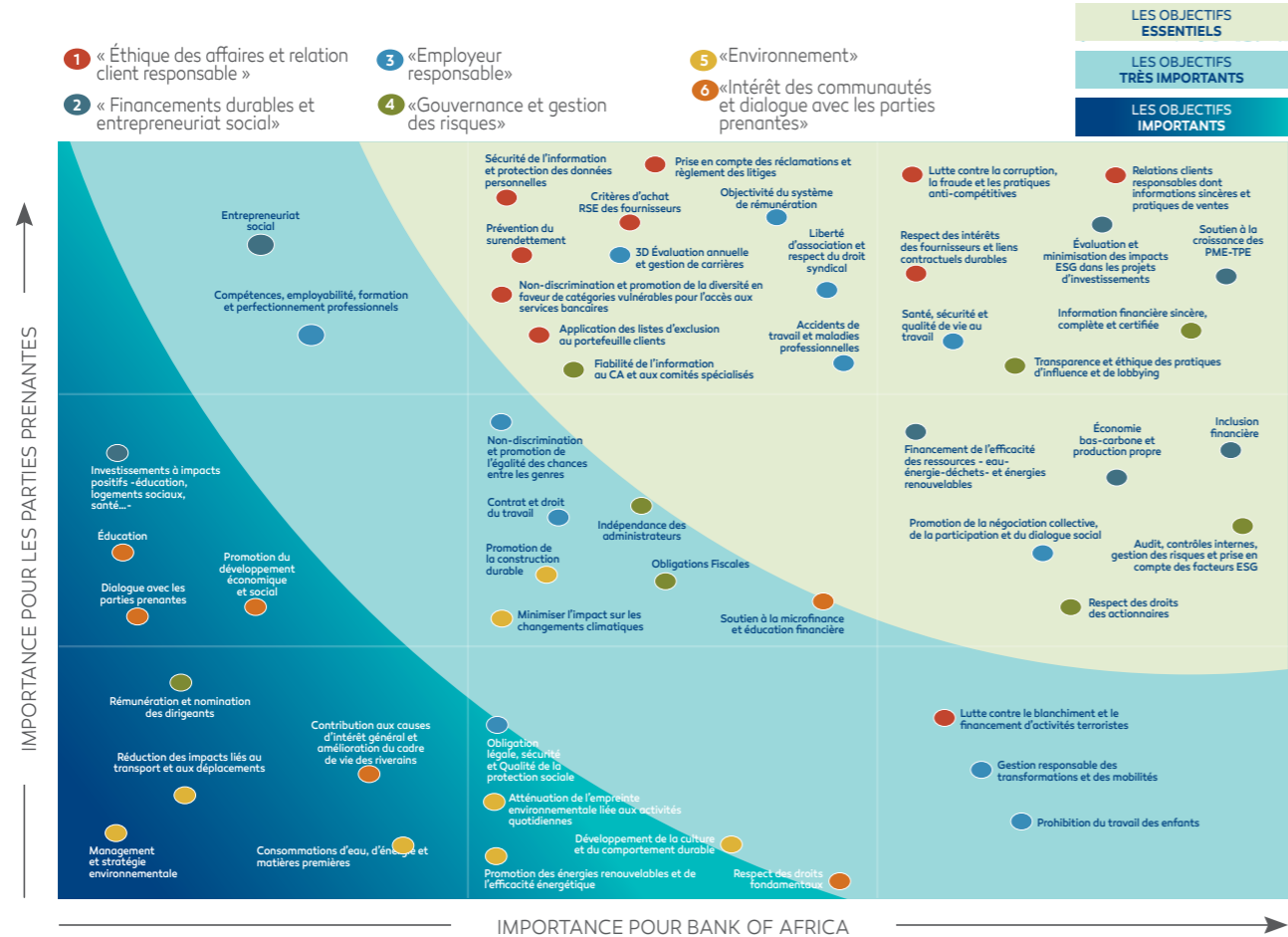
UNE DÉMARCHE COLLECTIVE POUR LA DÉFINITION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX, SOCIÉTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DU GROUPE

Le dialogue efficace et permanent avec les parties prenantes constitue un axe fondamental de la démarche RSE du Groupe, en parallèle à l'intégration des références internationales telles que les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, les Principes pour la Banque Responsable ou encore les Principes pour l'Investissement Responsable, au niveau de sa démarche de groupe bancaire responsable et engagé. L'exercice d'identification des parties prenantes a permis d'en recenser les plus significatives pour le

Groupe, au nombre de 11. Ces parties prenantes regroupent les clients, les collaborateurs, les fournisseurs, les bailleurs de fonds et les actionnaires, le monde académique, la communauté financière, la société civile, et les associations partenaires du Groupe. La réalisation de l'analyse de matérialité, étape indispensable dans la construction de sa stratégie RSE, a permis d'identifier les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance les plus pertinents pour le Groupe, en tenant compte des attentes des différentes parties prenantes et des enjeux inhérents à l'activité de l'institution.



Ce travail de consultation, d'écoute et de co-construction, mobilisant des entités internes, des experts de la performance extra-financière et des tiers indépendants a permis de réaliser une cartographie des enjeux majeurs en matière de RSE, faisant ressortir 51 enjeux avec 3 degrés d'importance, déclinés selon 6 axes stratégiques. Ces 6 engagements constituent l'ossature de la Charte RSE de BANK OF AFRICA.



Au cours de l'année 2022, une revue de l'ensemble des enjeux a été effectuée, sans impact majeur sur la matrice de matérialité.

ODD DES NATIONS UNIES : 13 ENJEUX PRIORITAIRES AU CŒUR DE LA STRATÉGIE RSE DE BANK OF AFRICA

Le Groupe est très impliqué dans les différentes instances de développement durable à l'international et maintient un dialogue régulier avec ses parties prenantes. Ses engagements en matière de responsabilité sociale et sociétale s'appuient sur les référentiels d'organismes internationaux tels que le Pacte Mondial des Nations Unies, les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, ou encore les Principes pour la Banque Responsable ou les Principes pour l'Investissement Responsable. La stratégie RSE de BANK OF AFRICA répond à 13 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations-Unies.

	01 Éthique des affaires et relation client responsable	02 Financements durables et entrepreneuriat social	03 Employeur responsable	04 Gouvernance et gestion des risques	05 Environnement	06 Intérêt des communautés et dialogue avec les parties prenantes
1		●				
2						●
3						●
4			●			●
5			●			
6		●			●	
7		●			●	
8		●	●			
9		●				
10						
11						
12	●	●			●	
13		●			●	
14						
15						
16	●			●		
17		●			●	



Les Objectifs de Développement durable (ODD) définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible à horizon 2030. Ils ont été adoptés en septembre 2015 par l'ONU dans le cadre de l'Agenda 2030.



DES RÉALISATIONS 2022 EN LIGNE AVEC LES ENGAGEMENTS

1 RESPECTER L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES ET LES INTÉRÊTS DE NOS CLIENTS

- Lutte contre la corruption, la fraude et les pratiques anti-compétitives
- Lutte contre le blanchiment et le financement des activités terroristes
- Sécurité de l'information et protection des données personnelles
- Relations clients responsables
- Prévention du surendettement
- Achats responsables



Le respect des règles d'intégrité, de loyauté des affaires et de transparence sont des principes clés de BANK OF AFRICA. Le Groupe est particulièrement mobilisé pour la prévention de la corruption et des conflits d'intérêt, pour le respect des règles de concurrence et pour la lutte contre la fraude. Son engagement éthique couvre également la lutte contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Une approche intégrée de mise en conformité

Après une année 2021 marquée par l'augmentation significative des besoins en accompagnement du Pôle *Compliance Groupe* et le lancement de plusieurs projets structurants, le Pôle *Compliance Groupe*, dans sa mission de prévention et de gestion des risques de non-conformité, a poursuivi ses efforts d'amélioration et de renforcement des dispositifs couvrant les sujets *Compliance*, au niveau de la maison mère ainsi que pour les filiales au Maroc et à l'étranger.

Au niveau de la maison-mère, le Pôle *Compliance Groupe* s'est assuré de manière continue de la conformité aux réglementations à travers les traitements opérationnels liés aux différents domaines de la conformité, la veille réglementaire, la formation, la sensibilisation, la mise à niveau du corpus normatif, l'évaluation des risques de non-conformité et leur cartographie, l'évaluation de la conformité des nouveaux produits et services ainsi que les *reportings*. En effet, l'année 2022 a été marquée, d'une part, par une augmentation importante des traitements opérationnels de la *Compliance* notamment sur les domaines « Sécurité Financière » et « KYC », et d'autre part, par l'accélération des projets métiers et à composante IT déjà lancés.

Sur le périmètre Groupe, différents projets structurants ont été initiés en réponse à l'entrée en vigueur de la Directive BAM n°6/W/2012, relative aux modalités d'application des mesures de vigilance à l'échelle Groupe et sont désormais opérationnels ou en phase de test au niveau de plusieurs filiales, et ce, dans l'attente d'une généralisation modulée et adaptée.

Renforcement des compétences en matière de Compliance

L'étude d'impacts des nouvelles exigences réglementaires a mis en première priorité certains projets qui ont permis indéniablement un transfert de capacités et une montée en compétence en faveur aussi bien des filiales que du HUB, notamment en matière de mise à niveau de leurs corpus normatifs respectifs et de maîtrise de nouveaux outils.

Une assistance et un accompagnement rapproché a été fourni durant l'année 2022 à l'ensemble des filiales à travers les demandes d'avis et de consultations émanant de ces dernières, ainsi que dans le cadre de leurs plans de remédiation post-audit des régulateurs.



Le KYC, ou « *Know Your Customer* » (la connaissance du client en banque), est la procédure mise en œuvre par les banques pour vérifier l'identité de leurs clients ou d'une personne morale, conformément aux réglementations de *customer due diligence* en vigueur



2 PROMOUVOIR LES FINANCEMENTS DURABLES ET L'ENTREPRENARIAT SOCIAL

- Gestion des Risques Sociaux et Environnementaux
- Financement de l'efficacité des ressources - eau-énergie-déchets -
- Économie bas-carbone et production propre
- Soutien à la croissance des PME-TPE
- Entrepreneuriat social
- Inclusion financière
- Investissements à impact positif



BANK OF AFRICA – un acteur incontournable de la finance à impact

BANK OF AFRICA fut la première banque africaine à signer en 2000 la Déclaration des institutions financières pour l'environnement et le développement durable du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), avant d'être un membre fondateur des « Principles for Responsible Banking » des Nations Unies en 2019.

Fort de ses engagements auprès des autorités internationales, le Groupe a multiplié les projets structurants afin d'inscrire durablement les principes de la Finance à Impact dans l'ensemble de ses activités, avec comme première initiative en 2020, la publication du premier rapport sur la Finance Durable dans le monde Arabe de UNEP-FI, « Promoting Sustainable Finance and Climate in the Arab Region ».



2000

BANK OF AFRICA **premier signataire africain**, de la déclaration des institutions financières sur l'environnement et le développement durable du PNUE, UNEP-FI



2008

Mise en place d'un **Système de Gestion Environnementale et Sociale** des risques en partenariat avec IFC .



2010

Adoption volontaire des Principes de l'Equateur - EP -



2016

Adhésion au *Global Compact* en soutenant les dix Principes, relatifs au **respect des droits de l'Homme, des normes de travail, de protection de l'environnement, ainsi qu'à la lutte contre la corruption.**



2016

Engagement ne en faveur du climat en rejoignant l'initiative "Mainstreaming Climate Action within Financial Institutions": **l'Intégration de l'action pour le climat au sein des institutions financières.**



2017

Membre fondateur des *Principles for Impact Finance.*



2018

Pemière banque africaine à adhérer au TCFD.



2019

Membre fondateur des *Principles for Responsible Banking.*



2019

Première Banque africaine à soutenir l'initiative chinoise *Green Investment Principles for the Belt & Road -GIP-*.

L'engagement de BANK OF AFRICA en faveur de la finance durable se traduit également par son accréditation au *Green Climate Fund* (en cours depuis 2022). Ce mécanisme financier permet d'aider les pays en voie de développement à limiter ou à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et à s'adapter aux changements climatiques par l'intégration de la notion de risque climat dans le processus de financement des investissements et d'octroi de crédits. Cet engagement de BANK OF AFRICA est en ligne avec la politique du Royaume en matière de neutralité carbone, en lien avec les Contributions Déterminées au Niveau National (NDC) en termes de réduction des émissions des gaz à effet de serre, ainsi que la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD 2030) et le Plan Climat National (PCN 2030).

En 2022, un accord de coopération a été signé entre BANK OF AFRICA et la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) pour l'élaboration d'un cadre de finance durable en faveur d'émissions obligataires vertes, sociales et durables.

BANK OF AFRICA a également obtenu un financement de 13 millions d'Euros de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, avec le soutien du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et de l'Union Européenne (UE) pour promouvoir la transition verte des entreprises marocaines et soutenir les PME, afin de leur permettre d'investir dans des technologies propres « Clean Tech ».

Dans le même esprit, BANK OF AFRICA a signé deux conventions avec l'Agence Marocaine d'Efficacité Énergétique (AMEE) et le *Cluster EnR* pour contribuer à la décarbonation de l'économie et à la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par le Maroc et a organisé la 2^{ème} édition des Rencontres de la décarbonation industrielle à Tanger.

BANK OF AFRICA a également financé le *Repowering* du parc éolien *Koudia El Baida* dans la région Tanger Tétouan, un investissement total de 44 millions €, avec le doublement de la capacité existante du parc éolien à 100 MW. C'est le plus ancien parc éolien à grande échelle d'Afrique et le premier producteur indépendant d'énergie renouvelable au Maroc.

BANK OF AFRICA est membre Fondateur de l'*AFRICAN BUSINESS LEADERS COALITION (ABLC)*, sous l'égide des Nations Unies. En 2022, lors de la COP 27, le groupe a signé la « Déclaration sur le climat » des chefs d'entreprise africains, ancrée dans les objectifs de l'Accord de Paris, les ODD et les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette coalition des chefs d'entreprises africains, créée par le Pacte Mondial des Nations Unies, vise à « faire progresser la croissance, la prospérité et le développement durable de l'Afrique.

Pour s'assurer de la bonne intégration de la finance durable au niveau du Groupe, la Banque a procédé, en partenariat avec IFC, courant 2020 et 2021, à la mesure de l'impact Climat de son portefeuille *Project Finance*, une 1^{ère} dans le secteur au Maroc.

BANK OF AFRICA participe également à plusieurs initiatives et groupes de travail internationaux,

- *Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions* : (i)

Sustainability profile de BANK OF AFRICA mis à jour sur le site de l'initiative lancée à la COP26 et (ii) la réélection de la Banque dans le Groupe de Coordination aux côtés des DFI et IDFC ;

- *Future of Sustainable Data Alliance -FoSDA-*: lancée à Davos en 2021, la FOSDA rassemble les acteurs clés de la finance durable et œuvre pour combler les gaps et lacunes en matière de data ESG ;

- NGFS / Banque de France : Rapport de BANK OF AFRICA soumis au groupe de travail sur les Risques Climatiques ;

- Interventions dans les événements, dont COP26, *UNEP-FI MENA Roundtable*, Table Ronde *Reporting ESG avec IFCAMMC*, *Climate Action* avec l'IFC et le *Green Climate Fund*, *G20 Sustainable Finance Working Group*...

- Contribution à l'étude *Impact Investing Ecosystem in Morocco* publiée en 2021 par le PNUD

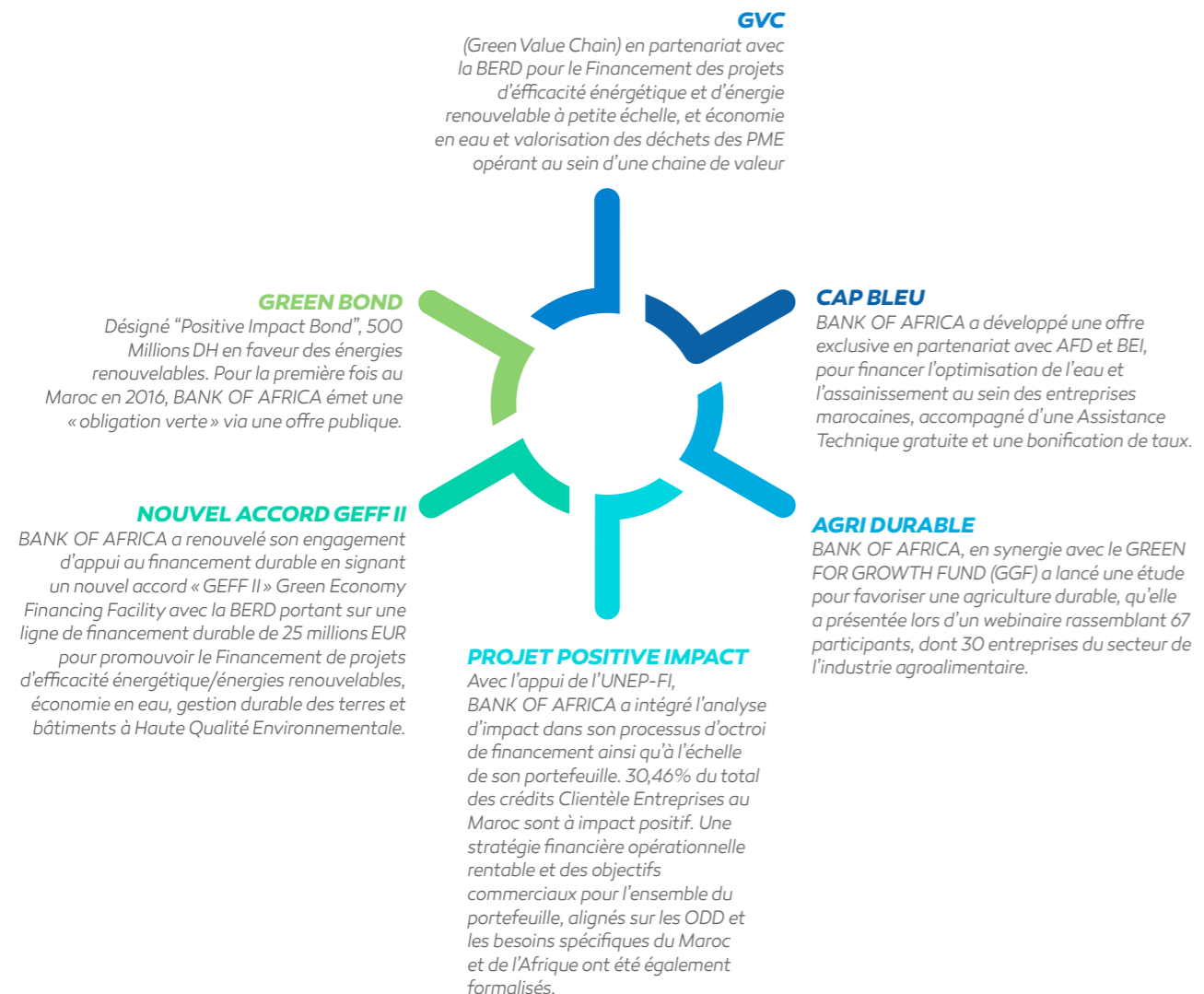
En 2022, BANK OF AFRICA s'est distinguée par une présence soutenue à la COP 27 à travers la participation à plusieurs panels et événements, tels que (i) l'initiative « *Mainstreaming Climate Action in Financial Institutions* », (ii) l'édition annuelle *Uniting Business Africa*, et (iii) le *Side Event COP 27* du GPBM sur les défis et opportunités de la Finance Climat. En marge de la COP 27, BANK OF AFRICA a été nommé *Co-Président* du nouveau Bureau Afrique de l'initiative chinoise « *Green Investment Principles for the Belt & Road* », avec l'ambition de contribuer à une nouvelle ère de la finance durable à travers le continent.

Aujourd'hui, les investissements verts et durables de BANK OF AFRICA représentent près de 4 Milliards DH . en faveur de la transition énergétique. Ils supportent notamment de projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique, de gestion et de valorisation des déchets, d'assainissement et de traitement des eaux usées. Ils permettent également d'accompagner des femmes entrepreneurs et des PME Africaines.



Des produits innovants proposés aux entreprises

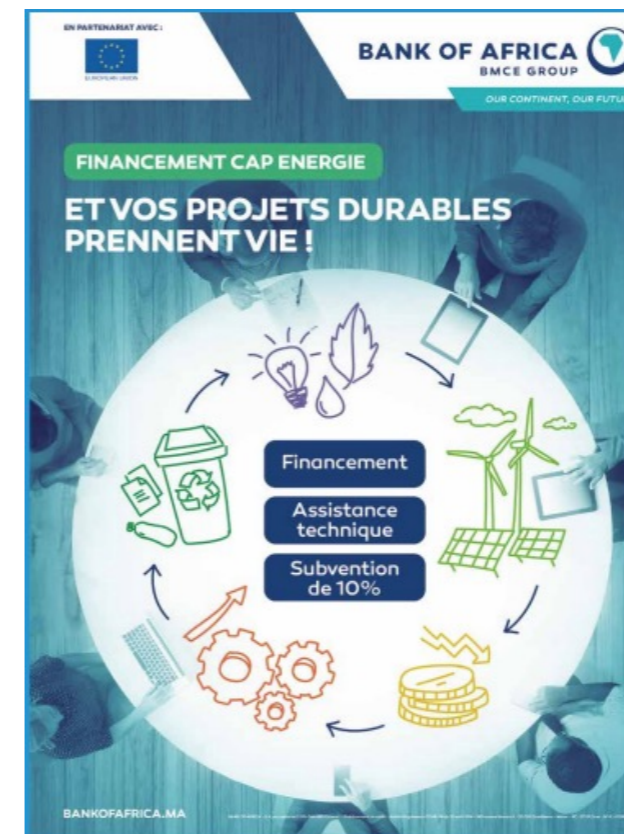
Les différents partenariats et initiatives dans la finance durable ont permis à BANK OF AFRICA de développer une véritable expertise dans ce domaine et de concevoir et proposer sur le marché un ensemble de solutions de financement à fort impact environnemental, social et climatique. Le Groupe se prépare pour le lancement en 2023 de son premier Social Bond pour financer des investissements à caractère social dans les domaines de la santé, l'éducation et le logement.



En 2022, pour accompagner les entreprises dans leur processus de décarbonation, BANK OF AFRICA a mis en place deux nouvelles solutions de financement innovantes et compétitives. Il s'agit notamment de « CAP INDUSTRIE VERTE » et « CAP ENERGIE ».

CAP Energie est une solution clé en main développée par BANK OF AFRICA pour accompagner les entreprises dans leur processus de gestion des ressources (économie d'énergie, économie d'eau, gestion des déchets...). Les entreprises peuvent ainsi financer, grâce à cette solution, l'acquisition d'équipements ou la modernisation de leur unité de production en intégrant des technologies vertes nouvelle génération.

L'offre **CAP Industrie Verte** permet de soutenir la décarbonation des TPME industrielles, et ce, conformément aux Orientations Royales en matière de développement de l'économie verte, de la promotion de l'efficacité énergétique et du développement durable. La solution offre aux entreprises la possibilité de réussir leur transition bas carbone à travers un dispositif intégré.



Projets verts au Maroc: la BERD accorde une ligne de financement de 13 millions d'euros à BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA s'est vue octroyer une ligne de financement de 13 millions d'euros par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), son partenaire majeur depuis plus de 10 ans, avec le soutien du Fonds Vert pour le Climat (FVC) et de l'union européenne. Cette nouvelle ligne est une extension du financement de 25 Millions EUR accordé en septembre 2021 par la BERD dans le cadre de la facilité de financement de l'économie verte (GEFF). L'objectif principal de cette ligne est de promouvoir la transition verte des entreprises marocaines. Ce prêt vise notamment le soutien des petites et moyennes entreprises (PME), afin de leur permettre d'investir dans des technologies propres « Clean Tech ». La Banque, ainsi que sa filiale de crédit-bail, Maghrebail, continueront de proposer des crédits avec un accompagnement en termes de préparation, mise en œuvre et suivi des projets, outre des sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation en matière de technologies d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques.

Première édition des régionales de la décarbonation

La décarbonation sera bientôt une condition pour l'accès au marché européen. Cette nouvelle donne va avoir un impact important pour le tissu économique marocain d'autant que 65% des exportations marocaines se font vers l'Europe. En réponse au pacte vert et son mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et dans le but notamment d'honorer ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris adopté en 2015, le Maroc place au centre de ses priorités la décarbonation industrielle et la croissance verte.

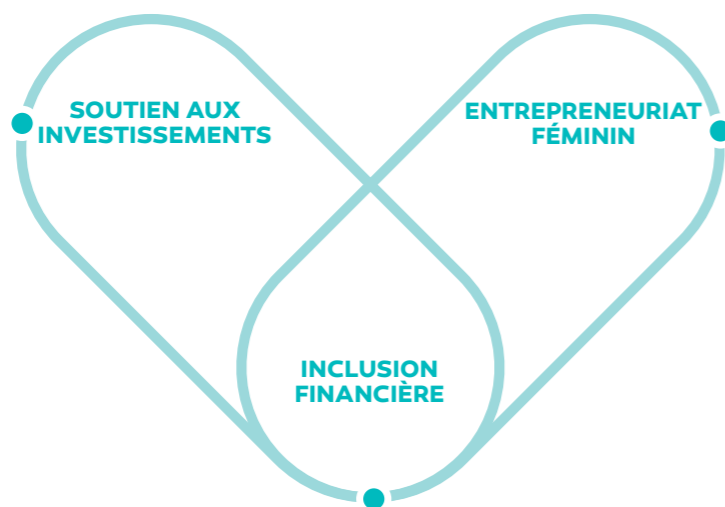
Pour les entreprises marocaines, la décarbonation peut constituer une belle opportunité à court, moyen et long termes. A court terme, elle permet de réduire les gaspillages de ressources et d'énergie et d'augmenter ainsi la rentabilité par une baisse des coûts. A moyen et long termes, cette démarche permet d'innover et renforcer la compétitivité de l'entreprise face aux augmentations des prix des ressources naturelles et de l'énergie, aux évolutions de la demande des clients et au renforcement des exigences réglementaires.

BANK OF AFRICA a la ferme volonté d'accompagner les entreprises dans ce virage écologique nécessaire à leur compétitivité. L'organisation des « Régionales de la Décarbonation », dont les première et deuxième éditions se sont tenues respectivement à Casablanca et Tanger, est une des manifestations de cet engagement du Groupe.



BANK OF AFRICA UN ACTEUR DE PREMIER PLAN DANS L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

BANK OF AFRICA s'investit pleinement auprès de tous les acteurs du secteur économique avec des programmes tels que *Damane Relance* et *CAP TPE*. BANK OF AFRICA affirme ainsi son implication et sa mobilisation en tant qu'acteur économique majeur dans le soutien de l'économie nationale.



Mené en partenariat avec la BERD, BANK OF AFRICA a lancé un programme nommé *Women In Business* qui prévoit une ligne de financement de 20 millions EUR.

Dans l'optique d'accompagner la stratégie d'inclusion financière portée par sa Majesté le Roi Mohammed VI et inscrite comme engagement de la Banque, BANK OF AFRICA a été très dynamique au travers de son programme *INTELAKA*.

Soutien attentif aux porteurs de projets

La stratégie d'inclusion financière portée par sa Majesté le Roi Mohammed VI a été inscrite comme engagement chez BANK OF AFRICA dès son lancement. En 2022, la Banque a continué de faciliter l'accès au financement des projets d'entrepreneuriat à travers notamment son offre *INTELAKA* dédiée aux porteurs de projets éligibles ou encore son offre *START TPE*, un prêt d'honneur accordé aux bénéficiaires de l'offre *TAMWIL INTELAKA* pour financer tout besoin en fonds de roulement de démarrage.

Pour permettre un accès plus facile à ses offres, BANK OF AFRICA a digitalisé les parcours crédit *INTELAKA* à travers le portail *Crédit Business Online*. À fin 2022, 3 000 dossiers ont été accordés, pour un montant total de 700 millions de dirhams.

Afin de soutenir les petites et moyennes entreprises, des partenariats stratégiques ont été conclus entre

BANK OF AFRICA et SANAD, portant sur une ligne de financement de 25 millions d'euros, et entre BANK OF AFRICA et la *SFI* - Société Financière Internationale, pour une enveloppe de 154 millions de Dollars de prêts.

En 2022, BANK OF AFRICA a également lancé la 5^{ème} édition du Programme d'Open Innovation Territoriale *SMART Bank*, en partenariat avec des acteurs territoriaux clé, dont des établissements de formation, des Directions Régionales de l'OFPPT, des CRI, des Conseils Régionaux et le *Cluster CISE*. Ce programme vise à encourager les jeunes *startups* et les porteurs d'idées à proposer des solutions innovantes en réponses à des problématiques posées par les différentes parties prenantes dans les 12 régions du Royaume.

Plus de 12 000 jeunes ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat et plus de 500 porteurs de projets sur l'ensemble du Royaume ont bénéficié de 200 heures d'accompagnement.

Ainsi, depuis le lancement du Club de l'entrepreneuriat ciblant les 12 Régions du Royaume, plus de 4 000 TPEs et Autoentrepreneurs ont été accompagnés dans leurs projets, avec l'implication de 25 partenaires ayant contribué à la création de 500 emplois.

L'implication de BANK OF AFRICA pour l'inclusion financière et le soutien à l'économie se traduit aussi par l'accompagnement du réseau *Blue Space* depuis sa création, en partenariat avec le Groupe ISCAE, l'UEMF et la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Aïn Chock. Plus de 120 projets ont été incubés et déclinés selon

les objectifs et niveaux de maturité des porteurs de projet et ont abouti à 7 créations, 3 Brevets et 4 Go To Market.

BANK OF AFRICA se mobilise également avec un « Programme intégré de promotion de l'investissement territorial » à travers un cycle de séminaires régionaux d'investissement, un dispositif d'amélioration des compétences entrepreneuriales des investisseurs et un cycle de conférences en ligne « Entrepreneurship Meeting » qui a bénéficié à plus de 2 700 personnes.



Accès aux services bancaires et financiers pour tous

La digitalisation est un des leviers d'inclusion bancaire. Dans un monde transformé par l'évolution technologique et les usages des consommateurs, BANK OF AFRICA réaffirme son ambition d'être une banque de référence en terme d'innovation digitale et lance une nouvelle version de son site de Banque en Ligne « *agencedirecte.ma* ». Cette nouvelle version offre aux utilisateurs un parcours simple d'ouverture de compte, 100% digital et totalement sécurisé pour réaliser leur ouverture de compte sans passage en agence.

À travers l'application Agence Directe, BANK OF AFRICA propose également plusieurs formules exclusives à 0 Dh, regroupant l'essentiel des services bancaires nécessaires, destinés à répondre aux besoins de différents profils (Jeunes, Salariés, Fonctionnaires, Seniors, Marocains Résidents à l'étranger...).

En plus de l'Agence Directe, BANK OF AFRICA propose plusieurs plateformes de banque en ligne : l'application et plateforme BMCE Direct pour l'accès aux comptes et la souscription aux produits et services, l'application *Daba Pay* pour les opérations de paiement mobile, la plateforme crédit immobilier accessible sur *credithabitat.ma*, la plateforme crédit à la consommation sur *creditdaba.ma* et l'application *Daba Transfer* pour le transfert d'argent de l'Europe vers le

Maroc. Ces différentes offres permettent de répondre aux nouveaux modes de consommation des clients en quête de mobilité et d'instantanéité dans leurs relations bancaires.

Une nouvelle solution de paiement mobile *Dabapay Pro* a été déployée en 2022 sur toutes les lignes de bus des villes de Nador et de Safi afin de permettre aux usagers des bus d'utiliser leur smartphone pour réaliser leur paiement via cette application. Cette expérience pilote a été réalisée en partenariat avec *Vectalia*, société de transport en charge du transport public par autobus dans plusieurs villes du Maroc. À travers ce partenariat, BANK OF AFRICA contribue à la promotion de l'écosystème du paiement mobile dans le but de digitaliser les opérations de paiement chez les commerçants. Ainsi, elle œuvre pour l'utilisation massive du digital à la place du cash et participe à l'inclusion financière au Maroc.

La stratégie de digitalisation des produits et services bancaires de BANK OF AFRICA et les différentes offres digitales proposées, confirment encore une fois sa position de banque connectée à son environnement, capable de s'adapter à l'évolution permanente des technologies en offrant à tout instant des solutions sur-mesure à l'ensemble des catégories de ses clients.



Soutien de l'entrepreneuriat féminin

Engagée en faveur des femmes et de l'égalité des genres, BANK OF AFRICA encourage et soutient l'entrepreneuriat féminin à travers son programme *Women in Business* mis en place avec la BERD. Ce programme, basé sur une ligne de financement à hauteur de 200 Millions DH, propose une solution complète pour les femmes entrepreneures. Il a été étendu aux Associations et Coopératives de femmes en milieu rural pour favoriser leur développement et encourager la formalisation de leurs activités.

Un accompagnement extra-financier en faveur des TPME

BANK OF AFRICA a été l'une des premières banques à répondre positivement aux sollicitations des pouvoirs publics pour offrir un meilleur accompagnement aux TPME qui constituent 95% du tissu économique du Royaume. Le discours Royal d'octobre 2019 a permis d'accélérer la conception d'offres spécifiques de financement dédiées et concernant tant la création que le développement de l'entrepreneur qu'il soit installé en affaire personnelle, en auto-entrepreneur ou en Personne Morale. La gamme des produits de BANK OF AFRICA englobe ainsi une panoplie d'offres *packagées* adaptées aux besoins spécifiques de chaque catégorie (Auto-Entrepreneur, Jeune Entrepreneur, etc.) et comprend également un mécanisme de soutien à la formalisation et au développement des commerçants à travers l'intégration et l'inclusion de ces derniers dans un circuit national élargit de paiement mobile.

BANK OF AFRICA s'appuie aussi sur son Observatoire de l'Entreprenariat (ODE), créé en 2009, pour proposer une approche extra financière, basée sur le triptyque *Formation/Mentorat/Networking*, en complément d'une sensibilisation à l'entreprenariat. L'ODE a permis l'accompagnement de 14 000 jeunes, porteurs de projets et entrepreneurs.



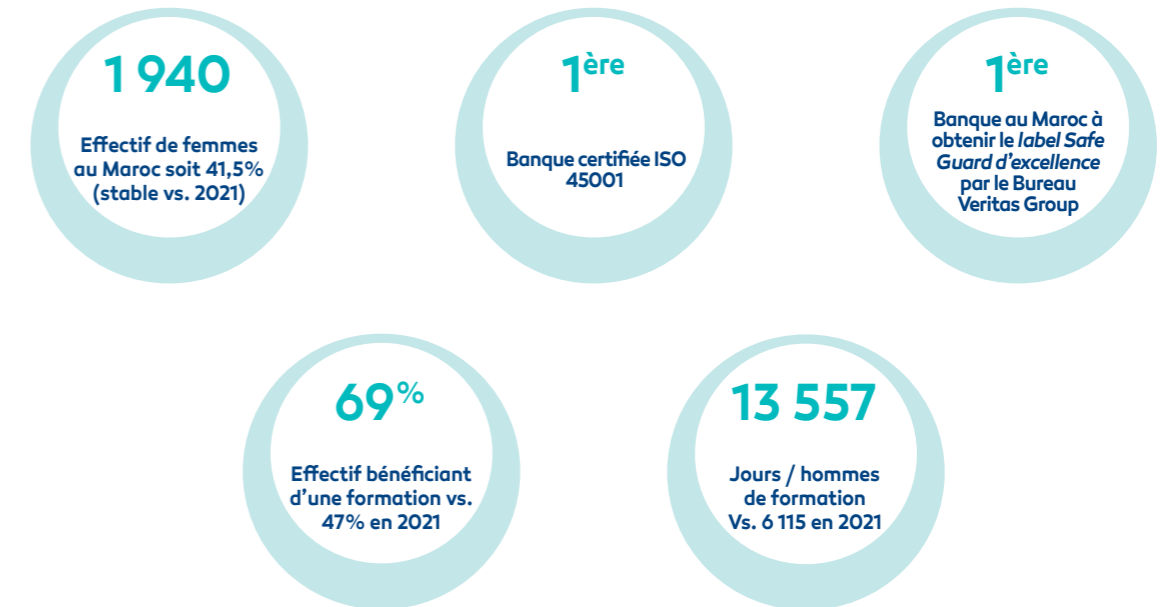
3 ÊTRE UN EMPLOYEUR RESPONSABLE À L'ÉCOUTE DES COLLABORATEURS ET ACCOMPAGNANT LEUR DÉVELOPPEMENT

- Diversité et égalité des chances entre les femmes et les hommes
- Gestion des carrières et formations
- Accompagnement des transformations et mobilités
- Santé, sécurité & qualité de vie au travail
- Négociation collective et dialogue social
- Investissements à impact positif



Les hommes et les femmes constituent la première richesse du Groupe BANK OF AFRICA. Leur engagement est la condition de toute performance. Le Groupe l'encourage en assurant des conditions de travail qui favorisent le bien-être et la santé au travail, la diversité des équipes et l'évolution professionnelle pour tous. L'engagement des équipes est également le fruit de l'attention que le Groupe porte à leur développement professionnel et de l'importance qu'il accorde à chacun des collaborateurs, quels que soient ses origines, sa formation ou son métier.

La politique de ressources humaines du Groupe garantit l'éthique sociale dans les actions déployées par tous les métiers du groupe et s'appuie sur une culture forte qui unit les collaborateurs autour de fondamentaux solides : le respect, la confiance, l'esprit d'équipe, la créativité, l'équité dans le traitement de tous et l'égalité des chances.



Une gestion de carrière pour tous les collaborateurs

Une bonne gestion des carrières et de la mobilité permet d'augmenter les compétences et les performances des collaborateurs. Dans le cadre de sa politique de gestion du capital humain, BANK OF AFRICA encourage l'ensemble de ses équipes à la mobilité inter-métiers et à développer leurs carrières à travers ses différentes activités à l'international. Cette approche permet d'anticiper les évolutions des métiers et des besoins en compétences et de fidéliser ses talents et de renforcer sa culture d'entreprise.

Qu'il exerce un métier généraliste ou spécialisé, chaque

collaborateur se voit confier des missions et des responsabilités clairement définies. Des objectifs individuels et stimulants, servent la vision globale du Groupe, en faisant appel à la concertation, à l'esprit d'équipe et à la mise en commun des compétences. Un portail pour l'emploi diffuse régulièrement les besoins des différentes entités et ces dernières réalisent régulièrement des entretiens d'évaluation professionnelle avec leurs équipes. Durant l'année 2022, 1 210 collaborateurs ont bénéficié d'une mobilité, dans le cadre d'un changement de métier et/ou de poste, ou d'une mobilité interne ou d'une évolution de carrière, soit 24,3% de l'effectif de BANK OF AFRICA au Maroc, contre 19,9% au 31 Décembre 2021.



Une politique de recrutement qui favorise la diversité et l'égalité des chances

Dans un contexte de marché de l'emploi tendu pour les employeurs, tant au Maroc qu'à l'international, le recrutement de nouveaux collaborateurs et collaboratrices constitue un enjeu clé de BANK OF AFRICA pour accompagner la croissance de ses activités.

Le Groupe mène une politique active pour le recrutement et l'intégration des talents de demain dans ses différents cœurs de métier. Le processus de recrutement est formulé dans le respect des dispositions réglementaires et des meilleures pratiques et veille au respect de l'égalité des chances dans le traitement et la non-discrimination sur la base de critères économiques ou sociodémographiques, tels que l'âge et le genre notamment. Un bon recrutement passe par un « onboarding » réussi. La politique de recrutement favorise une bonne intégration des nouveaux collaborateurs, en mettant à leur disposition tous les moyens nécessaires et en les initiant à la culture d'entreprise de BANK OF AFRICA qui favorise l'implication globale de ses salariés autour de valeurs partagées.

La Direction du Capital Humain soutient les managers et les responsables des ressources humaines dans leurs objectifs ambitieux de recrutement. Elle veille à diversifier ses sources de recrutement, à travers une présence sur les réseaux sociaux, les job-boards, les caravanes d'emploi et les forums de recrutement au Maroc et à l'international. Elle s'appuie notamment sur les outils numériques pour détecter aussi bien les professionnels expérimentés que les jeunes diplômés.

Un accompagnement continu de la montée en compétences

BANK OF AFRICA accorde une importance primordiale au développement des compétences de ses collaborateurs dans le cadre des évolutions des métiers du secteur. Chaque année, un plan de formation est élaboré en coordination avec les managers des différents métiers et tout au long de l'année, une plateforme de formation en e-learning est à la disposition des collaborateurs tandis que le centre de formation du Groupe, « BANK OF AFRICA ACADEMY », déploie des programmes de formation continue pour l'ensemble des métiers.

Le développement des compétences répond ainsi à la fois aux attentes des collaborateurs et aux besoins de l'entreprise. Il concerne l'ensemble des employés et il est adapté en fonction des problématiques rencontrées et des objectifs fixés. C'est pourquoi différentes approches et moyens sont mis en œuvre pour investir efficacement dans la montée en compétence de chacun : formation professionnelle, mais aussi conférences, l'encadrement et l'apprentissage auprès du manager, forums professionnels, partage des expériences avec les collègues, auto-formation dans la gestion au quotidien et les nouvelles missions confiées, ainsi que dans toutes les situations propices aux échanges de bonnes pratiques.

En 2022, 69% de l'effectif ont bénéficié d'au moins une action de formation dispensée. Plus d'une centaine d'actions

de formation ont été réalisées, soit 13.557 jours/hommes de formation, contre 6.115 jours/hommes en 2021, car l'année avait été perturbée par plusieurs confinements.

Equité et performance, piliers de la politique de rémunération

BANK OF AFRICA s'appuie sur son capital humain pour mettre en œuvre sa vision et ses engagements. Il est donc essentiel pour le Groupe d'attirer et de fidéliser les meilleurs candidats. Pour ce faire, BANK OF AFRICA propose à ses collaborateurs un package de rémunération qui rétribue leur performance et leur contribution aux résultats. La politique de rémunération prend en compte la formation, les compétences et l'expérience professionnelle de chaque collaborateur et s'appuie sur des valeurs d'équité et de transparence.

Une politique RH qui encourage l'emploi des jeunes et l'insertion des personnes handicapées

BANK OF AFRICA considère que la diversité est une richesse et un levier de performance. Le Groupe souhaite faire progresser tous les collaborateurs quels que soient leur genre, leur origine, leur formation ou leur profession. Sur l'ensemble de ses démarches, la politique RH de BANK OF AFRICA exclue toute forme de discrimination et s'engage pour le respect de l'égalité des chances pour tous. À travers sa politique RH, BANK OF AFRICA favorise également l'emploi des jeunes diplômé(e)s en leur facilitant l'accès à leur premier emploi et en accueillant des jeunes étudiants en quête d'apprentissage. Ainsi, chaque année, BANK OF AFRICA accueille plus de 2.000 stagiaires issus d'écoles supérieures, d'instituts de formation et d'universités nationales et internationales. Afin de faciliter l'intégration des personnes en situation d'handicap, BANK OF AFRICA veille à aménager ses locaux et participe régulièrement aux événements et forums spécialisés.

Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes

Dans le cadre de son engagement sociétal prônant la promotion de l'emploi au féminin, BANK OF AFRICA accorde une attention particulière au renforcement du poids des femmes dans les effectifs de ses différentes entités, au Maroc, comme à l'international.

Pour promouvoir la parité genre, en droite ligne avec ses engagements en matière de développement durable et RSE, BANK OF AFRICA a adhéré à l'initiative WEP-Women's Empowerment Principles. L'engagement de BANK OF AFRICA pour la parité s'est traduit également par la signature de la Charte de la « Diversité du genre » de We4she du Africa CEO Forum. L'adhésion à cette charte a été suivie de l'adoption d'un plan d'actions Genre, à horizon 2025, avec comme finalité de donner à l'ensemble du personnel du Groupe les moyens nécessaires pour favoriser la mixité femmes-hommes et accroître le nombre de femmes dans ses instances dirigeantes (Comité exécutif Maroc & International, Comité de Fonctionnement, Comité Environnemental, Social et de

Soutenabilité). La politique Diversité de BANK OF AFRICA a permis une bonne progression de la part des femmes dans les effectifs : celles-ci représentent 41,5% des effectifs Maroc à fin décembre 2022 contre 40% en 2020. A l'échelle du Groupe,

les femmes représentent 43,6%, en hausse de +1,1p% par rapport à fin 2021. Les femmes représentent aussi 30,6% des employés-cadres moyens et autres cadres et 16,7% du Conseil d'Administration.

INDICATEURS DU CAPITAL HUMAIN DE BANK OF AFRICA MAROC

Année	2019	2020	2021	2022
Effectifs	5 047	4 987	4 985	4 671
Dont femmes	2 027	2 014	2 076	1 940
Par nature des contrats				
CDI	4 929	4 858	4 741	4 574
CDD	118	129	244	97
Par catégorie				
Cadres	3 203	3 149	3 269	3 124
Gradés	1 434	1 428	1 183	1 073
Employés	94	98	144	57
Hors Classe	316	312	389	417
Par ancienneté				
Inférieure à 5 ans	25%	18,8%	18%	13,6%
Entre 5 et 10 ans	12%	13,9%	15,1%	17,3%
Entre 10 et 20 ans	47%	49,9%	48,7%	50%
Supérieure à 20 ans	17%	17,3%	18,2%	19%
Recrutements & départs				
Recrutements	98	181	262	59
Démissions	217	138	149	207
Licenciements	46	28	26	32
Litiges sociaux				10
Dialogue social				
Nombre de jours de grève	0	0	0	0
Nombre de représentants du personnel	146	138	176	171
Titulaires	84	84		87
Suppléants	62	54		84
Santé & sécurité au travail				
Nombre d'accidents de travail	59	62	46	63
Formation				
Budget en % de la masse salariale	0,39%	0,58%	0,33%	0,6%



4 ÊTRE DILIGENT DANS L'EXERCICE DE LA GOUVERNANCE ET DE LA GESTION DES RISQUES

- Fiabilité de l'information au conseil d'administration et aux comités spécialisés
- Gestion des risques et prise en compte des facteurs ESG
- Indépendances des administrateurs
- Information financière sincère, complète et certifiée
- Respect des droits des actionnaires



BANK OF AFRICA s'impose un mode de gouvernance solide, qui intègre l'ensemble des dispositions légales émanant des régulateurs nationaux et internationaux. De par son rôle stratégique dans l'économie marocaine et dans ses différents pays de présence, BANK OF AFRICA est appelé à disposer d'une gouvernance et d'un mécanisme de gestion des risques qui garantissent la sécurité de ses activités.

Préserver les intérêts de toutes ses parties prenantes passe par l'adoption d'une gouvernance solide.

BANK OF AFRICA s'appuie sur des instances de décision et de surveillance ainsi que des comités spécialisés :

- Le Conseil d'Administration, dont la mission première est de maintenir un équilibre entre les intérêts des actionnaires et les perspectives de croissance, de création de valeur à long terme et de protection des déposants. Il est composé de 12 Administrateurs experts dans leurs domaines d'activité, avec 2 femmes administratrices dont 1 indépendante.
- La *Strategy Task Force* est un Comité chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030 et, auparavant, la mise en place de la nouvelle Gouvernance.
- Le Comité des Risques Groupe, le Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe et le Comité Gouvernance, Nomination et Rémunérations, dont les prérogatives assurent la pérennité, la gestion proactive des risques et le contrôle de l'activité au niveau du Groupe.

Aux termes d'une vision établie à l'horizon 2030, le Conseil d'Administration a entériné en 2021 la mise en place d'une nouvelle Gouvernance visant à renforcer davantage l'intégration du Groupe en termes de pilotage de ses différentes entités constitutives, de maîtrise des risques, de synergies, de mutualisation de compétences et d'efficacité au service de la dynamisation de l'action commerciale et de la création de valeur.

Au niveau de la Présidence, compte tenu de leurs missions intrinsèques ou parce qu'elles relèvent des prérogatives du Président, des entités lui sont rattachées telles que la Fondation BMCE Bank, le Bureau du Président ou des missions dévolues à l'Administrateur Directeur Général. Celui-ci supervise ainsi des fonctions régaliennes telles que la Conformité ainsi que celles qui lui sont déléguées par le Président telles que le Capital Humain, la Communication ou les fonctions liées à l'animation du Gouvernement d'Entreprise, à la RSE, aux partenariats et aux relations institutionnelles.

Les Risques Groupe ainsi que le Contrôle Général Groupe, sont directement rattachés au Président Directeur Général :

- le Pôle Risques Groupe englobe le Management des Risques, l'Analyse des engagements, la Surveillance des engagements et les Risques de Contreparties Afrique et Projets transverses.

- le Contrôle Général Groupe veille à la mise en place des politiques et des procédures de contrôle interne. Le périmètre du Contrôle Général Groupe englobe l'ensemble des filiales et succursales de BANK OF AFRICA, au Maroc et à l'étranger.

Un Comité Présidentiel assure le Pilotage stratégique du Groupe. Il est présidé par le Président Directeur Général de même que le Comité de Crédit Senior qui examine et approuve les demandes de crédit formulées par les clients de la Banque et du Groupe relevant de sa délégation.

Structure managériale resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives

La nouvelle Gouvernance adoptée en 2021 inclut la mise en place d'une structure managériale resserrée autour de trois Directions Générales Exécutives :

Direction Générale Exécutive « Maroc & CIB »

Cette Direction regroupe les activités de financement intermédié de la banque commerciale et désintermédié de Banque d'Affaires sous l'enseigne BMCE Capital. Ces activités commerciales sont mises au service des différents segments de clientèle : Particuliers, Professionnels, PME et Grandes Entreprises issues du secteur public et privé, domiciliées au Maroc et à l'International, hormis l'Afrique. Les Directions Régionales au Maroc ainsi que les filiales bancaires, l'établissement de paiement et les bureaux de représentation établis en Europe, au Moyen-Orient et en Asie, relèvent aussi de cette direction à laquelle est également rattaché un Pôle en charge de dynamiser la gestion du Contentieux et du Précontentieux outre des missions spécifiques.

Direction Générale Exécutive « Afrique »

Cette Direction chapeaute les activités menées sur le continent africain hormis le Maroc, à travers une vingtaine de filiales en

Afrique Subsaharienne sous l'enseigne BANK OF AFRICA, LCB et Banque de Développement du Mali.

Direction Générale Exécutive « Fonctions Groupe et Opérations »

Cette Direction regroupe la fonction régalienne des Finances ainsi que les fonctions, transverses, liées à la Technologie, Process et Organisation, à la Qualité, la Logistique ou au Juridique, avec supervision des filiales qui s'inscrivent dans le prolongement de ces métiers. En définitive, l'organisation réaménagée du Groupe BANK OF AFRICA ambitionne de conforter l'image forte que reflète le Groupe en termes de professionnalisme, d'innovation, de culture d'entreprise et de qualité des femmes et des hommes qui en sont la véritable force et richesse.

Gestion des Risques

La démarche de BANK OF AFRICA en matière de gestion des risques est l'émanation des normes professionnelles et réglementaires. Elle s'appuie également sur les règles définies au niveau international ainsi que sur les recommandations des autorités de tutelles. Les principaux risques identifiés sont :

- Risque de crédit
- Risque de marché
- Risque opérationnel
- Risque pays.



5 PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

- Atténuation de l'empreinte environnementale liée aux activités quotidiennes -énergie-eau-émissions des GES-
- Promotion de la construction durable
- Développement de la culture et du comportement durables



Depuis de nombreuses années, BANK OF AFRICA s'est engagée dans une démarche de progrès pour réduire son impact environnemental direct, lié au fonctionnement de l'entreprise. Un plan d'action volontariste a été lancé sur tout le périmètre du Groupe avec une gestion active des consommations d'énergie et de ressources ainsi que l'amélioration de ses process et de ses mesures de suivi.

Mesures de gestion et d'élimination des déchets

La banque a mis en place des mesures de gestion et d'élimination des déchets. Pour les toners, elle a choisi une filiale spécialisée dans le reconditionnement pour réutilisation. Les équipements informatiques sont quant à eux recyclés et traités par l'association Al Jiser, qui les donne ensuite aux établissements publics d'éducation.

Une démarche de sensibilisation au développement durable à travers la formation

L'implication de tous les collaborateurs et l'effort collectif sont essentiels pour la réalisation de la vision du Groupe.

En effet, BANK OF AFRICA s'attache à sensibiliser ses équipes, dans tous les métiers, aux enjeux du développement durable. Actions de formation et campagnes internes de sensibilisation sont régulièrement mises en place pour adopter les bons réflexes et comportements par tous.

Certification ISO 50001

BANK OF AFRICA, 1ère Banque en Afrique certifiée doublement pour son Système de Management de l'efficacité énergétique, par l'Institute Marocain de Normalisation IMANOR et le Bureau Veritas. Cette certification crédibilise l'engagement Environnemental de la Banque, et particulièrement sur la question liée à la réduction de la consommation d'énergie visant à réduire son empreinte carbone et la maîtrise rationnelle des ressources d'énergie.

Bilan de l'impact environnemental de BANK OF AFRICA MAROC

	2021	2022
Consommation d'énergie en KWH	26 803 092,03	22 875 886,05
Consommation d'eau (m ³)	335 195,56	311 928,26
Emission CO ₂ par employé	4,11	5,44
Bilan déchets		
Papier et archives	182	177
Matériel informatique (unités)	1 422	774
Huiles de cuisson (kg)	116	170
Cartouche (kg)	2 894	2 672
Maintenance (kg)	0	586



6 AGIR DANS L'INTÉRÊT DES COMMUNAUTÉS ET SOUTENIR LE DIALOGUE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

- Éducation
- Soutien à la microfinance et éducation financière
- Inclusion financière
- Respect des droits de l'Homme
- Dialogue avec les parties prenantes



Chaque année, BANK OF AFRICA renouvelle son engagement auprès de ses parties prenantes et communautés. Les actions de la Fondation BMCE BANK dans l'éducation ou encore celles de la Fondation BOA et ses filiales en sont les principales manifestations. Cependant, BANK OF AFRICA et ses filiales soutiennent de manière directe de nombreux événements pour confirmer son engagement envers l'ensemble de ses parties prenantes.

Lutte contre le cancer chez les femmes

Chaque année, BANK OF AFRICA organise « Octobre Rose », vaste campagne pour le dépistage des cancers féminins, sein et col de l'utérus. La campagne Octobre Rose s'adresse à l'ensemble des collaboratrices du Groupe et bénéficie

également aux femmes des milieux défavorisés dans tous ses pays d'implantation. 6000 femmes sont ainsi dépistées chaque année dans 5 des pays du continent africain où le Groupe est présent.

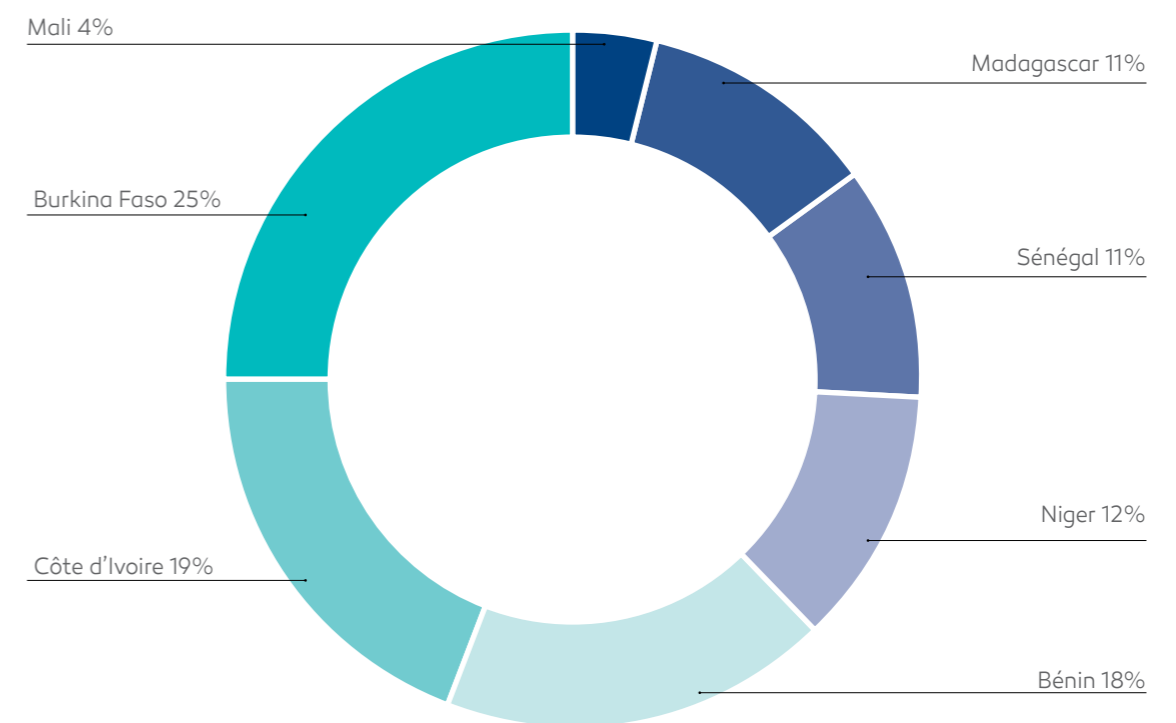


Fondation BANK OF AFRICA, toujours engagée sur le continent africain

Près de 95 projets à caractère social et sociétal ont été réalisés en 2022, avec un équilibre entre les projets éducation et les projets santé. Plus de 80 salles de classe dans 7 pays ont été renouvelées ; elles accueillent 5 000 enfants. Près de 1 000 enfants ont bénéficié d'une initiation aux nouvelles technologies et 7 écoles primaires rurales ont pu être initiées au Bénin grâce à la classe numérique mobile. Six nouvelles classes ont également été construites et équipées par la Fondation BOA au Niger et deux bâtiments scolaires ont été construits en Côte d'Ivoire.

En matière de santé, 12 centres de santé et maternités rurales ont été construits et équipés dans 5 pays, permettant ainsi de prévenir les maladies et de diminuer la mortalité maternelle et infantile, avec une capacité de traitement de 3 000 consultations par an. Ces centres ont permis à 6 000 femmes de participer aux campagnes de dépistage des cancers.

Répartition du budget 2022 de la Fondation BANK OF AFRICA par pays



Des solutions en faveur des personnes en situation d'handicap

Dans le but d'améliorer l'accessibilité de ses installations mais aussi de ses solutions aux personnes en situation d'handicap BANK OF AFRICA collabore avec les associations pour mieux comprendre leurs contraintes et leurs besoins. Grâce aux conclusions de ses travaux, la Banque a mis en place une feuille de route pour : (i) équiper ses agences pour recevoir les personnes à mobilité réduite; (ii) traduire en langue des

signes ses supports et déployer une assistance vocale pour les personnes ayant une déficience visuelle en s'alignant sur les standards internationaux notamment les lignes directrices sur l'accessibilité du contenu WEB; et (iii) élaborer en partenariat avec GPBM et BAM un code des pratiques, en faveur des clients ayant un handicap physique ou une déficience visuelle ou auditive, tout en respectant leur dignité, leur autonomie et leur indépendance.



GOUVERNANCE

BANK OF AFRICA – BMCE Group



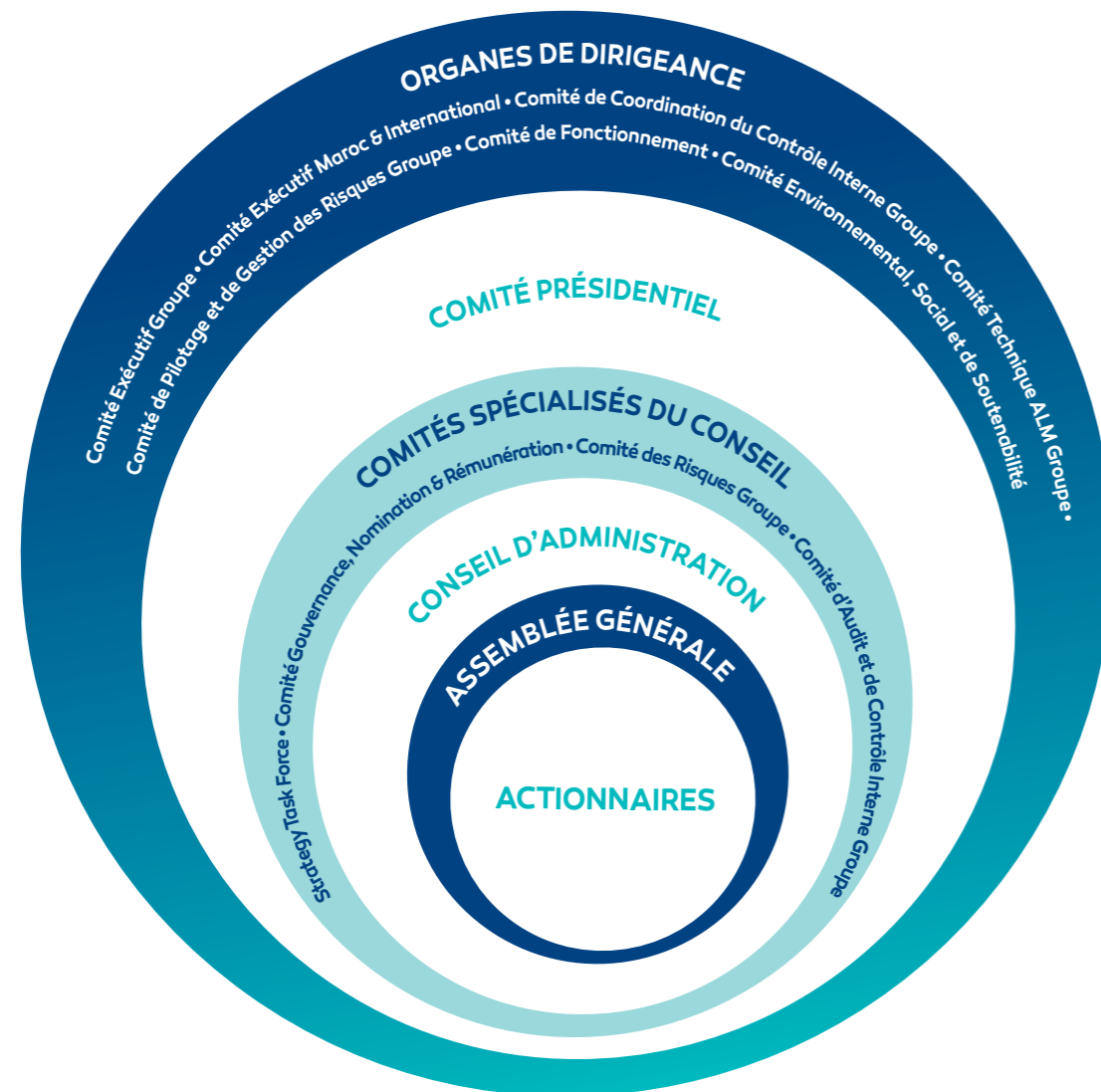
UNE GOUVERNANCE SOLIDE ET ENGAGÉE

Tenant compte des enjeux, de ses ambitions et divers engagements en termes de développement durable, BANK OF AFRICA a construit une gouvernance solide, conforme aux dispositions légales dictées par les régulateurs nationaux et internationaux, portée par une volonté d'amélioration continue.

En tant qu'acteur clé au cœur de l'économie nationale et continentale, le Groupe place au cœur de ses priorités les intérêts de toutes ses parties prenantes.

Pour garantir la durabilité de son modèle économique, BANK OF AFRICA a mis en place un modèle de gouvernance rigoureux et des procédés de contrôle efficaces.

La gouvernance de BANK OF AFRICA s'appuie sur différentes instances de décision et des organes de contrôle, ainsi que sur des comités spécialisés en charge de veiller à l'exécution des orientations stratégiques et opérationnelles du Groupe.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

La mission première du Conseil d'Administration est de maintenir un équilibre entre les intérêts des actionnaires et les perspectives de croissance, de création de valeur à long terme et de protection des déposants.

Cette instance est responsable du processus de planification stratégique, de la détermination et la gestion des risques, du contrôle interne, de la gouvernance et de la Charte de responsabilité sociétale.

Le Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA se distingue par le caractère collégial des prises de décision et par la présence de plusieurs experts nationaux et internationaux, issus de la banque et de la finance.

À l'instar d'autres groupes bancaires, cotés et d'envergure internationale, BANK OF AFRICA a instauré un Règlement Intérieur qui définit les modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et renforce ainsi la crédibilité et l'envergure de l'institution vis-à-vis de toutes ses parties prenantes. Ce Règlement Intérieur précise :

- 1- La composition et les missions du Conseil d'Administration,
- 2- Son mode de fonctionnement,
- 3- Les Comités Spécialisés exerçant leurs activités sous sa responsabilité directe,
- 4- Les règles déontologiques applicables aux Administrateurs (Charte Éthique de l'Administrateur).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GROUPE BANK OF AFRICA COMPTE 12 ADMINISTRATEURS DONT 2 INDÉPENDANTS ET 2 FEMMES.

OTHMAN BENJELLOUN

- Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA
- Date du premier mandat¹ : 1995
- Mandat actuel : 2019-2025

RMA

- Représentée par M. Azeddine Guessous²
- Date du premier mandat : 1994
- Mandat actuel : 2019-2025

BANQUE FÉDÉRATIVE DU CREDIT MUTUEL- GROUPE CRÉDIT MUTUEL- ALLIANCE FÉDÉRALE

- Représentée par M. Lucien Miara
- Date du premier mandat : 2005
- Mandat actuel : 2020-2026

CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION

- Représentée par M. Khalid Safir
- Date du premier mandat³ : 2010
- Mandat actuel : 2022-2028

O CAPITAL GROUP

- Représentée par M. Hicham El Amrani
- Date du premier mandat³ : 2001
- Mandat actuel : 2021-2027

AZEDDINE GUESSOUS⁷

- Intuitu Personae
- Date du premier mandat⁴ : 2017
- Mandat actuel : 2017-2023

BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC LTD)

- Représentée par M. Marc Beaujean
- Date du premier mandat : 2019
- Mandat actuel : 2019-2024

MOHAMED KABBAJ

- Administrateur Indépendant
- Date du premier mandat⁵ : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027

NEZHA LAHRICHI

- Administratrice Indépendante
- Date du premier mandat : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027

ABDOU BENSOUDA

- Intuitu Personae
- Date du premier mandat : 2018
- Mandat actuel : 2018-2024

BRAHIM BENJELLOUN-TOUIMI

- Administrateur Directeur Général Délégué et Président de BOA Group
- Date du premier mandat : 2004
- Mandat actuel : 2022-2028

MYRIEM BOUAZZAOUI

- Intuitu Personae
- Date du premier mandat : 2021
- Mandat actuel : 2021-2027

- Conseiller auprès de la Présidence
- M. BRIAN C. MCK. HENDERSON**

(1) Pour l'ensemble des mandats, l'année correspond à celle de tenue des AG statuant sur les comptes de l'exercice précédent.

(2) Le 31 janvier 2023, RMA a informé BANK OF AFRICA du changement de son représentant permanent en la personne de M. Azeddine Guessous

(3) La CDG a siégé au sein du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA - BMCE Group de 1966 à 1997 puis a été renommé de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2010.

(4) O Capital Group est issu de la fusion-absorption en mai 2021 de FinanceCom par la Holding Benjelloun Mezian. FinanceCom fut Administrateur de la Banque de 2001 à 2021.

(5) M. Azeddine Guessous a siégé en tant qu'Administrateur intuitu personae de 2005 à 2008, puis en tant que représentant permanent de RMA, avant d'être nommé à nouveau Administrateur intuitu personae en 2017. En janvier 2023, il est de nouveau désigné représentant permanent de RMA.

(6) M. Mohamed KABBAJ fut Administrateur de la Banque entre 1997 et 2000

(7) Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le renouvellement de mandat d'Administrateur intuitu personae de M. Azeddine Guessous





PRINCIPAUX INDICATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU COURS DE L'ANNÉE 2022

Effectif	12
Nombre de réunions de Conseil d'Administration	8
Taux de présence global (assiduité)	96%

CRITÈRES D'INDÉPENDANCE

BANK OF AFRICA – BMCE Group respecte les dispositions réglementaires en matière de critères d'indépendance tels que prévus par la Circulaire 5/W/2016 de *Bank Al-Maghrib*.

RÉMUNÉRATION

En rémunération de leur activité au sein du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, des jetons de présence sont alloués à l'ensemble des Administrateurs.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, que celles ici prévues, ne peut être allouée aux Administrateurs, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail ou un mandat spécial et temporaire dans les conditions prévues par la Loi.

Le montant global des jetons de présence est fixé annuellement par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Jetons de présence versés aux Administrateurs

	31/12/2022(*)			31/12/2021(*)		
	Montant BRUT	Impôt Retenu à la source	Montant net versé	Montant BRUT	Impôt Retenu à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	9 613	2 563	7 050	3 771	971	2 800
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 823	573	3 250	4 118	618	3 500
TOTAL	13 436	3 136	10 300	7 888	1 588	6 300

(*) Jetons versés au titre de l'exercice précédent.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un processus d'auto-évaluation de la structure, des compétences, des attributions et du fonctionnement du Conseil d'Administration, au niveau de chaque Administrateur, est effectué annuellement.

Ce processus est conduit par le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations, instance émanant du Conseil d'Administration composée d'Administrateurs non exécutifs, à travers une évaluation des travaux du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, sur la base d'un questionnaire individuel portant sur une trentaine de questions. Ces questions portent sur la composition du Conseil d'Administration et des Comités Spécialisés, la fréquence des réunions, de la qualité des procès-verbaux, des échanges au sein du Conseil, de la documentation mise à la disposition des Administrateurs et des délais de transmission, les thématiques inscrites à l'ordre du jour notamment la dimension RSE.

Aux termes du processus d'évaluation, une synthèse des résultats de l'évaluation est communiquée au Conseil d'Administration.

Le questionnaire d'auto-évaluation est mis à jour à fréquence régulière par rapport à la réglementation, aux réunions du Conseil et aux recommandations émises à l'occasion des précédents questionnaires.

Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration

Comités Spécialisés issus du Conseil d'Administration		
Comité des Risques Groupe	Nombre de réunions	4
	Effectif	5
	Indépendance	20%
	Taux de présence	100%
Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe	Nombre de réunions	4
	Effectif	4
	Indépendance	50%
	Taux de présence	96%
Comité Gouvernance, Nominations & Rémunérations	Effectif	2
	Indépendance	-

STRATEGY TASK FORCE

COMPOSITION

Président

M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant

Membres

M. Azeddine Guessous,
Administrateur *intuitu personae*

BII (CDC Ltd), Représentée par **M. Marc Beaujean**
Administrateur Non Exécutif

M. Brahim Benjelloun-Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

M. Brian Henderson,
Conseiller auprès de la Présidence

Membres Invités

La *Strategy Task Force* associe à ses travaux les membres de la Direction Générale Exécutive ou d'autres membres désignés.

Secrétaire

Mme Salma Tazi,
Directrice Générale Adjointe, *Coordination et Secrétariat STF*

Travaux du Comité *Strategy Task Force* au titre de 2022

Au cours de l'exercice 2022, la *Strategy Task Force* a oeuvré au cadrage du Plan Stratégique de Développement de la Banque, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Vision 2030 et ce, en termes d'ambitions financières, de développement de lignes métiers et de renforcement de l'intégration des fonctions Groupe. Ainsi, les programmes stratégiques définis ont été priorisés et fait l'objet d'un suivi étroit. Cette instance en se réunissant selon une périodicité rapprochée, en présence parfois du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Exécutifs, a débattu de sujets transverses qui auraient été traités dans le cadre du Comité Présidentiel.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, NOMINATIONS & RÉMUNÉRATIONS

COMPOSITION

Président

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

Membres Permanents

BII (CDC Ltd), représentée par **M. Marc Beaujean**

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres Invités

Le Comité de Gouvernance, Nominations & Rémunérations pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non membre de BANK OF AFRICA – BMCE Group ou de son Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat

M. Brahim Benjelloun - Touimi,
Administrateur Directeur Général Délégué

Travaux du Comité Gouvernance, Nominations & Rémunérations au titre de 2022

Compte tenu de la composition croisée du Comité de Gouvernance, Nomination et Rémunération et de la *Strategy Task Force* – M. Guessous et Beaujean-, de la densité des travaux y menés dans le cadre de la Vision 2030, la priorité a été donnée en 2022 notamment à la thématique majeure du renforcement du dispositif de Gouvernance Groupe, à savoir l'opérationnalisation du programme stratégique d'intégration Groupe dont le suivi est pris en charge au sein de la *Strategy Task Force*. Par ailleurs, des échanges entre les Membres du Comité GNR ont porté en 2022 sur les travaux du Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité ayant concerné notamment sur la politique Genre, Accessibilité des personnes en situation d'handicap outre les thématiques de finance et développement durables.

COMITÉ DES RISQUES GROUPE

COMPOSITION

Président

M. Hicham El Amrani, Administrateur Non Exécutif⁸

Membres

RMA, représentée par **M. Azeddine Guessous**, Administrateur Non Exécutif²

O Capital Group représentée par **M. Hicham El Amrani**, Administrateur Non Exécutif

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

BII (CDC Ltd), représentée par **M. Marc Beaujean**, Administrateur Non Exécutif

Mme. Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres Associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Nasr, Directeur Général Exécutif en charge du *Maroc & CIB*⁹

M. Amine Bouabid, Directeur Général Exécutif en charge de *l'Afrique*⁹

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des *Finances Groupe*

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la *Conformité Groupe*

MM. Omar Lahbabi et Omar Anoua, Responsables du Pôle Risques Groupe¹⁰

Membres invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Secrétaire

Pôle Risques Groupe

Travaux du Comité des Risques Groupe au titre de 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Comité des Risques Groupe s'est réuni 4 fois. Ainsi, les travaux du Comité des Risques Groupe ont notamment porté sur, le suivi des indicateurs de risques (Crédit, Marché, Pays et Opérationnels) et des ratios réglementaires de BANK OF AFRICA BMCE Group et de ses filiales, l'examen des limites globales des risques (secteur, pays, titres souverains, groupe d'affaires) et leur approbation, du suivi du portefeuille des titres souverains, de la politique d'octroi de crédit 2022 et la politique de gestion des risques. Le Comité a également examiné la *Watch List*¹, la situation de certaines filiales, l'état d'avancement des projets de transformation des outils informatiques liés à la gestion des risques.

Conformément aux dispositions réglementaires, le Comité a validé le Plan de Redressement de Crise Interne –PRCI- et le rapport de *l'Internal Capital Adequacy Assessment Process – ICAAP-* pour l'année 2022.

Par ailleurs, une communication a été faite au Comité sur la crise Ukraine – Russie ainsi que les sanctions prononcées à l'encontre de la Russie.

Enfin, le Comité procède régulièrement au suivi de la prise en charge des recommandations émises lors des précédentes séances dudit Comité.

COMITÉ D'AUDIT ET DE CONTRÔLE INTERNE GROUPE

COMPOSITION

Président

Mme Nezha Lahrichi, Administratrice Indépendante

Membres

RMA, représentée par **M. Azeddine Guessous**², Administrateur Non Exécutif

M. Azeddine Guessous, Administrateur *intuitu personae*

M. Mohamed Kabbaj, Administrateur Indépendant

M. Brian Henderson, Conseiller auprès de la Présidence

Membres Associés

M. Brahim Benjelloun-Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi, Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

M. Zouhair El Kaissi, Directeur Général Adjoint en charge des *Finances Groupe*

Mme Assia Berrada, Directrice Générale Adjointe en charge de la *Conformité Groupe*

MM. Omar Lahbabi et Omar Anoua, Responsables du Pôle Risques Groupe¹⁰

Membres Invités

Le Comité peut solliciter la collaboration de toute personne faisant partie du staff dirigeant du Groupe, les Commissaires aux Comptes et tout responsable dont les fonctions entrent dans le cadre de son domaine d'intervention en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour

Secrétaire

M. Moulay Bouraqadi Saadani, Contrôleur Général Groupe

Travaux du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe au titre de 2022

Au titre de l'exercice 2022, le CACI Groupe s'est réuni 4 fois. Les principales thématiques traitées au sein de cette instance ont porté notamment sur les réalisations financières du Groupe BANK OF AFRICA en consolidé et en social en 2021 et le budget 2022, les éléments budgétaires 2023 ainsi que l'atterrissage 2022 et l'examen du Rapport des Commissaires aux Comptes.

Sur le volet du dispositif de contrôle interne, le bilan d'activité du Contrôle Général Groupe et le Plan d'audit 2022 et son état d'avancement ont été examinés de même que les perspectives d'évolution de la filière Contrôle Général Groupe et l'évolution du dispositif de contrôle interne. Par ailleurs, le CACI Groupe a examiné le Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Contrôle Interne, le Rapport annuel sur le Contrôle Interne, les principaux points d'attention issus des missions du Contrôle Général Groupe. Il a également veillé au suivi de la prise en charge des recommandations émises lors des précédentes séances dudit Comité.

En outre, sur le volet Compliance, le CACI a examiné notamment le dispositif de la Banque en matière de lutte contre la corruption notamment au regard du dernier guide publié par Bank Al Maghrib à ce sujet ainsi que la restitution sur sa certification. Enfin, le Comité a veillé au suivi de l'évolution de certaines filiales du Groupe.

(8) À titre provisoire et dérogatoire (9) ou le/la représentant(e) qu'il désigne

(10) M. Khalid Laâbi, Directeur Général Délégué en charge du Pôle Risques Groupe jusqu'au 31 décembre 2022, date à laquelle il a fait valoir ses droits à la retraite

(1) La Watchlist regroupe l'ensemble des comptes identifiés comme étant « sensibles » afin de permettre un suivi rapproché. Il s'agit des dossiers non contentieux qui présentent : (i) soit une dégradation de la qualité du risque clairement identifiée par des critères quantitatifs, (ii) soit des indicateurs d'alerte d'une dégradation potentielle des risques identifiée par des critères qualitatifs.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Othman Benjelloun

M. Brahim Benjelloun-Touimi

Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du *Maroc & CIB*

M. Amine Bouabid

Directeur Général Exécutif en charge de l'*Afrique*

COMITÉ PRÉSIDENTIEL

COMPOSITION

Président

M. Othman Benjelloun

Président Directeur Général

Membres

M. Azeddine Guessous⁽¹⁾

Administrateur *Intuitu Personae*

M. Brahim Benjelloun Touimi

Administrateur Directeur Général Délégué

M. Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif, en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du *Maroc & CIB*

M. Amine Bouabid

Directeur Général Exécutif en charge de l'*Afrique*

Travaux du Comité Présidentiel au titre de 2022

Les sujets transverses du ressort du Comité Présidentiel ont été traités au niveau de la *Strategy Task Force* en présence de M. le Président et des Directeurs Généraux Exécutifs.



(1) M. Azeddine Guessous, Administrateur de la Banque en supervisera les travaux en l'absence du Président



COMITÉ EXÉCUTIF GROUPE

COMPOSITION

Président

Désignation parmi les 3 DGE's du Président de la séance

Membres

M. Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du *Maroc & CIB*

M. Amine Bouabid

Directeur Général Exécutif en charge de l'*Afrique*

Travaux du Comité Exécutif Groupe au titre de 2022

Les travaux du Comité Exécutif Groupe ont porté, au cours de l'exercice 2022, sur les leviers d'optimisation bilancielle du Groupe, le suivi des échanges avec *Bank Al Maghrib* suite à la réunion avec le Collège des Superviseurs, l'examen des expositions de BOA Holding sur les titres souverains, la stratégie de croissance externe de BOA Luxembourg et enfin les services de compensation bancaire relatifs à BMCE EuroServices.

COMITÉ EXÉCUTIF MAROC & INTERNATIONAL

COMPOSITION

Président

Alternativement tous les 3 mois parmi les 2 Directeurs Généraux Exécutifs

Membres

M. Mounir Chraïbi

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

M. Khalid Nasr

Directeur Général Exécutif en charge du *Maroc & CIB*

M. Zouhair El Kaissi

Directeur Général Adjoint *Finances Groupe*

M. Omar Lahbabi et Omar Anoua

Responsables du Pôle *Risques Groupe*¹⁰

Secrétaire du Comité

Mme Houda Sbihi, Directrice Générale Adjointe *Gouvernance & RSE Groupe*

Membres Associés - en fonction de l'ordre du jour-

M. Saad Benjelloun

Directeur Général Adjoint en charge du *Capital Humain Groupe*

Mme. Assia Berrada

Directrice Générale Adjointe en charge de la *Conformité Groupe*

Le Comité peut s'adjoindre, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour, les Responsables du Groupe BANK OF AFRICA – hors Afrique Subsaharienne.

Travaux du Comité Exécutif Maroc & International au titre de 2022

Au cours de l'exercice 2022, le Comité s'est mobilisé autour de thématiques identifiées à forts enjeux stratégiques pour la Banque et le Groupe. Il s'agit, plus particulièrement, de (i) la pérennisation des activités du Groupe sur les plans commercial et financier (ii) l'optimisation du profil des risques sur les périmètres social et consolidé, (iii) la structuration des travaux de cadrage du nouveau Plan Stratégique de Développement tenant compte de l'opérationnalisation des chantiers d'amélioration de l'efficacité opérationnelle.

Aussi, les principaux agrégats financiers et indicateurs prudentiels mettent-ils en exergue (i) la bonne tenue du cœur de métier de la Banque avec des résultats dans la tendance du budget 2022, la maîtrise des charges, l'impact atténué de la hausse des taux sur les activités de marché ainsi (ii) qu'un profil de solvabilité conforme aux dispositions réglementaires. D'autres thématiques ont également mobilisé les travaux du Comité, à savoir le suivi étroit de la situation de certaines filiales du Groupe au Maroc et en Afrique subsaharienne, la mise en œuvre de la feuille de route Conformité 2022-2024, l'apport du Siège à un OPCI fin 2022, la revue du Plan d'actions de Transformation du Contrôle Permanent Groupe et la veille permanente du risque sanitaire et sécurité des collaborateurs au cours du 1^{er} semestre 2022.

COMITÉ DE COORDINATION DU CONTRÔLE INTERNE GROUPE

COMPOSITION

Président

L'Administrateur Directeur Général Délégué, et en son absence le Contrôleur Général Groupe

Membres Permanents

Le Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

Le Contrôleur Général Groupe

Le Directeur Général Adjoint en charge des *Finances Groupe*

La Directrice Générale Adjointe en charge de la *Compliance Groupe*

Les Responsables du Pôle *Risques Groupe*¹⁰

Le Responsable du *Contrôle Permanent Groupe*

Membres Associés

Le Responsable des fonctions Risques, Contrôle Interne et Compliance des Filiales en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

Le Pôle *Gouvernance & RSE Groupe*

Le Comité pourra s'adjoindre, à sa discrétion, toute personne membre ou non de BANK OF AFRICA ou du Groupe, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

Le Pôle *Compliance Groupe*¹²

Travaux du Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe au titre de 2022

L'année 2022 s'est caractérisée par la mise en œuvre, sous l'égide notamment de la *Strategy Task Force*, de la Vision 2030, dont l'un des leviers majeurs est le renforcement de l'intégration Groupe, amorcé avec le Programme Convergence, dans ses dimensions notamment de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, de Gestion des Risques et de Conformité. Dans ce contexte, l'année 2022 s'est axée sur la revue des dispositifs des fonctions régaliennes précitées, sanctionné par des notes présidentielles visant le renforcement du cadre de contrôle interne, le pilotage de sa performance et le développement des synergies. Cet important levier ayant été pris en charge par les Comités issus du Conseil, notamment la *Strategy Task Force* et le CACI Groupe, le relais a été donné en 2023 au Comité de Coordination du Contrôle Interne Groupe en tant qu'instance de suivi du déploiement des dispositifs des filières Risques, Contrôle Permanent, Compliance ainsi que des filières Finances et RH dont le déploiement a démarré en 2023.

(12) A compter de 2023, le secrétariat est assuré par le Pôle *Gouvernance et RSE Groupe*



COMITÉ TECHNIQUE ALM GROUPE

COMPOSITION

Président

Directeur Général Exécutif en charge des *Fonctions Groupe et Opérations*

Membres Permanents

Le Directeur Général Adjoint en charge des *Finances Groupe Financière Banque et Pilotage Fiscal Groupe*

Le Responsable *ALM Groupe*

Le Responsable de Management des *Risques Groupe*

Le Représentant des *Risques de Contreparties Afrique et Projets Transverses*

Le Représentant du *Maroc & CIB*

Le Directeur *ALM et Risques de marché de BOA Afrique*

Le Directeur *Trésorerie BOA Afrique*

Membres Invités

Les Responsables des Filiales du Groupe, ou leurs représentants désignés, en fonction des thématiques inscrites à l'ordre du jour.

A la discrétion du Comité, toute personne, en fonction des questions inscrites à l'ordre du jour.

Secrétariat du Comité

Le Responsable ALM Groupe

Travaux du Comité ALM Groupe au titre de 2022

Au cours de l'exercice 2022, les travaux du Comité Technique ALM ont porté sur le renforcement de la maîtrise des risques de taux et de liquidité aussi bien en social qu'en consolidé en termes notamment de dispositif, de gouvernance, de cartographie, de SI et d'outils de pilotage. Le Comité a également examiné le profil de risques de taux, de liquidité et de change, outre un focus sur les titres souverains de BOA Afrique. D'autres thématiques d'intérêt du Comité ont concerné l'évolution de la marge d'intermédiation clientèle de BOA Maroc et la projection du coût des ressources ainsi que le contexte économique et financier du Ghana et l'impact de la crise sur BOA Ghana.

COMITÉ DE PILOTAGE & DE GESTION DES RISQUES GROUPE

COMPOSITION

Président

Les Responsables du Pôle Risques Groupe¹⁰

Membres Permanents :

Le Directeur Général Exécutif en charge de Maroc & CIB

Le Contrôleur Général Groupe

Le Directeur Général Adjoint en charge des *Finances Groupe*

Le Représentant de la Direction Générale Exécutive *Maroc & CIB*

Le Représentant de la Direction Générale Exécutive Afrique

Membres Invités :

Présidents et Directeurs Généraux de la filiale concernée du périmètre de consolidation ;

Toute autre personne en lien avec le sujet traité par le Comité.

Secrétaire du Comité

Responsable du Management des Risques Groupe.

Travaux du Comité de Pilotage & de Gestion des Risques Groupe au titre de 2022

Le Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe s'est tenu au sein du Comité Exécutif Maroc & International en 2022, en préparation du Comité des Risques Groupe.

Lors de ses séances, parmi les principales thématiques traitées figurent l'évolution des indicateurs de risque de crédits sociaux et consolidés à fin 2021, les ratios prudentiels sociaux et consolidés en 2021, le bilan des limites sectorielles de l'année 2021, la proposition des limites sectorielles et pays consolidés et sociales et titres souverains pour l'exercice 2022, les orientations générales relatives à l'octroi des crédits aux marchés Grandes Entreprises, PME et Particuliers pour l'année 2022.

En outre, d'autres sujets majeurs ont été examinés par le Comité notamment, l'enveloppe des émissions obligataires pour les années 2022-24, l'atterrissage des ratios de solvabilité à fin 2022, la situation des ratios prudentiels des filiales.

COMITÉ DE FONCTIONNEMENT

COMPOSITION

Président

Responsable du Pôle Technologies, *Process & Organisation* Groupe

Membres Permanents :

Marchés Part Pro MRE
Banque PME
Risques Groupe
Contrôle Permanent Groupe
Direction Régionale Grand Casablanca
Operations Global Services
Corporate
Gouvernance & RSE

Membres Associés :

Capital Humain Groupe
Finances Groupe
Qualité Groupe
Juridique Groupe
Conformité Groupe
Direction Régionale Centre Atlantique
Direction Régionale Centre Méridional
Tous les autres responsables de Pôles peuvent être considérés comme Membres Associés, et assistent comme membres à part entière pour tous les sujets qu'ils proposent aux délibérations du Comité de Fonctionnement, lors de leur inscription à l'ordre du jour.

Secrétaire du Comité

Responsable de la Direction Organisation

Travaux du Comité de Fonctionnement

Parmi les projets importants traités figurent le processus de délivrance des mains levées, l'optimisation du Réseau d'agences et de centre d'affaires, la mise en place des *Key Risk Indicators* et des seuils d'alertes, et la refonte des processus de traitement de la radiation d'inscription hypothécaire sur les garanties hypothécaires des clients.

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET DE SOUTENABILITÉ

COMPOSITION

Président

L'Administrateur Directeur Général Délégué

Membres Permanents

BANK OF AFRICA

La Directrice Générale Adjointe en charge du Pôle Gouvernance & RSE Groupe

Le Directeur Général Adjoint en charge du Capital Humain Groupe

Les Responsables en charge du Pôle Risques Groupe

Le Responsable en charge de l'Intelligence Economique & Développement Durable

La Responsable de Partenariats & Développement Groupe

5 représentants de la Direction Générale Exécutive Maroc & CIB - Corporate / PME / Investissement / International / Particuliers & Professionnels

La Responsable en charge de la Diversité & Inclusion Groupe

BOA Group

Le Secrétaire Général Groupe

Le Responsable Groupe des Risques Environnementaux et Sociaux

British International Investment (CDC Group)

La Responsable Responsabilité Sociale & Environnementale

Secrétaire du Comité

Le Responsable de l'Intelligence Economique & Développement Groupe

Travaux du Comité Environnemental, Social et de Soutenabilité

Les travaux du Comité ESS ont porté au cours de l'exercice 2022 sur (i) le renforcement de l'offre *Blended Finance* de BANK OF AFRICA, (ii) les partenariats pour la Finance Durable avec la quête d'accréditation au *Green Climate Fund* et (iii) le renforcement de l'inclusion financière, avec poursuite de la mise en œuvre du plan d'action Accessibilité Handicap en termes de recrutement, accessibilité physique et numérique, ainsi que (iv) le plan d'action Diversité & Inclusion. Par ailleurs, furent partagées les actions de sensibilisation aux thématiques de Développement Durable et RSE au sein du Groupe.





RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

KDH	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme	9 782	26 579
Avantages postérieurs à l'emploi	263	915
Autres avantages à long terme	2 746	6 522

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la rémunération fixe, charges patronales comprises, des Dirigeants, perçue au titre de l'année 2022.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

ÉLÉMENTS D'ENDETTEMENT DES DIRIGEANTS

KDH	31/12/2022	31/12/2021
A. Encours crédits à court terme	34 467	58 975
B. Encours crédits immobiliers	4 487	20 560
Total des Encours	38 954	79 535

BIOGRAPHIES

M. Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- l'Education, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « *Honorary Fellow* » du *King's College of London*.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au *Center for Strategic International Studies* de *Washington -CSIS-* présidé par Dr. *Henry Kissinger*. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction *Honorary Trustee*.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et de la Médaille « *Encomienda de Numero* » de la Orden de Isabel la Catolica par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse –, M. BENJELLOUN, marié au Docteur Leïla MEZIAN BENJELLOUN, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

LISTE DES MANDATS

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL AFRICA
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du Crédit du Maghreb (S.F.C.M)
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de Sensyo Pharmatech
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority
- Administrateur de Maghrebail
- Représentant de O CAPITAL GROUP, Administrateur de Medi 1 Radio
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma



M. Lucien Miara,
Représentant Permanent de la Banque Fédérative du
Crédit Mutuel

M. Lucien Miara, Représentant Permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Il a débuté sa carrière au Crédit Mutuel du Centre en 1973 puis au Crédit Mutuel Méditerranée en 1978. De 1995 à 2014, il a occupé le poste de Directeur Général du Crédit Mutuel Méditerranéen. Ensuite, il fut Président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Il est titulaire d'un Diplôme Universitaire de Technologie option Administration des Entreprises de l'Université de Nice Alpes Maritimes.

LISTE DES MANDATS

- Administrateur Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

M. Khalid Safir,
Représentant Permanent de la Caisse de Dépôt et de
Gestion

M. Khalid Safir est né le 13 décembre 1967 à Settat, Maroc.

Lauréat de l'Ecole Polytechnique de Paris (1991) et de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique de Paris (1993), M. Khalid Safir a entamé sa carrière à l'Office d'Exploitation des Ports en qualité de chef de la division de la gestion financière du port de Casablanca en 1993, avant d'intégrer, en 1995, le Ministère des Finances en qualité de chargé d'études, puis de Directeur des Rémunérations et du Paiement des Pensions au même département à partir de 1998, et enfin Directeur de la Modernisation, des Ressources et des Systèmes d'information, à la Trésorerie Générale du Royaume de 2004 à 2006.

En 2006, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Gouverneur de la préfecture d'arrondissements d'Al-Fida-Mers-Sultan, puis Gouverneur de la préfecture d'arrondissements de Casablanca-Anfa en 2009, avant d'être nommé, en 2011, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances.

Le 15 octobre 2013, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Wali de la Région du Grand Casablanca et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, puis Wali de la Région de Casablanca-Settat et Gouverneur de la préfecture de Casablanca, le 13 octobre 2015, suite à l'entrée en vigueur du nouveau découpage du Royaume.

Le 25 Juin 2017, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Wali, Directeur Général des Collectivités Territoriales.

Le 13 juillet 2022, Sa Majesté Le Roi a nommé M. Khalid Safir, Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion.

LISTE DES MANDATS

- Administrateur de CIH Bank
- Administrateur, représentant permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion, de BANK OF AFRICA
- Président du Conseil d'Administration de Société Centrale De Réassurance (SCR)
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur de Barid Al Maghrib (BAM)
- Administrateur, représentant permanent de CDG, de Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'Administration de CDG Invest
- Président du Conseil d'Administration de CDG Capital
- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de Université Internationale de Rabat (UIR)
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation CDG
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation AHLY
- Administrateur de Medi Telecom (Orange)
- Membre du Conseil de Surveillance de Tanger Med Special (TMSA)
- Président du Conseil d'Administration de CDG Développement
- Président du Conseil d'Administration de CGI
- Vice-Président du Conseil d'Administration de la SONADAC
- Président du Conseil d'Administration de l'AUDA
- Président du Conseil d'Administration de SAZ
- Président du Conseil d'Administration de Société de Développement de Saidia (SDS)
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)
- Président du Conseil d'Administration de MADAEF
- Administrateur de Université Al Akhawayn
- Membre du Conseil de Surveillance de Holding Al Omrane
- Administrateur de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Administrateur du GPBM



M. Hicham El Amrani,
Représentant Permanent de O Capital Group

M. Hicham El Amrani cumule une expérience de plus de 27 années dans les domaines de l'investissement Private Equity, du financement et de la stratégie d'entreprises multisectorielles.

A la création de *FinanceCom* (aujourd'hui O CAPITAL GROUP) en 2001, M. El Amrani était en charge de la Direction Technologies & Télécoms. Nommé Directeur de la Stratégie & Développement entre 2005 et 2008, M. El Amrani a été promu Directeur Général Adjoint en 2008 avant de se voir confier la Direction Générale de la holding en juin 2010. Il a ainsi mis en place les *Best Practices* de pilotage de performance de plusieurs entités du portefeuille de la holding. De plus, il a opéré plusieurs opérations de M&A, financement LBO et de restructurations dans le cadre de la rationalisation du portefeuille de la holding et de l'optimisation de son endettement.

En 2009, M. El Amrani a également coordonné le processus global d'acquisition de la participation de Portugal Télécom & Telefónica dans *Medi Telecom-Orange* et celui de la cession de 40% de cette société à Orange en 2010. Il est, à ce titre, Administrateur et membre permanent des différents organes de Gouvernance de *Medi Telecom-Orange*.

En sus de ses fonctions, M. El Amrani est Administrateur de BANK OF AFRICA, RMA, O TOWER, CTM, RISMA, *Air Arabia Maroc*, *Finattech*, *Colliers International Maroc*, *Fondation Othman BENJELLOUN*, *Brico-Invest* et Président du Comité d'Audit de *Air Arabia Maroc*, *Medi Telecom-Orange*, *RISMA & CTM*.

M. El Amrani est Ingénieur de l'Ecole Hassania des Travaux Publics et titulaire d'un MBA et d'un *Graduate Certificate* dans le *Manufacturing and Service Management* de la *Southern New Hampshire University*, de l'*Executive Program* de la *Singularity University* ainsi que du *Leadership Executive Program* de l'Université de Yale.

Né en 1973, M. El Amrani est marié et père de deux enfants.

LISTE DES MANDATS

- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP, de BANK OF AFRICA
- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et Membre du Comité des Risques Groupe de BANK OF AFRICA
- Administrateur, représentant permanent de INTERFINA et Président du Comité d'Audit de AIR ARABIA MAROC
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BLACKPEARL FINANCE
- Administrateur, représentant permanent de INTERFINA de BRICO-INVEST
- Administrateur, représentant permanent de FINANCIERE YACOUT, de CAP D'ARGENT
- Administrateur, représentant de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué de CAP ESTATE
- Administrateur de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur et Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH de CTM
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Membre du Directoire de FINANCIERE YACOUT
- Administrateur de FINATECH GROUP
- Membre Fondateur et Administration de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH de MEDITELECOM (Orange)
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur de O CAPITAL AFRICA
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (Fonction Principale)
- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP, de O TOWER
- Administrateur, représentant permanent d'INTERFINA, de REVLY'S
- Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit de RISMA
- Administrateur, Membre du Comité d'Audit et Président du Comité Stratégique de RMA
- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP de SFCM

M. Azeddine Guessous,
Représentant permanent de RMA
et Administrateur Intuitu Personae

M. Azeddine Guessous est Président Directeur Général de Maghrébil depuis 2004.

Il siège, par ailleurs, au sein de plusieurs Conseils d'Administration dont RMA, BANK OF AFRICA (ex BMCE Bank), BOA Group, BANK OF AFRICA Europe (ex *BMCE Bank International Madrid*), *Sonasid*, et *Imperial Tobacco Maroc*. Il est également Administrateur de l'*Université Al Akhawayn*. Il a également siégé jusqu'à récemment au Conseil d'Administration de *Al Mada et Lydec*.

En 2001, il a été Président Directeur Général de la Compagnie d'Assurance *Al Watanya* et en 1995 de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite -CIMR-.

De 2010 à 2012, M. Guessous a également présidé le Directoire de *RISMA*.

De 1978 à 1994, M. Guessous a occupé plusieurs hautes fonctions publiques en tant que Ministre du Commerce, de l'industrie et du Tourisme en 1978, puis Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne en 1985 et enfin Ambassadeur du Maroc en Espagne de 1986 à 1993.

M. Guessous a été décoré du *Wissam Reda* de l'Ordre d'Officier, du Mérite Civil Espagnol de l'Ordre de Grand-Croix, de l'Ordre National du Mérite Français de la Médaille de Chevalier et de l'Ordre de l'Empire Britannique de la Médaille de Chevalier. M. Guessous est né en 1941.

LISTE DES MANDATS

- Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA
- Administrateur de BANK OF AFRICA EUROPE (ex *BMCE International Madrid*)
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SETTAVEX
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de RISMA
- Administrateur de CFG
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN



M. Marc Beaujean,
Représentant Permanent de British International Investment (CDC Ltd)

M. Marc Beaujean est fondateur et principal associé de *Beaujean & Partners* depuis 2019, spécialisé dans l'exercice de mandats et le conseil stratégique en banque et assurance.

Auparavant, il a été Partenaire Senior et Administrateur chez *McKinsey & Co*, de 1993 à 2012, en charge du développement des relations clientèle en Afrique notamment dans les domaines de la banque de détail, banque privée, fonds de placement, assurances vie et non-vie.

De 1997 à 2014, il a été Administrateur non-exécutif au sein de *Blue Orchard* à Genève, et co-fondateur du groupe, devenu l'un des plus importants acteurs au monde en microfinance, récemment vendu à *Schroeders Asset Management*, plus spécialement en charge de la réflexion stratégique et des partenariats.

De 2012 à 2018, il a été Administrateur Exécutif chez *P&V Assurances*, Belgique, - institution financière systémique au sens de la Banque Centrale Européenne Directeur des Opérations notamment l'informatique et les Ressources Humaines, en charge du renouvellement des systèmes Coeur en assurances et des programmes de transformation en général.

Depuis 2019, il est Administrateur chez *Broptimize* (Belgique), *start-up* en très forte croissance active dans le domaine de l'utilisation optimale des énergies.

Depuis 2021, il est Administrateur auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (*BIAT*) à Tunis, où il est également Président du Comité des Risques et en charge de la *task-force* stratégique de la Banque.

Depuis 2022, il est Administrateur de *Enabling Qapital Luxembourg S.A.*, un fonds de placement spécialisé dans la finance à impact et les placements éthiques.

De 2019 à 2021, il a accompagné, au travers de sa société, la banque luxembourgeoise *CBP Quilvest* (Luxembourg), en tant que *Chief Operating Officer* (2019-2020), de même que *Atlantic Financial Group* (Luxembourg) en tant que *CEO ad interim* (2021).

Par ailleurs, il est co-investisseur de *Profinpar*, fonds d'un montant de 40 millions€ spécialisé dans le financement de la croissance, la transmission et l'optimisation de PME matures à potentiel de développement.

Il fut Maître de conférences à *HEC Liège* entre 2010 et 2020.

Né en 1965, il est titulaire d'un Master in Business Administration de *Columbia Business School* et d'une licence en Administration des Affaires de l'École d'Administration des Affaires de Liège.

LISTE DES MANDATS

- Administrateur BOA Group SA, représentant de *BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)*
- Administrateur indépendant, Banque Internationale Arabe de Tunisie
- Administrateur, *Broptimize* (Belgique)
- Administrateur, *Enabling Qapital Luxembourg S.A.*

M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant

M. Mohamed Kabbaj est actuellement Chancelier de l'Université *EUROMED* de Fès, ancien Ministre des Finances et des Investissements Extérieurs sous le Ministère duquel, des réformes essentielles dans le domaine financier, en termes de modernisation et de libéralisation du système bancaire, ont été mises en oeuvre.

Il a été le Ministre sous l'égide duquel la privatisation de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur a été menée avec succès en 1995 par l'adjudication d'un consortium d'investisseurs institutionnels et financiers marocains et étrangers, conduits par la Royale Marocaine d'Assurance.

Il est lauréat des prestigieuses École Française Polytechnique et École Nationale des Ponts et Chaussées, de même que titulaire du diplôme d'Études Approfondies en économétrie de la Sorbonne, Paris. Il a mené une longue et fructueuse carrière à la tête de différents Départements du Ministère des Travaux Publics avant d'en être le Ministre. Il a, à ce titre, représenté le maître d'ouvrage et le maître d'oeuvre de bien des infrastructures de ce pays.

De 2000 à 2005, il a été Conseiller de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, avant d'être nommé *Wali* de la région du Grand Casablanca pendant près de 4 ans.

Parmi ses anciennes activités socio-professionnelles figurent deux mandats de Député au Parlement de 1993 -2003, la présidence de plusieurs Fondations et Associations - Fondation Esprit de Fès, Fès-Saïss, Festival de Fès des Musiques Sacrées du Monde -, la présidence de la société *Lafarge Holcim Maroc* et du Comité de Développement du FMI et de la Banque Mondiale. Il fut également Membre du Conseil Consultatif du Groupe *Lafarge* international, coordonnateur du Comité interministériel permanent des entreprises publiques et Président du Comité de Vigilance des Entreprises Publiques ainsi que Vice-chancelier de l'Université *Al Akhawayn*.

LISTE DES MANDATS

- Administrateur indépendant BANK OF AFRICA¹

1. Président du Comité *Strategy Task Force* et Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe



Mme Nezha Lahrichi,
Administratrice Indépendante

Mme Nezha Lahrichi est titulaire d'un Doctorat d'État ès sciences économiques, le premier obtenu par une femme au Maroc. Elle a commencé par évoluer dans le monde de l'Université et de la recherche en tant que Professeure de l'enseignement supérieur, spécialiste de l'économie monétaire et financière nationale et internationale et, parallèlement, en tant que membre du *Think Tank* « Centre Marocain de Conjoncture ».

Mme Lahrichi a été Conseillère de trois Premiers Ministres en charge, en particulier, des dossiers économiques et financiers avant de se voir confier une première responsabilité en tant que Présidente Directrice Générale de la Société Marocaine d'Assurance à l'Exportation (SMAEX), une fonction qui lui a permis la rencontre avec le métier de l'assurance-crédit et la notion du risque.

Après avoir été parlementaire, la seconde responsabilité a concerné la Présidence du Conseil National du Commerce Extérieur dont la transformation en Observatoire a permis, notamment, la réalisation d'un dispositif de veille stratégique et commerciale.

Mme LAHRICHI a été Administratrice de l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications -ANRT- durant deux mandats. Elle a également siégé pendant 10 ans au Conseil National de la Monnaie et de l'Épargne -CNME- et a été Membre de la Commission de Surveillance de la Caisse de Dépôt et de Gestion en tant que représentante du Premier Ministre.

La majorité de ses publications classées par thèmes ainsi que ses articles récents sont consultables sur le site www.nezhalahrichi.com

LISTE DES MANDATS

- Administratrice indépendante, BANK OF AFRICA1

1. Présidente du Comité d'Audit et de Contrôle Interne et Membre du Comité des Risques Groupe

M. Abdou Bensouda,
Administrateur *intuitu personae*

M. Bensouda dispose de plus de 25 ans d'expérience dans les domaines de la gestion d'actifs, du capital-risque, des opérations de fusions/acquisitions et de la restructuration d'entreprises.

Il occupe actuellement le poste d'Administrateur Directeur Général de O Capital Europe, l'entité qui pilote les activités de gestion d'actifs et de conseil en investissement financier du Groupe O Capital Group à l'international.

Depuis 2008, M. Bensouda a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein du Groupe O Capital Group, notamment Président Directeur Général de *Finatech Group*, un intégrateur de solutions spécialisé dans les infrastructures numériques et énergétiques.

Il était auparavant gérant fondateur associé à *Finaventures Advisors* en Californie où il a participé à la création de Fonds technologiques en partenariat avec la société de gestion TLV entures. Son expérience dans le secteur du *Private Equity* remonte à 1995 à *New York*.

Il a commencé sa carrière en tant qu'ingénieur à *Westinghouse*, où il a occupé les postes d'ingénieur logiciel et de chef de projet.

M. Bensouda est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en systèmes informatiques de l'Université de Boston et d'un Master en Administration des *ARaires* -M.B.A.-, spécialité Finance et Entrepreneuriat du *Babson College*, *Massachusetts*.

1. Délégué

LISTE DES MANDATS

- Président du Conseil d'Administration *Olkad Group*
- Président O Capital IM
- Président O Capital France
- Vice-Président O Capital *Green Investments*
- Administrateur O Capital Europe1
- Administrateur BANK OF AFRICA
- Administrateur *Africa Investments Holdings*
- Administrateur *Bridges for Africa*
- Administrateur *Finatech Group*
- Administrateur *Argan Infrastructure Fund*
- Administrateur *Decrow Capital*
- Administrateur *Infra Invest*
- Administrateur *Argan Infra*
- Administrateur *Green of Africa*
- Administrateur *Dounia Productions*
- Administrateur *Hoche Participations*
- Administrateur O Capital Group
- Administrateur *Moroccan Aerospace Investment Company*
- Administrateur *Valyans Consulting*
- Administrateur *BAB Consortium*
- Administrateur *Sensyo Pharmartech*
- Gérant *FCOMI-L*
- Gérant *SCI O Capital Group*
- Gérant *Global Strategic Holdings*
- Gérant *B4 Advisory*



M. Brahim Benjelloun Touimi, Administrateur Directeur Général Délégué

M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA. A cet égard, il est Membre de la *Strategy Task Force*, instance issue du Conseil d'Administration chargée de l'assister dans la définition des ambitions stratégiques du Groupe à moyen et long terme et la supervision de la mise en oeuvre des Plans Stratégiques de Développement ainsi que Membre du Comité Présidentiel, instance en charge du pilotage stratégique du Groupe.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe BANK OF AFRICA, M. Brahim Benjelloun Touimi est Président de BOA Group, Groupe bancaire détenu à près de 73% par BANK OF AFRICA et présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim Benjelloun Touimi est Administrateur de la Fondation BMCE BANK pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim Benjelloun-Touimi est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE BANK en 1990. Marié, il est père de 3 enfants.

LISTE DES MANDATS

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Président de BOA GROUP Luxembourg
- Président de BOA WEST AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la FONDATION BMCE Bank
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI BANK
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de O TOWER
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA
- Administrateur de la BOURSE DE CASABLANCA, Représentant de BANK OF AFRICA

Mme Myriem Bouazzaoui, Administratrice Intuitu Personae

Après un Baccalauréat scientifique obtenu avec mention en 1993 au Lycée Descartes à Rabat, Myriem Bouazzaoui a poursuivi son cursus à l'Université Paris IX Dauphine en obtenant avec mention une Maîtrise en Sciences de Gestion Filière Finances en 1998.

De retour au Maroc en 1999, elle intègre la société de gestion de portefeuilles de BANK OF AFRICA en qualité de Gérant de fonds actions puis en tant que Responsable de la Gestion au sein de la même entité.

Parallèlement à son activité professionnelle, elle obtient en 1999 le certificat d'analyste financier délivré par la Société Française des Analystes Financiers (SFAF) et décroche en 2000 le Diplôme d'Etudes Comptables et Financières Français (DECF).

En 2007, elle est nommée Directeur Général de la filiale BMCE Capital Gestion Privée qu'elle dirige depuis sa création et devient également Membre du Directoire de BMCE Capital en 2013.

Fin 2018, Mme Myriem BOUAZZAOUI est nommée au poste d'Administrateur Directeur Général de BMCE Capital Gestion et prend la Direction du Pôle « Asset & Wealth Management » de BMCE Capital.

LISTE DES MANDATS

- Administratrice de BANK OF AFRICA
- Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Administratrice de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management (Tunisie)



M. Brian C. Mck. Henderson,
Conseiller auprès de la Présidence

M. Brian C. McK. Henderson est Associé Fondateur de *Henderson International Advisors, LLC*.

Au cours de 43 ans d'expérience au sein du secteur bancaire international, il a tissé des relations clientèles importantes aussi bien dans les secteurs privés et publics internationaux, de même qu'il a développé une expertise en gestion et gouvernance d'entreprise.

Chez Merrill Lynch à laquelle il a consacré la majeure partie de sa carrière, M. Henderson a occupé plusieurs postes de responsabilités notamment en tant qu'Assistant Exécutif du Président et du Directeur Général, Vice-Président de *Merrill Lynch Europe, Moyen Orient et Afrique*, et Président du *Global Public Sector*. De même, il a été Président de *Prime Merrill S.p.a* Italie et Membre du Conseil d'Administration de *Merrill Lynch South Africa -Pty- Ltd*.

M. Henderson a débuté sa carrière à la Chase Manhattan Bank au sein de laquelle il a assumé plusieurs postes notamment au sein du Groupe Institutionnel Européen, en tant que Vice-Président et Directeur de l'Afrique subsaharienne ou encore au sein de la Banque d'*aRaires*. Il a également été membre du Conseil d'Administration de la Banque Ivoirienne du Développement Industriel, de la Chase Bank Cameroun SA ainsi que Vice-Président & Trésorier de *l'Atlantic Council* des Etats-Unis.

Actuellement, il est Président non-exécutif de *Augustea Bunge Maritime Ltd.*, Malta, Conseiller de *Cremades & Calvo Sotelo, Madrid*, et *Senior Advisor* de *Rockefeller Capital Management*.

Ses engagements civiques incluent Président du *Chatham House Foundation*, *Honoring Nations Board of Governors*, le projet sur le Développement Economique de l'Américano-indien au sein de *JFK School of Government*, Université de *Harvard*, *Fort Apache Heritage Foundation* - Administrateur -.

M. Henderson est titulaire d'un *Bachelor of Science*, International Economic Relations, *Georgetown University*, *School of Foreign Service, Washington DC*.

INFORMATION COMMUNIQUÉE AUX ACTIONNAIRES

La Banque entretient une relation régulière avec ses actionnaires à travers diverses communications dédiées et événements organisés au cours de l'année.

Conformément à la réglementation en vigueur, tout Actionnaire dispose, dans les délais, de toute l'information nécessaire avant la tenue du rendez-vous annuel des actionnaires de l'Assemblée Générale.

Ainsi, une rubrique dédiée à l'actionnaire, intitulée "Assemblées Générales", est disponible sur le site de la Banque

www.ir-bankofafrica.ma dans laquelle figure notamment : (i) le Rapport de l'actionnaire intégrant notamment le Rapport de Gestion, les Rapports des Commissaires aux Comptes –Général, d'Audit et Spécial-, les faits marquants, (ii) le Guide de l'actionnaire, document didactique permettant à l'actionnaire de connaître ses droits, la fiscalité des titres, les indicateurs clés de la Banque, la liste des Administrateurs de la Banque, (iii) l'Avis de réunion, (iv) le formulaire de vote par correspondance, (v) le pouvoir, (vi) la répartition du capital récente de la Banque, (vii) le Communiqué sur le déroulement de l'Assemblée et son issue, (viii) les résultats des votes, outre la documentation que tout actionnaire peut consulter au Siège social de la Banque.

S'agissant de l'information périodique, elle porte principalement sur les communiqués financiers et extra-financiers relatifs à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi que l'examen des comptes trimestriels, publiés sur le site de la communication financière et sur un Journal d'Annonces Légales. Sont également mis en ligne les présentations des résultats annuels et semestriels.

Face à la diversité de nos actionnaires, la Banque publie, annuellement, en plusieurs langues notamment français, arabe, anglais, le Rapport Annuel et le Rapport Développement Durable relatant les activités et les performances financières de l'année précédente de sa publication ainsi que sa gouvernance.

Depuis 2019, la Banque publie annuellement le Document de Référence, conformément aux Directives de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux – AMMC-, qui contient l'information détaillée sur l'activité, la situation financière et les perspectives de la Banque.

De manière Générale, il est mis à jour régulièrement sur le site www.ir-bankofafrica.ma l'information portant sur la Gouvernance de BANK OF AFRICA, l'information financière et extra-financière et les principales opérations réalisées par la Banque.



LISTE DES COMMUNIQUÉS PUBLIÉS EN 2022

Communiqué de presse relatif aux résultats financiers 2021

Communiqué de presse de mise en ligne du rapport financier annuel 2021

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 4^{ème} trimestre 2021

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 1^{er} trimestre 2022

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 2^{ème} trimestre 2022

Communiqué de presse relatif aux Résultats financiers du 1er semestre 2022

Communiqué de presse relatif aux indicateurs du 3^{ème} trimestre 2022

Communiqué de presse suite aux résultats de l'emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons de BANK OF AFRICA

Communiqué de presse relatif à l'enregistrement du document de référence et à la mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de certificats de dépôts

Communiqué de presse relatif au visa de l'AMMC du prospectus relatif à l'émission par BANK OF AFRICA d'obligations subordonnées

Communiqué de presse suite aux résultats de l'émission d'emprunt obligataire subordonné de BANK OF AFRICA

Avis d'augmentation de capital modification corrélative des statuts

Communiqué de presse relatif au visa de l'AMMC du prospectus relatif à l'émission par BANK OF AFRICA d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanisme d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons

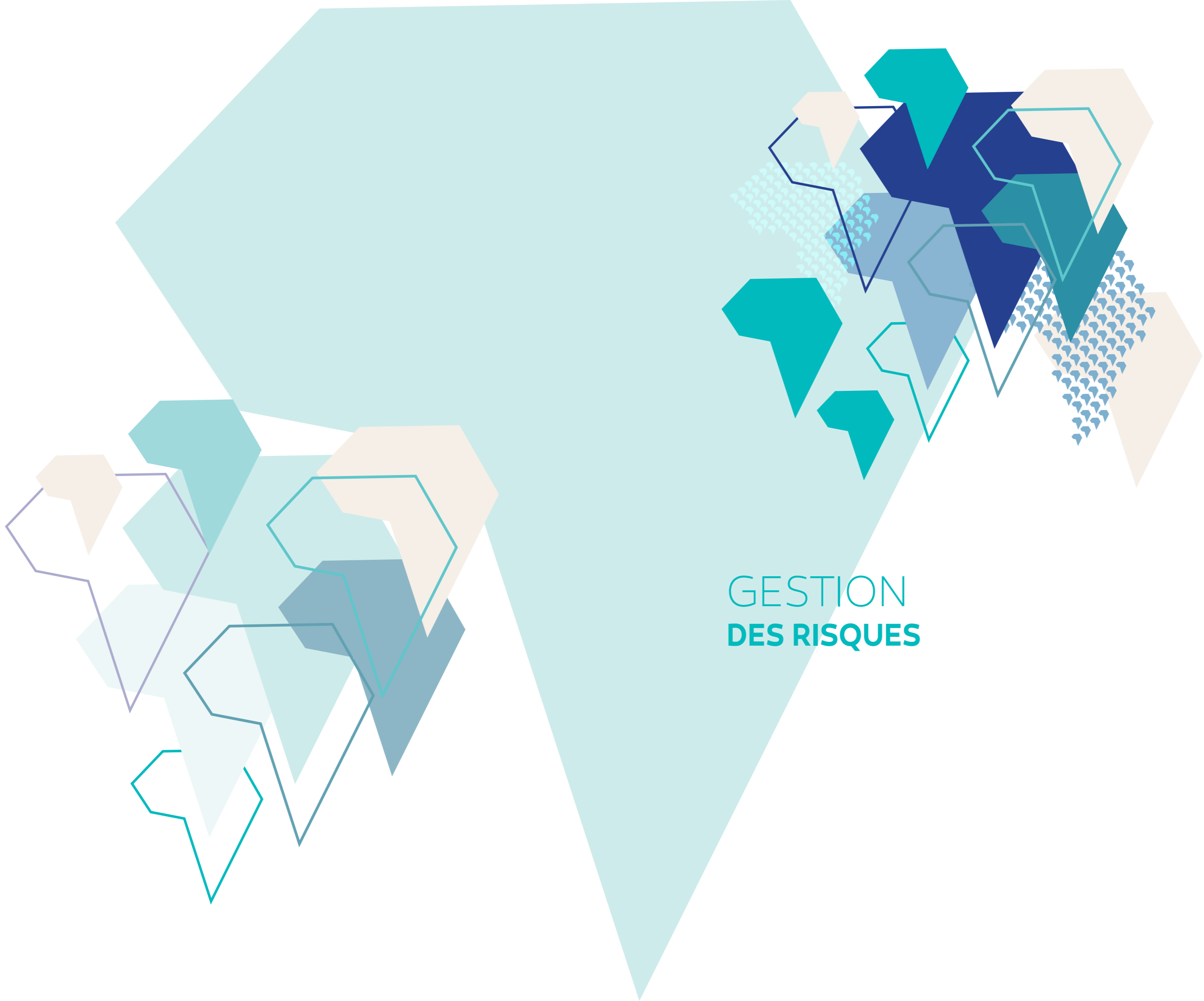
Avis de convocation à l'AGO des obligataires du 29 novembre 2022

Communiqué de presse post AGO des obligataires du 29 novembre 2022

Communiqué de presse relatif à l'actualisation du document de référence relatif à l'exercice 2022

Avis de convocation à l'AGM du 28 juin 2022

Communiqué de presse post AGM du 28 juin 2022



GESTION
DES RISQUES



DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Typologie des risques

Risque de crédit

Inhérent à l'activité bancaire, le risque de crédit est le risque de non remboursement par des clients de leurs obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis, et qui pourrait entraîner une perte financière pour la Banque. C'est la catégorie de risque la plus large et qui peut être corrélée à d'autres catégories de risques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte de valeur d'instruments financiers, résultant des variations de paramètres de marché, de leur volatilité et des corrélations entre eux. Les paramètres concernés sont notamment les taux de change, les taux d'intérêt, ainsi que les prix des titres (actions, obligations) et des matières premières, des dérivés et de tous les autres actifs.

Risque global de liquidité et de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt réside dans la vulnérabilité de la situation financière d'un établissement à une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque pour l'établissement de ne pas pouvoir faire face à ses flux de trésorerie ou ses besoins de collatéral au moment où ils sont dus et à un coût raisonnable.

Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme étant le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Risque pays

Le risque pays comprend le risque politique ainsi que le risque de transfert. Le risque politique provient généralement d'une action du gouvernement d'un pays, telle que la nationalisation ou l'expropriation, ou d'événements indépendants tels qu'une guerre ou une révolution, qui affectent la capacité des clients à honorer leurs obligations.

Le risque de transfert se définit comme le risque qu'un client résident ne puisse pas acquérir des devises dans son pays afin qu'il puisse honorer ses engagements à l'étranger.

Organisation de la gestion des risques

Les Instances relevant du Dispositif de Contrôle

• Pôle Risques Groupe

L'une des missions attribuées au Pôle Risques Groupe est le renforcement de la surveillance et la maîtrise des risques de crédit, de marché, pays et opérationnels. Elle prend ainsi en charge :

- La définition de la politique des risques du Groupe ;
- La définition et la gestion des processus de prise et de suivi des engagements ;
- La mise en place d'un système de contrôle des risques liés aux crédits, aux opérations de marché et aux risques opérationnels ;

Le Pôle Risques Groupe est composée de cinq Pôles :

- Management des Risques Groupe
- Surveillance des engagements
- Analyse des Engagements
- Risques de Contreparties Afrique & Projets Transverses

- Contrôle Permanent Groupe

Les instances de Gouvernance

• Comité Risques Groupe

Le Comité des Risques du Groupe BANK OF AFRICA est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont les prérogatives sont élargies aux filiales directes et indirectes intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Ce Comité assiste le Conseil d'Administration en matière de stratégie et de gestion des risques, notamment en veillant à ce que la stratégie globale des risques soit adaptée au profil de risque de la banque et du Groupe, au degré d'aversion aux risques, à son importance systémique, à sa taille et à son assise financière.

• Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe BANK OF AFRICA est une instance émanant du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA, dont les prérogatives sont élargies aux filiales et autres entités intégrées dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Le Comité d'Audit et de Contrôle Interne du Groupe assiste le Conseil d'Administration en matière de contrôle interne, en veillant notamment à l'existence et le maintien d'un système de contrôle interne adapté à l'organisation du Groupe, la fiabilité des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers, l'examen des comptes sociaux et consolidés avant leur soumission au Conseil d'Administration.

• Comité Exécutif

Le Comité Exécutif Groupe est en charge de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques du Groupe et de leur suivi.

Ce Comité, dont la périodicité est hebdomadaire, a pour principales missions le pilotage de l'activité de la Banque, la conduite des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi du volet RH, la politique de communication commerciale, institutionnelle et financière.

• Comité de Pilotage & Gestion des Risques Groupe

Issu du Comité Exécutif du Groupe BANK OF AFRICA, le Comité de Pilotage et Gestion des Risques l'assiste en matière de gestion et suivi effectifs et opérationnels du dispositif de pilotage des risques du Groupe (BANK OF AFRICA S.A et de ses filiales directes et indirectes) et de la cohérence des activités du Groupe avec les Politiques des Risques et limites fixées.

Le Comité s'assure de l'efficacité du dispositif de pilotage des risques (crédit, marché, pays et opérationnels) et de son adéquation avec le niveau de l'appétit pour le risque défini dans le cadre de la politique de gestion des risques.

Les Comités de crédit

• Comité de Crédit Sénior

Le Comité de Crédit Sénior examine et approuve hebdomadairement les demandes de crédits formulées par les clients de la Banque et du Groupe – Entités européennes et Succursale de Shanghai - relevant de sa délégation. Les règles de fonctionnement et les pouvoirs diffèrent selon les niveaux des risques soumis, ainsi que la nature du segment du portefeuille de crédit concerné de la Banque qu'il soit Entreprise, Corporate ou Particuliers & Professionnels. Il évalue et émet des décisions sur la prise de risque sur certaines contreparties ou groupe de contrepartie du portefeuille bancaire et ce, pour les activités au Maroc, en Europe & en Asie pour les contreparties individuelles selon des seuils prédéfinis par filiale.

• Le Comité de Crédit Élargi Groupe (CCEG)

Le CCEG est un organe de décision qui se prononce sur le refus ou l'acceptation d'un dossier de crédit en provenance des filiales BOA Groupe Luxembourg, au-delà des délégations du pouvoir et des restrictions du Comité de Crédit Élargi Structures Centrales (CCESC). Le CCEG reçoit tous les dossiers qui dépassent le niveau de délégation fixé au CCESC par Groupe de filiales.

Le Comité de Surveillance des Engagements « CSE »

Dans le cadre du suivi du portefeuille, le comité de surveillance des Engagements « CSE » (central et régional) se réunit mensuellement afin de suivre les actions de régularisation, de recouvrement et d'assainissement des différents comptes relevés en anomalie. Le comité examine également les dossiers éligibles à un déclassement et décide de leur sort.

La mise sous contrôle de la situation des Engagements est canalisée par des instances de suivi et de surveillance en quatre niveaux, dont trois au niveau central.

RISQUE DE CRÉDIT

L'activité de crédit de la Banque s'inscrit dans le cadre de la politique générale de crédit approuvée par les hautes instances de la Banque. Parmi les principes directeurs énoncés figurent les exigences du Groupe en matière de déontologie, d'attribution des responsabilités, d'existence et de respect des procédures et de rigueur dans l'analyse du risque.

Cette politique générale est déclinée en politiques et en procédures spécifiques adaptées à la nature des activités et des contreparties.

Circuit de décision de crédit

Principes généraux

Le processus d'octroi au niveau de l'ensemble du Groupe BANK OF AFRICA répond au principe de la Troïka et repose sur les principes suivants :

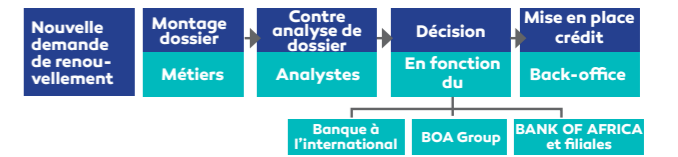
- L'ensemble des demandes de crédit suit le même processus d'octroi consistant à assurer le principe de la Troïka (à minima). Ainsi, au moins 3 personnes, dont impérativement une de la Filière Risques, doivent approuver toute demande de crédit sauf dans certains cas exceptionnels définis.

- La prise de décision, conjointe aux Filières Risques et Commerciale – avec au préalable une analyse contradictoire – s'exerce sur les dossiers accordés dans la délégation de pouvoirs aussi bien en local qu'en central, et ce dans une structure pyramidale à plusieurs niveaux, dont le niveau hiérarchique supérieur assure le rôle d'arbitre éventuel en l'absence de consensus.

- Recours à la procédure d'escalade (n+1) en cas de désaccord entre la filière Risque et la Filière Commerciale.

Les structures

La vision globale du processus d'octroi de crédit est schématisée comme suit :



- Le montage du dossier de crédit incombe à la Filière Commerciale, chargée de la relation commerciale avec le client ;
- L'analyse contradictoire du dossier de crédit est réalisée par les Analystes crédit faisant partie de la Filière Risques de l'entité ;
- La prise de décision est conjointe aux Filières Risques et Commerciale, selon leurs niveaux de délégations respectifs ;
- La mise en place du crédit est effectuée par un back-office, structure indépendante des Filières Risques et Commerciale.

La prise de décision et le choix des circuits

Afin de faciliter l'exercice de notification, le principe d'une seule décision pour chaque proposition de crédit présentée doit être respecté.

Les décisions de crédit sont prises soit par circulation de dossier, soit par tenue d'un Comité de Crédit, via un processus manuel ou électronique.

La délégation

Le dispositif de décision en matière de crédit repose sur un système de délégation qui prend sa source dans les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration d'une entité à des collaborateurs ou groupes de collaborateurs, dans les limites qu'il estime opportunes.

La délégation peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation, des volumes, des produits et des risques.

La délégation de pouvoir aux collaborateurs est intuitu personae sur la base de leurs capacités de jugement, expériences, compétences personnelles et professionnelles et formations.

Les règles d'approbation

La décision d'octroi de crédit est soumise à l'appréciation de la Troïka ou des Comités de crédit selon les niveaux d'approbation.

Le système des délégations de crédit en vigueur définit le nombre de niveaux de décision suivants :

- Un premier niveau local au sein de chaque filiale ;
- Un niveau de HUB (BOA Group et Banque à l'International) ;
- Un niveau Central au niveau de BANK OF AFRICA .

Le niveau local au sein de l'entité peut faire l'objet d'une subdélégation en fonction de l'organisation de l'entité, des volumes, des produits et des risques.

La composition d'un dossier de crédit

Toute demande de mise en place d'une ligne de crédit doit satisfaire aux conditions d'éligibilité du produit conformément aux fiches signalétiques de chaque produit de crédit. Toute décision de crédit est prise sur la base d'un dossier de crédit standard dont le format est défini en liaison avec la Filière Commerciale et la Filière Risques concernées et en coordination avec le Pôle Risques Groupe.

Un dossier de crédit est préparé pour chaque contrepartie ou transaction sur laquelle l'entité souhaite s'engager, ou sur laquelle l'entité est engagée dans le cas d'une revue annuelle



ou d'un renouvellement et ce, sur la base des documents communiqués par le client tels que précisés dans les check-lists produits.

La check-list des documents à communiquer par le client et le canevas d'analyse sont homogènes au niveau du groupe et ils sont cadrés selon la nature des crédits. Le contenu d'un dossier de crédit doit fournir aux décisionnaires les informations et analyses qualitatives et quantitatives requises pour permettre la décision de crédit.

La Filère Commerciale en charge de la préparation du dossier de crédit est responsable de son contenu.

Le dossier de crédit reste le seul document de référence à toute prise de décision de crédit ; il doit être revêtu de toutes les signatures ou visas garantissant la qualité de son instruction au niveau voulu de la chaîne des responsabilités.

DISPOSITIF DE NOTATION

BANK OF AFRICA dispose d'un outil de notation interne couvrant plusieurs segments de clientèle.

Principes directeurs de la notation

Unicité de la notation

La notation est établie pour chaque client, chaque client étant entendu comme un code tiers Groupe. Le processus de notation est ainsi réalisé pour chaque code tiers Groupe de telle manière à ce qu'un tiers ait une, et une seule note. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de l'unicité de la note pour chaque contrepartie évaluée.

Intégrité de la notation

Selon les principes réglementaires, les attributions de notations et leurs révisions périodiques doivent être réalisées ou approuvées par une partie qui ne bénéficie pas directement de l'octroi du crédit. Cette notion d'intégrité de la note est un élément central de la charte de gestion des risques de crédit qui doit permettre de renforcer et d'encourager l'indépendance du processus de notation.

Singularité de la notation

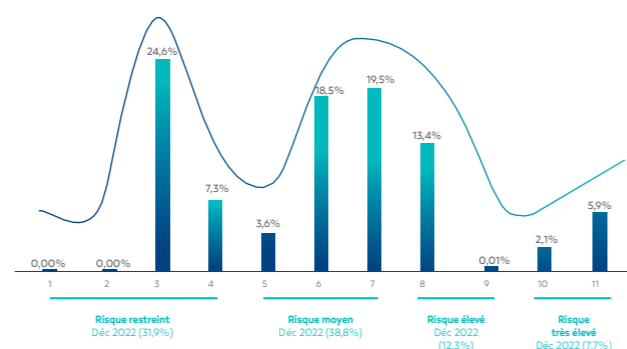
Pour chaque tiers de la Banque, un type de contrepartie est codifié. La notation de chacun des tiers est ainsi réalisée à partir du modèle associé à la contrepartie de référence de telle sorte que pour chaque tiers (dont le type de contrepartie est singulier et donc unique) l'évaluation soit réalisée à l'aide d'un seul modèle de notation, mais avec les données caractéristiques propres à la contrepartie concernée. Ainsi, BANK OF AFRICA s'assure de la singularité de la note pour chaque contrepartie.

Echelle de notation

Selon l'échelle de notation adoptée par le Groupe BANK OF AFRICA, la note finale de la contrepartie s'échelonne sur 11 niveaux :

CATÉGORIE	CLASSE	DÉFINITION
Investment grade	RISQUE RESTREINT	1 Extrêmement stable à court et moyen terme ; très stable à long terme ; solvable même après de graves bouleversements
		2 Très stable à court et moyen terme ; stable à long terme ; solvabilité suffisante même lors d'événements néfastes persistants
		3 Solvable à court et moyen terme même après de grosses difficultés ; de légers développements néfastes peuvent être absorbés à long terme
	RISQUE MOYEN	4 Très stable à court terme ; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir ; substance suffisante à moyen terme pour pouvoir survivre ; évolution à long terme encore incertaine
		5 Stable à court terme ; aucune modification menaçant le crédit attendue dans l'année à venir ; ne peut absorber que des petits développements néfastes à moyen terme
		6 Capacité limitée à absorber des développements néfastes inattendus
		7 Capacité très limitée à absorber des développements néfastes inattendus
Sub-investment grade	RISQUE ÉLEVÉ	8 Faible capacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Tout changement des conditions économiques et commerciales interne et externe rendra difficile le respect des engagements
		9 Incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Le respect des engagements est lié à l'évolution favorable des conditions commerciales et économiques internes et externes
	RISQUE TRÈS ÉLEVÉ	10 Très fort risque de défaillance, incapacité de remboursement des intérêts et du principal à temps. Défaut partiel de paiement des intérêts et du capital
		11 Défaut total de paiement des intérêts et du capital

Ainsi au 31 Décembre 2022, la répartition du portefeuille par classe d'actif se présente comme suit :



Scoring des particuliers

Le Scoring pour le segment clientèle Retail, consiste en la modélisation statistique du défaut et des comportements à risque.

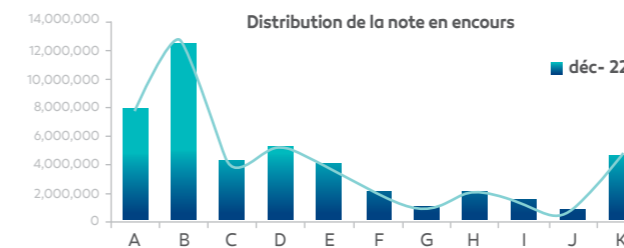
Deux types de scores sont mis en place : des scores de comportement et des scores d'octroi.

Le score de comportement correspond à une évaluation dynamique du risque basée sur le comportement d'un client pour un compte ouvert. Seuls les clients connus peuvent être notés par le score de comportement.

Une Cotation de A à K est attribuée à chaque client de la Banque et actualisée mensuellement et quotidiennement pour les incidents.

Classe	Signification
A	Risque très faible
A-	
B	Risque faible
B-	
C	Risque moyen
C-	
D	
D-	Risque moyennement élevé
E	
E-	Risque élevé
F	
F-	Risque très élevé
G	
G-	Risque majeur
H	
H-	Risque avéré
I	
J	Pré-douteux
K	Douteux
	Compromis

Quatre modèles de scores de comportement distincts sont mis en place par marché : un modèle pour les Particuliers, les Professionnels, les MRE et la TPE.



Le score d'octroi est une note ponctuelle à l'ouverture d'une ligne de crédit. Les nouveaux et anciens clients sont notés par le score d'octroi.

Un système décisionnel d'octroi de crédit à la consommation est mis en place.

DISPOSITIF DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DES RISQUES DE CRÉDIT

Le dispositif de contrôle et surveillance des risques de crédit permet d'assurer les contrôles de deuxième niveau, distincts de la surveillance quotidienne assurée par la Filère Commerciale.

L'application de ce dispositif est adaptable selon l'organisation propre des filiales du Groupe concernées en concertation avec le Pôle Risques Groupe.

L'objectif principal des contrôles exercés par les différentes entités relevant du Pôle Risques Groupe est d'assurer l'efficacité du système d'alerte précoce permettant, tant la gestion des risques que l'anticipation par la Filère Commerciale de risques potentiels pour une gestion appropriée du portefeuille de la Banque. Le Pôle Risques Groupe, à travers le Pôle Surveillance Permanente des engagements, s'assure aussi que la surveillance de la Filère Commerciale est effectuée convenablement et alerte sur les défaillances notoires.

Les principales missions opérationnelles du Pôle Risques Groupe, dans le cadre du dispositif de contrôle et de surveillance des risques de crédit, peuvent être synthétisées comme suit :

- Assurer les contrôles à priori ;
- Assurer les contrôles à posteriori ;
- Identifier et suivre le portefeuille engagement selon plusieurs axes d'analyses : produits, maturités, bénéficiaires, secteurs d'activité, agences, zones géographiques, ... ;
- Fixer et suivre les limites de concentration ;
- Détecter et assurer le suivi des comptes à risques ;
- Classer le portefeuille des créances en souffrance selon les critères réglementaires et procéder à son provisionnement ;
- Conduire des Stress Tests ;
- Établir les reportings réglementaires et de pilotage interne.

Contrôle à priori

Les contrôles à priori comprennent l'ensemble des contrôles de conformité mis en œuvre avant la 1^{ère} autorisation et utilisation d'une ligne de crédit. Ces contrôles viennent en complément des contrôles automatisés et de ceux effectués par la Filère Commerciale, le Back Office, le Département Juridique...

La mise en œuvre de ces contrôles est assurée par les entités relevant du Pôle Risques Groupe. Ces contrôles concernent principalement :

- Les données de la proposition de crédit ;
- Le respect du niveau de délégation ;
- La conformité de la documentation juridique ;
- Des conditions et réserves émises avant la 1^{ère} utilisation des fonds ou de la facilité ;
- Les données saisies dans le système d'information.

Contrôles à posteriori

A l'instar des contrôles à priori, les contrôles à posteriori sont assurés par les entités relevant du Pôle Risques Groupe.

L'objectif de ces contrôles est d'assurer la mesure, la maîtrise et la surveillance des risques de crédit avec une vision portefeuille et non seulement contrepartie. Une attention particulière est ainsi portée sur la qualité du crédit, l'anticipation et la prévention des irrégularités et des risques d'une part, et au contrôle et à la surveillance du suivi des risques par la Filère Commerciale d'autre part.



Pilotage du portefeuille des engagements

Le pilotage du portefeuille des engagements du Groupe et de ses entités est opéré à travers plusieurs indicateurs, tant sur les risques à l'octroi que sur les risques en cours de vie des dossiers.

Les analyses multicritères du portefeuille des engagements sont un contrôle à posteriori qui consiste à identifier et à suivre tous les engagements du Groupe et de ses entités selon plusieurs axes d'analyse dont notamment : produits, maturités, clients, groupes d'affaires, segments de clientèle, notations de contrepartie, catégories de créances (saines et souffrance), secteurs d'activité, agences, zones géographiques, types de sûreté, ... Les analyses multicritères sont un outil de pilotage des risques de crédit.

La production des analyses multicritères du portefeuille des engagements est de la responsabilité de la Filière Risques de crédit qui assure par ailleurs le reporting des risques de crédit, tant en interne, vis-à-vis des Comités des Risques et du management, qu'en externe, Vis-à-vis des régulateurs.

Dispositif de détection des risques et des anomalies

Les comptes à risque et les comptes en anomalies représentent un risque susceptible de s'aggraver ultérieurement engendrant ainsi un coût pour la Banque. Ils sont constitués des engagements, portés par un client non contentieux, qui présentent,

- Soit une dégradation avérée de la qualité des risques identifiés par des critères quantitatifs -impayés douteux, Pré douteux, gel -Absence de mouvements avec un solde débiteur-, dépassements persistants... - ;

Nous en citons pour l'essentiel :

- Les soldes débiteurs des comptes à vue qui n'enregistrent pas de mouvements créditeurs réels couvrant au moins le montant des agios imputés à ces comptes ainsi qu'une partie significative desdits soldes débiteurs ;
- Les encours des crédits amortissables dont une échéance n'est pas réglée 30 jours après son terme ;
- Les encours des crédits remboursables en une seule échéance, qui ne sont pas honorés 30 jours après leur terme ;
- Les créances commerciales escomptées par la Banque et retournées impayées ;
- Les dépassements persistants, au-delà d'un mois, par rapport aux autorisations accordées. Toutefois, afin d'éviter d'éventuels risques opérationnels, les entités contrôlent sur base hebdomadaire, les dépassements autorisés d'un certain niveau -discretion locale de chaque entité-.

- Soit une dégradation potentielle des risques identifiés par des critères qualitatifs, susceptible de s'aggraver et d'engendrer un coût. Ces indicateurs peuvent inclure des événements d'ordre juridique -ATD, saisie-arrêt...-, ou liés au compte -perte de revenu, inadéquation de découvert, autorisations ou garanties à échoir...- ou des informations négatives intrinsèques à la contrepartie (contentieux chez confrère, dégradation de sa situation financière ou de la qualité des engagements et des garanties prises, à des événements et litiges concernant les principaux actionnaires -décès, redressement ou liquidation judiciaire...-, et à des difficultés au niveau du secteur d'activité de la contrepartie...

Par ailleurs, d'autres critères de risques se rapportant aux dossiers de crédits font l'objet d'un processus de suivi des engagements rigoureux par les différentes entités de la Banque, dont :

- Les Comités de Crédits Échus ;
- Les Garanties non constituées -après écoulement du délai d'engagement du notaire - ;

- Les lignes de crédits ne sont pas utilisées de plus de 6 mois ;
- Les projets financés présentant des irrégularités ou des difficultés pouvant impacter la capacité et les chances de remboursement ;
- Etc.

Ces critères constituent les conditions minimales de la détection et de la surveillance par la banque tels que prévu la circulaire 19/G de BAM. En effet, la Filière Risques et les filières Commerciales détectent, surveillent et présentent pour analyse et revue dans les Comités de Surveillance des Engagements tous les dossiers dont ils jugent que la sensibilité mérite d'être discutée.

À ce titre, le Pôle Risques Groupe, à travers la Surveillance Permanente des Engagements

« P.S.P.E », est désignée comme la source de référence des données relatives à la détection des critères de risque, et dispose de prérogatives relatives à l'analyse et à la qualification de ces données.

Limites de concentration

La gestion des risques de crédit s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques et de limites de risques formalisées. Pour le Groupe BANK OF AFRICA, le risque de concentration de crédit peut découler de l'exposition envers :

- Des contreparties individuelles ;
- Des groupes d'intérêt ;
- Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à un même pays.

Contreparties individuelles

Le Groupe procède mensuellement au suivi des concentrations individuelles, sur base sociale et consolidée, et assure une surveillance rapprochée des engagements de ses 10, 20 et 100 premiers clients ayant les plus grands engagements.

A fin Décembre 2022, les engagements envers ces principaux débiteurs se présentent comme suit :

	déc-22	
	Décassement	% dans le total
ENGAGEMENTS DES 10 PREMIERS CLIENTS	19 757	15,54%
ENGAGEMENTS DES 20 PREMIERS CLIENTS	27 035	21,27%
ENGAGEMENTS DES 100 PREMIERS CLIENTS	47 162	37,11%

Groupes d'intérêt

La diversification par contrepartie du portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des politiques de concentration individuelle du Groupe. Ainsi, les risques de crédit encourus sur des contreparties ou groupe de contreparties bénéficiant de concours relativement importants, supérieurs à 5% des fonds propres, font l'objet d'une surveillance particulière, tant sur base individuelle que consolidée.

De plus, le contrôle des grands risques s'assure également que le montant total des risques encourus sur chaque bénéficiaire ne dépasse pas 20 % des fonds propres nets consolidés du Groupe comme exigé par la réglementation bancaire marocaine. Le Groupe BANK OF AFRICA veille au respect des seuils de concentration de la directive de *Bank Al Maghrib*.

Contreparties appartenant à un même secteur d'activité

La méthodologie de fixation des limites sectorielles mise en place est fondée sur un modèle statistique se basant sur le taux de défaillance historique et le nombre de contreparties par secteur d'activité et par classe de risque (rating).

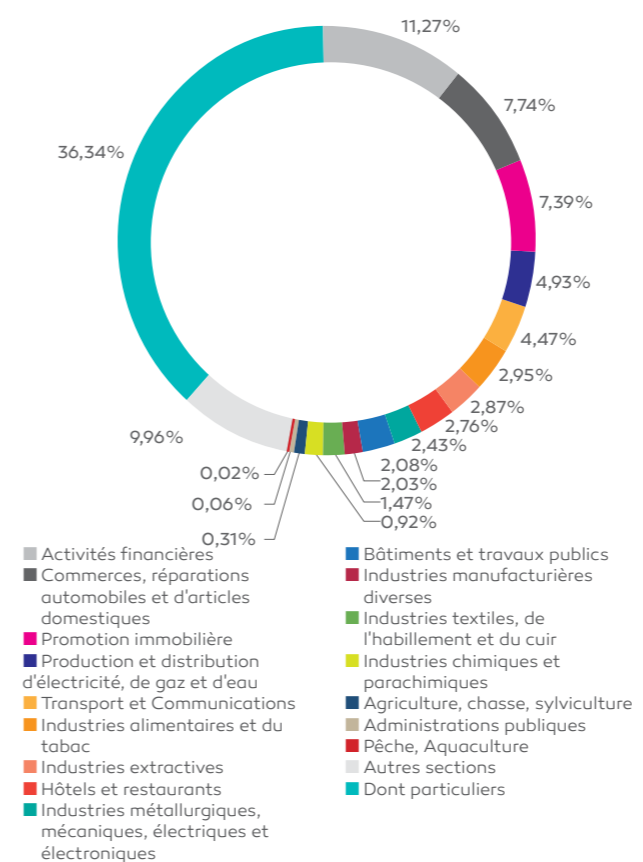
L'objectif étant la modélisation du risque de défaut par des techniques économétriques appropriées, en utilisant une variable aléatoire dépendante dont la valeur est le résultat du dénombrement des réalisations des événements de défaut.

La démarche est basée sur les hypothèses de l'indépendance des contreparties et la non corrélation des défauts. Ainsi, la notion clé de cette approche méthodologique est la probabilité de défaut d'une contrepartie donnée. Cette probabilité est mesurée par le biais de l'exploitation du taux de défaillance du couple *rating* / secteurs d'activité.

Le modèle permet aussi de calibrer les enveloppes à allouer à chaque secteur d'activité compte tenu notamment du plan de développement de la banque et de la sinistralité sectorielle. Cette démarche adoptée par la Direction Générale Risques Groupe est complétée par la mise en œuvre de *Back Testing* du modèle semestriellement.

La revue des limites sectorielles est réalisée semestriellement en concertation avec la filière commerciale et le Centre d'Intelligence Économique de la banque qui apportent leur vision métier et chiffrage des perspectives macroéconomiques et sectorielles. Les avis de ces entités permettent ainsi de challenger et de conforter davantage la pertinence du modèle par rapport au contexte économique.

La répartition des engagements du Groupe sur la clientèle par secteurs d'activité se présente comme suit à fin Décembre 2022 :



Conduite de Stress-tests

Le Groupe BANK OF AFRICA effectue semestriellement des simulations de crise -Stress tests- pour évaluer la vulnérabilité de son portefeuille de crédits en cas de retournement de conjoncture ou de détérioration de la qualité des contreparties.

Les Stress-tests sont conduits afin d'apprécier la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus. Opérationnellement, ils consistent en des simulations de scénarii de défaut d'un pourcentage de contreparties dont la finalité est d'en mesurer l'impact sur les provisions et par conséquent sur la rentabilité et les fonds propres prudentiels.

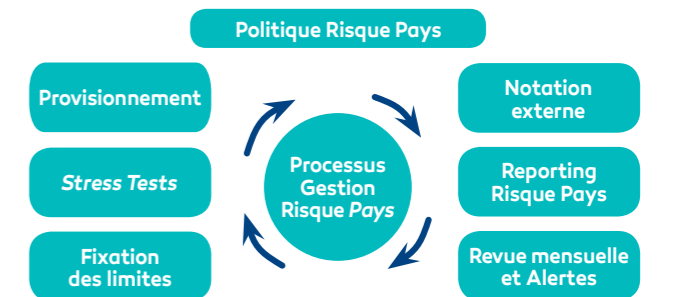
La pertinence des différents scénarii fait objet d'un examen régulier deux fois par an. Cet examen est effectué en fonction d'objectifs escomptés de la réalisation des Stress tests et chaque fois que les conditions du marché laissent entrevoir une évolution potentiellement défavorable, susceptible d'impacter sérieusement la capacité du Groupe à y faire face.

Les résultats des Stress test sont portés à la connaissance du Comité de Pilotage et de Gestion des risques Groupe ainsi qu'au Comité des Risques Groupe.

RISQUE PAYS

Face à un monde en perpétuel mouvement, une stratégie de développement à l'international et une exigence réglementaire, le dispositif de gestion du risque pays permet à la fois d'identifier, de mesurer et de maîtriser les risques transfrontaliers du Groupe BANK OF AFRICA.

À ce titre, la méthodologie de gestion du risque pays en place s'articule autour des points suivants :



Politique Risque Pays

La politique du risque pays a pour but de définir un cadre de référence pour encadrer toutes les activités génératrices de risques à l'international pour la Banque.

Elle permet de mettre en place des normes et des règles de gestion afin de combiner entre exigences réglementaires et gouvernance interne.

Reporting Risque Pays

Une remontée mensuelle de la part des filiales à l'international et de la maison mère permet au Pôle Risques Groupe d'apprécier les zones de risques au niveau de chaque pays et contribue à mettre en place les stratégies atténuantes.

L'identification des risques transfrontaliers

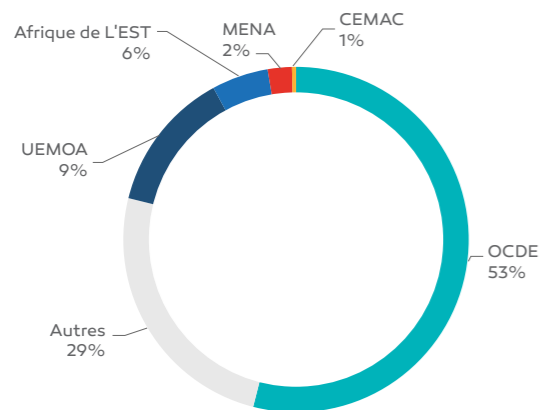
Le Groupe BANK OF AFRICA s'expose aux risques internationaux à travers plusieurs typologies d'engagements pris par la banque vis-à-vis d'une contrepartie non-résidente à la fois en dirhams et en devises étrangères.

Il s'agit en l'occurrence des :

- Crédits aux non-résidents ;
- Activités de Trade Finance ;
- Actifs Étrangers ;
- Opérations de marché.



Distribution des expositions BOA Group SA par Zone Géographique au 31/12/2022



La consolidation

Les engagements au titre du risque pays sont identifiés de telle manière à arrêter une position au niveau de la maison mère, de chaque filiale ainsi qu'au niveau du Groupe pour une vue d'ensemble de l'engagement global du groupe aux titres des risques transfrontaliers.

Mise en place d'un système d'Alerte

Ce système s'articule autour d'une veille réglementaire, économique et financière à travers un Tracking de l'ensemble des événements saillants durant la semaine. Ces éléments sont diffusés sous forme d'un Rapport Mensuel à l'ensemble des entités concernées par le sujet.

Un module complémentaire retraçant l'évolution du Risque Pays est également diffusé en couverture d'Études spécifiques et sollicitations internes.

Système de notation

Le Groupe BANK OF AFRICA se base pour ses appréciations du Risque Pays sur la notation de plusieurs agences externes à savoir : Coface, S&P, Moody's...

Fixation des limites

Les limites d'engagements par pays sont fixées au sein du Groupe BANK OF AFRICA en tenant compte :

- Du profil de risque de chaque émetteur ;
- D'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- De l'historique des expositions consolidées ;
- Du niveau de capitalisation de la banque.

Ces limites font l'objet d'un suivi permanent et les demandes de dépassements sont instruites selon les niveaux de délégation en vigueur.

Stress tests

Un exercice régulier qui consiste à s'assurer de la capacité de la banque à résister à des scénarii de dégradation extrêmes des risques Pays et à en mesurer l'impact sur le bilan et sur la rentabilité de la banque et sa solvabilité.

Provisionnement

Le provisionnement d'un risque Pays est déclenché suite à la matérialisation de ce dernier, un rééchelonnement de la dette, une crise politique ou d'autres facteurs qui peuvent avoir un impact négatif sur la rentabilité de la banque.

Une revue annuelle est réalisée systématiquement pour évaluer les pays en défaut avéré qui nécessiteraient éventuellement la constitution de provisions.

DÉPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE MAÎTRISE DES RISQUES AU NIVEAU DES FILIALES À L'INTERNATIONAL

Durant l'exercice 2023, le Pôle Risques Groupe a maintenu sa démarche visant à faire face à la crise sanitaire. L'agilité est restée de mise avec un suivi rapproché de l'évolution de la situation afin d'ajuster, de manière proactive, le dispositif de gestion et maîtrise des Risques en vue de préserver la résilience du Groupe et son profil de risque conformément aux orientations stratégiques.

Dispositif Risque de marché

Le déploiement du dispositif «Risque de marché» est finalisé pour les filiales francophones. Finalisation du déploiement pour les filiales restantes.

Dispositif Risque pays

Kit de déploiement Risques Pays préparé, le déploiement sera lancé courant 2023.

Dispositif PRCI & ICAAP

Un Kit de déploiement a été établi concernant les dispositifs relatifs au Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI) et au Processus Interne d'Évaluation de l'Adéquation des Fonds Propres (ICAAP), et a été communiqué à BOA HOLDING.

GESTION DES PROJETS TRANSVERSES DES RISQUES GROUPE

Au terme de l'exercice 2022, les travaux ont été axés sur la mise en place des grands projets structurants des risques en alignement avec la stratégie du Pôle Risques Groupe de BANK OF AFRICA :

- La finalisation de déploiement de la nouvelle version de la Base Engagement « BEG » au niveau des BOA et des filiales marocaines et Européenne ;
- L'amélioration de la solution de calcul des exigences en Fonds propres et production des déclarations réglementaires « Risk-Authority » au niveau de BANK OF AFRICA ;
- Les travaux sur les projets de mise en œuvre des outils : Recouvrement commercial précontentieux et contentieux, IFRS9, Notation interne ;

Portefeuille des projets Risques

Le portefeuille projets de la Direction Générale Risque Groupe est composé d'une vingtaine de projets regroupés en 3 domaines : « Projets de Transformation, Projets Réglementaires et Projets Transverses ».

DESCRIPTIF DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX D'INTÉRÊT

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon moyen long terme, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des Fonds propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;

- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

La Banque a institué un comité ALCO, afin de suivre la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif – passif ;
- Organiser et animer les sous comités actif-passif ;
- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informé de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques, et de l'activité de la Banque ;
- Revoir et approuver les procédures destinées à limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de Trading et autres activités et produits significatifs ;
- Maîtriser les systèmes de reportant qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changements éventuels dans la stratégie de l'institution, approuver les nouveaux produits et réagir à des changements importants des conditions de marché ;
- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par les RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

Responsabilités des différents intervenants dans la gestion du risque de taux et de liquidité

Le maintien de l'équilibre bilanciaux à court et moyen terme, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque, et la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget par objectifs valides au Comité Exécutif sur un horizon moyen terme, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios réglementaires.

Le département ALM suit sur une base régulière l'évolution de la structure bilanciaux par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du comité ALCO ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.

- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyen et long terme par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements des qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio), affiche 180% sur base consolidée au 31 Décembre 2022 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.

- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long terme.

Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la banque.

La variation des taux d'intérêts impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de stress Testing, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconisé par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Economique des fonds propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département ALM oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

Des simulations de stress testing sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Economique des Fonds Propres.

A fin Décembre 2022, en excluant le portefeuille trading Book, l'impact d'une variation des taux d'intérêts de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à -0,023 Milliards DH soit -0,52% de la MNI prévisionnelle (et +0,018 Milliards DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit +0,41% de la MNI prévisionnelle).



La variation de la valeur économique des Fonds Propres, en excluant le portefeuille *Trading Book*, face à un choc de taux de 200pbs, est estimé à 1 213 Milliards DH soit 8,92% des Fonds Propres de base.

RISQUE DE MARCHÉ

La gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA s’inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires telles que définies par les autorités de tutelle et l’application des saines pratiques de gestion définies au niveau international notamment par les accords de Bâle.

Les risques sur les opérations de marché sont définis comme les risques de pertes sur des positions de bilan et de hors bilan à la suite de variations des prix du marché, ils recouvrent pour le Groupe BANK OF AFRICA notamment :

- Le Risque de taux d’intérêts ;
- Le Risque de change ;
- Le Risque sur titres de propriété ;
- Le risque de crédit sur opérations de marché.

Cartographie des instruments

La cartographie des produits traités au niveau du portefeuille de négociation du Groupe BANK OF AFRICA se répartit par facteur de risque comme suit :

Produits de taux	I-Prêts/Emprunts Corporate et interbancaires
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-Bons du Trésor et titres de créances négociables
	II-1 Titres souverains
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
	II-2 Titres émis par des établissements de crédits et entreprises
	Taux fixe (MAD et Devises)
	Taux Variable (MAD et Devises)
OPCVM	III-Prêts/Emprunts de titres
	Prêts/Emprunts de Titres
	Repos/ Reverse Repos
	IV-Dérivés de Taux (MAD et Devises)
	Swaps de taux
	Futures de taux
	Forward Rate Agreement
	OPCVM monétaires
	OPCVM Obligataires
	OPCVM Actions
OPCVM Diversifiés	
Produits de change	I-Change
	Change au comptant
	Change à terme
Produits sur titres de propriété	II-Dérivés de change
	Swaps de change
	Options de change
Produits sur titres de propriété	Titres de propriété
	Dérivés sur actions/Indices
Produits sur matières premières	Futures sur MP
	Options sur MP
	Swaps sur MP

Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Gouvernance

Les principaux acteurs du dispositif de gestion des risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA sont :

- La Direction Générale qui met en œuvre les stratégies et politiques en matière de gestion des risques de marché approuvées par le Conseil d’Administration ;
- Le Comité Risques Groupe qui définit la politique de gestion des risques de marché Groupe et valide toute modification inhérente au pilotage des risques sur opérations de marché mise en œuvre au sein des différentes entités du périmètre ;
- Le Comité Risques de Marché Groupe qui s’assure de l’efficience du dispositif de pilotage des Risques de Marché du Groupe BANK OF AFRICA et de son adéquation avec la politique de gestion des risques de Marché Groupe ;
- L’entité Risques de Marché Groupe qui centralise la gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA en tant que fonction indépendante des *FrontOffice* du Groupe, ce qui lui confère une objectivité optimale dans le pilotage des risques de marché et l’arbitrage entre les différentes activités sur opérations de marché ;

Les *Risk Managements Units* des entités du Groupe BANK OF AFRICA qui assurent un contrôle de premier niveau des activités de marché au sein leur entité et adressent des reporting récurrents au Management des Risques Groupe ;

L’Audit Interne qui s’assure de la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques de marché ainsi que du respect des procédures en vigueur.

Description du Dispositif de Gestion des Risques de Marché

Le dispositif de gestion des risques de marché du Groupe BANK OF AFRICA s’articule autour de trois axes principaux :

- Limites ;
- Indicateurs de risques ;
- Exigences en fonds propres.

Limites

• Limites de Contrepartie sur opérations de marché :

Le processus d’octroi des limites par contrepartie et des demandes de dépassement sur opérations de marché est régi au sein du Groupe BANK OF AFRICA via un système de délégation des pouvoirs encadré par des procédures différenciées suivant le type de contrepartie.

Les transactions de marché font l’objet d’une fixation de limites à priori, selon un schéma délégataire s’appuyant sur le principe de la *Troika*.

• Limites de marché

Afin de maîtriser la prise de risques de marché au sein du Groupe BANK OF AFRICA et la diversification du portefeuille de négociation, un set de limites de marché a été instauré. Ces limites reflètent le profil de risque du Groupe et permettent un pilotage optimal des risques de marché à travers l’arbitrage entre les différentes activités de marché. Le set des limites de marché du Groupe BANK OF AFRICA se décline comme suit :

- Les limites de *stop/loss* ;
- Les limites de positions ;
- Les limites en *VaR* ;
- Les limites de transaction.

Les limites de marché sont définies en *VaR*. Ainsi, le dispositif de gestion des limites est dynamique prenant en compte les fluctuations des différents facteurs de risque ainsi que les corrélations existantes afin de mieux apprécier la diversification du portefeuille.

• Limites réglementaires

En complément des limites mises en place en interne, le Groupe BANK OF AFRICA s’assure du respect des limites réglementaires définies par Bank Al- Maghrib telles que :

- La limite sur la position en devise qui ne doit pas excéder 10% des fonds propres ;
- La limite sur la position de change globale qui ne doit pas excéder 20% des fonds propres.

Indicateurs de risque

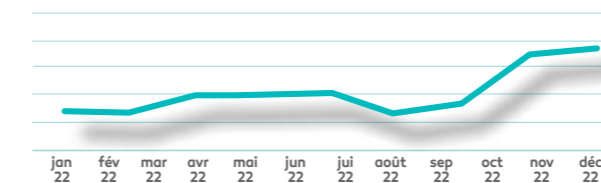
Différents indicateurs de risque reflétant le niveau d’exposition aux risques de marché sont utilisés au sein du Groupe BANK OF AFRICA et se déclinent comme suit :

• Valeur en risque (VaR) globale et par classe d’actif

La *Value-at-Risk* est une mesure globale et probabilisée du risque de marché. Elle permet de résumer le risque encouru à travers le calcul de la perte potentielle éventuelle sur un horizon de temps et un degré de probabilité donnés.

Contrairement aux indicateurs de risques traditionnels, la valeur en risque combine plusieurs facteurs de risque et mesure leur interaction, prenant ainsi en compte la diversification des portefeuilles.

Un calcul quotidien de la *Value-at-Risk* globale et par classe d’actifs est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA ainsi que son *Backtesting*.



• VaR stressée

Le Groupe a mis en place des scénarios pour le calcul de la Stressed VaR.

Le choix du Groupe s’est porté sur des événements créant une volatilité importante sur les marchés financiers.

Parmi ces événements on peut citer :

- La faillite de « *Lehman Brothers* » qui n’a pas pu faire face à la crise du « *Subprime* » ;
- Le creusement de déficit budgétaire américain de 1.000 Milliards \$ pour soutenir les marchés financiers ;
- La crise grecque et la contagion aux « *PIIGS* » ;

Cependant, les marchés financiers marocains n’ont que très faiblement réagi à ces événements. Il a donc été considéré des scénarios simulés tel que réalisés sur le marché marocain :

- Fluctuation de la place de Casablanca à l’identique de celle des Etats-Unis ;
- Fluctuation de la courbe des taux Dirham à l’identique de celle du USD ;

• Répercussion de la volatilité EUR/USD sur les cours EUR/MAD et USD/MAD ;

• Répercussion de la volatilité EUR/USD sur la volatilité EUR/MAD et la volatilité USD/MAD ;

• Stress Testing par facteur de risque ;

Le Groupe BANK OF AFRICA réalise des tests de résistance afin d’évaluer la vulnérabilité du portefeuille de négociation du groupe à des scénarii extrêmes. Les *Stress Tests* couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l’ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille.

Les résultats des *Stress Tests* du risque de taux, du risque de change et **actions du portefeuille de négociation se présentent comme suit :**

Portefeuille Taux

• 1^{ère} hypothèse : **Translation parallèle de la courbe des taux de 25 bps**

Ce scénario ressort avec un impact de 60 *Milliards DH* sur le P&L.

• 2^{ème} hypothèse : **Translation parallèle de la courbe des taux de 50 bps**

Ce scénario ressort avec un impact de 120 *Milliards DH* sur le P&L.

b- Portefeuilles Actions

• 1^{ère} hypothèse : Dépréciation de 15% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 9 Milliards DH sur le P&L.

• 2^{ème} hypothèse : Dépréciation de 25% de la valeur du portefeuille des actions.

Ce scénario ressort avec un impact de 15 Milliards DH sur le P&L.

c- Change

• 1^{ère} hypothèse : **Appréciation ou dépréciation de 2,5% de la valeur du Dirham.**

Ce scénario ressort avec un impact de 53 Milliards DH sur le P&L.

• 2^{ème} hypothèse : **Appréciation ou dépréciation de 5% de la valeur du Dirham.**

Ce scénario ressort avec un impact de 107 Milliards DH sur le P&L.

Les résultats des stress test menés montrent que le Groupe dispose d’un niveau de fonds propres suffisant pour résister à des scénarii de stress défavorables et pour se conformer aux normes réglementaires même en cas de crise.

CONSOMMATION EN FONDS PROPRES

Le calcul des exigences en Fonds Propres en approche standard au titre des risques de marché est assuré au niveau du Groupe BANK OF AFRICA à travers le logiciel Risk Authority qui permet d’assurer la production des déclarations réglementaires ainsi que le suivi des exigences en Fonds Propres du portefeuille de négociation du Groupe.

Les exigences en fonds propres consolidés au titre des risques de marché se sont établies à fin décembre 2022 à :



TYPLOGIE DE RISQUE	Décembre 22
Risque de Taux	621 287
Titres de propriété	94 728
Risque de change	37 926
Total Exigences en fonds propres au titre des risques de marché	753 941
Total des actifs pondérés au titre des risques de marché	9 424 263

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES ÉLÉMENTS RELEVANT DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

Produits Obligataires et Monétaires en DH

Les valeurs de marché sont calculées pour les actifs obligataires et monétaires sur Kondor+ en se basant sur la courbe des taux dirhams publiée par Bank Al-Maghrib et les caractéristiques de chaque transaction.

OPCVM Monétaires et Obligataires

La valorisation des OPCVM est calculée en se basant sur les valeurs liquidatives qui sont réévaluées sur base quotidienne ou hebdomadaire.

Produits de Taux en Devises

Les produits de taux en devises sont valorisés sur Kondor+ en se basant sur les courbes des taux des devises concernées ainsi que les caractéristiques de chaque transaction.

Options de Change

La réévaluation des options de change est effectuée sur la base des données suivantes : courbe des volatilités, courbes des taux -EUR, MAD et USD- et taux de change croisés des trois devises.

La position sur les options de change est intégrée à la position de change globale en méthode « équivalent delta ».

Position Globale de Change

Les opérations effectuées en agence se traitent sur la base du Fixing BANK OF AFRICA -cours non négocié-.

L'état final des ordres à exécuter est transmis au Desk Change en « J » qui le saisit de suite. En « J+1 » au matin, le Middle Office reçoit un état comportant les éventuelles modifications des positions du Réseau et procède aux Updates sur Kondor+.

Juste Valeur Positive des Contrats -Garanties-

Les garanties relatives aux risques de marché concernent les contrats Repos. Il s'agit des titres donnés en pension pour lever des fonds.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Le risque opérationnel se définit comme étant le risque de pertes résultant de l'inadéquation ou la défaillance attribuables à des procédures, moyens humains, systèmes internes ou à des événements extérieurs, susceptibles d'impacter le bon déroulement de l'activité.

Politique de gestion des risques opérationnels

Objectif de la gestion des risques opérationnels

Le dispositif de gestion des risques opérationnels a pour ambition de répondre à un triple objectif :

- L'identification, l'analyse et l'évaluation des risques opérationnels ;
- L'évaluation des contrôles internes ;
- Le suivi des risques opérationnels via des indicateurs d'alerte ;

La maîtrise des risques opérationnels est assurée via la mise en place d'actions préventives et/ou correctives face aux risques majeurs identifiés.

Le dispositif de gestion des risques est revu et surveillé régulièrement, permettant une amélioration continue du dit dispositif.

Classification

Les risques opérationnels peuvent être analysés, classifiés et hiérarchisés selon les principaux axes suivants : les causes, les conséquences (en termes d'impact financier ou autre), le score, la qualification et le niveau de maîtrise et qui sont classés par type d'événement bâlois.

Liens avec les autres types de risque (risque de marché / risque de crédit)

La gestion des risques opérationnels est potentiellement liée à la gestion des autres risques (marché / crédit), et ce à deux niveaux :

- Au niveau global, la réflexion sur le niveau global d'aversion au risque de la Banque (et à terme sur l'allocation de fonds propres) se doit d'être analysée et suivie « *trans-risques* » ;
- Au niveau détaillé, certains risques opérationnels peuvent être générateurs de risque de marché / de risque de crédit.

Organisation de gestion des risques opérationnels

Le cadre permettant la gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structuré autour de trois principes directeurs :

- Définir un dispositif cible en cohérence avec l'organisation Business du Groupe BANK OF AFRICA et inspiré des meilleures pratiques ;
- Impliquer et responsabiliser les métiers et filiales dans la gestion au quotidien des Risques Opérationnels ;
- Veiller à la séparation des fonctions d'Audit/Contrôle et de Gestion des Risques Opérationnels.

La gestion des Risques Opérationnels Groupe BANK OF AFRICA implique quatre entités majeures :

- La Direction Risques Opérationnels Groupe en central BANK OF AFRICA ;
- Le Réseau BANK OF AFRICA ;
- Les Directions Métiers BANK OF AFRICA ;
- Les Filiales.

Des interlocuteurs risques opérationnels ont été désignés au niveau des entités précitées. Il s'agit des :

- Correspondants Risques Opérationnels (CRO);
- Coordinateurs Risques Opérationnels (CORO);
- Relais Risques Opérationnels (RRO).

Le périmètre de gestion des risques opérationnels concerne également différentes filiales du Groupe.

Gouvernance de la gestion des risques opérationnels

La gouvernance des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est structurée en trois Comités Risques Opérationnels :

- Le Comité Risques Opérationnels Groupe se tient au sein du Comité de Pilotage et de Gestion des Risques Groupe, et les résultats des travaux sont présentés au Comité Risques Groupe (émanation du Conseil d'Administration) ;

- Le Comité de Suivi des Risques Opérationnels ;
- Le Comité Risques Opérationnels Filiale ;

Les missions de ces Comités portent sur la revue périodique de :

- L'évolution de l'exposition aux risques opérationnels et de l'environnement de contrôle de ces risques,
- L'identification des principales zones de risque, en termes d'activités et de type de risques,
- L'état d'avancement des plans d'action préventifs/correctifs définis en vue de couvrir et traiter les risques opérationnels majeurs,
- Le montant de fonds propres à allouer aux risques opérationnels, le coût des actions de prévention à mettre en œuvre ainsi que le coût lié aux assurances à mettre en place.

Principes méthodologiques fondamentaux

Les objectifs stratégiques prioritaires du Groupe BANK OF AFRICA au travers de son dispositif de gestion des risques opérationnels sont de deux types :

- Réduction de l'exposition aux risques opérationnels ;
- Optimisation des exigences en fonds propres relatives aux risques opérationnels.

Le système interne de mesure du risque opérationnel est étroitement associé à la gestion quotidienne des risques de l'établissement au travers de :

- La Collecte des événements,
- La Cartographie des risques opérationnels,
- Les Indicateurs clés de risques opérationnels (*Key Risk Indicators*).

Les données produites font partie intégrante de ces processus de surveillance et de contrôle du profil de risque opérationnel.

L'exposition au risque opérationnel et les pertes subies sont régulièrement notifiées à la direction de l'unité concernée, à la direction générale et au conseil d'administration. Le système de gestion est correctement documenté, permettant d'assurer le respect d'un ensemble formalisé de contrôles, de procédures internes et de mesures correctives en cas de non-conformité.

Les auditeurs internes et/ou externes sont appelés à examiner périodiquement les processus de gestion et les systèmes de mesure du risque opérationnel. Ces examens portent sur les activités des unités et sur la fonction indépendante de gestion du risque opérationnel.

La gestion des risques opérationnels au sein du Groupe BANK OF AFRICA est complètement automatisée au travers d'un outil dédié à savoir *MEGA HOPEX*. Ainsi, la collecte des événements de risques, la cartographie des risques opérationnels et les indicateurs clés de risques sont aujourd'hui gérés au niveau de cet outil.

Maîtrise et atténuation des risques opérationnels

Plusieurs types d'attitudes peuvent être envisagés pour la gestion des risques opérationnels :

- Renforcer les contrôles ;
- Couvrir les risques, en particulier via la mise en place d'assurances ;
- Éviter les risques, via notamment le redéploiement d'activités ;
- Élaborer des plans de continuité d'activité ;
- Assurer une surveillance étroite du respect des limites de risque ou des seuils assignés.

Le Groupe BANK OF AFRICA dispose d'un très fort dispositif de contrôle permettant une forte réduction des risques opérationnels. Cependant, en termes de gestion des risques opérationnels et via son dispositif dédié, elle conserve toute latitude pour identifier au cas par cas le comportement optimal, en fonction des différents types de risque explicités au préalable.

Par ailleurs, le Groupe dispose de polices d'assurances permettant d'atténuer les risques encourus relatifs aux dommages des locaux, des fraudes, des vols de valeurs et de responsabilité civile...

Plan de continuité de l'activité

Le plan de continuité répond à une importance croissante accordée à la minimisation des effets des interruptions des activités, du fait des interdépendances qui existent entre elles et les ressources sur lesquelles elles reposent, notamment humaines, informatiques ou encore logistiques.

Il s'agit d'un ensemble de mesures et procédures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services essentielles de la Banque puis la reprise planifiée des activités.

Une organisation de secours cible est mise sur pied, en même temps que des lieux et des systèmes de backup alternatifs. Un projet spécifique est en cours de réalisation au niveau du groupe avec en priorité des plans de contournement de sinistre.

Les principes stratégiques transverses de la continuité des activités sont les suivants :

- BANK OF AFRICA a la responsabilité sociale de permettre à sa clientèle de disposer des liquidités qu'elle lui a confiées. Le non-respect de cette obligation en temps de crise pourrait avoir un impact sur l'ordre public.

Ce principe prévaut sur tous les autres ;

- BANK OF AFRICA doit garantir ses engagements envers le système de compensation interbancaire sur la place marocaine ;

- BANK OF AFRICA entend respecter en priorité les engagements juridiques et contractuels (relatifs aux domaines Crédits et Engagements) qu'elle a souscrits, avant de prendre d'autres engagements ;

- BANK OF AFRICA entend maintenir sa crédibilité internationale et garantir en priorité ses engagements vis-à-vis des correspondants étrangers ;

- Les clients du Groupe BANK OF AFRICA sont prioritaires par rapport aux autres bénéficiaires de ses services ;

- Les services sont pris en compte dans leur réalisation « Front to Back » (par exemple, de l'agence jusqu'à la comptabilisation).

DISPOSITIF ICAAP :

L'Internal Capital Adequacy Assessment Process (ICAAP) est un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes. Il a pour but d'assurer en permanence une adéquation entre les fonds propres et l'ensemble des risques significatifs de la banque.

L'ICAAP s'articule autour de 3 axes principaux :

- La définition et le pilotage de l'appétit au risque de BANK OF AFRICA S.A ;
- L'identification et le pilotage des risques ;
- Ainsi que la mise en place d'un capital *buffer* visant à couvrir les risques du pilier 2 (risque de taux, de liquidité, de concentration, conformité...);



Le processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*) permet de définir une structure des fonds propres, des projections dynamiques de ratios de solvabilité et des exigences en capital additionnel.

Pour compléter ce processus, la banque procède à des simulations et des stress-tests basés sur plusieurs critères pour évaluer l'impact des facteurs de risque sur sa capacité de résistance en termes de fonds propres.

La mise en place du dispositif du *risk appetite* s'est concrétisée par l'intégration de deux référentiels cadres à savoir :

- Le risque *appetite framework* qui décrit le schéma de gouvernance et d'organisation, le processus de définition et la déclinaison de l'appétit pour le risque au sein de la banque.

- Le *risk appetite statement* qui définit en cohérence avec le plan stratégique de développement du Groupe, les dimensions du *risk appetite* qui reflètent le profil de risque de la banque.

Ces dimensions sont déclinées en indicateurs quantitatifs auxquels des seuils ont été associés.

La Filière Risques veille à bien articuler le dispositif d'appétit au risque avec le processus d'allocation des fonds propres et le système des limites.

Pour les principaux risques, l'appétit pour le risque du Groupe est encadré par des limites et des seuils d'alerte. Ces indicateurs permettent de conforter l'atteinte des valeurs cibles du Groupe et d'orienter le profil de rentabilité du Groupe.

PLAN DE REDRESSEMENT DE CRISE INTERNE (PRCI) :

Dans le cadre des nouvelles dispositions de la circulaire 4/W/2017 de *Bank Al Maghrib* relative à la mise en place du Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI), BANK OF AFRICA a pris les dispositions nécessaires afin de se conformer à cette réglementation.

Ce dispositif de prévention a pour objet d'évaluer la résilience du Groupe BANK OF AFRICA, en tant qu'établissement systémique, en cas de crise extrême et d'identifier les leviers pour rétablir sa viabilité sur les volets solvabilité, liquidité, qualité des actifs et rentabilité. Aussi, les différents risques auxquels le groupe est exposé, ont été couverts par ce PRCI, à savoir : le risque de crédit, le risque de marché, le risque pays, les risques de gestion du bilan, les risques opérationnels, le risque de cybercriminalité, le risque de non-conformité et le risque de réputation.

Ainsi, une taxonomie des risques du Groupe a été élaboré en articulation avec le dispositif ICAAP, le renforcement des simulations de crise interne en se basant sur des scénarii extrêmes mais plausibles et qui couvrent l'ensemble des risques encourus par le Groupe.

Les travaux menés ont abouti à la définition du périmètre significatif pouvant être sujet à une crise majeure (entités significatives, activités fondamentales ou encore fonctions critiques). Des scénarii de crises ont été définis, et ont fait l'objet de simulation et de calculs d'impact. En outre, le contexte de la crise sanitaire Covid-19 a été pris en compte en simulant une évolution pessimiste et extrême de la pandémie, sur le modèle des scénarii considérés par le FMI.

Ainsi, pour chaque impact estimé, des mesures de rétablissement ont été définies avec pour objectifs de restaurer la viabilité financière de la banque via des leviers préalablement identifiés et quantifiés. A ce propos, une revue de la liste des mesures de redressement a été opérée, et ce en détaillant les mesures préparatoires et prérequis, risques opérationnels et financiers pour faciliter la mise en œuvre des mesures de redressement ainsi que la hiérarchisation des mesures définies.

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de suivi d'indicateurs précoce en vue de détecter les crises en temps opportun et a défini des indicateurs devant déclencher les mesures de rétablissement. Le suivi de ces indicateurs fait partie du dispositif global de gestion des risques du Groupe et de leur surveillance.

Aussi, ce plan a fait l'objet d'une actualisation annuelle conformément aux dispositions réglementaires en la matière. L'objectif étant d'en faire un véritable levier de prévention des risques.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, CLIMATIQUE ET SOCIALE:

Le cadre de gestion des engagements de responsabilité environnementale, climatique et sociale est construit sur la base des valeurs de BANK OF AFRICA et de l'engagement sous-jacent à respecter les droits de l'homme et l'environnement. Il s'applique à toutes les filiales bancaires du Groupe et à celles liées au secteur bancaire. Aussi, il y a lieu de préciser que ce cadre s'applique à tous les produits et services financiers proposés par la Banque.

BANK OF AFRICA intègre ainsi les considérations et objectifs de développement durable dans ses stratégies commerciales et gère les risques environnementaux, climatiques et sociaux (ECS) liés à ses engagements commerciaux.

Les risques résultant des problématiques environnementales, climatiques et sociales sont inhérents à toute transaction financière. Ils se traduisent pour la banque en impacts financiers, légaux, de garantie ou de réputation.

Les systèmes d'identification, de mesure d'analyses internes des risques ECS sont désormais étroitement liés à la gestion quotidienne des risques opérationnels.

ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard telle que présentée dans les circulaires de *Bank Al-Maghrib*, exigeant le respect du ratio des fonds propres de base de 9% et celui global de solvabilité de 12%, aussi bien sur base sociale que consolidée.

Ces seuils calculés pour le Groupe BANK OF AFRICA respectent les prérogatives réglementaires établies par *Bank Al-Maghrib*.

COMPOSITION ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Principales Caractéristiques des Eléments Constituant les Fonds Propres

BANK OF AFRICA est dotée d'un capital social de DH 2 087 698 270, composé de 208 769 827 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DH, entièrement libéré. Chaque action ordinaire donne un droit de vote.

A fin Décembre 2022, le total des dettes subordonnées à durée déterminée s'élève à près de DH 7,4 milliards.

Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres

Le Groupe BANK OF AFRICA a opté pour l'approche standard pour le calcul des actifs pondérés à risque telle que présentée par les circulaires de Bank Al Maghrib (BAM).

Depuis le 30 Juin 2014, les déclarations de solvabilité s'effectuent selon les standards réglementaires de Bâle III définis par BAM.

Ainsi, le mode de calcul des fonds propres a été revu à la lumière de cette nouvelle réglementation et des mesures transitoires ont été mises en place sur une période courant jusqu'à 2019.

Les circulaires régissant ces déclarations sont les suivantes :

- Circulaire n° 26/G/2006 relative au calcul des exigences en

fonds propres selon l'approche standard pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels des établissements de crédit ;

- Circulaire n° 8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnels selon les approches internes aux établissements de crédit;

- Circulaire n° 14/G/13 relative aux exigences en fonds propres des établissements de crédit.

Composition des Fonds Propres et ratio de solvabilité

Fonds propres de base	24 664 882
Eléments à inclure dans les fonds propres de base	28 102 130
Capital social ou dotation	2 087 698
Réserves consolidées y compris les primes liées au capital et non compris les réserves latentes	19 881 633
Report à nouveau créditeur	12 766
Résultat net bénéficiaire du dernier exercice comptable	2 304 075
Intérêts minoritaires	3 815 958
Eléments à déduire des fonds propres de base	3 437 247
Good Will	1 032 114
Autres ajustements des CET I	1 502 071
Immobilisations	873 671
Autres déductions	29 390
Fonds propres additionnels	2 500 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	2 500 000
Fonds propres complémentaires	6 994 262
Dettes subordonnées à durée déterminée	6 126 684
Écart de réévaluation	675 932
Réserves latentes	191 646
Total	34 159 144

Exigences en FP par type des risques	Décembre 2022
Risques de crédit pondérés	247 753 270
Risques de marché pondérés	9 424 268
Risques opérationnels pondérés	26 412 784
Total des actifs pondérés	283 590 322
Fonds Propres Tier I	27 164 882
Ratio de Fonds Propres Tier I	9.6%
Total des fonds propres admissibles	34 159 144
Ratio de Solvabilité	12.0%

Projections des ratios de capitalisation sur les 18 prochains mois

Social	déc-22	juin-23	déc-23	juin-24
Fonds propres de base	13 960	13 766	13 572	14 116
Fonds Propres Tier I	16 460	17 266	17 072	18 616
Fonds Propres Tier II	22 390	22 645	21 902	22 932
Actifs pondérés	147 909	150 911	153 384	156 415
Ratio CET I	9.4%	9.1%	8.8%	9.0%
Ratio Tier I	11.1%	11.4%	11.1%	11.9%
Ratio de solvabilité	15.1%	15.0%	14.3%	14.7%

Consolidé	déc-22	juin-23	déc-23	juin-24
Fonds propres de base	24 665	26 219	27 269	29 417
Fonds Propres Tier I	27 165	29 719	30 769	33 917
Fonds Propres Tier II	34 159	36 164	36 663	39 298
Actifs pondérés	283 583	291 085	298 042	305 651
Ratio CET I	8.7%	9.0%	9.1%	9.6%
Ratio Tier I	9.6%	10.2%	10.3%	11.1%
Ratio de solvabilité	12.0%	12.4%	12.3%	12.9%



RAPPORT DE GESTION

PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Mesdames, Messieurs et Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous réunir en Assemblée Générale Mixte en application des statuts, et de la Loi 17 -95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée, et des articles 29 et suivants des Statuts BANK OF AFRICA, pour vous rendre compte de l'activité de BANK OF AFRICA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice, et de même que soumettre à votre approbation une augmentation de capital par incorporation de réserves donnant lieu à l'attribution d'actions gratuites.

Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la Loi ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais impartis.

RESULTATS ET INDICATEURS BILANTIELS CONSOLIDÉS

REALISATIONS FINANCIERES DU GROUPE BANK OF AFRICA

Au 31 décembre 2022, le Total Bilan du Groupe BANK OF AFRICA s'élève, à 383 Milliards DH, en croissance de 11% par rapport à fin décembre 2021.

Les Capitaux Propres Part du Groupe atteignent, pour leur part, 25,2 Milliards DH, en hausse de 6% par rapport à décembre 2021.

De plus, les Fonds Propres du Groupe se sont renforcés en 2022 par l'émission d'une dette subordonnée au premier semestre de 1 Milliards DH, et par une émission réussie en AT1 de 500 Millions DH au 2^{ème} semestre avec clause d'absorption des pertes, soutenant ainsi le niveau du Tier 1.

L'encours des crédits consolidés progresse de 6,3%, passant de 197 Milliards DH en décembre 2021 à 209 Milliards DH en 2022 -hors Resales à la clientèle, les créances sur la clientèle augmentent de 7,4% -.

Les dépôts de la clientèle affichent une hausse de 12,4% sur la même période, s'établissant à 246 Milliards DH contre 219 Milliards DH en décembre 2021.

Par rapport aux réalisations financières consolidées, le Produit Net Bancaire s'élève à 15,6 Milliards DH en décembre 2022, en progression de 7% par rapport à l'année dernière.

Le Résultat Brut d'Exploitation ressort, pour sa part, à 7,3 Milliards DH, en hausse de 10,4% par rapport à 2021.

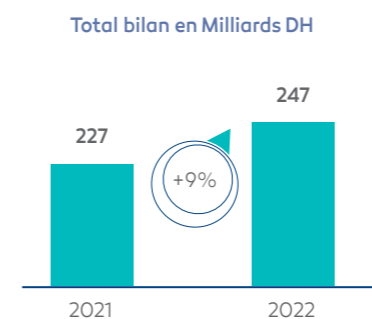
Le coût du risque s'établit à 2,6 Milliards DH contre 2,9 Milliards DH l'année dernière, en baisse de 9,5% dans un contexte où le coût du risque en 2021 avait été impacté par la détérioration du rating du Burkina Faso ayant nécessité un effort significatif en matière de provisionnement IFRS.

Le Résultat Net Part du Groupe – RNPG – ressort ainsi à 2 305 Millions DH en décembre 2022, en hausse de +15% par rapport à décembre 2021.

Enfin, le Résultat du Groupe s'élève à 3 540 Millions DH, en progression de +24% par rapport à la même période en 2021.

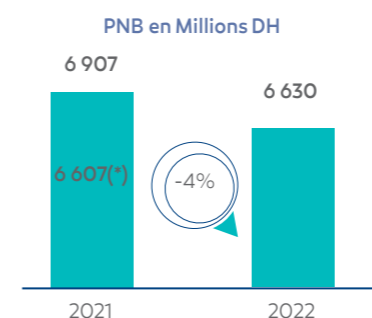
RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES DE BANK OF AFRICA SA

En 2022, le Total Bilan de la Banque s'inscrit en hausse de près de 9% à 247 Milliards DH contre 227 Milliards DH à fin 2021.



Le PNB de la Banque, retraité des dividendes exceptionnels des filiales européennes en 2021, ressort au même niveau que l'année dernière à 6 630 Millions DH en 2022, suite à l'effet combiné de :

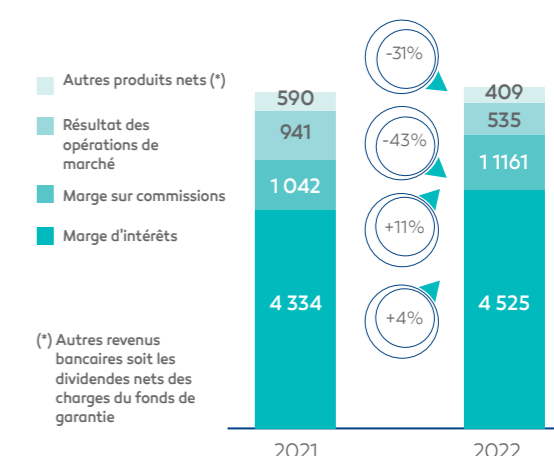
- La hausse de la marge d'intérêt de +4% par rapport à fin 2021 tirée principalement par :



(i) l'évolution des encours moyens des crédits de +3% essentiellement sur les crédits à court terme destinés aux entreprises et (ii) la progression des encours des dépôts de près de 5% portée principalement par la hausse des dépôts moyens non rémunérés de +9%, ayant permis la poursuite de l'optimisation du coût des ressources.

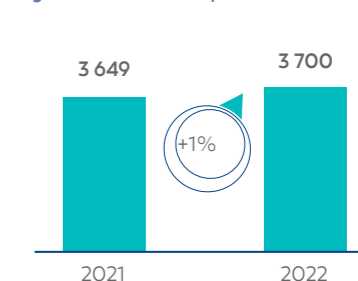
- La croissance soutenue des commissions de +11% suite à la reprise des activités à l'international (change manuel, commerce extérieur, monétique, ...).
- La baisse de la valorisation des actifs de placement en raison de la baisse du marché boursier de -20% et de l'augmentation du taux directeur de 100pbs, impactant la courbe des taux des BDT dont la hausse a atteint +200 Pbs.
- Le recul des dividendes de -24% suite aux dividendes exceptionnels versés par les filiales européennes en 2021 (300 Millions DH).

Structure du PNB en Millions DH



Les charges générales d'exploitation sont contenues à 3 700 Millions DH à fin 2022, soit +1% grâce à la maîtrise desdites charges qui ressortent à un niveau comparable à celui de l'année dernière, malgré les pressions inflationnistes sur les coûts.

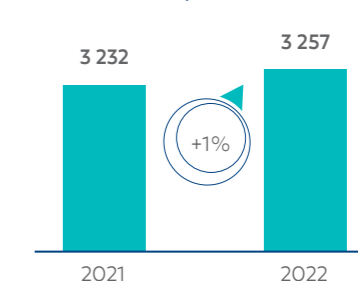
Charges Générales d'Exploitation en Millions DH



Le coefficient d'exploitation se situe à 55,8% en 2022 contre un coefficient d'exploitation retraité à 55,2% à fin 2021.

Le Résultat Brut d'Exploitation croît de +1% pour atteindre 3 257 Millions DH à fin 2022.

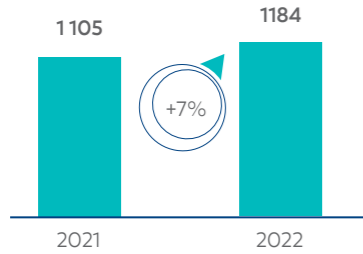
Résultat Brut d'Exploitation en Millions DH





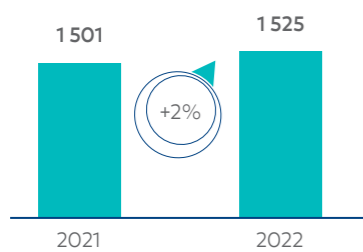
Le Coût du Risque Global affiche 1 184 Millions DH à fin 2022 contre 1 105 Millions DH à fin 2021, soit +7%, tenant compte d'un coût du risque à la clientèle de 956 Millions DH Brut contre 928 Millions DH en 2021, représentant un coût du risque en % de 0,8% par rapport aux encours crédits, au même titre que l'année dernière.

Coût du risque global en Millions DH



Le Résultat Net de BANK OF AFRICA S.A ressort à 1 525 Millions DH à fin 2022 contre 1 501 Millions DH à fin 2021, en hausse de +2%.

Résultat Net en Millions DH



ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ DE LA BANQUE AU MAROC
Ressources de la Banque

En 2022, les ressources de la Banque augmentent de +4,7% à 156 Milliards DH à fin 2022, portées essentiellement par la hausse de +10,4% des dépôts non rémunérés entre 2021 et 2022. La part de marché des ressources ressort à 13,31% à fin 2022.

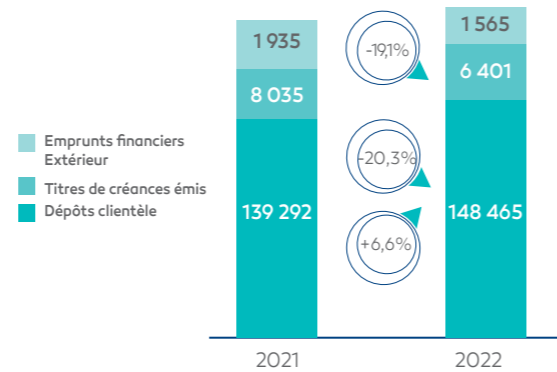
Part de marché ressources des dépôts clientèle



En termes de structure des ressources de la Banque, la

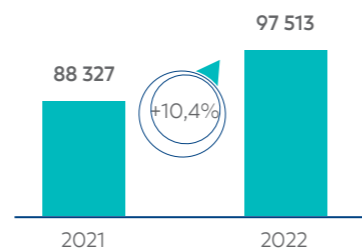
part des dépôts non rémunérés s'améliore, représentant 66% du total des ressources à fin 2022 contre 63% à fin 2021.

Ressources en Millions DH



Les comptes à vue créditeurs s'inscrivent en hausse de +10,4% à 97 Milliards DH à fin 2022, bénéficiant, d'une part, de la hausse des encours comptes chèques de +8,3% soit +5,2 Milliards DH à 68 Milliards DH à fin 2022 et, d'autre part, de la progression des comptes courants de +15,4%, soit +4 Milliards DH à 30 Milliards DH.

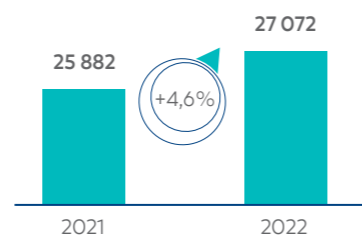
Comptes à vue créditeurs en Millions DH



Partant, la part de marché des comptes à vue créditeurs s'améliore de +0,16p% à 12,76% à fin 2022 contre 12,60% à fin 2021.

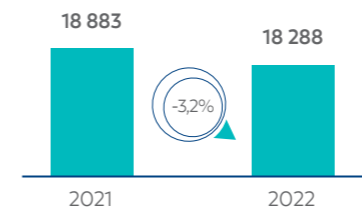
Les comptes sur carnets augmentent de +4,6% à 27 Milliards DH à fin 2022. La part de marché des comptes sur carnet passe de 14,92% à fin 2021 à 15,15% à fin 2022, soit en hausse de +0,23p%.

Comptes d'épargne en Millions DH



Les dépôts à terme s'établissent à 18 Milliards DH à fin 2022 contre 19 Milliards DH à fin 2021, un recul volontaire en ligne avec la tendance baissière constatée au niveau du secteur (-3,2%). La part de marché des dépôts à terme s'élève à 13,69% à fin 2022 soit au même niveau qu'à fin 2021.

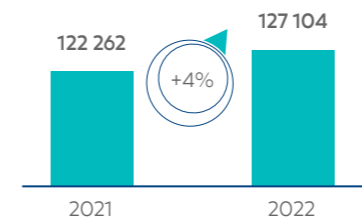
Dépôts à terme en Millions DH



Créances sur la clientèle(*)

Les créances à la clientèle y compris les sociétés de financement poursuivent leur dynamique de croissance avec une évolution de +4% pour s'établir à 127 Milliards DH à fin 2022 contre 122 Milliards DH en 2021. Cette progression est stimulée principalement par les crédits court terme destinés aux entreprises.

Créances sur la clientèle en Millions DH



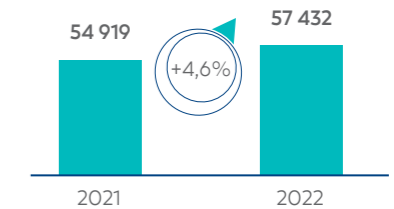
En outre, la part de marché des crédits marque un fléchissement de -0,38p%, passant de 12,73% à fin 2021 à 12,35% à fin 2022.

Part de marché des crédits



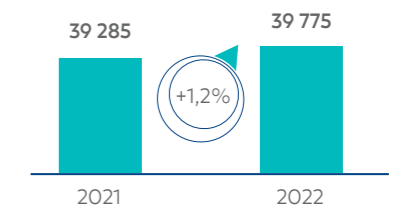
Les crédits aux entreprises enregistrent une hausse de +4,6%, à 57 Milliards DH à fin 2022, soutenue principalement par le renforcement des crédits de trésorerie de +9,6% à fin 2022. La part de marché des crédits aux entreprises est en repli de -0,42p% à 9,60% à fin 2022.

Crédits aux Entreprises en Millions DH



Les crédits aux particuliers augmentent de +1,2%, à près de 40 Milliards DH à fin 2022, sous l'effet combiné de la progression des crédits à la consommation de +3,3% et de l'évolution des crédits immobiliers aux particuliers de +0,8%. La part de marché des crédits aux particuliers ressort à 14,32%, en recul de -0,09p%.

Crédits aux Particuliers en Millions DH



PRODUIT NET BANCAIRE

Le PNB s'établit à 6 630 Millions DH à fin 2022 contre 6 907 Millions DH à fin 2021. Retraité des dividendes exceptionnels des filiales européennes constatés l'année dernière 2021, le PNB ressort stable malgré un contexte défavorable d'évolution des taux d'intérêt.

(*) y compris les sociétés de financement



Marge d'intérêts

La marge d'intérêts enregistre une hausse de près de 4% à 4 525 Millions DH à fin 2022 contre 4 334 Millions DH à fin 2021 tirée par :

i) La hausse des dépôts moyens de près de 5% entre 2021 et 2022, soit +6,4 Milliards DH, principalement celle des dépôts non rémunérés de +8,6% soit près de +7,2 Milliards DH avec une progression des comptes chèques de près de 4 Milliards DH et des comptes courants de +3 Milliards DH. Cette prédominance des ressources à vue a permis une optimisation du coût de ressources de la Banque.

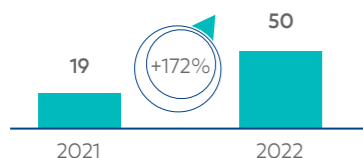
ii) La croissance des encours moyens des crédits de +3%, essentiellement sur les crédits à court terme destinés aux entreprises.

Marge sur commissions

Les commissions de la Banque affichent une augmentation de +11,5% à 1 161 Millions DH à fin 2022, portée principalement par la bonne performance des activités à l'international :

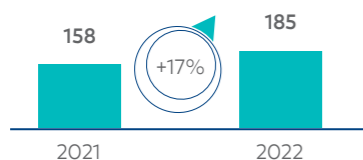
- La croissance des commissions sur « change manuel » de +172% corrélée à l'augmentation du volume de change manuel de +189% entre 2021 et 2022 dont le plein effet s'est matérialisé en 2022 avec l'ouverture totale des frontières.

Change Manuel en Millions DH



- La progression des commissions sur le Commerce Extérieur « Comex » de +17% soutenue par la hausse du volume des transactions, principalement sur les transferts émis de +60%, les transferts reçus de +28% et les encaissements documentaires à l'import de +34%.

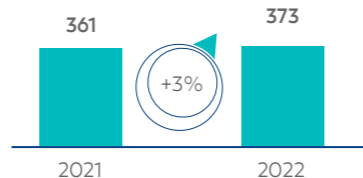
Comex en Millions DH



- La hausse des commissions perçues sur les Packages et les frais de tenue de compte de +3%, en raison de l'effet combiné de :

- L'évolution des commissions perçues sur les Packages de +7% entre 2021 et 2022, portée par l'augmentation du stock des Packages de près de +12% soit +81 653 nouveaux Packs souscrits.

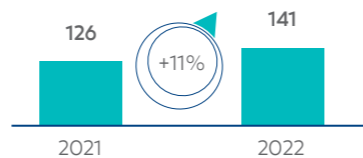
Frais de tenue de compte Monétique & Packages en Millions DH



- La baisse des commissions sur frais de tenue de compte liée à l'assainissement des comptes.

- L'évolution des commissions monétiques de près de 11% liée à la progression des produits de la monétique à l'International de +33% et au Maroc de +16%.

Monétique en Millions DH



Résultat des opérations de marché

Le résultat comptable des opérations de marché hors marge d'intérêts s'élève à 536 Millions DH à fin 2022 contre 941 Millions DH à fin 2021. Le résultat global des opérations de marché, incluant les intérêts des titres obligataires, ressort en repli de -10% par rapport à 2021, en ligne avec le prévisionnel. Cette évolution est attribuable à :

- L'effet de la hausse du taux directeur orientant la courbe des taux vers une tendance haussière sur toutes les maturités (près de +200 Pbs), impactant ainsi la valorisation du portefeuille OPCVM en 2022.

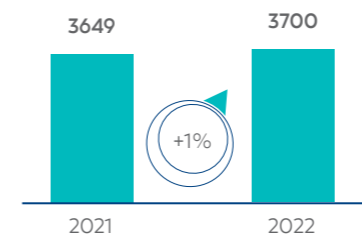
- La baisse du marché boursier de -20% ayant également impacté le portefeuille OPCVM actions, faisant ressortir une moins-value à fin 2022.

- La croissance de +55% du résultat de change à fin 2022, à 626 Millions DH contre 405 Millions DH à fin 2021, portée par l'augmentation de +35% du volume commercial et de +100% du volume des transferts de billets de banque, ayant permis de compenser partiellement la conjoncture défavorable de l'activité obligataire.

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Les charges générales d'exploitation atteignent 3 700 Millions DH à fin 2022 à un niveau comparable à fin 2021, avec un coefficient d'exploitation de 55,8% en 2022 contre un coefficient d'exploitation retraité de 55,2% à fin 2021. Ainsi,

Charges générales d'exploitation en Millions DH



- Les charges du personnel affichent une hausse de +4% à 1 736 Millions DH à fin 2022 contre 1 674 Millions DH à fin 2021, suite à l'intégration en 2022 d'une enveloppe allouée aux indemnités de départ dans le cadre du projet de rationalisation des effectifs du Siège, ayant permis de réduire les effectifs de 314 ETP, soit -6% et ce, conformément au plan.

- Les autres charges d'exploitation s'inscrivent en baisse de -1% à 1 964 Millions DH dans un contexte marqué par l'optimisation des charges d'exploitation à travers des restrictions budgétaires orientées vers une croissance limitée ou baisse des frais de fonctionnement.

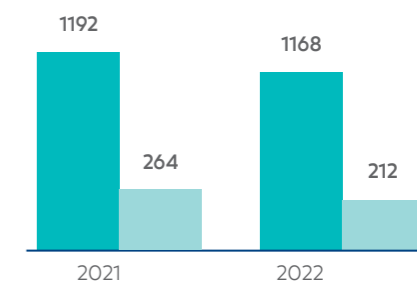
COÛT DU RISQUE

Le Coût du Risque global ressort à 1 184 Millions DH à fin 2022 contre 1 105 Millions DH à fin 2021.

Les dotations clientèle brutes s'établissent à 1 168 Millions DH à fin 2022 contre 1 192 Millions DH à fin 2021.

Le coût du risque clientèle en % par rapport aux encours crédits ressort à 0,8%, soit 956 Millions DH Brut en 2022 contre 928 Millions DH en 2021.

Dotations & reprises de provisions clientèle en Millions DH

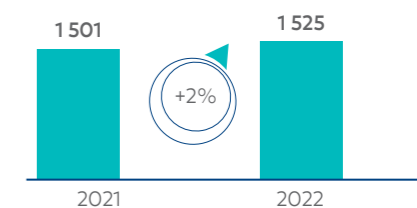


■ Reprises de provisions clientèle
■ Dotations aux provisions clientèle

RÉSULTAT NET

Le Résultat Net de BANK OF AFRICA S.A s'élève à 1 525 Millions DH à fin 2022 contre 1 501 Millions DH à fin 2021, en hausse de +2%.

Résultat Net Social en Millions DH





SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS

Contribution MDH	SFS		Salafin		Maghrébaïl		M.Factoring		RM Experts		BàrHamasAcmar	
	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21
PNB Consolidé	701	641	312	300	374	328	14	11	0,8	1,2	na	na
Evolution		9%		4%		14%		18%		-36%		
Frais Généraux	-259,9	-259,9	-140	-135	-70	-80	-22,2	-21,2	-27,2	-24,1	na	na
Evolution		0,0%		4%		-12%		5%		13%		
Coût du Risque	-267	-213	-102	-100	-159	-111	-6,2	-2,3	na	na	na	na
Evolution		26%		2%		44%		172%				
Résultat Net PDG	128	131	54	58	66	61	0,5	3,6	0,9	0,7	6,3	6,9
Evolution		-2%		-8%		9%		-85%		35%		-9%

La filière Services Financiers Spécialisés affiche une contribution au RNPG en baisse de 2%, passant de 131 Millions DH en décembre 2021 à 128 Millions DH en décembre 2022.

Salafin affiche un résultat net social de 85,8 Millions DH contre 84,7 Millions DH en décembre 2021, soit une légère hausse de 1%. *SALAFIN* poursuit sa dynamique commerciale avec une progression de son PNB de +3% soutenue par la hausse de la production de 15% par rapport à l'année dernière et ce, grâce à la bonne performance marquée sur les deux segments crédits automobiles et crédits personnels.

Maghrébaïl enregistre une hausse de +20% de son résultat net social à 119 Millions DH. Cette croissance est portée essentiellement par la hausse de son PNB qui atteint 441 Millions DH. La performance commerciale qu'il illustre ce niveau de production, croit de +9% au titre de l'exercice 2022 avec un niveau de production atteignant 3,7 Milliards DH. *Maghrébaïl* se positionne juste derrière *WAFABAIL*, détenant 24% de part de marché.

Le PNB social de Maroc Factoring ressort à 33 Millions DH, en progression de +8%. L'année 2022 a été marquée par la prise en compte de provisions exceptionnelles en lien avec le contrôle fiscal en cours. Le coût du risque se renforce par la constitution d'une provision complémentaire sur la clientèle de 3,7 Millions DH contre 1,8 Millions DH en 2021. Maroc Factoring clôture ainsi l'année 2022 avec un résultat de +0,5 Millions DH, contre +3,6 Millions DH en 2021.

RM Experts a enregistré un résultat net social de 4,2 Millions DH, contre un résultat de 2,2 Millions DH en décembre 2021, en hausse de 94%.

GESTION D'ACTIFS ET AUTRES ACTIVITÉS DE BANQUE D'AFFAIRES -GABA-

La filière « GABA » regroupe BMCE Capital, BMCE Capital Bourse et BMCE Capital Gestion.

Contribution Millions DH	GABA		BMCE Capital		BK Bourse		BK Gestion	
	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21
PNB Consolidé	345,9	362,1	174,3	184,7	18,4	20,4	153,2	157,0
Evolution		-4%		-6%		-10%		-2%
Frais Généraux	-287,9	-282,7	-230,3	-224,3	-14,4	-15,6	-43,2	-42,7
Evolution		2%		3%		-7%		1%
Coût du Risque	0,0	-7,2	0,0	0,0	0,0	0,9	0,0	-8,0
Evolution								
Résultat Net PDG	85,7	94,9	29,9	38,3	-1,2	0,4	57,1	56,2
Evolution		-10%		-22%				2%

La filière Gestion d'Actifs et autres activités de Banque d'Affaires enregistre une contribution au RNPG de 85,7 Millions DH à fin décembre 2022, en baisse de 10% par rapport à décembre 2021.

Le résultat net part du Groupe (en social) de BMCE Capital ressort à 30,6 Millions DH en décembre 2022, en baisse de 19% par rapport à la période précédente.

BMCE Capital Bourse, pour sa part, enregistre un déficit de 1,3 Millions DH en décembre 2022 contre un bénéfice de 0,5 Millions DH en décembre 2021. En effet, dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêt et une performance négative du *MASI* de -20%, les sociétés de bourse ont été impactées à la fois par la faiblesse des volumes et du taux de liquidité de la place.

BMCE Capital Gestion affiche, quant à elle, une évolution favorable de sa performance avec un résultat net de 57,3 Millions DH en décembre 2022, en hausse de 2% par rapport à la même période en 2021.

AUTRES ACTIVITÉS AU MAROC

La filière « Autres activités » du Groupe BANK OF AFRICA regroupe les entités Locasom, EurAfric Information - EAI, Conseil Ingénierie et Développement - CID, AML et BTI, la plupart étant consolidée par mise en équivalence.

Contribution MDH	Autres		Locasom		EAI		CID		AML		bti Bank	
	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21
PNB Consolidé	163	144	163	144	na	na	na	na	na	na	na	na
Evolution		13%		13%								
Frais Généraux	-119,6	-111,0	-119,6	-111,0	na	na	na	na	na	na	na	na
Evolution		8%		8%								
Coût du Risque	-1,08	-0,8	-1,08	-0,8	na	na	na	na	na	na	na	na
Evolution		-31%		-31%								
Résultat Net PDG	20,3	-23,1	11,8	11,0	-1,7	-1,3	6,5	4,7	23,0	-16,1	-19,3	-21,5
Evolution				7%		-34%		39%				10%

Locasom, la filiale dédiée à la location longue durée des véhicules automobiles, enregistre un résultat net social de 20 Millions DH en décembre 2022 en quasi-stagnation par rapport à la même période en 2021.

EAI, la filiale technologique réalise au titre de l'exercice 2022 un chiffre d'affaire de 406 Millions DH, en progression de +51% et un résultat net de 2,4 Millions DH en décembre 2022 contre 2,9 Millions DH en décembre 2021.

CID, société d'ingénierie intervenant dans les projets de génie civil, de bâtiment, de transport et d'hydraulique, affiche un résultat net de 16,8 Millions DH en décembre 2022 contre 12 Millions DH en décembre 2021, en croissance de 39%.

Africa Morocco Link (« AML »), la filiale opérant dans le transport maritime, achève l'année 2022 sur un bénéfice exceptionnel de +45 Millions DH en 2022 contre une perte de 31,6 Millions DH en décembre 2021. L'activité de transport a bénéficié de l'amélioration de l'environnement épidémiologique lié au Covid, et de l'ouverture des frontières. *AML* a exploité durant l'année 2022 deux bateaux et affrété un navire supplémentaire en été, à l'occasion de l'opération *MARHABA*. En termes d'activité, le chiffre d'affaires a atteint 530 Millions DH, soit une forte hausse de +92%.

Bank Al-Tamweel Wa Al-Inma (« BTI »), la banque participative, a connu durant l'année 2022 une restructuration de la société et un changement de la direction avec la sortie en 2023 de l'actionnaire *ABG*. Le nouveau plan de *BTI*, qui repose notamment sur une accélération du déploiement des synergies avec le Réseau de BANK OF AFRICA, prévoit un retour à l'équilibre d'ici 2026 et ce, avec un renforcement des fonds propres et la mise en place de financement spécialisé (*WAKALA*). L'année 2022 est marquée par une croissance du PNB de 18% qui atteint 12 Millions DH contre 10 Millions DH en 2021, grâce à la croissance des crédits et financements participatifs de +13%. Les charges générales d'exploitation, et malgré une baisse de 8% en 2022, continuent de peser sur le résultat de la filiale qui voit son déficit s'améliorer de -41 Millions DH en 2021 à -35 Millions DH cette année.

RESULTATS ET CONTRIBUTIONS DES ACTIVITES A L'INTERNATIONAL

Contribution Millions DH	International		Europe		Afrique	
	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21
PNB Consolidé	8 232	7 239	637	554	7 595	6 685
Evolution		14%		15%		14%
Frais Généraux	-4 309	-3 958	-310	-268	-3 999	-3 691
Evolution		9%		16%		8%
Coût du Risque	-1 035	-1 388	-36	-20	-999	-1 367
Evolution		-25%		79%		-27%
Résultat Net PDG	1 256	988	131	175	1 125	813
Evolution		27%		-25%		38%

Au 31 décembre 2022, la contribution au RNPG consolidé des activités à l'international ressort en hausse de 27% passant de 988 Millions DH à 1 256 Millions DH, représentant 49% du RNPG global pour l'Afrique et 6% pour l'Europe.

ACTIVITÉS EN EUROPE

BANK OF AFRICA EUROPE affiche un résultat net social de 15,3 Millions EUR en décembre 2022, contre 10,9 Millions EUR à décembre 2021. En dépit d'un environnement économique et financier mondial instable, BOA Europe a réalisé des performances commerciales et financières remarquables en matière de rentabilité et d'activité commerciale au titre de l'exercice 2022.

Le Produit Net Bancaire s'élève à 27,8 Millions EUR à fin décembre 2022 contre près de 20 Millions EUR en 2021, en forte hausse, sous l'effet notamment de l'évolution favorable du portefeuille *TRADE FINANCE*.

BANK OF AFRICA UK enregistre un déficit de -0,9 Millions £ en 2022, contre 5,6 Millions £ en 2021. Les réalisations commerciales et financières ont été impactées par la conjoncture économique internationale, marquée par la hausse des prix des matières, la hausse des taux d'intérêt dans les pays émergents conjuguées à la baisse des revenus



généérés par les activités de marché, dans le sillage de la stratégie de réduction du portefeuille obligataire. Le PNB affiche un niveau de 19,9 millions £ contre 24,6 millions £ en 2021.

ACTIVITÉS EN AFRIQUE

Contribution Millions DH	Afrique		BOA		LCB		BDM	
	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21	D 22	D 21
PNB Consolidé	7 595	6 685	7 343	6 472	252	213	na	na
Evolution		14%		13%		19%		
Frais Généraux	-3 999	-3 691	-3 796	-3 505	-203	-186	na	na
Evolution		8%		8%		9%		
Coût du Risque	-999	-1 367	-883	-1 381	-116	13	na	na
Evolution		-27%		-36%				
Résultat Net PDG	1 125	813	1 058	720	-23	14	90	79
Evolution		38%		47%				15%

Le Produit Net Bancaire de BOA Afrique s'élève à 689 Millions EUR en 2022 contre 624 Millions EUR l'année dernière, soit une progression de +10,4%.

Le Résultat Net du groupe BOA ressort à 217 Millions EUR, en hausse de +18% par rapport à 2021, tiré par la croissance des résultats de l'ensemble des banques et particulièrement en zone UEMOA.

Cette performance a été réalisée malgré l'impact de la dégradation du Rating du Ghana par les agences de notation suite à la détérioration des agrégats économiques et financiers du pays. Dans ce contexte, le Groupe a constitué des provisions significatives sur les obligations souveraines du Ghana de +26 Millions EUR.

Concernant LCB Bank, cette dernière enregistre un gain de 0,2 millions EUR contre un déficit de -0,4 Millions EUR en 2021. Sa contribution au RNPG passe d'un bénéfice de 14 Millions DH à un déficit de 23 Millions DH en décembre 2022, du fait de la variation de l'encours de +68 Millions EUR sur les obligations du Congo, engendrant un coût de risque supplémentaire de 5 Millions EUR en IFRS.

La Banque de Développement du Mali, société mise en équivalence, affiche un résultat net de 27,7 Millions EUR en hausse de 14% par rapport à décembre 2021. Sa contribution au RNPG s'améliore à 90 Millions DH contre 79 Millions DH l'année dernière.

PERSPECTIVES DE CROISSANCE DE LA BANQUE

Le Groupe BANK OF AFRICA s'est mobilisé en 2022 afin de concevoir et de lancer l'exécution du nouveau Plan Stratégique à ambition 2024. Ce plan reflète la croissance du Groupe avec des adaptations liées au nouveau contexte macroéconomique marqué par (i) les mutations à l'échelle mondiale (guerre en Ukraine, inflation, hausse des taux...), et (ii) le resserrement des contraintes réglementaires.

Dans ce cadre, le Plan Stratégique a été construit autour des ambitions suivantes :

Au Maroc à travers :

- L'amélioration du modèle commercial Réseau dans une logique de centricité client visant l'accroissement de notre efficacité commerciale.
- Le lancement du programme d'efficacité opérationnelle dont le but est de réduire les coûts métiers et support et améliorer le pilotage des charges.
- La construction d'une banque innovante tirant profit de la transformation digitale.

A l'international à travers :

- L'accélération du programme d'efficacité opérationnelle : rationalisation des opérations et des coûts, l'intégration du digital et la consolidation des synergies avec le Groupe.
- L'optimisation du fonctionnement des activités du Groupe en Europe.

Ainsi, les axes stratégiques permettant d'atteindre l'ambition 2024 du Groupe sont :

- L'amélioration de la performance à travers (i) la redynamisation de PNB (ii) la rationalisation des opérations et des coûts notamment via l'innovation technologique.
- Pérenniser le portefeuille africain actuel, créer des lignes de métiers mondiales et explorer une expansion ciblée dans les pays les plus attractifs du continent
- Devenir une banque plus intégrée pour améliorer le pilotage de la performance, mieux gérer les risques et renforcer les synergies

Par ailleurs, pour accompagner son ambition, la Banque a procédé en 2022 au renforcement de ses fonds propres en émettant un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 1 Milliards DH et un emprunt obligataire perpétuel avec clause d'absorption de pertes de catégorie 1 pour un montant de 500 Millions DH.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TAUX D'INTÉRÊT

BANK OF AFRICA a mis en place un dispositif de pilotage des risques bilanciaux tels que les risques de liquidité et de taux d'intérêts, de telle sorte à pouvoir suivre leur évolution de manière continue en fonction de la tendance des marchés financiers, et de l'activité de la Banque.

Afin de préserver les équilibres du bilan dans un horizon à moyen et long termes, le dispositif de gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt mis en place veille à :

- Assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Économique des Fonds Propres ;
- Assurer un niveau de liquidité suffisant, permettant à la Banque de faire face à ses obligations à tout moment en la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- S'assurer que le risque inhérent aux positions de change ne vienne diminuer la marge bénéficiaire de la Banque ;
- Orienter la stratégie de la Banque de telle sorte à pouvoir saisir pleinement les opportunités de croissance qui se présentent.

Dans ce cadre le Comité ALM de la Banque suit la réalisation de ces objectifs, avec comme principales missions :

- Formuler la politique actif – passif ;
- Organiser et animer les sous-comités actif-passif ;
- Avoir une connaissance approfondie des types de risques inhérents aux activités de la Banque et rester informé de l'évolution de ces risques en fonction de la tendance des marchés financiers, des pratiques de gestion de risques, et de l'activité de la Banque ;
- Revoir et approuver les procédures destinées à limiter les risques inhérents aux activités de la Banque en matière d'octroi de crédits, d'investissements, de Trading et autres activités et produits significatifs ;
- Maîtriser les systèmes de Reporting qui mesurent et contrôlent quotidiennement les principales sources de risque ;
- Revoir et approuver périodiquement les limites de risque en fonction de changements éventuels dans la stratégie de l'institution, approuver les nouveaux produits et réagir à des changements importants des conditions de marché ;
- S'assurer que les différentes lignes de business sont convenablement gérées, par les RH ayant un niveau de connaissance, d'expérience et d'expertise homogène avec la nature des activités supervisées.

Responsabilités des différents intervenants dans la gestion du risque de taux et de liquidité

Le maintien de l'équilibre bilanciaux à court et moyen termes, suppose l'implication de l'ensemble des intervenants au niveau de la Banque, et la définition des responsabilités de chacun dans la gestion du risque de liquidité.

C'est ainsi que chaque entité de la Banque dispose d'un budget / objectifs validés par le Comité Exécutif Maroc et International sur un horizon moyen termes, permettant ainsi aux instances appropriées de suivre et de contrôler de manière ordonnée la réalisation du plan triennal de manière globale dans le respect des grands équilibres de la Banque et des ratios réglementaires.

Le département ALM suit, sur une base régulière, l'évolution de la structure bilanciaux par rapport au plan et signale tout écart dans le cadre du Comité ALM ou toutes les entités sont représentées pour prendre les dispositions correctrices nécessaires.

Risque de Liquidité

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de liquidité a pour but, d'adapter la structure de ses ressources afin de permettre à la Banque de poursuivre de manière harmonieuse l'expansion de son activité.

Le risque de liquidité se traduit pour la Banque à travers l'impossibilité de satisfaire ses engagements, lorsque des besoins inattendus sont subis, et qu'elle ne peut y faire face à partir de ses actifs liquides.

Une telle éventualité peut trouver son origine dans d'autres causes que la liquidité. Par exemple des pertes importantes qui résultent des défaillances des contreparties, ou d'évolutions adverses du marché.

Deux sources majeures peuvent générer un risque de liquidité :

- L'incapacité de l'établissement de lever les fonds nécessaires pour faire face à des situations inattendues à court terme, notamment un retrait massif des dépôts ou un tirage maximal des engagements en hors bilan.
- Le non adossement des actifs et passifs ou le financement des actifs moyens et longs termes par des passifs à court terme.

Un niveau de liquidité acceptable est un niveau qui permet à la Banque à la fois de financer l'évolution de ses actifs, et de faire face à ses engagements dès qu'ils sont exigibles, en mettant ainsi la Banque à l'abri d'une crise éventuelle.

Deux indicateurs permettent d'apprécier le profil de liquidité de la Banque :

- Le Coefficient LCR (Liquidity Coverage Ratio) qui affiche 180% sur base consolidée au 31 Décembre 2022 au-dessus de la limite réglementaire de 100% fixée par Bank Al Maghrib.
- Le profil des impasses cumulées : la technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en



devises, permet d'évaluer le niveau de risque de liquidité encouru par la Banque à court, moyen et long terme. Cette technique permet d'estimer les besoins nets de refinancement sur différents horizons et d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Risque de Taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêt est le risque que l'évolution future des taux d'intérêts vienne réduire les marges prévisionnelles de la Banque.

La variation des taux d'intérêt impacte également la valeur actualisée des flux futurs attendus. Le degré d'impact sur la valeur Economique des actifs et des passifs dépend de la sensibilité des différentes composantes du bilan à une variation des taux.

L'appréciation du risque de taux peut s'effectuer au travers un ensemble de simulations de *Stress Sesting*, dans le cadre d'un scénario de variation des taux de 200 pbs tel que préconise par le Comité de Bâle.

La stratégie de la Banque en matière de gestion du risque de taux d'intérêt, veille à assurer la stabilité des résultats contre les variations des taux d'intérêts, en préservant la marge d'intérêt et en optimisant la valeur Économique des Fonds Propres.

Les variations des taux d'intérêts peuvent avoir des répercussions néfastes sur la marge d'intérêt de la Banque, et par conséquent causer de sérieuses déviations par rapport au plan initial.

Afin de neutraliser ces risques de déviation, le département *ALM* oriente régulièrement la stratégie de la Banque en fixant des règles d'adossement des emplois à des ressources de même nature, et en définissant un seuil de tolérance maximum de déviation de la marge d'intérêt par rapport à la marge nette d'intérêt prévisionnelle.

La technique des impasses / Gap périodiques ou cumulées en dirhams et en devises, permet d'évaluer le niveau de risque de taux encouru par la Banque à court terme et à moyen et long termes.

Cette technique permet d'estimer les décalages d'adossements actif / passif sur différents horizons afin d'arrêter les modalités adéquates de couverture.

Sensibilité de la valeur du portefeuille bancaire

Des simulations de *Stress Testing* sont effectuées afin d'évaluer l'impact d'une variation des taux sur la marge d'intérêt ainsi que sur la valeur Économique des Fonds Propres.

À fin Décembre 2022, en excluant le portefeuille *Trading Book*, l'impact d'une variation des taux d'intérêt de 200 pb sur la marge d'intérêt est estimé à -0,023 Milliards DH soit -0,52% de la MNI prévisionnelle (et +0,018 Milliards DH pour une variation des Taux de -200 pb, soit +0,41% de la MNI prévisionnelle).

La variation de la valeur économique des *Fonds Propres*, en excluant le portefeuille *Trading Book*, face à un choc de taux de 200 pbs, est estimé à 1,213 Milliards DH soit 8,92% des Fonds Propres de base.

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RNPG DE LA BANQUE

CONTRIBUTIONS Millions DH	déc-22	% Str	déc-21	% Str	Var
ACTIVITES AU MAROC	1 049	46%	1 019	51%	3%
BANK OF AFRICA	816	35%	816	41%	0%
ACTIVITES FILIALISEES	234	10%	202	10%	15%
SFS	128	6%	131	7%	-2%
SALAFIN	54	2%	58	3%	
MAGHREBAIL	66	3%	61	3%	
MAROC FACTORING	0,5	0,0%	3,6	0,2%	
RM EXPERTS	0,9	0,0%	0,7	0,03%	
EULER HERMES ACMAR	6,3	0,3%	6,9	0,3%	
GABA	86	4%	95	5%	-10%
BMCE CAPITAL	30	1%	38	2%	
BMCE CAPITAL BOURSE	-1,2	-0,1%	0,4	0,0%	
BMCE CAPITAL GESTION	57	2%	56	3%	
AUTRES	20	1%	-23	-1,2%	
LOCASOM	12	1%	11	0,5%	
EURAFRIC INFORMATION	-1,69	0%	-1,26	-0,1%	
AML	23,0	1%	-16,1	-0,8%	
Bti Bank	-19	-1%	-21	-1,1%	
CID	6,5	0,3%	4,7	0,2%	
ACTIVITES A L'ETRANGER					
EUROPE	131	6%	175	9%	-25%
AFRIQUE	1 125	49%	813	41%	38%
BOA	1 058	46%	720	36%	47%
LCB Bank	-23	-1%	14	0,7%	
Banque de Développement du Mali	90	4%	79	4%	15%
RESULTAT NET PDG	2 305	100%	2 007	100%	14,8%



LISTE DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS DE BANK OF AFRICA

M. Othman Benjelloun,

Président Directeur Général de BANK OF AFRICA

- Président Directeur Général de BANK OF AFRICA
- Président Directeur Général O CAPITAL GROUP
- Président Directeur Général O CAPITAL AFRICA
- Président Directeur Général Cap Estate
- Président Directeur Général Internationale de Financement et de Participation (Interfina)
- Président Directeur Général O Tower
- Président Directeur Général Ranch Adarouch
- Président Directeur Général Société Financière du *Crédit du Maghreb (S.F.C.M)*
- Président Directeur Général de BAB Consortium ;
- Président du Conseil d'Administration BMCE International Holding (B.I.H)
- Président du Conseil d'Administration Medi Telecom
- Président du Conseil d'Administration MBT
- Président du Conseil d'Administration Revly's Marrakech
- Président du Conseil d'Administration RMA
- Président du Conseil d'Administration RMA Alternative Investments
- Président du Conseil d'Administration RMA *Asset Management*
- Président du Conseil d'Administration RMA Capital
- Président du Conseil d'Administration RMA Mandates
- Président du Conseil d'Administration Société d'Aménagement Tanger Tech
- Président du Conseil d'Administration de *Sensyo Pharmatech*
- Président Directeur Général Financière Yacout
- Président du Conseil d'Administration de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur d'Argan Invest
- Administrateur de Casablanca *Finance City Authority*
- Administrateur de Maghrebail
- Représentant de O CAPITAL GROUP, Administrateur de Medi 1 Radio
- Administrateur de Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
- Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
- Président de la Fondation Othman Benjelloun
- Gérant unique de Cap Chiadma

M. Zouheir Bensaid,

Représentant de RMA

- Administrateur de Air Arabia
- Administrateur de AKWA AFRICA
- Administrateur de Argan Invest
- Administrateur, représentant de RMA, de BANK OF AFRICA
- Membre du Conseil d'Administration, représentant de RMA, BMCI LEASING
- Administrateur de Cap Estate
- Membre du Conseil d'Administration, représentant de RMA, CAT
- Administrateur, représentant de BANK OF AFRICA, CFG
- Administrateur de CTM
- Administrateur, représentant de O Capital Group, DBM Media Group
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur de EurAfric Information
- Administrateur de Finattech
- Membre du Conseil de Surveillance, représentant de RMA, FONCIERE EMERGENCE
- Membre du Conseil de Surveillance de Risma

- Membre du Conseil d'Administration, représentant de O Capital Group, HANOUTY SHOP
- Président du Conseil d'Administration de Infra Invest
- Administrateur de Lydec
- Administrateur de Maghrebail
- Administrateur Directeur Général de MBT
- Président Directeur Général et Administrateur, représentant de RMA, Medium Finance
- Administrateur de Mutandis
- Administrateur de Mutandis Automobile
- Administrateur de Mutatis
- Administrateur de O Capital Europe
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de O Tower
- Administrateur, représentant de RMA, Revly's
- Administrateur Directeur Général de RMA
- Administrateur Directeur Général de RMA Alternative Investments
- Administrateur Directeur Général de RMA Asset Management
- Président du Conseil d'Administration de RMA Assistance
- Administrateur Directeur Général de RMA Capital
- Président de RMA Capital International
- Président Directeur Général de RMA Elan
- Président du Conseil d'Administration de RMA Investment Partners
- Administrateur Directeur Général de RMA Mandates
- Administrateur de Saemog
- Administrateur de Tanger Med Zones
- Administrateur de Villa Roosevelt
- Président du Conseil d'Administration de IMMO FUND OF AFRICA - OPC
- Président du Conseil d'Administration de CORPO IMMO - OPC
- Président du Conseil d'Administration de REAL ESTATE RENDEMENT - OPC
- Président du Conseil d'Administration de RESILIENCE IMMO - OPC
- Administrateur de TANGER AUTOMOTIVE CITY
- Administrateur de TANGER FREE ZONE

M. Lucien Miara,

Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

- Administrateur, Représentant de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, de BANK OF AFRICA

M. Khalid Safir,

Représentant permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion

- Administrateur de CIH Bank
- Administrateur, représentant permanent de la Caisse de Dépôt et de Gestion, de BANK OF AFRICA
- Président du Conseil d'Administration de Société Centrale De Réassurance (SCR)
- Administrateur de Casablanca Finance City Authority (CFCA)
- Administrateur de Barid Al Maghrib (BAM)
- Administrateur, représentant permanent de CDG, de Al Barid Bank (ABB)
- Président du Conseil d'Administration de CDG Invest
- Président du Conseil d'Administration de CDG Capital
- Administrateur du Fonds Marocain de Placement (FMP)
- Vice-Président de Société Marocaine de Valorisation des Kasbahs (SMVK)
- Administrateur de Université Internationale de Rabat (UIR)
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation CDG
- Président du Conseil d'Administration de la Fondation AHLY



- Administrateur de Medi Telecom (Orange)
- Membre du Conseil de Surveillance de Tanger Med Special (TMSA)
- Président du Conseil d'Administration de CDG Développement
- Président du Conseil d'Administration de CGI
- Vice-Président du Conseil d'Administration de la SONADAC
- Président du Conseil d'Administration de l'AUDA
- Président du Conseil d'Administration de SAZ
- Président du Conseil d'Administration de Société de Développement de Saidia (SDS)
- Président du Conseil d'Administration de Société d'Aménagement et de Promotion de la Station de Taghazout (SAPST)
- Président du Conseil d'Administration de MADAEF
- Administrateur de Université Al Akhawayn
- Membre du Conseil de Surveillance de Holding Al Omrane
- Administrateur de l'Université Euro-Méditerranéenne de Fès
- Administrateur du GPBM

M. Hicham El Amrani,
Représentant de O Capital Group

- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP, de BANK OF AFRICA
- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP et Membre du Comité des Risques Groupe de BANK OF AFRICA
- Administrateur, représentant permanent de INTERFINA et Président du Comité d'Audit de AIR ARABIA MAROC
- Président Directeur Général de ARGAN INVEST
- Administrateur de BLACKPEARL FINANCE
- Administrateur, représentant permanent de INTERFINA de BRICO-INVEST
- Administrateur, représentant permanent de FINANCIERE YACOUT, de CAP D'ARGENT
- Administrateur, représentant de O CAPITAL GROUP et Directeur Général Délégué de CAP ESTATE
- Administrateur de COLLIERS INTERNATIONAL MAROC
- Administrateur et Président du Comité Stratégique et Membre du Comité d'Audit et du Comité RH de CTM
- Administrateur de CTM MESSAGERIE
- Administrateur, Vice-Président du Conseil d'Administration de DBM MEDIA GROUP (ex-Africa Teldis & Communication)
- Membre du Directoire de FINANCIERE YACOUT
- Administrateur de FINATECH GROUP
- Membre Fondateur et Administration de la FONDATION OTHMAN BENJELLOUN
- Administrateur et Président du Comité d'Audit, Membre du Comité Stratégique et du Comité RH de MEDITELECOM (Orange)
- Administrateur et Directeur Général Délégué de INTERFINA
- Administrateur de O CAPITAL AFRICA
- Administrateur de O CAPITAL EUROPE
- Administrateur et Directeur Général Délégué de O CAPITAL GROUP (Fonction Principale)
- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP, de O TOWER
- Administrateur, représentant permanent d'INTERFINA, de REVLY'S
- Membre du Conseil de Surveillance et Membre du Comité d'Audit de RISMA
- Administrateur, Membre du Comité d'Audit et Président du Comité Stratégique de RMA
- Administrateur, représentant permanent de O CAPITAL GROUP de SFCM

M. Azeddine Guessous,
Administrateur Intuitu Personae et Représentant Permanent de RMA

- Administrateur intuitu personae de BANK OF AFRICA et représentant permanent de RMA
- Administrateur de BANK OF AFRICA EUROPE (ex BMCE International Madrid)
- Administrateur de BOA Group
- Administrateur de RMA
- Administrateur de LOCASOM
- Administrateur de SETTAVEX
- Administrateur de SONASID
- Administrateur de RISMA
- Administrateur de CFG
- Administrateur de MAROCAINE DES TABACS
- Administrateur d'ALMA PACK
- Administrateur d'ALMA BAT
- Administrateur d'AL AKHAWAYN

M. Marc Beaujean,
Représentant de British International Investment (CDC Ltd)

- Administrateur BOA Group SA, représentant de BRITISH INTERNATIONAL INVESTMENT (CDC Ltd)
- Administrateur indépendant, Banque Internationale Arabe de Tunisie
- Administrateur, Broptimize (Belgique)
- Administrateur, Enabling Qapital Luxembourg S.A.

M. Mohamed Kabbaj,
Administrateur Indépendant

- Administrateur indépendant de BANK OF AFRICA
- Président du Comité *Strategy Task Force* de BANK OF AFRICA
- Membre du Comité d'Audit et de Contrôle Interne Groupe de BANK OF AFRICA

Mme Nezha Lahrichi,
Administratrice Indépendante

- Administratrice indépendante de BANK OF AFRICA

M. Abdou Bensouda,
Administrateur intuitu personae

- Président du Conseil d'Administration d'Olkad Group
- Président de O Capital IM
- Président de O Capital France
- Vice-Président de O Capital Green Investments
- Administrateur Délégué de O Capital Europe
- Administrateur de BANK OF AFRICA
- Administrateur de Africa Investments Holdings
- Administrateur de Bridges for Africa
- Administrateur de Finatech Group
- Administrateur d'Argan Infrastructure Fund
- Administrateur de Decrow Capital
- Administrateur d'Infra Invest
- Administrateur d'Argan Infra
- Administrateur de Green of Africa



- Administrateur de Dounia Productions
- Gérant de FCOMI-L
- Gérant de SCI O Capital Group
- Gérant de Global Strategic Holdings
- Gérant de B4 Advisory
- Administrateur de Hoche Participations
- Administrateur de O Capital Group
- Administrateur de Moroccan Aerospace Investment Company
- Administrateur de Valyans Consulting
- Administrateur de BAB Consortium
- Administrateur de Sensyo Pharmartech

M. Brahim Benjelloun-Touimi,

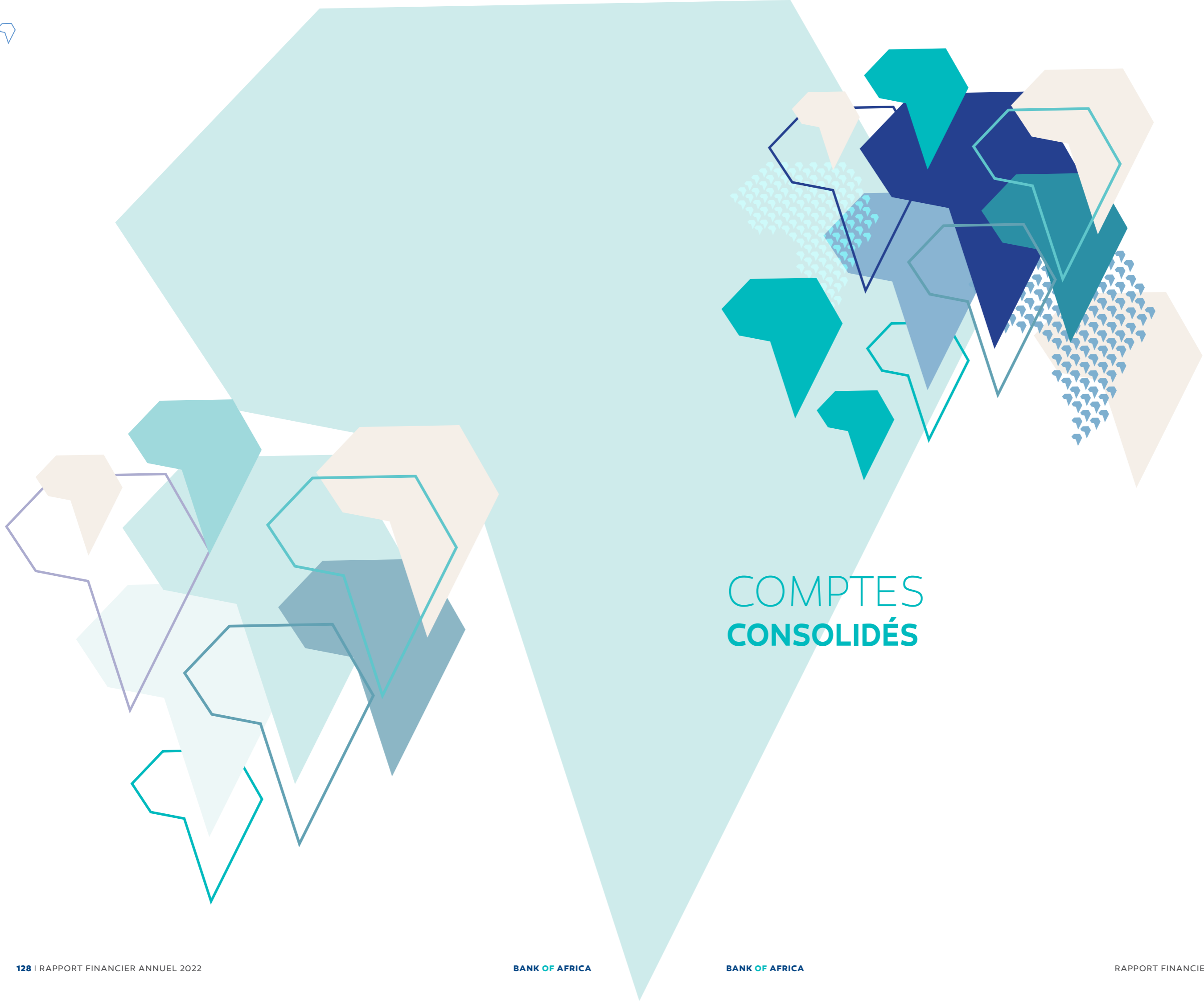
Administrateur Directeur Général Délégué

- Administrateur Directeur Général Délégué BANK OF AFRICA
- Président de BOA GROUP Luxembourg
- Président de BOA WEST AFRICA
- Administrateur de RMA
- Administrateur de O CAPITAL GROUP
- Administrateur de la Fondation BMCE Bank
- Administrateur d'EURO INFORMATION France
- Président du Conseil de Surveillance de BMCE CAPITAL
- Président du Conseil d'Administration de BMCE ASSURANCES
- Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI BANK
- Administrateur de BOA UK
- Administrateur de BMCE INTERNATIONAL HOLDINGS
- Administrateur de BOA EUROPE
- Administrateur de MAGHREBAIL
- Administrateur de O'TOWER
- Administrateur de PROPARCO, représentant Permanent de BANK OF AFRICA
- Administrateur de la BOURSE DE CASABLANCA, Représentant de BANK OF AFRICA

Mme Myriem Bouazzaoui,

Administratrice Intuitu Personae

- Administratrice de BANK OF AFRICA
- Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion
- Membre du Directoire de BMCE Capital
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée
- Administratrice de BMCE Capital Solutions
- Administratrice de BMCE Capital Investments
- Administratrice de BMCE Capital Holding
- Administratrice de BMCE Capital Securities (Tunisie)
- Administratrice de BOA Capital Asset Management (Côte d'Ivoire)
- Administratrice de BMCE Capital Research, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion sous Mandat, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Titrisation, représentant BMCE Capital Gestion
- Administratrice de BMCE Capital Gestion Privée International et Représentante permanente de BMCE Capital Gestion Privée
- Présidente du Conseil d'Administration de BMCE Capital Asset Management (Tunisie)



COMPTES CONSOLIDÉS



Aux Actionnaires de
Groupe BANK OF AFRICA -BMCE GROUP
140 Avenue Hassan II,
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de BANK OF AFRICA et de ses filiales (le groupe) qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2022, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 31.841.759, dont un bénéfice net consolidé de KMAD 3.540.174.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de datations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort un montant de 1 milliard de dirhams présentant des incertitudes liées à la valeur de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que les points décrits ci-après constituent des points clés de l'audit qui doivent être communiqués dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent le groupe à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constituées par le groupe. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues.</p> <p>L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les critères de classement des encours en buckets 1, 2 et 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes buckets; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. <p>Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du groupe et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues.</p> <p>Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs et notamment sur les financements accordés aux entreprises dans des secteurs sensibles.</p> <p>Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 - Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe ; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe ; - Conduire des tests sur une sélection de modèles mis en œuvre par le groupe ; - Analyser les principaux paramètres et règles retenus par le groupe pour la classification des encours au 31 décembre 2022 (buckets 1, 2 et 3) ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de crédits en buckets 1 et 2 ; - Tester les principales hypothèses retenues pour l'estimation de dépréciations relatives à des crédits classés en bucket 3.



<p>Au 31 décembre 2022, l'encours total brut des prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à MMAD 227.298; le montant total des dépréciations y afférentes s'élève à MMAD 17.828.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes du groupe (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction.</p>	
<p>Evaluation du goodwill</p> <p>Au 31 décembre 2022, le goodwill est inscrit dans les états financiers consolidés pour une valeur nette comptable de MMAD 1.032, soit 3,2% des capitaux propres consolidés du groupe. Ces actifs incorporels ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice, tel que mentionné dans le résumé des principales méthodes comptables des notes annexes.</p> <p>Comme indiqué dans l'annexe aux comptes consolidés, le test de dépréciation annuel se fonde sur la valeur recouvrable de chaque groupe d'actifs testé, déterminée sur la base de prévisions de flux de trésorerie nets futurs actualisés, nécessitant l'utilisation d'hypothèses, estimations ou jugements.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation du goodwill comme un point clé de l'audit, compte tenu de l'importance de ces actifs dans les états financiers consolidés du groupe et l'importance des jugements de la direction et des incertitudes dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, notamment la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la direction.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté en un examen des évaluations déroulées dans le cadre de l'appréciation de la valeur des Goodwill inscrits dans l'actif du groupe.</p> <p>Nos procédures ont été axées sur l'examen des principales hypothèses retenues dans les travaux d'évaluation, notamment en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projections futures en se basant sur les réalisations historiques, l'environnement économique et la cohérence de ces éléments avec les hypothèses de croissance retenues ; • Les taux d'actualisation retenus et approuvés par les organes de direction.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation.



Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 International
 7 Bd. Drik Sbaou Casablanca
 Tél : 05 22 54 88 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faiçal MEKOUAR
 Associé

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

BDO S.A.
 Audit, Tax & Advisory
 23, rue Louboune - Casablanca 26410 Casablanca
 Téléphone : 05 22 29 33 04 / 15
 1 Maroc 05 22 29 33 05
 ICE : 001528604000091

Mostafa FRAIHA
 Associé



I. BILAN CONSOLIDÉ, COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ, ETAT DU RÉSULTAT NET, VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE ET RÉSUMÉ DES NORMES COMPTABLES

1.1. BILAN CONSOLIDÉ

ACTIF IFRS	Note	déc.-22	déc.-21
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4.1	18 425 856	19 737 051
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	4.2	42 305 151	35 604 594
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.2	1 555 980	807 037
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-	-
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	4.3	553 274	1 708 897
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	4.3	5 575 246	4 969 163
Titres au coût amorti	4.4	51 299 202	38 926 888
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.5	26 324 021	21 001 481
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.5	209 469 232	197 020 207
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actif d'impôt exigible	4.8	1 290 422	981 203
Actif d'impôt différé	4.8	2 443 684	2 466 604
Comptes de régularisation et autres actifs	4.9	8 377 263	6 497 978
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4.10	1 215 549	1 003 557
Immeubles de placement	4.11	3 434 112	3 560 318
Immobilisations corporelles	4.11	8 560 774	8 517 859
Immobilisations incorporelles	4.11	1 292 679	1 222 904
Ecart d'acquisition	4.12	1 032 114	1 032 114
TOTAL ACTIF IFRS		383 154 559	345 057 854

(en milliers de DH)

PASSIF IFRS	Note	déc.-22	déc.-21
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
- Passifs financiers détenus à des fins de transactions		-	-
- Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créance émis	4.7	9 167 945	11 828 034
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.5	65 731 476	60 283 987
Dettes envers la clientèle	4.6	246 179 646	218 973 241
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passif d'impôt courant	4.8	1 551 727	1 357 479
Passif d'impôt différé	4.8	1 179 479	1 187 570
Comptes de régularisation et autres passifs	4.9	13 942 922	9 717 696
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance		-	-
Provisions pour risques et charges	4.13	1 458 938	1 613 520
Subventions - fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		-	-
Dettes subordonnées	4.6	12 100 668	10 597 210
TOTAL DETTES		351 312 800	315 558 737
Capitaux propres			
Capital et réserves liées		19 975 690	19 292 416
Réserves consolidées		-	-
- Part du groupe		2 253 001	1 920 836
- Part des minoritaires		4 878 592	4 357 111
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-
- Part du groupe		671 763	587 204
- Part des minoritaires		522 540	492 175
Résultat de l'exercice		-	-
- Part du groupe		2 304 613	2 007 213
- Part des minoritaires		1 235 561	842 162
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		318 417 559	29 499 117
TOTAL PASSIF IFRS		383 154 559	345 057 854

(en milliers de DH)

1.2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Compte de Résultat IFRS	Note	déc.-22	déc.-21
Intérêts et produits assimilés		16 863 155	15 633 205
Intérêts et charges assimilés		-4 940 870	-4 723 235
Marge d'intérêt	2.1	11 922 285	10 909 970
Commissions perçues		4 323 156	3 270 301
Commissions servies		-1 026 342	-482 732
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	3 296 814	2 787 569
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		-	-
Gains ou pertes nets sur instruments à la juste valeurs par résultat	2.3	-172 119	295 267
Gains ou pertes nettes sur actifs/passifs de transactions		-281 121	201 082
Gains ou pertes nettes sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		109 002	94 185
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la JV par capitaux propres	2.4	201 412	206 498
Gains ou pertes nettes sur instruments de dettes comptabilisés en CP recyclables			
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables		201 412	206 498
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par CP en actifs financier à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produit net des autres activités	2.5	1 073 630	1 007 557
Charges des autres activités	2.5	-697 614	-599 779
Produit net bancaire		15 624 409	14 607 082
Charges générales d'exploitation	2.6	-7 318 762	-6 908 034
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.6	-962 165	-1 048 117
Résultat Brut d'exploitation		7 343 481	6 650 932
Coût du risque	2.7	-2 646 347	-2 924 731
Résultat d'exploitation		4 697 135	3 726 201
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		142 334	84 710
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.8	30 841	23 920
Variations de valeur des écarts d'acquisition			-
Résultat avant impôt		4 870 310	3 834 831
Impôt sur les résultats	2.9	-1 330 135	-985 455
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou encore en cession			
Résultat net		3 540 174	2 849 376
Résultat Hors-groupe		1 235 561	842 162
Résultat net - Part du groupe		2 304 613	2 007 214

(en milliers de DH)



1.3. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 31/12/2022							Total
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Total d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	
Capitaux propres clôture 31.12.2020 corrigés	2 056 066	17 568 565	0	3 341 182	-406 386	22 559 427	5 421 103	27 980 530
Changement de méthodes comptables								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2021	2 056 066	17 568 565	0	3 341 182	-406 386	22 559 427	5 421 103	27 980 530
Opérations sur capital		-332 215		332 215		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-1 028 033		-1 028 033	-516 561	-1 544 594
Résultat de l'exercice				2 007 213		2 007 213	842 162	2 849 376
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					19 582	19 582	-38	19 544
Ecart de conversion					-35 036	-35 036	-73 617	-108 653
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	-15 454	-15 454	-73 655	-89 109
Variation de périmètre							0	0
Autres variations				284 516		284 516	18 399	302 915
Capitaux propres clôture 31.12.2021	2 056 066	17 236 350	0	4 937 094	-421 840	23 807 669	5 691 448	29 499 117
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur instruments financiers)								
Capitaux propres d'ouverture 01.01.2022	2 056 066	17 236 350	0	4 937 094	-421 840	23 807 669	5 691 448	29 499 117
Opérations sur capital		31 632	651 642	-683 274		0		0
Paiements fondés sur des actions						0		0
Opérations sur actions propres						0		0
Dividendes				-817 552		-817 552	-580 526	-1 398 078
Résultat de l'exercice				2 304 613		2 304 613	1 235 561	3 540 174
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres					-75 009	-75 009		-75 009
Ecart de conversion					80 796	80 796	280 538	361 334
Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	5 787	5 787	280 538	286 325
Variation de périmètre							0	0
Autres variations				-95 451		-95 451	9 672	-85 779
Capitaux propres clôture 31.12.2022	2 087 698	17 887 992	0	5 645 429	-416 053	25 205 066	6 636 693	31 841 759

1.4. ÉTAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	déc.-22	déc.-21
Résultat net	3 540 174	2 849 376
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	469 987	-196 974
Ecart de conversion	469 987	-196 974
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		
<i>Ecart de réévaluation</i>		
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	-94 553	34 274
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies		
Éléments évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	-94 553	34 274
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises MEE		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	375 434	-162 700
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 915 608	2 686 676
Part du groupe	2 325 854	1 951 892
Part des intérêts minoritaires	1 589 754	734 783

(en milliers de DH)

1.5. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

	NOTE	déc-22	déc-21
Résultat avant impôts		4 870 310	3 834 831
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2,6	712 693	1 057 794
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	2,7	15 527	154 474
+/- Dotations nettes aux provisions	2,7	18 659 224	19 414 416
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	4,10	-142 334	-84 710
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement		-811 191	152 304
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		-	-
+/- Autres mouvements		79 891	-570 699
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		1 720 508	2 650 578
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés		-310 746	-209 918
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle		8 897 944	10 969 470
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		-11 435 915	-17 712 835
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		2 065 565	9 710 108
- Impôts versés		-1 387 781	-829 786
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles		-2 170 933	1 927 039
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		4 419 885	8 412 448
+/- Flux liés aux Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-2 005 313	-2 338 997
+/- Flux liés aux immobilisations de placement		126 205	31 317
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		-584 446	-996 818
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-2 463 553	-3 304 499
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		-2 239 621	846 700
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		-1 159 965	-1 102 283
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-3 399 586	-255 584
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		729 444	-440 672
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		-713 810	4 411 694
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		22 679 565	18 267 870
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14	19 737 051	16 291 624
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		2 942 513	1 976 247
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		21 965 754	22 679 565
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	14	18 425 856	19 737 051
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit		3 539 898	2 942 513
Variation de la trésorerie nette		-713 811	4 411 694



1.6. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE

1.6.1. Normes comptables applicables :

Le Groupe a adopté les normes internationales d'information financière IFRS depuis l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008, avec un bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été approuvées au sein de l'IASB.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'IASB lorsque l'application rétrospective est autorisée.

1.6.1.1. Principes de consolidation

a. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation intègre toutes les entités étrangères et nationales, dont le groupe détient des participations directes ou indirectes.

Le Groupe intègre dans son périmètre de consolidation les entités, quelles que soient leurs activités, dont il détient au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels.

Par ailleurs, il intègre les entités dont les montants consolidés remplissent une des conditions suivantes :

Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total du bilan de l'entité mère ;

La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette de l'entité mère ;

Les produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires de l'entité mère.

Seuils « cumulatifs » qui permettent de s'assurer que le total combiné des entités exclues de la consolidation ne dépasse pas 5% de l'agrégat en consolidé.

b. Les méthodes de consolidation

Le niveau d'intégration (intégration globale ou mise en équivalence) varie respectivement selon que le groupe exerce un contrôle exclusif, conjoint ou une influence notable.

Au 31 Décembre 2022, aucune filiale du Groupe n'est contrôlée de manière conjointe.

c. Les règles de consolidation

Les États financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

Élimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur

du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

Conversion des comptes en devises étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en dirham. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente du dirham est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.

d. Regroupement d'entreprises et évaluation des écarts d'acquisition

Coût d'un regroupement d'entreprise

Le coût d'un regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges.

Affectation du coût de regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés

Le Groupe affecte, à la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence positive entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est constatée au niveau de l'écart d'acquisition.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est comptabilisé à l'actif. Il est initialement évalué à son coût, c'est-à-dire l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le Groupe pratique, à partir de 2012, la méthode du « *Goodwill complet* » pour les nouvelles acquisitions. Cette méthode consiste à déterminer l'écart d'acquisition sur la base de l'excédent du prix du regroupement d'entreprises et du montant des intérêts minoritaires sur la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Il est à noter que le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 01/01/2008, date de la première transition, selon la norme IFRS 3 et ce en application de l'exemption offerte par l'IFRS 1.

Evaluation de l'écart d'acquisition

Après sa comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation doivent être réalisés lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an, pour vérifier que les écarts d'acquisition constatés pour chaque UGT n'ont pas lieu d'être dépréciés.

Au 31 décembre 2022, le groupe a effectué des tests de dépréciation pour s'assurer que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie est toujours inférieure à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des coûts de vente et sa valeur d'utilité, la juste valeur étant le prix de vente d'une UGT à des conditions normales de marché.

La valeur d'utilité est basée sur une estimation des cash flows actualisés générés par l'activité dans le cadre de son exploitation par la banque :

Si la valeur recouvrable de la filiale est supérieure à celle comptable, alors il n'y a pas lieu de constater d'impairment ;

Dans le cas contraire, la différence est constatée en charge d'impairment. Elle sera en priorité allouée à l'écart d'acquisition, puis aux autres actifs sur la base d'un prorata.

La banque a utilisé différentes méthodes pour la valorisation de la valeur d'utilité des UGT, selon les critères de chaque filiale. Ces méthodes se sont basées sur des hypothèses et estimations :

L'approche par les revenus, communément appelée « *Discounted Dividend Model* », qui est une méthode classique dans le secteur bancaire. La mise en œuvre de cette méthode repose sur le business plan de la filiale et valorise ainsi cette dernière par le biais de la valeur actuelle des flux de dividendes futurs. Ces flux seront actualisés au coût des fonds propres.

La méthode des « *Discounted Cash flows* » est une méthode traditionnelle pour l'évaluation des firmes dans le secteur des services. Elle se base sur l'actualisation des flux de trésorerie disponibles au coût moyen pondéré du capital.

Acquisitions successives

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée, le Groupe ne calcule pas un écart d'acquisition complémentaire sur les acquisitions successives après la prise de contrôle initiale.

En particulier, en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt dans une entité déjà consolidée par intégration globale, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part supplémentaire d'intérêts et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées part du groupe.

1.6.1.2. Actifs et passifs financiers

a. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

b. Titres

Catégories de titres

La norme IFRS 9 remplace les modèles de classification et d'évaluation des actifs financiers prévus par la norme IAS 39 par un modèle comprenant uniquement 3 catégories comptables :

Coût amorti ;

Juste valeur par capitaux propres : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans les « autres éléments du résultat global » (« juste valeur par OCI ») ;

Juste valeur par résultat : les variations de juste valeur de l'instrument financier sont impactées dans le résultat net.

La classification d'un actif financier dans chaque catégorie est fonction :

des modalités de gestion (« *business model* ») définies par l'entreprise

et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels (critère du « *solely payments of principal and interest* », ou « *SPPI* »).

Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et de créer de la valeur. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

La collecte des flux de trésorerie contractuels, soit le modèle de gestion « Collecte » ;

La collecte des flux contractuels et la vente des actifs, soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;

Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

Le second critère (critère « *SPPI* ») s'analyse au niveau du contrat. Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal



et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié:

d'instruments de dette (i.e. prêts et titres à revenu fixes ou déterminables); ou

d'instruments de capitaux propres (i.e. actions).

Le classement d'un instrument de dette dans l'une des catégories d'actifs financiers est fonction du modèle de gestion qui lui est appliqué par l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère SPPI). Les instruments de dette qui répondent au critère SPPI et au modèle de gestion « Collecte » sont classés au coût amorti. Si le critère SPPI est vérifié mais le modèle de gestion est la collecte et la vente, l'instrument de dette est classé en juste valeur par capitaux propres (avec recyclage). Si le critère SPPI n'est pas vérifié et si le modèle de gestion est autre, l'instrument de dette est classé en juste valeur par résultat.

Selon la norme IFRS 9, les instruments de capitaux propres détenus (actions) sont :

toujours évalués à la juste valeur par résultat,

sauf ceux qui ne sont pas détenus à des fins de transaction pour lesquels la norme permet de faire le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale de chaque actif financier, de le comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (juste valeur par OCI), sans possibilité de recyclage par résultat. Les actifs classés dans cette catégorie ne feront pas l'objet de dépréciation. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres. Seuls les dividendes sont reconnus en résultat.

La norme IFRS 9 prévoit des modèles de classification et d'évaluation des passifs financiers selon 3 catégories comptables :

passif financier au coût amorti;

passif financier à la juste valeur par résultat;

passif financier à la juste valeur par résultat sur option.

A la date de comptabilisation initiale, un passif financier peut être désigné, sur option irrévocable, à la juste valeur par résultat:

dans certaines conditions lorsque le passif contient des dérivés incorporés ; ou

si cela conduit à une information plus pertinente du fait de l'élimination ou la réduction significative d'une distorsion de traitement comptable (« mismatch »); ou

si le passif est géré avec d'autres instruments financiers qui sont évalués et gérés à la juste valeur conformément à une politique d'investissement ou de gestion des risques

et que l'information est communiquée sur cette base aux principaux dirigeants au sens d'IAS 24.

Par ailleurs, pour ces passifs, la norme permet la comptabilisation de la variation de juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit propre en autres éléments du résultat global. Toutefois, ce traitement comptable n'est possible que dans la mesure où il ne contribue pas à créer ou aggraver un « mismatch » comptable.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

Acquisitions et cessions temporaires

Opérations de pension

Les titres faisant l'objet d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur poste d'origine.

L'obligation de restituer les sommes encaissées est inscrite en Dettes au passif du Bilan.

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. Le droit à restitution des sommes délivrées par le Groupe est inscrit à l'actif du bilan en « prêts et créances ».

Opérations de prêts et emprunts de titres

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres donnent lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés en contrepartie d'une dette au passif.

Date de comptabilisation des opérations sur titres

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.

c. Opérations en devises

Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers

désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

d. Dépréciation et restructuration des actifs financiers

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues.

Le portefeuille est segmenté en trois Buckets en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'origine :

« *Bucket 1* » est constitué de l'ensemble des actifs financiers sains qui ne sont pas dégradés significativement depuis l'origine et pour lesquels il sera calculé une perte de crédit attendue à horizon 1 an.

« *Bucket 2* » regroupe les actifs pour lesquels le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'origine. Une perte de crédit attendue doit alors être calculée sur la durée de vie restante à courir ou maturité résiduelle.

« *Bucket 3* » correspond à l'ensemble des actifs en défaut ou ceux dont la qualité du crédit sera détériorée au point que la recouvrabilité du principal est menacée. Le bucket 3 correspond au périmètre de la provision individuelle sous IAS 39. L'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en bucket 3 ne sont plus respectées, ces instruments sont reclassés en bucket 2 puis en bucket 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

La définition du défaut est alignée avec celle du défaut tel que défini dans la circulaire 19G, avec une présomption réfutable que l'entrée en défaut se fait au plus tard au-delà de 90 jours d'impayés.

La définition du défaut est utilisée de manière homogène pour l'évaluation de l'augmentation du risque de crédit et la mesure des pertes de crédit attendues.

Le suivi de la dégradation du risque s'appuie sur les dispositifs de suivi des risques internes qui incluent notamment les dispositifs de suivi des créances sensibles et les impayés.

L'augmentation significative du risque de crédit peut s'apprécier sur une base individuelle ou sur une base collective (en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques de risque de crédit communes) en tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables et en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale.

L'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit est faite au niveau de chaque instrument en s'appuyant sur des indicateurs et des seuils qui varient selon la nature de l'exposition et le type de contrepartie.

Un actif financier est également considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit lorsque l'un ou plusieurs des critères ci-après sont remplis :

- Actif financier sous surveillance (« *Watchlist* »)
- Restructuration pour difficultés de paiement sans pour autant être en défaut
- Existence d'impayés,
- Changements significatifs défavorables des conditions économiques, commerciales ou financières dans lesquelles opère l'emprunteur,
- Risques identifiés de difficultés financières, etc.

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

le type d'instrument ;

la note de risque de crédit ;

le type de garantie ;

la date de comptabilisation initiale ;

la durée à courir jusqu'à l'échéance ;

le secteur d'activité ;

l'emplacement géographique de l'emprunteur ;

la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;

le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Les pertes attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul des dépréciations s'appuie sur trois paramètres principaux :

Probabilités de défaut (PD) :

La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité). La PD est la probabilité que les emprunteurs fassent défaut à un horizon donné t. La PD utilisée pour l'estimation des pertes attendues en vertu des principes de la norme IFRS9 est calculée pour chaque classe homogène de risque.

Pour les actifs financiers qui sont dans le « *Bucket 1* » (i.e. sains non sensibles), une PD à 12 mois est calculée soit la probabilité de défaut pouvant survenir dans les 12 mois suivant la date d'arrêté.



Pour les actifs financiers du « *Bucket 2* » (i.e. sains sensibles), une PD à maturité est calculée et, par définition, les actifs financiers du « *Bucket 3* » (i.e. défauts) ont une PD de 1.

Afin de calculer la PD à un an pour un dossier donné, BANK OF AFRICA a réparti les dossiers des portefeuilles en classes homogènes de risque qui sont segmentés sur la base de notes externes ou sur la base de classes d'impayés.

La PD à maturité est calculé en appliquant des matrices de transition à la PD à un an, telle que cette PD résulte des systèmes de notation externes ou des classes d'impayés. Les matrices de transition sont déterminées en modélisant comment le défaut se développe entre la date de comptabilisation initiale et la maturité des contrats, et ce pour chaque portefeuille. Les matrices de transition sont élaborées sur la base des observations statistiques.

Pertes en cas de défaut (LGD)

La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La perte en cas de défaut s'exprime en pourcentage de l'EAD et se calcule à partir des taux de récupérations globales (TRG). L'évaluation des TRG se fait par classe homogène de risque et par garantie, en se basant sur l'historique de récupération.

Pour les gros dossiers en difficultés, lorsque la modélisation sur base statistique n'est pas possible (nombre d'observations réduits, caractéristiques particulières etc.), les flux de trésorerie futurs de récupération sont estimés par la filiale de recouvrement du Groupe et la LGD correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts) estimés.

Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default)

Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. Elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle.

Pour définir ces paramètres, le groupe s'appuie sur les concepts et les dispositifs existants. Les pertes de crédit attendues des instruments financiers sont évaluées comme le produit de ces trois paramètres.

Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (forward-looking).

L'ajustement des paramètres à la conjoncture économique a été effectué sur la base des études macro-économiques fournies par les experts sectoriels internes. Ces études ont permis d'impacter à dire d'experts les PD (à la hausse ou à la baisse en fonction des perspectives) sur un horizon de trois ans. La prise en compte d'autres indicateurs macro-économiques est en cours de mise en œuvre.

La définition de ces scénarios suit la même organisation et gouvernance que celle définie pour le processus budgétaire, avec une revue annuelle sur la base de propositions de la recherche économique et une validation par le Comité Exécutif.

Pour les titres (qui sont en grande majorité des titres souverains), le calcul de la dépréciation est déterminé selon les principes suivants :

Lors de l'acquisition des titres : l'ensemble des titres sont considérés comme faisant partie du Bucket 1 quel que soit le rating de l'émetteur,

Lors des évaluations ultérieures :

En cas de dégradation de la note de l'émetteur, le titre passe au *bucket 2*

Sur la base des pertes de crédit avérées à maturité si la contrepartie est en défaut – *Bucket 3*.

Renégociations de prêts dans les comptes des prêteurs (« *forbearance* »)

La Banque respecte les exigences des normes IFRS en matière de traitement des « *forbearance* » et notamment pour les crédits restructurés. Les flux futurs sont actualisés au Taux d'Intérêt Effectif d'origine et la différence entre ce montant et la valeur comptable est enregistrée immédiatement en coût du risque. Cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt.

Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « *Coût du risque* ».

Pour chaque dossier, la décote à la date de renégociation a été recalculée sur la base des échéanciers d'origine et des conditions de renégociation.

La décote est calculée comme la différence entre :

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels initiaux actualisés au taux d'intérêt effectif.

La somme, à la date, de renégociation des flux contractuels renégociés actualisés au taux d'intérêt effectif La décote nette d'amortissement est comptabilisée en diminution de l'encours du crédit en contrepartie du résultat, les

amortissements seront ensuite comptabilisés en produits en PNB.

e. Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Il s'agit pour le Groupe des certificats de dépôts émis par les banques du Groupe notamment BANK OF AFRICA SA, BOA Group ainsi que les bons de sociétés de financement émis par MAGHREBAIL et SALAFIN.

f. Actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société mère BANK OF AFRICA SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Au 31 Décembre 2022, le Groupe ne détient pas d'actions propres.

g. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêt, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Ces dérivés sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

h. Evaluation de la « juste valeur » Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

La valeur des produits dérivés n'étant pas significative à ce jour, la banque continuerait à surveiller le seuil de signification de cette rubrique pour prendre en compte les ajustements de la juste valeur liés au calcul du Risque de crédit propre « DVA » / Risque de contrepartie « CVA ».

i. Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Sont évalués à la juste valeur les actifs financiers des catégories « actifs financiers à la juste valeur par

résultat » et « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres »

La juste valeur retenue dans un premier temps correspond au prix coté lorsque l'instrument financier est coté sur un marché actif.

En l'absence d'un marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide des techniques d'évaluation (modèles internes d'évaluation présentés dans la note 4.15 sur la juste valeur).

Celles-ci, intègrent, en fonction de l'instrument financier, l'utilisation de données issues de transactions récentes effectuées dans des conditions de concurrence normale, de juste valeur d'instruments substantiellement similaires, de modèles d'actualisation des flux ou de valeur comptables réévaluées.

Le caractère actif d'un marché s'apprécie par la disponibilité régulière des cours des instruments financiers et l'existence de transactions réelles intervenant dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, de la forte dispersion des prix disponibles entre les différents intervenants de marché ou l'ancienneté des prix provenant de transactions observées.

j. Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

La méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour la comptabilisation des revenus et charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

k. Coût du risque

La rubrique Coût du risque comprend les dotations nettes des reprises aux dépréciations et provisions pour risque de crédit, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties ainsi que des dotations et reprises de provisions pour autres risques notamment les risques opérationnels.

i. Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.



1.6.1.3. Immobilisations

a. Immobilisations Corporelles:

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour l'évaluation des immobilisations.

Il est à signaler, qu'en application de l'option accordée par IFRS 1, le Groupe a choisi d'évaluer certaines immobilisations corporelles à la date de transition à leur juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date.

Le coût d'entrée des immobilisations intègre les frais d'emprunt supportés à l'occasion en respect de la norme IAS 23.

Dès qu'elles sont aptes à être utilisées, les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité.

Compte tenu de la nature des immobilisations du Groupe, le Groupe n'a retenu aucune valeur résiduelle sauf pour le matériel de transport détenu par la filiale LOCASOM.

En effet, les autres actifs du Groupe ne font pas l'objet d'un marché suffisamment actif ou d'une politique de renouvellement sur une durée pratique nettement inférieure à la durée d'utilisation possible pour qu'une valeur résiduelle puisse être retenue.

Cette valeur résiduelle vient en déduction de la base amortissable.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'approche par composants a été appliquée essentiellement pour les immeubles. L'option retenue par le Groupe est la reconstitution du coût historique amorti par composants en appliquant une matrice de décomposition en fonction des caractéristiques propres aux constructions du Groupe.

Matrice de décomposition retenue par BANK OF AFRICA

	Immeubles : Sièges		Immeubles autres que sièges	
	Durée	QP	Durée	QP
Structure, gros œuvres	80	55%	80	65%
Façade	30	15%		
Installations générales techniques	20	20%	20	15%
Agencements	10	10%	10	20%

Pertes de valeur

Le Groupe a jugé que la notion de perte de valeur ne sera applicable qu'aux constructions et qu'en conséquence le prix de marché (valeur d'expertise) comme indicateur de dépréciation.

b. Immeubles de placement

La norme IAS 40 définit un immeuble de placement comme étant un bien immobilier détenu pour retirer des loyers et/ou valoriser le capital. Un immeuble de placement génère donc des flux de trésorerie

largement indépendants des autres actifs de l'entreprise contrairement aux biens immobiliers dont l'objet principal est la production ou la fourniture de biens ou de services.

Le Groupe qualifie en immeuble de placement, toute immobilisation classée socialement en hors exploitation.

Le Groupe a opté pour la méthode du coût pour la valorisation de ses immeubles de placement. Le traitement en matière de valorisation est identique à celui retenu pour la valorisation des immeubles d'exploitation.

Conformément aux exigences du paragraphe 79.e) de la norme IAS40, le Groupe procède à la valorisation de ses immeubles de placement dont le coût d'acquisition est jugé substantiellement significatif à l'occasion de chaque arrêté par le biais de cabinets externes (4.15 sur la juste valeur).

c. Immobilisations incorporelles

L'évaluation initiale d'une immobilisation incorporelle se fait au coût qui est égal au montant de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie payé ou à la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour acquérir un actif au moment de son acquisition ou de sa construction.

L'évaluation postérieure se fait au coût amorti, l'immobilisation est alors comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Le mode d'amortissement retenu traduit le rythme de consommation des avantages économiques futurs.

Les pertes de valeurs sont constatées dès lors que des indices de perte de valeur (internes ou externes) sont présents. Les indices de perte de valeur sont appréciés à chaque clôture.

Compte tenu de la nature des immobilisations incorporelles détenues, le groupe considère que la notion de valeur résiduelle n'est pas pertinente pour les immobilisations incorporelles. En conséquence aucune valeur résiduelle n'est retenue.

1.6.1.4. Contrats de location

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

a. La société du Groupe est le bailleur du contrat de location

Contrats de location-financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré

au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

Contrats de location simple

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

b. La société du Groupe est le preneur du contrat de location

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

Contrats de location financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

Contrats de location simple

La norme IFRS 16 « Contrat de Location » remplace la norme IAS 17 à compter du 1er janvier 2019. Elle modifie la comptabilisation des contrats de location.

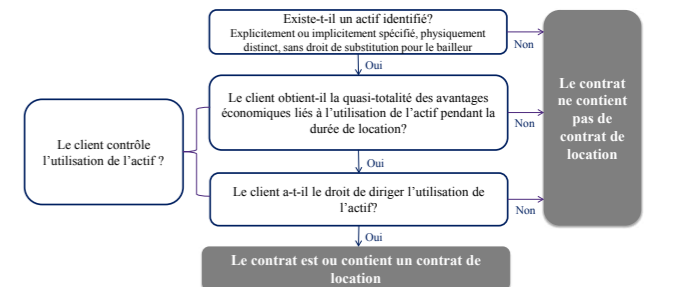
Pour tout contrat de location, le preneur devra reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers. Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif sera présentée ainsi que la

charge d'intérêt sur la dette. Ce traitement, actuellement appliqué aux contrats de location-financement, sera ainsi étendu aux contrats de location simple.

Options retenues

Le Groupe a choisi comme méthode de transition l'approche rétrospective modifiée pour laquelle la dette locative correspond au montant actualisé des loyers restant à la date de première application (01/01/2019) avec un droit d'utilisation reconnu à l'actif d'un montant équivalent à cette même date. En conséquence, le Groupe n'enregistre pas d'impacts capitaux propres au titre de la première application d'IFRS 16.

Pour identifier les contrats de location qui entrent dans le périmètre de la norme, voici les critères retenus :



Le Groupe a utilisé les deux mesures de simplification proposées par la norme IFRS 16 portant sur les contrats à court terme (durée de 12 mois ou moins) et sur les contrats à actifs sous-jacents de faible valeur, dont la valeur est inférieure ou égale au seuil proposé par l'IASB, à savoir 5000 USD.

La durée retenue :

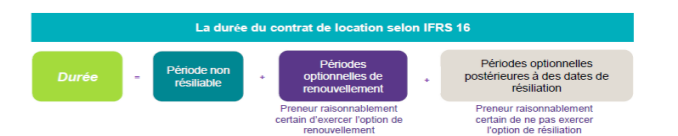
La durée pendant laquelle le Groupe a généralement utilisé des types particuliers de biens (loués ou détenus en propre) auparavant et les raisons économiques sous-jacentes ont été utilisées pour déterminer si le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer une option ou de ne pas l'exercer.

Ainsi, les durées appliquées dépendent des types de biens :

Pour les baux commerciaux, une durée de 9 ans en moyenne a été retenue ;

Pour les baux à usage d'habitation, une durée de 3 ans ;

Pour les véhicules en LLD, la durée retenue est celle du contrat.



Le passif lié au contrat de location est égal à la valeur actualisée des paiements de loyers et des paiements estimés à la fin du contrat (pénalités de résiliation le cas échéant et la garantie de la valeur résiduelle si applicable).

Le taux utilisé pour l'actualisation de ces paiements est le taux d'endettement marginal qui correspond au taux



de refinancement sur le marché financier sur des durées équivalentes à celles des dettes locatives.

1.6.1.5. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Un actif est classé comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente que par l'utilisation continue.

Le Groupe ne dispose pas au 31 Décembre 2022 d'actifs détenus en vue de la vente ou des activités abandonnées.

1.6.2. Avantages au personnel

Classification des avantages au personnel

a. Avantages à court terme

Avantages dus les 12 mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont à comptabiliser en charges de l'année.

b. Postérieurs à l'emploi à cotisations définies

L'employeur paye un montant fixe de cotisations à un fonds externe et n'a aucune autre obligation. Les prestations reçues sont déterminées par le cumul des cotisations versées augmentées des éventuels intérêts, ils sont comptabilisés en charges de l'année.

c. Postérieurs à l'emploi à prestations définies

Avantages désignant les avantages postérieurs à l'emploi autres que ceux des régimes à cotisations définies. L'employeur s'engage à verser après le départ des salariés un certain montant d'avantages, quelle que soit la couverture de l'engagement. On comptabilise les provisions constituées.

Pour le groupe, l'indemnité de fin de carrière rentre dans la catégorie des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies : il s'agit d'une prime octroyée lors du départ en retraite et qui dépend de l'ancienneté.

d. Avantages à long terme

Avantages qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Les provisions sont comptabilisées si l'avantage dépend de l'ancienneté.

Pour le Groupe, la médaille du travail rentre dans la catégorie des avantages à long terme : il s'agit d'indemnités versées aux salariés lorsqu'ils atteignent 6 niveaux d'anciennetés compris entre 15 et 40 ans.

e. Indemnités de fin de contrat de travail

Indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire. L'entreprise peut constituer des provisions si elle est manifestement engagée à mettre fin au contrat de travail des salariés.

Principes d'évaluation et de comptabilisation des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et des autres avantages à long terme

a. Méthode d'évaluation

L'évaluation de l'engagement est réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées « projected unit credit » préconisée par la norme IAS 19. Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la société est constitué de la somme des engagements individuels.

Selon cette méthode, la valeur actuarielle des prestations futures est déterminée en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de la probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite.

L'engagement représente la valeur actuarielle des prestations futures qui est considérée comme relative aux services passés dans l'entreprise avant la date d'évaluation. Cet engagement est déterminé en appliquant à la valeur actuarielle des prestations futures le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date du départ à la retraite.

Le coût annuel du régime attribuable au coût d'une année de service additionnelle pour chacun des participants est déterminé par le rapport de la valeur actuarielle des prestations futures sur l'ancienneté projetée au moment du départ à la retraite.

b. Principes de comptabilisation

Une provision est comptabilisée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité des engagements.

Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (départs anticipés, taux d'actualisation...) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité (rendement des actifs de couverture...) constituent des écarts actuariels (gains ou pertes).

En application de l'amendement de la norme IAS 19R, ces écarts actuariels ne sont plus amortis et sont comptabilisés directement dans les gains et pertes latents.

Le coût des services passés est étalé sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

La charge annuelle comptabilisée en Frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;

le coût financier correspondant à l'effet de la désactualisation ;

le produit attendu des placements dans les fonds de couverture (rendement brut) ;

l'effet des réductions et liquidations de régimes

1.6.3. Paiement à base d'actions

Le Groupe offre à ses salariés la possibilité de participer à des augmentations de capital dans le cadre de plans d'attribution d'actions.

Des actions nouvelles sont alors proposées avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BANK OF AFRICA sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

1.6.4. Provisions de passif

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant sont incertains.

3 critères sont prévus par la norme pour la constitution de la provision pour risques et charges :

obligation actuelle envers un tiers.

Probabilité de sortie de ressources pour éteindre l'obligation.

fabilité de l'évaluation de cette sortie de ressource.

1.6.5. Impôt exigible et différé :

L'impôt exigible est calculé sur la base des règles et taux appliqués dans les pays d'implantation du Groupe.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Un impôt différé passif correspond à un impôt différé à payer. Il est reconnu pour toutes les différences

temporelles taxables à l'exception des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.

Un impôt différé actif correspond à un impôt à récupérer dans le futur. Il est constaté pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Le Groupe a opté pour l'appréciation de la probabilité de récupération des actifs d'impôt différé.

Les impôts différés dont la probabilité de recouvrement est incertaine ne sont pas activés. La probabilité de recouvrement est appréhendée par les business plan des sociétés concernées.

L'interprétation IFRIC 23 :

Cette interprétation vient compléter la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » qui contient des dispositions relatives à la reconnaissance et à l'évaluation des passifs ou actifs d'impôts, courants ou différés.

Cette interprétation traite des risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat. L'interprétation s'applique à la détermination des éléments liés à l'impôt sur le résultat, lorsqu'il y a une incertitude sur les traitements retenus par une entité en la matière, au regard des dispositions fiscales applicables. Le risque fiscal provient, par nature, de l'incertitude liée à une position fiscale retenue par l'entité et qui pourrait être remise en cause par l'administration fiscale.

Deux options de transition sont possibles pour appliquer l'interprétation, de manière :

Totalement rétrospective sous réserve que la société dispose de l'information nécessaire sans tenir compte des circonstances survenues au fil du temps ; ou

Partiellement rétrospective, en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture de l'exercice au cours duquel l'interprétation est appliquée pour la première fois. Dans ce cas, l'information comparative du premier exercice d'application n'est pas retraitée.

Le Groupe a choisi la méthode de transition partiellement rétrospective pour cette interprétation en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2019.

1.6.6. Tableau des flux de trésorerie

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux



immeubles de placement, aux actifs financiers évalués au coût amorti et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.6.7. Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des États financiers du Groupe exige des responsables des métiers la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des États financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les États financiers.

Les estimations ayant un effet significatif sur les comptes concernent principalement :

Les dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire;

Par ailleurs, d'autres estimations sont effectuées par le management et concernent essentiellement :

Les tests de dépréciation effectués sur les écarts d'acquisition ;

Les provisions pour les avantages au personnel ;

La détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

II. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

2.1. MARGE D'INTERETS

Le poste « Marge d'intérêts » comprend les produits (charges) d'intérêts nets liés aux opérations avec la clientèle, aux opérations interbancaires, aux titres de créance émis par le Groupe, au portefeuille de négoce (titres à revenu fixe, opérations de pension, opérations de prêts/emprunts et dettes représentées par un titre), aux instruments de dettes.

	déc-22			déc-21		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	11 028 835	2 901 832	8 127 003	10 712 204	2 957 334	7 754 870
Comptes et prêts/emprunts	10 354 978	2 861 887	7 493 091	10 051 571	2 934 828	7 116 743
Opérations de pensions	0	39 945	-39 945	0	22 506	-22 506
Opérations de location-financement	673 857	0	673 857	660 633	0	660 633
Opérations interbancaires	1 156 604	1 335 517	-178 913	638 021	1 017 289	-379 268
Comptes et prêts/emprunts	1 143 133	1 005 231	137 902	633 913	790 789	-156 876
Opérations de pensions	13 471	330 286	-316 815	4 108	226 500	-222 392
Emprunts émis par le Groupe		703 521	-703 521		748 611	-748 611
Instruments à la juste valeur sur capitaux propres			0			0
Instruments de dette	4 677 716		4 677 716	4 282 980		4 282 980
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	16 863 155	4 940 870	11 922 285	15 633 205	4 723 235	10 909 970

(En milliers de DH)

2.2. COMMISSIONS NETTES

	déc-22			déc-21		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	3 457 864	418 568	3 039 296	2 528 517	176 181	2 352 336
avec les établissements de crédit			-			-
avec la clientèle	2 081 485		2 081 485	1 808 981		1 808 981
sur titres	223 752	64 947	158 805	220 158	84 677	135 481
de change	1 152 627	353 621	799 006	499 378	91 504	407 873
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	865 292	607 774	257 518	741 783	306 550	435 233
Produits nets de gestion d'OPCVM			-			-
Produits nets sur moyen de paiement	498 031	129 109	368 922	416 362	99 990	316 372
Assurance			-			-
Autres	367 261	478 665	-111 404	325 421	206 560	118 861
Produits nets de commissions	4 323 156	1 026 342	3 296 814	3 270 301	482 732	2 787 569

(En milliers de DH)

La marge sur commissions recouvre les commissions sur les opérations sur le marché interbancaire et le marché monétaire, les opérations avec la clientèle, les opérations sur titres, les opérations de change, les engagements sur titres, les instruments financiers à terme et les services financiers.



2.3. GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

Ce poste regroupe tous les éléments de résultat (à l'exception des produits et charges d'intérêts, qui apparaissent dans la rubrique « Marge d'intérêts », ainsi qu'il est décrit ci-dessus) afférents aux instruments financiers gérés au sein du portefeuille de négoce.

Ceci recouvre les plus-values et moins-values de cessions, les plus-values et moins-values liées à l'évaluation à la valeur de marché.

	déc-22			déc-21		
	Sur actifs de transactions	Sur autres actifs à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	-331 591	109 002	-222 589	272 829	94 185	367 014
Instruments financiers dérivés	50 470		50 470	-71 747		-71 747
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
TOTAL	-281 121	109 002	-172 119	201 082	94 185	295 267

(En milliers de DH)

2.4. RÉMUNÉRATIONS DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS EN CP NON RECYCLABLES

	déc-22	déc-21
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en CP non recyclables (Dividendes)	201 412	206 498
TOTAL	201 412	206 498

(En milliers de DH)

2.5. PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	déc-22			déc-21		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance			0			0
Produits nets des immeubles de placement	0	0	0	0	0	0
Produits nets des immobilisations en location simple	286 542	117 770	168 772	260 314	111 152	149 162
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	0	0	0	0	0	0
Divers autres produits et charges bancaires	446 671	527 034	-80 363	458 715	375 014	83 700
Autres produits d'exploitation non bancaires	340 417	52 810	287 607	288 528	113 613	174 915
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	1 073 630	697 614	376 016	1 007 557	599 779	407 777

(En milliers de DH)

2.6. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	déc-22	déc-21
Charges de Personnel	4 135 071	3 950 023
Impôts et Taxes	288 265	269 381
Charges Externes	2 677 657	2 520 879
Autres Charges Générales d'Exploitation	217 769	167 751
Dotation aux Amortissements et aux Provisions des Immobilisations Incorporelles et Corporelles	962 165	1 048 117
Charges Générales d'Exploitation	8 280 927	7 956 150

(en milliers de DH)

2.7. COÛT DU RISQUE

	déc-22	déc-21
Dotations nettes aux dépréciations	-1 601 496	-1 744 050
Bucket 1	-409 793	-509 350
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	4 849	9 589
Dont Prêts et créances à la clientèle	-161 375	-11 099
Dont Engagements hors bilan	-2 253	5 823
Dont Instruments de dettes	-251 014	-513 663
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Bucket 2	53 411	224 143
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-1 690	329
Dont Prêts et créances à la clientèle	55 108	222 520
Dont Engagements hors bilan	-7	1 294
Dont Instruments de dettes		
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Bucket 3	-1 245 114	-1 458 843
Dont Prêts et créances sur les EC et OA	-2 401	-2 602
Dont Prêts et créances à la clientèle	-116 218	-1 397 630
Dont Engagements hors bilan	-80 531	-58 610
Dont Instruments de dettes		
Dont Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP Recyclable		
Récupérations sur créances amorties	133 919	68 849
Pertes sur créances irrécouvrables	-895 980	-892 273
Autres	-282 790	-357 257
Coût du risque	-2 646 347	-2 924 731

2.8. GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

	déc-22	déc-21
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	30 841	21 122
Plus-values de cession	30 841	21 122
Moins-value de cession		
Autres		2 798
Gains ou pertes sur autres actifs	30 841	23 920



2.9. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

2.9.1. Impôts courants et impôts différés

	déc-22	déc-21
Impôts courants	1 290 422	981 203
Impôts différés	2 443 684	2 466 604
Actifs d'impôts courants et différés	3 734 106	3 447 807
Impôts courants	1 551 727	1 357 479
Impôts différés	1 179 479	1 187 570
Passifs d'impôts courants et différés	2 731 205	2 545 049

(en milliers de DH)

2.9.2. Charge nette de l'impôts sur les bénéfices

	déc-22	déc-21
Charge d'impôts courants	-1 190 118	-1 146 929
Charge nette d'impôts différés de l'exercice	-140 017	161 474
Charges nette de l'impôt sur les bénéfices	-1 330 135	-985 455

(en milliers de DH)

2.9.3. Le taux effectif d'impôt

	déc-22	déc-21
Résultat avant impôt	4 870 310	3 834 831
Charges d'impôt sur les bénéfices	-1 330 135	-985 455
Taux d'impôt effectif moyen	27,3%	25,7%

(en milliers de DH)

III. INFORMATION SECTORIELLE

L'information comptable et financière est déclinée en quatre pôle d'activité :

- Banque au Maroc : BANK OF AFRICA Activité Maroc ;
- Gestion d'actif : BMCE Capital, BMCE Capital Bourse, BMCE Capital Gestion ;
- Services Financiers Spécialisés : Salafin, Maghrébaïl, Maroc Factoring, Acmar ;
- Activités à l'International : BANK OF AFRICA UK, BANK OF AFRICA Europe, Banque de Développement du Mali, LCB Bank, BOA Group.

3.1. RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	déc.-22					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	5 380 072	14 428	647 955	-5 392	5 885 222	11 922 285
Marge sur commissions	1 196 321	169 444	37 329	0	1 893 720	3 296 814
Produits nets bancaires	6 182 770	345 909	700 557	163 378	8 231 795	15 624 409
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 304 538	-287 853	-259 881	-119 576	-4 309 079	(8 280 927)
Résultat Brut d'exploitation	2 878 231	58 056	440 676	43 802	3 922 716	7 343 481
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-553 111	-54 330	-163 823	-6 091	-552 780	(1 330 135)
Résultat Part du groupe	815 696	85 711	127 626	20 280	1 255 299	2 304 613

(en milliers de DH)

	déc.-21					
	BANQUE AU MAROC	GESTION D'ACTIFS ET BANQUE D'AFFAIRES	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	TOTAL
Marge d'Intérêt	5 001 647	-1 913	602 005	-4 691	5 312 925	10 909 972
Marge sur commissions	1 096 598	171 535	22 799	0	1 496 637	2 787 569
Produits nets bancaires	6 220 469	362 145	640 694	144 469	7 239 306	14 607 082
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-3 344 240	-282 656	-259 892	-110 973	-3 958 390	(7 956 151)
Résultat Brut d'exploitation	2 876 229	79 489	380 801	33 496	3 280 916	6 650 932
Charge ou Produit d'impôt sur le résultat	-523 605	-60 381	-151 475	-6 247	-243 746	(985 455)
Résultat Part du groupe	816 443	94 850	130 607	-23 111	988 423	2 007 213

(en milliers de DH)



3.2. ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

	déc.-22					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
TOTAL BILAN	233 204 554	843 156	16 976 188	168 540	131 962 121	383 154 559
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 901 919	8 809	24 725	5 028	2 188 039	6 128 520
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	133 434 271	0	15 836 020	1	60 198 941	209 469 233
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	42 301 200	103 052	861	0	1 456 019	43 861 132
Titres au coût amorti	12 637 870	0	0	0	38 661 333	51 299 202
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	155 264 736	0	647 357	0	90 267 553	246 179 646
FONDS PROPRES	20 040 335	492 999	1 537 563	(236 899)	10 007 762	31 841 759

(en milliers de DH)

	déc.-21					TOTAL
	BANQUE AU MAROC	Gestion d'actifs et Banque d'affaires	SERVICES FINANCIERS SPECIALISES	AUTRES ACTIVITES	ACTIVITES INTERNATIONALES	
TOTAL BILAN	212 670 867	974 889	16 397 075	112 191	114 902 832	345 057 853
ELEMENTS D'ACTIF						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3 401 795	13 468	22 987	5 028	3 234 782	6 678 060
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	129 816 529	0	15 575 842	1	51 627 835	197 020 207
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 604 594	127 606	861	0	678 570	36 411 631
Titres au coût amorti	8 940 604	0	0	0	29 986 285	38 926 888
ELEMENTS DU PASSIF						
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	140 432 011	0	681 183	0	77 860 047	218 973 241
FONDS PROPRES	19 445 454	454 028	1 603 473	(241 601)	8 237 763	29 499 117

(en milliers de DH)

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

4.1. VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX

	déc.-22	déc.-21
VALEURS EN CAISSE	4 942 621	4 035 720
BANQUES CENTRALES	13 467 863	15 677 912
TRESOR PUBLIC	10 695	18 655
SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	4 677	4 765
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	13 483 235	15 701 332
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	18 425 856	19 737 051

(en milliers de DH)

4.2. ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	déc.-22			déc.-21		
	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Actifs/Passifs financiers détenus à des fins de transactions	Autres actifs/ Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
Titres de créance négociables	34 223 390	-	34 223 390	23 624 711	-	23 624 711
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	32 004 837	-	32 004 837	21 830 202	-	21 830 202
Autres titres de créances négociables	2 218 554	-	2 218 554	1 794 508	-	1 794 508
Obligations	1 792 635	-	1 792 635	845 949	-	845 949
Obligations d'Etat	807 312	-	807 312	489 311	-	489 311
Autres obligations	985 322	-	985 322	356 638	-	356 638
Actions et autres titres à revenu variable	6 314 522	1 555 980	7 870 502	11 082 442	807 037	11 889 479
Opérations de pension						
Prêts	-	-	-	-	-	-
aux établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
à la clientèle entreprises	-	-	-	-	-	-
à la clientèle particuliers	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction	-25 396	0	-25 396	51 492	0	51 492
Instruments dérivés de cours de change	-25 396	0	-25 396	51 492	0	51 492
Instruments dérivés de taux d'intérêt	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés sur actions	0	0	0	0	0	0
Instruments dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres instruments dérivés	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	42 305 151	1 555 980	43 861 131	35 604 594	807 037	36 411 631
dont titres prêtés	-	-	-	-	-	-
hors actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT						
Emprunts de titres et ventes à découvert						
Opérations de pension						
Emprunts						
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Clientèle Entreprises	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre						
Instruments financiers dérivés de transactions						
Instruments dérivés de cours de change	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	-	-	-	-	-	-

4.3. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes	Valeur Au Bilan	Gains Latents	Pertes Latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	553 274	-	-99 328	1 708 897	12 459	-109 407
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 575 246	1 703 095	-608 159	4 969 163	1 618 324	-589 865

(en milliers de DH)



4.4. TITRES AU COÛT AMORTI

	déc-22	déc-21
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	9 547 421	5 289 826
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	8 795 435	4 489 117
Autres Titres de Créances Négociables	751 986	800 709
Obligations	42 943 467	34 572 774
Obligations d'Etat	38 626 994	31 424 962
Autres Obligations	4 316 473	3 147 812
Dépréciations	-1 191 686	-935 711
TOTAL DES INSTRUMENTS DE DETTES EVALUES AU COUT AMORTI	51 299 202	38 926 888

(en milliers de DH)

4.5. OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT AU COUT AMORTI

	déc-22	déc-21
Comptes à vue	11 922 968	9 832 598
Prêts	14 349 694	11 116 163
<i>Dont prêts de trésorerie JJ</i>	<i>490 274</i>	<i>338 224</i>
Opérations de pension	133 014	137 872
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	26 405 676	21 086 633
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-81 655	-85 152
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	26 324 021	21 001 481

(en milliers de DH)

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	déc-22	déc-21
Comptes à vue	7 209 171	5 788 333
Emprunts	30 825 986	28 605 406
<i>Dont emprunt de trésorerie JJ</i>	<i>1 507 129</i>	<i>1 428 135</i>
opérations de pension	27 696 319	25 890 248
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	65 731 476	60 283 987

(en milliers de DH)

4.6. PRÊTS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AU COUT AMORTI

	31-déc-22	31-déc-21
Comptes ordinaires débiteurs	21 434 885	21 271 250
Prêts consentis à la clientèle	176 367 379	163 038 442
Opérations de pension	13 636 192	14 644 680
Opérations de location-financement	15 859 122	14 959 186
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	227 297 577	213 913 559
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-17 828 345	-16 893 353
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	209 469 232	197 020 206

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	31-déc-22	31-déc-21
Banque au Maroc	133 434 271	129 816 529
Services Financiers Spécialisés	15 836 020	15 575 842
Activités à l'international	60 198 941	51 627 835
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	1,00	1,00
Total en principal	209 469 232	197 020 206
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	209 469 232	197 020 206

(en milliers de DH)

VENTILATION DES CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	31-déc-22	31-déc-21
Maroc	149 270 291	145 392 371
Afrique	56 585 407	47 550 569
Europe	3 613 534	4 077 266
Total en principal	209 469 232	197 020 207
Dettes rattachées		
Valeur au bilan	209 469 232	197 020 207

(en milliers de DH)

VENTILATION DES PRÊTS & CRÉANCES ET DES DÉPRECIATIONS PAR BUCKET

	Créances et Engagements			31/12/2022				
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	Dépréciation BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	563 824	-	-	563 824	10 550	-	-	10 550
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	563 824			563 824	10 550			10 550
Actifs Financiers au coût amorti	267 881 614	17 383 920	20 928 606	306 194 140	2 842 458	2 437 599	13 821 627	19 101 685
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 295 784	104 048	5 844	26 405 676	73 053	2 897	5 704	81 655
Prêts et créances sur la clientèle	189 094 943	17 279 872	20 922 762	227 297 577	1 577 719	2 434 702	13 815 923	17 828 345
Titres de dettes	52 490 888			52 490 888	1 191 686			1 191 686
Total Actif	268 445 438	17 383 920	20 928 606	306 757 964	2 853 008	2 437 599	13 821 627	19 112 234
Total Hors Bilan	52 677 148	202 590	218 191	53 097 929	203 766	728	198 529	403 023

	Créances et Engagements			31/12/2021				
	BUCKET 1	BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL	BUCKET 1	Dépréciation BUCKET 2	BUCKET 3	TOTAL
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 728 503	-	-	1 728 503	19 606	-	-	19 606
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par CP recyclables	1 728 503			1 728 503	19 606			19 606
Actifs Financiers au coût amorti	235 322 843	19 728 446	19 811 502	274 862 792	2 437 089	2 488 478	12 988 649	17 914 216
Prêts et créances sur les établissements de crédit	21 039 082	41 369	6 182	21 086 634	79 576	539	5 037	85 152
Prêts et créances sur la clientèle	174 421 162	19 687 077	19 805 320	213 913 559	1 421 802	2 487 939	12 983 612	16 893 353
Titres de dettes	39 862 599			39 862 599	935 711	-		935 711
Total Actif	237 051 346	19 728 446	19 811 502	276 591 295	2 456 695	2 488 478	12 988 649	17 933 822
Total Hors Bilan	47 468 431	178 786	129 624	47 776 841	201 288	947	120 387	322 622



DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	déc-22	déc-21
Comptes ordinaires créditeurs	148 874 854	132 539 204
Comptes à terme	33 787 630	31 794 130
Comptes d'épargne	45 962 805	42 213 080
Bons de caisse	3 483 733	4 004 929
Opérations de pension	4 882 677	159 156
Autres comptes créditeurs	9 187 946	8 262 741
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	246 179 646	218 973 241

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	déc-22	déc-21
Banque au Maroc	155 264 736	140 432 011
Services Financiers Spécialisés	6 47 357	6 81 183
Activités à l'international	90 267 553	77 860 047
Gestion d'actifs	0	0
Autres Activités	0	0
Total en principal	246 179 646	218 973 241
Dettes rattachées	0	0
Valeur au bilan	246 179 646	218 973 241

(en milliers de DH)

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	déc-22	déc-21
Maroc	155 912 093	141 113 194
Afrique	89 366 493	76 420 029
Europe	9 010 600	1 440 017
Total en principal	246 179 646	218 973 241
Dettes rattachées	0	0
Valeur au bilan	246 179 646	218 973 241

(en milliers de DH)

4.7. DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

	déc-22	déc-21
Autres dettes représentées par un titre	9 167 945	11 828 034
titres de créances négociables	9 167 945	11 828 034
emprunts obligataires	0	0
Dettes subordonnées	12 100 668	10 597 210
Emprunt subordonné	12 100 668	10 597 210
à durée déterminée	9 100 668	7 597 210
à durée indéterminée	3 000 000	3 000 000
Titres subordonnés	0	0
à durée déterminée	0	0
à durée indéterminée	0	0
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	0	0
Total	21 268 613	22 425 244

(en milliers de DH)

4.8. IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

	déc-22	déc-21
Impôts courants	1 290 422	981 203
impôts différés	2 443 684	2 466 604
Actifs d'impôts courants et différés	3 734 106	3 447 807
Impôts courants	1 551 727	1 357 479
impôts différés	1 179 479	1 187 570
Passifs d'impôts courants et différés	2 731 205	2 545 049

(en milliers de DH)

4.9. COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

	déc-22	déc-21
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	174 881	176 286
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	65 557	133 348
Comptes d'encaissement	483 576	399 022
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	1 340 040	1 548 872
Debiteurs Divers	6 059 844	3 983 177
Comptes de liaison	253 365	257 273
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	8 377 263	6 497 977
Dépôts de garantie reçus	19 935	6 297
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	2 803 337	147 509
Comptes d'encaissement	1 429 559	1 593 413
charges à payer et produits constatés d'avance	1 844 722	1 357 115
Autres créditeurs et passifs divers	7 845 367	6 613 363
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	13 942 921	9 717 696

(en milliers de DH)



4.10. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

	déc-22	déc-21
ACMAR	27 172	27 312
Banque de Développement du Mali	702 404	629 469
Eurafric	-25 053	-23 337
AFRICA MOROCCO LINKS	61 919	6 559
Société Conseil Ingénierie et Développement	149 604	145 843
Bank Al Tamwil wal Inmaa	133 143	92 351
PARTICIPATIONS DANS SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCES CHEZ BOA	166 361	125 359
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	1 215 549	1 003 557

Données financières publiées en normes comptables locales par les principales sociétés mises en équivalence

	Total du bilan Déc 2022	Produit net bancaire-chiffre d'affaires Déc 2022	Résultat de la filiale	Contribution dans le Résultat net part du groupe Déc 2022
ACMAR	566 549	173 479	31 497	6 299
Banque de Développement du Mali	22 349 541	885 870	291 296	90 551
Africa Morocco Links	331 990	530 027	45 000	22 950
Eurafric	298 476	517 083	2 449	-1 686
Société Conseil Ingénierie et Développement	577 750	235 436	16 778	6 527
Bank Al Tamwil wal Inmaa	700 302	12 073	-34 242	-19 326

(en milliers de DH)

4.11. IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	déc-22		déc-21	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur
Immobilisations corporelles	17 982 888	9 422 114	8 560 774	17 029 325
Terrains et constructions	5 699 703	1 504 559	4 195 144	5 624 844
Équipement, Mobilier, Installations	5 157 588	3 551 025	1 606 563	4 922 622
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0
Autres immobilisations	7 125 597	4 366 530	2 759 067	6 481 859
Immobilisations incorporelles	2 798 281	1 505 602	1 292 679	3 164 734
Logiciels informatiques acquis	2 072 821	1 297 062	775 758	2 422 268
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	725 460	208 539	516 921	742 466
Immeubles de placements	3 918 104	483 991	3 434 112	3 878 551

(en milliers de DH)

Tableau de variation des immobilisations corporelles

	déc-22	déc-21
Valeur nette au 1^{er} janvier	8 517 858	8 945 177
Acquisition de l'exercice	731 637	535 746
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(723 938)	(480 423)
Cession de l'exercice	92 987	(329 024)
Autres variations	(57 770)	(153 618)
Valeur nette en fin d'exercice	8 560 774	8 517 858

Tableau de variation des immobilisations incorporelles

	déc-22	déc-21
Valeur nette au 1^{er} janvier	1 222 904	1 310 014
Acquisition de l'exercice	466 799	420 407
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux amortissements	(144 050)	(214 030)
Cession de l'exercice	(608 547)	(85 803)
Autres variations	355 574	(207 684)
Valeur nette en fin d'exercice	1 292 679	1 222 904

Tableau de variation des immeubles de placement

	déc-22	déc-21
Valeur nette au 1^{er} janvier	3 560 318	3 684 810
Acquisition de l'exercice	45 137	9 350
Entrées de périmètre	-	-
Dotations aux Amortissements & Dépréciations	(171 344)	(188 468)
Cession de l'exercice	-	(19 247)
Autres variations	-	73 873
Valeur nette en fin d'exercice	3 434 112	3 560 318

CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Détail des charges des contrats de location	déc-22	déc-21
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-58 822	-55 985
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-292 281	-251 602

ACTIF AU TITRE DES DROITS D'UTILISATION

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	déc-22	déc-21
Immobilisations corporelles	8 560 774	8 517 858
Dont droits d'utilisation	1 176 079	1 232 526

PASSIF AU TITRE DE LA DETTE LOCATIVE

Passifs au titre de la dette locative	déc-22	déc-21
Compte de régularisation et autres passifs	13 942 922	9 717 696
Dont dette locative	1 220 525	1 259 985

4.12. ECARTS D'ACQUISITION

	déc-22	déc-21
Valeur brute comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	1 032 114	1 032 114
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	1 032 114	1 032 114
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	1 032 114	1 032 114

(en milliers de DH)

Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

	Valeur nette comptable 31/12/2022	Valeur nette comptable 31/12/2021
Maghrébaïl	10 617	10 617
Banque de développement du Mali	3 588	3 588
SALAFIN	184 978	184 978
Maroc Factoring	1 703	1 703
BMCE CAPITAL BOURSE	2 618	2 618
BMCE International (Madrid)	3 354	3 354
BANK OF AFRICA	711 976	711 976
LOCASOM	98 725	98 725
CID	14 555	14 555
TOTAL GROUPE	1 032 114	1 032 114

Test de sensibilité au changement des hypothèses

(en milliers de DH)	BOA Group	SALAFIN	LOCASOM
Taux d'actualisation	19,00%	13,50%	7,00%
Variation défavorable de 50 points de base	-543 030	-33 870	-58 323
Variation favorable de 50 points de base	263 592	36 908	70 537

4.13. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	déc-22	déc-21
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	1 613 520	1 407 895
Dotations aux provisions	372 212	708 868
Reprises de provisions	-473 333	-334 954
Autres mouvements	-53 461	-168 289
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	1 458 938	1 613 520

(en milliers de DH)	Risques légaux et fiscaux	Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Engagements de prêts et garanties (Les EPS)	Contrats déficitaires	Autres provisions	Valeur comptable totale
Solde d'ouverture	79 966	526 965	319 854	0	686 736	1 613 520
Dotations	49 154	23 972	82 791	0	216 296	372 212
Montants utilisés	-26 181	0	-43 690	0	-403 462	-473 333
Autres mouvements	1 772	-74 294	41 525	0	-22 465	-53 461
Solde de clôture	104 711	476 643	400 480	0	477 105	1 458 938



4.14. JUSTE VALEUR

4.14.1. Valeur de marché des actifs et passifs comptabilisés au coût amorti

	31-déc-22		31-déc-21	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	26 324 021	26 333 333	21 001 481	21 012 477
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	209 469 232	210 397 910	197 020 207	198 167 351
Titres au coût amorti	51 299 202	50 527 202	38 926 888	39 154 223
Immeubles de placement	3 434 112	3 503 752	3 560 318	3 629 958
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	65 731 476	65 731 476	60 283 987	60 283 987
Dettes envers la clientèle	246 179 646	246 179 646	218 973 241	218 973 241
Titres de créance émis	9 167 945	9 167 945	11 828 034	11 828 034
Dettes subordonnées	12 100 668	12 100 668	10 597 210	10 597 210

4.14.2. Répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS 7

	31-déc-22			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	43 861 132	-	-	43 861 132
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	42 305 151			42 305 151
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 555 980			1 555 980
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	884 366	- 5 244 154		6 128 520
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	553 274			553 274
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	331 092	5 244 154		5 575 246
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

	31-déc-21			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	36 411 631	-	-	36 411 631
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions	35 604 594			35 604 594
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	807 037			807 037
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2 020 920	- 4 657 140		6 678 060
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 708 897			1 708 897
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	312 023	4 657 140		4 969 163
PASSIFS FINANCIERS				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction				
Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option				
Instruments financiers dérivés de couverture				

4.14.3. Hiérarchie de la Juste des actifs et des passifs comptabilisés au coût amorti

(en milliers de DH)	31-déc-22			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		26 333 333		26 333 333
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		210 397 910		210 397 910
Titres au coût amorti		50 527 202		50 527 202
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		65 731 476		65 731 476
Dettes envers la clientèle		246 179 646		246 179 646
Titres de créance émis		9 167 945		9 167 945
Dettes subordonnées		12 100 668		12 100 668

(en milliers de DH)	31-déc-21			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti		21 012 477		21 012 477
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti		198 167 351		198 167 351
Titres au coût amorti		39 154 223		39 154 223
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		60 283 987		60 283 987
Dettes envers la clientèle		218 973 241		218 973 241
Titres de créance émis		11 828 034		11 828 034
Dettes subordonnées		10 597 210		10 597 210

	31/12/2022						31/12/2021							
	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée	Total	A Vue	de J/J à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Echéance non déterminée	Total
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	18 426						18 426	19 737						19 737
Actifs financiers à la juste valeur par résultat							0							0
- Actifs financiers détenus à des fins de transactions							42 305	42 305						35 605
- Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat							1 556	1 556						807
Instruments dérivés de couverture							0	0						0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							0							0
- Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			51	109	393		553							1 709
- Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables							5 575	5 575						4 969
Titres au coût amorti	3 473	6 714	23 469	17 644			51 299	1 203	2 586	24 801	10 337			38 927
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	13 846	930	602	6 959	2 839	1 149	26 324	11 702	723	516	5 386	2 078	597	21 001
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	20 212	37 788	29 281	53 728	53 604	14 856	209 469	20 974	35 161	24 684	49 655	50 309	16 237	197 020
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							0							0
Placements des activités d'assurance							0							0
Actif d'impôt exigible						1 290	1 290						981	981
Actif d'impôt différé						2 443	2 443						2 467	2 467
Comptes de régularisation et autres actifs						8 377	8 377						6 498	6 498
Participations dans les entreprises mises en équivalence						1 216	1 216						1 004	1 004
Immeubles de placement						3 434	3 434						3 560	3 560
Immobilisations corporelles						8 561	8 561						8 518	8 518
Immobilisations incorporelles						1 293	1 293						1 223	1 223
Ecart d'acquisition						1 032	1 032						1 032	1 032
TOTAL ACTIFS	52 484	42 242	36 706	84 550	74 086	93 087	383 154	52 413	37 087	27 786	79 842	62 723	85 207	345 058
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux							0							0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat							0							0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 040	41 854	5 296	8 445	96		65 731	7 704	41 862	5 018	4 663	1 037		60 284
Dettes envers la clientèle	204 631	18 081	22 743	715		10	246 179	181 414	9 825	25 818	1 896		19	218 972
Titres de créance émis		1 467	2 434	5 267			9 168		585	3 427	7 816			11 828
Passif d'impôt exigible							1 552	1 552						1 357
Passif d'impôt différé							1 179	1 179						1 188
Comptes de régularisation et autres passifs							13 943	13 943						9 718
Provisions							1 459	1 459						1 614
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie			1 201	5 400	5 500		12 101			6 200	4 397			10 597
Capitaux Propres							31 841	31 841						29 500
TOTAL PASSIFS	214 671	62 603	30 472	19 827	5 596	49 984	383 154	189 118	52 272	34 263	20 575	5 434	43 396	345 058
GAPS DE LIQUIDITE	-162 187	-20 362	6 234	64 723	68 490	43 103	0	-136 705	-15 185	-6 477	59 267	57 289	41 811	0



V. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	déc-22	déc-21
Engagements de financements donnés	20 503 847	18 579 858
Aux établissements de crédit	1 466 539	2 121 021
A la clientèle	19 037 308	16 458 837
Ouverture de crédit		
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	1 416 417	1 349 237
des établissements de crédit	1 416 417	1 349 237
de la clientèle	-	-

» Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition d'un autre établissement de crédit des concours de trésorerie, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle.

Cette rubrique enregistre les engagements de mettre à la disposition de la clientèle des concours de trésorerie, tels les ouvertures de crédits confirmés et les engagements de substitution sur émission de titres.

» Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements de financement reçus des autres établissements de crédit, tels les accords de refinancement et les engagements de substitution sur émission de titres.

5.2. ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	déc-22	déc-21
Engagements de garantie donnés	32 594 082	29 196 984
D'ordre des établissements de crédit	10 438 991	8 226 174
D'ordre de la clientèle	22 155 091	20 970 810
Cautions administratives et fiscales et autres cautions		
Autres garanties d'ordre à la clientèle		
Engagements de garantie reçus	107 493 452	105 479 486
des établissements de crédit	103 586 844	101 912 528
de l'état et d'autres organismes de garantie	3 906 608	3 566 958

» Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un établissement de crédit si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit et assimilés.

» Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

Cette rubrique enregistre les engagements d'assurer la charge d'une obligation souscrite par un client, si ce dernier n'y satisfait pas lui-même. Cette rubrique recouvre les cautions en faveur de l'administration publique, les cautions immobilières, etc.

» Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés

Cette rubrique recense les cautions, avals et autres garanties reçues d'établissements de crédit..

» Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers

Cette rubrique enregistre les garanties reçues de l'Etat et d'organismes de garantie divers.

VI. REMUNERATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1. Descriptif de la méthode d'évaluation

Les avantages aux personnels comptabilisés correspondent à la médaille de travail et à l'indemnité de fin de carrière. L'évaluation de l'engagement relatif à ces deux avantages précités a été réalisée en suivant la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par IAS 19.

» Régime de la caisse mutualiste interprofessionnelle marocaine

La Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine (CMIM) est une mutuelle privée. Cette mutuelle assure aux salariés un certain niveau de remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation ou chirurgicaux. Il s'agit d'un régime de couverture médicale postérieur à l'emploi car ouvert aux retraités.

La CMIM est un régime multi employeur. Ne pouvant pas déterminer la quote-part d'engagement revenant à BANK OF AFRICA (au même titre que l'ensemble des autres adhérents à la CMIM), en IFRS, les charges sont enregistrées sur l'exercice. Aucune provision n'est à constater au titre de ce régime.

6.2. SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

6.2.1. Provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme accordés aux salariés

	déc-22	déc-21
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	476 642	526 965
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	476 642	526 965

NB: la provision sur les avantages aux personnels évalués conformément à IAS 19 est comptabilisée dans le poste « Provisions pour risques et charges » du Passif.

6.2.2. Hypothèses de base des calculs

L'analyse de sensibilité appliquée sur les deux principales hypothèses actuarielles retenues pour les régimes de prestations (indemnités de fin de carrière, Médailles du travail) au 31 Décembre 2022 ressort comme suit :

Indemnité de fin de carrière	Variation Taux -50 pb	Variation Taux +50 pb
Taux d'actualisation	10 183	-9 352
taux de croissance des salaires	-10 012	10 826
Médaille du travail	Variation Taux 50- pb	Variation Taux 50+ pb
Taux d'actualisation	12 902	-12 047
taux de croissance des salaires	-14 755	15 720

Hypothèses économiques	déc-22
Taux d'actualisation	2,43%
Taux de croissance des salaires long terme (inflation incluse)	2%
Taux de charges sociales patronales	10,96%
Hypothèses démographiques	
Modalités de départ en retraite	Départ Volontaire
Age de Départ en retraite	60 ans
Table de mortalité	PM 60/64 - PF 60/64

Le taux d'actualisation se base sur le taux de référence du marché secondaire des Bons du trésor (courbe des taux) – Duration : 22 ans environ.

6.2.3. Coût des régimes postérieurs à l'emploi

	déc-22	déc-21
Charge normal de l'exercice	-37 663	-9 192
Charge d'intérêt	-11 550	-13 498
Rendements attendus des fonds		
Indemnités supplémentaires		
Autre	53 547	
Coût net de la période	4 334	-22 690
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

6.2.4. Evolution de la provision inscrite au bilan

	déc-22	déc-21
Dette actuarielle d'ouverture	526 965	504 275
Charge normale de l'exercice	32 499	-26 867
Charge d'intérêt	11 550	13 498
Pertes / Gains actuariels	-53 547	
Autres écarts actuariels	-45 988	
Amortissement des gains et pertes nettes		
Prestations versées	-20 077	36 059
Indemnités supplémentaires		
Autre	25 241	
Dette actuarielle de clôture	476 643	526 965
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

VII. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1. ÉVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

7.1.1. Résultat par action

	déc-22	déc-21
CAPITAL (EN MAD)	2 087 698 270	2 056 066 480
Nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de l'année	208 769 827	205 606 648
Résultat Part groupe (EN MAD)	2 304 612 879	2 007 214 033
Résultat par Action (EN MAD)	11,04	9,76
Résultat dilué par Action (EN MAD)	11,04	9,76

7.1.2. Opérations réalisées sur le capital

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire	En MAD
Nombres d'actions au 31 décembre 2018	179 463 390	10	1 794 633 900
Nombres d'actions au 31 décembre 2019	199 820 500	10	1 998 205 000
Nombres d'actions au 31 décembre 2020	205 606 648	10	2 056 066 480
Nombres d'actions au 31 décembre 2021	205 606 648	10	2 056 066 480
Nombres d'actions au 31 décembre 2022	208 769 827	10	2 087 698 270

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action ;

7.2. PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
BANK OF AFRICA	Banque			Mère
BMCE CAPITAL	Banque d'Affaires	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL GESTION	Gestion d'actifs	100,00%	100,00%	I.G.
BMCE CAPITAL BOURSE	Intermédiation boursière	100,00%	100,00%	I.G.
MAROC FACTORING	Factoring	100,00%	100,00%	I.G.
MAGHREBAIL	Crédit-Bail	52,47%	52,47%	I.G.
SALAFIN	Crédit à la consommation	61,96%	61,96%	I.G.
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	100,00%	100,00%	I.G.
LCB Bank	Banque	39,42%	39,42%	I.G.
BMCE INTERNATIONAL HOLDING (BANK OF AFRICA UK)	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BANK OF AFRICA EUROPE	Banque	100,00%	100,00%	I.G.
BOA GROUP	Holding Bancaire	72,41%	72,41%	I.G.
LOCASOM	Location de voiture	100,00%	97,39%	I.G.
RM EXPERTS	Recouvrement	100,00%	100,00%	I.G.
OPERATION GLOBAL SERVICE	Services Back-Office Bancaire	100,00%	100,00%	I.G.
FCP OBLIGATIONS PLUS	OPCVM	100,00%	100,00%	I.G.
BOA UGANDA	Banque	92,24%	78,63%	I.G.
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Banque	32,38%	32,38%	M E E
EULER HERMES	Assurance	20,00%	20,00%	M E E
ACMAR	Assurance			M E E
EURAFRIC	Assurance			M E E
INFORMATION	Informatique	41,00%	41,00%	M E E
CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'études	38,90%	38,90%	M E E
AFRICA MOROCCO	Transport Maritime	51,00%	51,00%	M E E
LINKS	Transport Maritime			M E E
BANK AL TAMWIL	Banque	56,40%	56,40%	M E E
WAL INMAA	Participative			M E E



BANK OF AFRICA détient 39,42% des droits de vote de la LCB Bank, et exerce un contrôle sur cette filiale répondant aux critères énoncés dans la norme IFRS 10.

Le pouvoir: BANK OF AFRICA puise ses droits effectifs à partir du mandat de gestion qui lui a été confié par les autres actionnaires. Elle dispose de la majorité au sein du conseil d'administration avec 3 administrateurs, suivie de l'Etat congolais qui dispose de deux administrateurs.

Les rendements: BANK OF AFRICA est exposé ou a droit aux bénéfices générés par la LCB Bank à hauteur des actions dont elle dispose.

Lien entre pouvoir et rendements: BANK OF AFRICA a la charge de nommer le sénior management de la LCB Bank, ainsi elle a la capacité d'influer sur les rendements de cette entité.

7.2.1. Relation entre les sociétés consolidées du Groupe

Relation entre BANK OF AFRICA et les Sociétés faisant Partie du Périmètre de Consolidation.

Bien entendu les opérations réalisées avec les sociétés consolidées par intégration globale sont totalement éliminées des encours de fin de période. Les encours de fin de période relevant des transactions avec les sociétés consolidées par mise en équivalence et la Société Mère sont maintenus au niveau des états consolidés.

7.3. Rémunération des principaux dirigeants

7.3.1. Eléments de Rémunération des Dirigeants

	31/12/2022	31/12/2021
Avantages à court terme	9 782	26 579
Avantages postérieurs à l'emploi	263	915
Autres avantages à long terme	2 746	6 522

A noter que les avantages du personnel à court terme représentent la Rémunération fixe charges patronales comprises des Dirigeants perçue au titre de l'année 2022.

Les avantages postérieurs à l'emploi représentent les reliquats de congés à rembourser en cas de départ, tandis que les Indemnités de fin de contrat de travail englobent les primes de fin de carrières et les médailles de travail à verser aux concernés à leur départ.

7.3.2. Eléments d'Endettement des Dirigeants

	31/12/2022	31/12/2021
A. Encours crédits à court terme	34 467	58 975
B. Encours crédits immobiliers	4 487	20 560
TOTAL DES ENCOURS	38 954	79 535

7.3.3 Jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

	31/12/2022		
	Montant BRUT	Impôt Re-tenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	9 613	2 563	7 050
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	3 823	573	3 250
TOTAL	13 436	3 136	10 300

	31/12/2021		
	Montant BRUT	Impôt Re-tenue à la source	Montant net versé
Personnes physiques et morales Résidentes au Maroc	3 771	971	2 800
Personnes physiques et morales non Résidentes au Maroc	4 118	618	3 500
TOTAL	7 888	1 588	6 300

7.4. Parties liées

7.2.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif				
Prêts, avances et titres	120 072	2 405 600	116 593	14 219 857
Comptes ordinaires	120 072	483 248	104 171	1 565 192
Prêts		719 865	12 422	10 513 192
Titres		1 202 487		2 141 473
Opération de location financement				
Actif divers				25 308
Total	120 072	2 405 600	116 593	14 245 165
Passif				
Dépôts	-	41 262	2 273	12 078 370
Comptes ordinaires		41 262	2 273	1 565 182
Autres emprunts				10 513 188
Dettes représentées par un titre				2 141 168
Passif divers				25 627
Total	-	41 262	2 273	14 245 165
Engagements de financement et de garantie				
Engagements donnés			2 031	544 942
Engagements reçus				544 942

7.4.2. Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées

	Société Mère	Sociétés Soeurs	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		41 246	-354	-334 726
Intérêts et charges assimilées				394 558
Commissions (produits)		-50 599		-289 018
Commissions (charges)				76 064
Prestations de services données				
Prestations de services reçues	48 809			
Loyers reçus		-29 434	-8 488	-283 655
Autres		88 466		436 778



1 - PRINCIPES COMPTABLES FONDAMENTAUX

1.1 - Les établissements de crédit sont tenus d'établir à la fin de chaque exercice comptable des états de synthèse aptes à donner une image fidèle de leur patrimoine, de leur situation financière, des risques assumés et de leurs résultats.

1.2 - La représentation d'une image fidèle, repose nécessairement sur le respect des sept principes comptables fondamentaux préconisés par la norme Comptable Générale.

1.3 - Lorsque les opérations, événements et situations sont traduits en comptabilité dans le respect des principes comptables fondamentaux et des prescriptions du PCEC, les états de synthèse sont présumés donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, des risques assumés et des résultats de l'établissement de crédit.

1.4 - Dans le cas où l'application de ces principes et de ces prescriptions ne suffit pas à obtenir des états de synthèse une image fidèle, l'établissement de crédit doit obligatoirement fournir dans l'état des informations complémentaires (ETIC) toutes indications permettant d'atteindre l'objectif de l'image fidèle.

1.5 - Dans le cas exceptionnel où l'application stricte d'un principe ou d'une prescription se révèle contraire à l'objectif de l'image fidèle, l'établissement de crédit doit y déroger.

Cette dérogation doit être mentionnée dans l'ETIC et être dûment motivée avec indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'établissement de crédit.

1.6 - Les principes comptables fondamentaux retenus se présentent comme ci-après :

- Principe de continuité d'exploitation.
- Principe de permanence des méthodes.
- Principe du coût historique.
- Principe de spécialisation des exercices.
- Principe de prudence.
- Principe de clarté.
- Principe d'importance significative.

2.1. Présentation

Les états de synthèse comprennent :

- les comptes du Siège central
- les comptes des agences établies au Maroc
- les comptes des succursales et agences établies à l'étranger

(succursale de Paris, Shanghai, et l'agence de Tanger off Shore).

Les opérations et soldes significatifs internes entre les différentes entités sont éliminés.

2.2 Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de BANK OF AFRICA est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

2.3 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

Présentation générale des créances

• Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,

- crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

• Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.

• Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle)

• Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.

• Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

• Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

• Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses douteuses ou compromises,

- Après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré-douteuses,

- 50% pour les créances douteuses,

- 100% pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

• Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.

• Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.

• Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet. (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,

- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Portefeuilles de titres

2.5.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

2.5.2 Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction, les titres qui à l'origine sont :

- acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme dans le but d'en tirer un profit.

- détenus par l'établissement de crédit dans le cadre de son activité de mainteneur de marché, le classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock des titres fasse l'objet d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

- acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille comprenant des instruments dérivés, des titres ou d'autres instruments gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

- ou qui font l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage.

Les titres de transaction sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, frais de transaction exclus et, le cas échéant, coupon couru inclus. Les frais de transaction sont directement constatés en résultat. Les titres cédés sont évalués suivant ces mêmes règles.

2.5.3 Titres de placement.

Sont considérés comme des titres de placement, les titres à revenu fixe ou à revenu variable détenus dans une optique de placement pour une période indéterminée et que l'établissement peut être amené à céder à tout moment.

Par défaut, il s'agit de titres qui ne sont pas classés dans une autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres en provenance des catégories " Titres de l'activité de portefeuille " et " Titres de participation et parts dans les entreprises liées " font l'objet, à la date du transfert et préalablement à celui-ci, d'une évaluation selon les règles de la catégorie d'origine. ils sont transférés dans la catégorie " titres de placement " à cette valeur comptable.

Dans le cas où le titre proviendrait de la catégorie " Titres d'investissement ", il sera évalué à sa valeur nette comptable déterminée à la date du reclassement.

2.5.4 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour en procurer, sur une assez longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.



2.5.5 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la Banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des établissements de Crédit en :

- Titres de participation
- Participations dans les entreprises liées
- Titres de l'activité du portefeuille et
- Autres emplois assimilés

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

2.5.6 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

2.6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

2.7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du " taux de clôture ".

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan de l'entité étrangère (Agence de Paris) sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique (dotations) et de constitution des réserves. L'écart résultant de cette correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste «écart de conversion».

Conversion des éléments du compte de résultat à l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice. Toutefois, les éléments de compte de résultat ont été convertis au cours de clôture car cette méthode ne fait pas apparaître de différence significative par rapport à la méthode du taux moyen.

2.8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

2.9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1 an
Logiciels informatiques	5 ans
Autres éléments du fonds de commerce	non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	non amortissable
immeubles d'exploitation :	
Construits avant 1986	20 ans
Construits après 1986	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Parts des sociétés civiles	non amortissables

2.10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

2.11. Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées, à l'exception des amortissements dérogatoires, ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

2.12. Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges Intérêts

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

2.13. Charges et produits non courants

ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

2.14. Engagements de retraite

Les engagements de retraites (wissam Al Choghl, indemnités de départ à la retraite) qui ne sont pas couverts par des régimes de retraite gérés par des organismes indépendants externes (à caractère non obligatoire) ne font pas l'objet d'une provision pour risques et charges.



COMPTES SOCIAUX



Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A
140 Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Audit des états de synthèse

Opinion avec réserve

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 23 juin 2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de BANK OF AFRICA S.A qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 33.601.517 dont un bénéfice net de KMAD 1.525.093.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de BANK OF AFRICA S.A. au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion avec réserve

BANK OF AFRICA S.A dispose d'un stock d'actifs immobiliers hors exploitation, acquis par voie de dations, pour un montant total de 5 milliards de dirhams au 31 décembre 2022. En application des dispositions réglementaires en vigueur, il ressort un montant de 1 milliards de dirhams présentant des incertitudes liées à la valeur de réalisation.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre le point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue un point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport :

Risque identifié	Notre réponse d'audit
<p>Evaluation du risque de crédit sur les crédits à la clientèle</p> <p>Les crédits à la clientèle exposent BANK OF AFRICA S.A à un risque de pertes potentielles si les clients ou les contreparties s'avèrent dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de la banque.</p> <p>Des provisions destinées à couvrir ce risque sont constitués par la banque. Ces dernières sont calculées en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, des règles de la banque centrale relatives au provisionnement des créances sensibles ainsi que des politiques internes fixées par le Management de la banque.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Classer les encours de créances en créances saines, créances sensibles et créances en souffrance ; - Evaluer le montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. <p>Au 31 décembre 2022, l'encours total brut des créances à la clientèle s'élève à MMAD 140.177 (y compris les créances acquises par affacturage) ; le montant total des provisions afférentes aux créances en souffrance s'élève à MMAD 7.469.</p>	<p>Notre approche d'audit a consisté à prendre connaissance du processus mis en place par la banque dans le cadre de l'appréciation et l'estimation du risque de crédit en termes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mis en place pour la classification des créances et l'évaluation des provisions y afférentes compte tenu des garanties détenues ; • Dispositif de gouvernance mis en place en termes d'organes de gestion, comités de suivi et des contrôles clés. <p>Nous avons, par ailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectué un rapprochement entre la situation des engagements en souffrance et les provisions y afférentes avec les données comptables ; • Testé la correcte classification des créances par catégorie ; • Testé les provisions sur les créances déclassées (CES) sur la base d'un échantillon compte tenu des garanties détenues par la banque ; • Testé les provisions sur les créances sensibles (WL) sur la base d'un échantillon ; • Pris en compte les conclusions des comités de suivi spécialisés dans l'estimation des provisions ; • Apprécié la prise en compte de certains critères qualitatifs dans la détermination du risque de crédit.



Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations et provisions constituaient un point clé de l'audit, compte tenu (i) de l'importance du montant de ces actifs dans les comptes de la banque (ii) et du fait que ces éléments font appel au jugement et aux estimations de la direction, en particulier pour les financements accordés aux entreprises dans les secteurs économiques les plus sensibles.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

 FIDAROC GRANT THORNTON
 Membre Réseau Grant Thornton
 7 Bd. Drik/Slaoui, Casablanca
 Tél : 05 22 64 33 00 - Fax : 05 22 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
 Associé

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

 BDO S.A.
 Audit, Tax & Advisory
 23, rue Lyautey, Casablanca 20416
 Tél : 05 22 29 33 04 / 15
 Fax : 05 22 29 33 06
 ICE : 091528604000091
Mostafa FRAIHA
 Associé



BILAN ACTIF

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 872 022	7 323 591
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 718 136	20 167 359
À vue	5 579 695	4 768 697
À terme	21 138 441	15 398 662
Créances sur la clientèle	129 962 437	126 845 452
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	42 284 899	41 888 548
Crédits et financements participatifs à l'équipement	21 174 518	20 664 448
Crédits et financements participatifs immobiliers	41 291 221	41 207 258
Autres crédits et financements participatifs	25 211 799	23 085 198
Créances acquises par affacturage	2 745 439	2 954 347
Titres de transaction et de placement	44 009 829	37 687 594
Bons du Trésor et valeurs assimilées	27 732 651	14 923 138
Autres titres de créance	188 547	231 115
Titres de propriété	16 068 557	22 493 714
Certificats de Sukuks	20 074	39 627
Autres actifs	8 073 212	7 831 620
Titres d'investissement	12 644 762	8 936 596
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 630 225	4 812 092
Autres titres de créance	4 014 537	4 124 504
Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	12 942 537	11 639 853
Participation dans les entreprises liées	9 585 309	9 199 560
Autres titres de participation et emplois assimilés	3 357 228	2 440 293
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	199 866	195 925
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	369 854	167 733
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	439 757	714 004
Immobilisations corporelles	2 749 665	2 637 210
Total de l'Actif	246 727 516	227 101 284

BILAN PASSIF

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	41 534 120	40 581 191
À vue	4 094 472	3 010 935
À terme	37 439 648	37 570 256
Dépôts de la clientèle	155 887 985	141 554 206
Comptes à vue créditeurs	101 020 870	91 396 132
Comptes d'épargne	27 127 818	25 927 402
Dépôts à terme	23 421 263	19 469 487
Autres comptes créditeurs	4 318 034	4 761 185
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	6 473 177	8 117 463
Titres de créance négociables émis	6 473 177	8 117 463
Emprunts obligataires émis	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	7 513 296	3 766 248
Provisions pour risques et charges	1 447 348	1 294 922
Provisions réglementées	270 073	396 735
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	12 100 668	10 597 210
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Écarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	17 887 993	17 236 350
Capital	2 087 698	2 056 066
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	65	20
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 525 093	1 500 873
Total du Passif	246 727 516	227 101 284

HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2021
Engagement donné	31 016 880	27 361 678
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	200 370	239 827
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	8 921 779	6 840 594
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 370 037	4 455 476
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 176 454	10 385 685
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	5 348 239	5 440 096
Engagements recus	23 304 312	24 690 635
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	19 518 360	21 169 699
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 785 953	3 342 275
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	178 661
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	12 058 179	10 625 860
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	754 638	253 901
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 390 943	5 498 366
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	716 932	619 182
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	706 987	883 776
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	32 102	23 052
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 302 447	1 187 270
Autres produits bancaires	3 154 130	2 160 313
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 427 813	3 718 456
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	909 412	609 909
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	882 199	851 876
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	554 762	578 119
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	23 553	20 169
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	3 057 887	1 658 383
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 630 366	6 907 404
Produits d'exploitation non bancaire	357 589	165 316
Charges d'exploitation non bancaire	31 896	133 670
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 700 071	3 648 638
Charges de personnel	1 736 291	1 673 566
Impôts et taxes	77 991	80 689
Charges externes	1 646 434	1 566 034
Autres charges générales d'exploitation	8 000	9 287
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	231 355	319 062
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 743 887	1 637 721
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 203 887	982 064
Pertes sur créances irrécouvrables	325 674	350 559
Autres dotations aux provisions	214 326	305 098
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	561 270	473 658
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	456 252	276 070
Récupérations sur créances amorties	17 665	18 879
Autres reprises de provisions	87 353	178 709
RÉSULTAT COURANT	2 073 371	2 126 349
Produits non courants	131 353	128 676
Charges non courantes	272 729	244 682
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 931 995	2 010 343
Impôts sur les résultats	406 902	509 470
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 525 093	1 500 873

(-) signifie moins

(+) signifie plus



ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) Intérêts et produits assimilés	6 862 513	6 371 449
(-) Intérêts et charges assimilées	2 346 373	2 039 904
MARGE D'INTÉRÊTS	4 516 140	4 331 545
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	32 102	23 052
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	23 554	20 169
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET LOCATION	8 548	2 883
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS D'IJARA (1)	-	-
(+) Commissions perçues	1 939 622	1 394 397
(-) Commissions servies	778 180	352 655
MARGE SUR COMMISSIONS (1)	1 161 442	1 041 742
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-165 608	570 615
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	74 530	-34 444
(+) Résultat des opérations de change	575 397	476 379
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	50 470	-71 747
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ (1)	534 789	940 803
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	707 038	883 816
(-) Diverses autres charges bancaires	297 591	293 388
(+/-) PART DES TITULAIRES DE COMPTES DE DEPÔTS D'INVESTISSEMENT	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 630 366	6 907 401
(+) Résultat des opérations sur Immobilisations financières (2)	8 872	-89 779
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	347 378	165 240
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	29 406	102 464
(-) Charges générales d'exploitation	3 700 071	3 648 638
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 257 139	3 231 760
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1 055 644	-1 037 673
(+) autres dotations nettes de reprises aux provisions	-128 123	-67 739
RÉSULTAT COURANT	2 073 372	2 126 348
RÉSULTAT NON COURANT	-141 377	-116 005
(-) Impôts sur les résultats	406 902	509 470
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 525 093	1 500 873

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 525 093	1 500 873
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	231 355	319 062
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	89 015
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	153 074	162 178
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	4 691	10 706
(-) Reprises de provisions (1)	195 502	228 341
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	287 516	70 562
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	552	1 194
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	10 211	76
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	2 488	31 206
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 424 024	1 815 255
(-) Bénéfices distribués	822 427	1 028 033
(+) AUTOFINANCEMENT	601 597	787 222

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	11 255 316	9 807 055
(+) Récupérations sur créances amorties	17 665	18 879
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	52 484	104 145
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	7 201 958	5 289 409
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	31 896	133 670
(-) Charges générales d'exploitation versées	3 468 715	3 336 989
(-) Impôts sur les résultats versés	406 902	509 470
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	215 994	660 540
Variation des :		
(+/-) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-6 550 777	-18 744
(+/-) Créances sur la clientèle	-2 908 077	-873 600
(+/-) Titres de transaction et de placement	-6 322 235	-6 756 053
(+/-) Autres actifs	-456 303	170 371
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+/-) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-202 121	23 083
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
(+/-) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	952 929	3 546 692
(+/-) Dépôts de la clientèle	14 333 779	6 761 685
(+/-) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+/-) Titres de créance émis	-1 644 286	-48 942
(+/-) Autres passifs	3 353 031	270 093
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	555 940	3 074 585
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	771 933	3 735 125

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	271 989	-
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	800 989	103 168
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	3 743 482	782 803
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	658 837	911 630
(+) Intérêts perçus	108 119	98 566
(+) Dividendes perçus	595 287	785 919
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-2 625 935	-706 781
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Émission de dettes subordonnées	1 500 000	1 000 000
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Émission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	275 141	377 008
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	822 427	1 028 033
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	402 433	-405 041
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	-1 451 569	2 623 303
VII TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	7 323 591	4 700 288
VIII TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	5 872 022	7 323 591

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisées

(3) Y compris PER utilisées

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges



PRINCIPALES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES

INDICATION DES MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT	
	Néant

ÉTAT DES DÉROGATIONS

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DÉROGATIONS	INFLUENCE DES DÉROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES

INDICATIONS DES DÉROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II. Changements affectant les règles de présentation	Néant	

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

CRÉANCES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2022	TOTAL 31 / 12 / 2021
Comptes ordinaires débiteurs	3 908 972	94 777	428 255	4 709 228	9 141 232	12 088 372
Valeurs reçues en pension	-	127 524	-	-	127 524	120 180
Au jour le jour	-	-	-	-	-	-
À terme	-	127 524	-	-	127 524	120 180
Prêts de trésorerie	-	4 001 090	1 850 916	1 663 274	7 515 280	5 167 347
Au jour le jour	-	300 000	-	-	300 000	-
À terme	-	3 701 090	1 850 916	1 663 274	7 215 280	5 167 347
Prêts financiers	-	5 464 283	7 656 215	208 954	13 329 452	9 709 110
Autres créances	-	458 766	-	-	458 766	378 622
Intérêts courus à recevoir	-	54 854	-	-	54 854	27 319
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	3 908 972	10 201 294	9 935 386	6 581 456	30 627 108	27 490 950

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

CRÉANCES	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31/12/2022	TOTAL 31/12/2021
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèle		
Crédits de trésorerie	1 518 986	1 267 564	29 123 178	2 207 685	34 117 414	33 939 331
Comptes à vue débiteurs	158 748	1 267 564	11 363 111	1 715 245	14 504 668	15 280 093
Créances commerciales sur le Maroc	14 560	-	3 994 475	3 922	4 012 957	3 856 578
Crédits à l'exportation	-	-	437 247	275 015	712 262	934 931
Autres crédits de trésorerie	1 345 678	-	13 328 345	213 503	14 887 526	13 867 729
Crédits à la consommation	-	-	28 800	7 841 020	7 869 820	7 636 441
Crédits à l'équipement	5 945 233	297 516	13 425 662	1 229 748	20 898 159	20 381 794
Crédits Immobiliers	412 061	-	8 418 867	32 379 524	41 210 452	41 130 802
Autres crédits	1 800 000	17 612 693	704 369	120 586	20 237 648	18 532 714
Créances acquises par affacturage	2 047 243	-	687 790	10 406	2 745 439	2 954 347
Intérêts courus à recevoir	61 037	32 109	431 113	135 184	659 443	668 225
Créances en souffrance	810	-	2 754 957	2 213 734	4 969 501	4 556 145
Créances pré-douteuses	-	-	1 540	577 732	579 272	504 895
Créances douteuses	-	-	836 886	544 464	1 381 350	1 378 440
Créances compromises	810	-	1 916 531	1 091 538	3 008 879	2 672 810
TOTAL	11 785 370	19 209 882	55 574 736	46 137 888	132 707 876	129 799 799



VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

En milliers de DH

TITRES	Établissement de crédit et assimilés	Émetteurs publics	Émetteurs privés		TOTAL 31 / 12 / 2022	TOTAL 31 / 12 / 2021
			Financiers	Non financiers		
Titres cotés	-	4 427 612	-	1 522 355	5 949 968	4 357 169
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	3 731 976	-	-	3 731 976	4 202 183
Obligations	-	695 636	-	1 522 355	2 217 991	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	147 881
Titres de propriété	-	-	-	-	-	7 105
Certificats de Sukuks	-	-	-	-	-	-
Titres non cotés	49 850	33 312 401	15 006 660	2 335 714	50 704 624	42 267 022
Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	32 314 627	-	-	32 314 627	15 525 257
Obligations	-	681 500	864 835	209 435	1 755 770	4 190 163
Autres titres de créance	49 850	-	-	75 726	125 576	-
Titres de propriété	-	-	14 070 891	1 926 733	15 997 624	22 486 609
Certificats de Sukuks	-	-	-	20 073	20 073	39 627
Intérêts courus	-	316 274	70 933	103 747	490 954	25 366
TOTAL	49 850	37 740 013	15 006 660	3 858 069	56 654 592	46 624 191

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

En milliers de DH

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-value latentes	Moins-values latentes	Provisions
Titres de transaction	42 788 658	42 788 658	-	-	-	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	26 759 851	26 759 851	-	-	-	-
Obligations	62 971	62 971	-	-	-	-
Autres titres de créance	49 850	49 850	-	-	-	-
Titres de propriété	15 895 911	15 895 911	-	-	-	-
Certificats de Sukuks	20 075	20 075	-	-	-	-
Titres de placement	1 226 423	1 221 174	1 221 174	-	-	5 250
Bons du Trésor et valeurs assimilées	977 918	972 801	972 801	-	-	5 117
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	75 726	75 726	75 726	-	-	-
Titres de propriété	172 779	172 647	172 647	-	-	132
Titres d'investissement	12 644 762	12 644 762	10 072 247	181 898	2 754 413	-
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 630 225	8 630 225	8 113 347	-	516 878	-
Obligations	4 014 537	4 014 537	1 958 900	181 898	2 237 535	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
TOTAL	56 659 844	56 654 593	11 293 421	181 898	2 754 413	5 250

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Instruments optionnels achetés	-29 347	-3 309
Opérations diverses sur titres	113 154	348 759
Débiteurs divers	1 542 557	1 203 147
Sommes dues par l'État	1 352 634	1 008 847
Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
Sommes diverses dues par le personnel	138 682	129 269
Comptes clients de prestations non bancaires	-	-
Divers autres débiteurs	51 241	65 032
Valeurs et emplois divers	3 231 775	3 173 392
Comptes de régularisation	3 215 072	3 109 629
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	242 683	154 462
Contrepartie du résultat de change de hors bilan	242 683	154 462
Contrepartie du résultat sur produits dérivés de hors bilan	-	-
Contrepartie du résultat sur titres de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	419	258
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	90 390	121 869
Comptes de liaison entre sièges, succ et agences au Maroc	253 280	257 193
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	898 920	1 076 467
Produits à recevoir	461 431	431 124
Charges constatées d'avance	437 489	645 343
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	1 729 380	-
Autres comptes de régularisation	-	1 499 380
Créances en souffrance sur opérations diverses	-	-
TOTAL	8 073 211	7 831 618



TITRES DE PARTICIPATION AU 31/12/2022

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
TITRES DE PARTICIPATION							
TANGER MED ZONES	Sté d'aménagement	821 877	906 650 000	9,06	82 188		82 188
RADIO MEDITERRANEE	Audiovisuel	708 260	196 650 000	36,02	70 827	-	70 827
CASABLANCA FINANCE CITY AUTHORITY	Gest, de la place financière de Casablanca	500 000	500 000 000	10,00	50 000		50 000
ECOPARC DE BERRECHID	Sté d'aménagement	120 000	55 000 000	21,82	12 000		12 000
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Gestion Monétique	109 990	98 200 000	11,20	11 000		11 000
Fonds de garantie de la commande publique	Fonds d'investissement	100 000	115 000 000	8,70	10 000		10 000
MOROCCAN INFORMATION TECHNO PARC CIE	Gest Im techno parc	56 500	46 000 000	12,28	5 650	-	5 650
BAB CONSORTIUM	Sté pharmaceutique	33 332	10 000 000	33,33	3 333		3 333
BMCE Capital Real Estate	Gestion d'actifs immobiliers	12 495	5 000 000	24,99	1 250		1 250
MARTKO (MAGHREB ARAB TRADING C°)	Ets financier	12 000	600 000 USD	20,00	971	971	-
MITC CAPITAL	Gest, fonds MNF	4 000	2 000 000	20,00	400	400	-
STE RECOURS	Sté de recouvrement	3 750	2 500 000	15,00	375	375	-
511 Titres de participation					247 993	1 746	246 248
TITRES DES ENTREPRISES LIÉES							
BOA Group	Ets de crédit/étranger	435 192	93 154 535 €	72,41	3 021 844	-	3 021 844
BANK OF AFRICA UK	Ets de crédit/étranger	102 173 261	102 173 261 £	100,00	1 286 259	-	1 286 259
O TOWER	Sté d'aménagement	9 600 000	2 000 000 000	48,00	960 000	-	960 000
BANK OF AFRICA EUROPE	Ets de crédit/étranger	666 149	40 635 089,00	100,00	892 736	-	892 736
STE SALAFIN	Crédit à la consommation	1 935 692	312 411 900	61,96	707 410	-	707 410
LITTORAL INVEST	Société immobilière	26 000	2 600 000	100,00	450 000	-	450 000
MAGHREBAIL	Crédit bail	726 220	138 418 200	52,47	370 770	-	370 770
LOCASOM	Location Longue durée	784 768	83 042 900	94,50	336 882	-	336 882
BANK AL-TAMWEEL WA AL-INMA - BTI	Banque participative	2 540 000	450 000 000	56,44	254 000	-	254 000
AFRICA MOROCCO LINKS	Transport Maritime	2 346 000	460 000 000	51,00	234 600	30 000	204 600
BOA UGANDA	Ets de crédit/étranger	22 176 454	46 775 206 000 UGX	47,41	155 519	-	155 519
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU MALI	Ets de crédit étranger	121 726	50 000 268 220 FCFA	32,38	140 751	-	140 751
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH - SA-TT	Sté d'aménagement	1 249 996	500 000 000	25,00	125 000	-	125 000
HANOUTY	Distribution	93 624	20 399 000	45,90	123 529	123 529	-
BMCE CAPITAL	Banque d'affaires	100 000	100 000 000	100,00	100 000	-	100 000
STE CONSEIL INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT	Bureau d'étude	155 437	40 000 000	38,85	90 192	-	90 192
RIYAD ALNOUR	Hôtellerie	3 000	300 000	100,00	78 357	-	78 357
LCB BANK	Ets de crédit étranger	565 300	14 340 000 000 FCFA	39,42	111 618	-	111 618
BMCE CASH	Ets financier	369 996	37 000 000	99,99	53 000	-	53 000
MAROC FACTORING	Factoring	450 000	45 000 000	100,00	51 817	-	51 817
GLOBAL NETWORK SYSTEMS HOLDING	Traitement de l'information	116 000	11 600 000	100,00	46 591	-	46 591
BMCE EUROSERVICES	Ets financier	3 768	4 831 000 €	78	42 048	-	42 048
BMCE IMMOBILIER	SCI	200 000	20 000 000	100,00	29 700	-	29 700
RM EXPERT	Recouvrement créances	200 000	20 000 000	100,00	20 000	-	20 000
DOCUPRINT (STA)	Sté de service	50 000	5 000 000	100,00	19 000	-	19 000
ACMAR	Assurances et service	100 000	50 000 000	20,00	10 001	-	10 001
BMCE CAPITAL BOURSE (maroc inter titres)	Sté de bourse	67 500	10 000 000	67,50	6 750	-	6 750
BMCE CAPITAL GESTION (marfin)	Gestion OPCVM	250 000	25 000 000	100,00	6 443	-	6 443
STE FINANCIERE Italie	Société financière	600 000	600 000 EURO	100,00	6 696	6 696	-
OPERATION GLOBAL SERVICES SA OGS	Sces Back-office	50 000	5 000 000	100,00	5 000	-	5 000
Eurafric Information	Service Informatique	41 000	10 000 000	41,00	4 100	-	4 100
BMCE ASSURANCES	Assurances	15 000	1 500 000	100,00	3 025	-	3 025
IT International service	Sté de service informatique	3 100	31 000 EURO	100,00	346	346	-
AKENZA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SAISS IMMO NEJMA	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SUX HILL TERCIO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10



Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
NOUACER CITY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MOHIT IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
FARACHA IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
KRAKER IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
BERLY IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
ERRAHA NAKHIL	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
GOLEMPRIME IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
JASPE IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MAADEN SECONDO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
MONET IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
SALAM PRIMERO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
VILLASBUGAN IMMO	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
DENIM PRIMERO 1	Promotion immobilière	100	10 000	100,00	10	-	10
IKAMAT TILILA	Promotion immobilière	1 000	100 000	100,00	0	-	-
512 Titres de participation dans les entreprises liées					9 744 166	160 570	9 583 595
TITRES DE L'ACTIVITÉ DU PORTEFEUILLE							
PROPARCO	Ets crédit multi-national	1 263 425	984 373 280 EUR	2,05	179 044	-	179 044
E.S.F.G	Ets crédit /étranger	923 105	207 075 338 EUR	0,45	177 926	177 926	-
E.S.I	Ets crédit /étranger	467 250	500 400 000 EUR	0,93	153 165	153 165	-
UBAE ARAB ITALIAN BANK	Ets crédit/étranger	63 032	261 185 870 EUR	2,65	73 922	19 177	54 745
AMETHIS FINANCE Luxembourg	Sté d'invest en capital à risque	3 644	173 797 226 EUR	2,10	40 651	-	40 651
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse des valeurs	310 014	387 517 900	8,00	31 373	-	31 373
BANQUE MAGHREBINE D'INVEST ET DU COMMERCE EXT	Ets crédit	6 000	150 000 000 USD	4,00	31 343	-	31 343
AMETHIS II	Sté d'invest en capital à risque	2 503	193 305 120 EUR	1,33	40 124	-	40 124
MAROC NUMERIC FUND	Fonds d'investissement	63 785	25 514 000	20,00	12 000	6 897	5 103
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	107 500	150 000 000	7,17	10 750	5 395	5 355
MAROC NUMERIC FUND II	Fonds d'investissement	156 862	80 000 000	19,61	13 725	-	13 725
SEAF MOROCCO GROWTH FUND	Fonds d'investissement	114 623	180 000 000	6,37	10 318	-	10 318
INMAA SA	Société de service	53 333	20 000 000	26,67	5 333	2 323	3 010
AFREXIM BANK (African Import Export)	Ets crédit /étranger	30	583 524 000 USD	0,020	3 222	-	3 222
FONDS MONETAIRE ARABE(ARAB TRADE FINANCING PROGRAM)	Ets financier	50	986 635 000 USD	0,03	3 134	-	3 134
AZUR FUND	Fonds d'investissement	96 279	226 000 000	4,26	3 487	-	3 487
FIROGEST	Fonds d'investissement	2 500	2 000 000	12,50	250	-	250
SOCIETE MAROCAINE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE BANCAIRE	Gestion des fonds de garantie	1 987	3 380 000	5,88	59	-	59
515 Titres de l'activité de portefeuille					789 830	364 884	424 945
AUTRES TITRES DE PARTICIPATION							
CFG GROUP	Banque d'investissement	285 065	559 173 300	5,10	103 997	-	103 997
Mutandis SCA	Fonds d'investissement	832 458	799 673 700	10,41	96 807	-	96 807
Mutandis AUTOMOBILE SCA	Distribution Automobile	846 892	630 000 000	13,44	91 359	74 238	17 122
ROYAL RANCHES MARRAKECH	Promot. Immobilière et touristique	106 667	800 000 000	13,33	60 000	-	60 000
SOGEPPOS	Sté d'aménagement	46 216	35 000 000	13,20	4 622	-	4 622
LA CELLULOSE DU MAROC	Pâte à papier	52 864	700 484 000	0,75	3 393	3 393	-
SMAEX	Assurances et service	22 563	50 000 000	4,51	1 690	-	1 690
FRUMAT	Agro-alimentaire	4 000	13 000 000	3,08	1 450	1 450	-
STE IMMOBILIERE SIEGE GPBM	Immobilier	12 670	19 005 000	6,67	1 267	-	1 267
STE D'AMENAGEMENT DU PARC INDUSTRIE	Sté d'aménagement	10 000	60 429 000	1,65	1 000	-	1 000
MAROCLEAR	Dépositaire central	803	100 000 000	4,02	803	-	803
STE IPE	Edition et impression	8 013	10 000 000	8,01	801	-	801
CASABLANCA PATRIMOINE S A	Développement local	5 000	31 000 000	1,61	500	-	500
GECOTEX	Industrie	5 000	10 000 000	5,00	500	500	-
SOCIETE ALLICOM MAROC	Industrie	5 000	20 000 000	2,50	500	500	-
PORNET	Service informatique	1 800	11 326 800	1,59	180	-	180
SINCOMAR	Agro-alimentaire	494	37 440 000	0,13	49	49	-



Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Nombre de titres	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Provisions	Valeur comptable nette
SWIFT	Sté de service	23	434 020 000 EUR	0,01	24	-	24
DYAR AL MADINA	Cie immobilière	640	20 000 000	0,32	9	-	9
RMA	Assurances	5	1 796 170 800	0,00	2	-	2
RISMA	Tourisme	10	1 432 694 700	0,00010	2	-	2
516-9 Autres titres de participation					368 956	80 131	288 826
Comptes courants d'associés							
BAB CONSORTIUM					782 504	-	782 504
RYAD ENNOUR					501 301	-	501 301
O TOWER					371 121	-	371 121
FARACHA IMMO					306 718	-	306 718
KRAKER IMMO					117 523	-	117 523
SAISS IMMO NEJMA					115 963	-	115 963
IT International Service ITIS					53 564	53 564	-
SUX HILL SECONDO					51 131	-	51 131
AKENZA IMMO					46 999	-	46 999
JASPE IMMO					37 892	-	37 892
SUX HILL PRIMERO					25 904	-	25 904
SUX HILL TERCIO					17 257	-	17 257
GOLEMPRIME IMMO					10 730	-	10 730
MOHIT IMMO					5 629	-	5 629
ECO PARC					4 736	-	4 736
BMCE CASH					2 500	-	2 500
MARTCO					1 500	1 500	-
Siège G P B M					723	-	723
ALLICOM MAROC					552	552	-
NOUACER CITY IMMO					65	-	65
MONET IMMO					32	-	32
SALAM PRIMERO					32	-	32
ERRAHA NAKHIL					32	-	32
DENIM PRIMERO 1					32	-	32
VILLASBUGAN IMMO					32	-	32
BERLY IMMO					32	-	32
MAADEN SECONDO					32	-	32
514 Autres emplois assimilés					2 454 539	55 616	2 398 923
Total Général					13 605 484	662 947	12 942 537

CRÉANCES SUBORDONNÉES

En milliers de DH

CRÉANCES SUBORDONNÉES	Montant				Dont entreprises liées et apparentées	
	31/12/2022		31/12/2021		31/12/2022	31/12/2021
	Brut	Provisions	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	199 866		199 866	195 925	199 866	195 925
Créances subordonnées à la clientèle	0		-			
TOTAL	0		199 866			



IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

En milliers de DH

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Réajustement	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements			Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
						Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumul des provisions	
Immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat	238 508	210 660	1 060	5 302	453 409	12 780	83 555	-	-	-	369 855
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles	6 310	-	-	386	6 696	816	3 314	-	-	-	3 381
Crédit-bail mobilier	79 595	209 600	-	342	289 537	2 616	54 944	-	-	-	234 592
Crédit-bail mobilier en cours	5 595	-	-	342	5 937	-	-	-	-	-	5 937
Crédit-bail mobilier loué	74 000	209 600	-	-	283 600	2 616	54 944	-	-	-	228 656
Crédit-bail mobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier	151 543	-	-	4 574	156 117	9 349	25 296	-	-	-	130 821
Crédit-bail immobilier en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail immobilier loué	151 543	-	-	4 574	156 117	9 349	25 296	-	-	-	130 821
Crédit-bail immobilier non loué après résiliation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	1 060	1 060	1 060	-	1 060	-	-	-	-	-	1 060
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisation données en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens mobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Biens immobiliers en location simple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers courus à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers restructurés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Loyers impayés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances en souffrance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	238 508	210 660	1 060	5 302	453 409	12 780	83 555	-	-	-	369 855

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de DH

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Reclassement Brut au cours de l'exercice / Autres variations	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions					Montant net à la fin de l'exercice
						Montant amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Reclassement amortissements au cours de l'exercice / Autres variations	Dotations au titre de l'exercice	Montant amortissements sur immobilisation sortie	Cumul	
Immobilisations incorporelles	1 445 955	664	327 535	821 344	952 810	731 951	646	44 693	264 238	513 052	439 757
Droit au bail	97 050	61	-	650	96 460	-	-	-	-	-	96 460
Immobilisations en recherches et développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 348 905	603	327 535	820 694	856 349	731 951	646	44 693	264 238	513 052	343 297
Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	6 927 267	746	331 302	136 832	7 122 482	4 290 057	649	186 662	104 552	4 372 817	2 749 666
Immeubles d'exploitation	2 181 588	-	186 822	94 714	2 273 697	407 233	-	30 129	79 015	358 348	1 915 349
Terrain d'exploitation	232 947	-	54	3 124	229 878	-	-	-	-	-	229 878
Immeubles d'exploitation - Bureaux	1 948 641	-	186 768	91 590	2 043 819	407 233	-	30 129	79 015	358 348	1 685 472
Immeubles d'exploitation - Logements de fonctions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel d'exploitation	2 033 528	434	103 823	5 779	2 132 005	1 796 659	347	57 481	1 723	1 852 765	279 241
Mobilier de bureau d'exploitation	525 606	231	52 892	3 326	575 404	422 832	234	13 734	1 300	435 500	139 903
Matériel de bureau d'exploitation	225 471	59	5 146	-	230 676	213 093	57	6 069	-	219 219	11 457
Matériel informatique	1 093 081	143	45 569	38	1 138 756	1 000 559	56	30 060	26	1 030 648	108 108
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	81 765	-	122	2 416	79 472	64 972	-	5 325	397	69 901	9 571
Autres matériel d'exploitation	107 604	-	94	-	107 698	95 204	-	2 293	-	97 497	10 201
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 166 116	343	29 655	36 340	2 159 775	1 823 859	302	80 188	23 814	1 880 535	279 240
Immobilisation corporelles hors exploitation	546 035	-31	11 001	-	557 004	262 306	-	18 863	-	281 169	275 835
Terrain hors exploitation	71 129	-	-	-	71 129	-	-	-	-	-	71 129
Immeubles hors exploitation	325 501	-	-	-	325 501	137 792	-	13 696	-	151 488	174 013
Mobilier et matériel hors exploitation	66 616	-	3 352	-	69 968	55 825	-	2 118	-	57 943	12 025
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	82 789	-31	7 649	-	90 407	68 688	-	3 049	-	71 738	18 669
TOTAL	8 373 222	1 409	658 837	958 176	8 075 292	5 022 008	1 295	231 355	368 790	4 885 869	3 189 423



PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

En milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant Brut	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
31/03/2022	LEASEBACK - ENSEMBLE DE PROGRAMMES ET SOLUTIONS INFORMATIQUES	747 359	264 238	483 122	483 122	-	-
31/08/2022	APPORT EN NATURE OPC	124 534	97 685	26 849	311 768	284 919	-
05/12/2022	CESSION BAIL	4 798	4 211	587	200	-	387
11/11/2022	MAGASIN COMMERCIAL	1 599	932	667	1 900	1 237	4
26/04/2022	MOBILIER D'EXPLOITATION	1 300	1 300	-0	130	130	-
31/07/2022	MATERIEL ROULANT	1 171	217	954	954	-	-
30/06/2022	MATERIEL ROULANT	1 100	178	922	921	-	1
28/09/2022	CESSION BAIL	500	-	500	350	-	150
19/09/2022	MAGASIN COMMERCIAL	272	1	272	1 500	1 228	-
01/01/2022	MATERIEL ROULANT	52	-	51	52	-	-
10/01/2022	MATERIEL INFORMATIQUE	38	27	11	-	-	11
27/05/2022	MATERIEL ROULANT	16	-	16	16	-	-
11/04/2022	MATERIEL ROULANT	14	-	14	14	-	-
03/01/2022	MATERIEL ROULANT	13	1	12	13	1	-
17/06/2022	MATERIEL ROULANT	12	-	12	12	-	-
26/08/2022	MATERIEL ROULANT	11	-	11	11	-	-
03/01/2022	MATERIEL ROULANT	9	-	9	9	-	-
30/09/2022	MATERIEL ROULANT	9	-	9	9	-	-
27/05/2022	MATERIEL ROULANT	6	-	6	6	-	-
18/02/2022	MATERIEL ROULANT	4	-	4	4	-	-
TOTAL		882 816	368 790	514 026	800 989	287 516	553

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

En milliers de DH

DETTES	Bank Al Maghrib, Trésor public et Services des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	TOTAL 31 / 12 / 2022	TOTAL 31 / 12 / 2021
	Comptes ordinaires créditeurs	-	94 610	722 099	2 053 905	2 870 614
Valeurs données en pension	20 278 695	1 399 982	4 336 467	1 353 763	27 368 907	25 887 789
Au jour le jour	-	-	144 902	-	144 902	-
À terme	20 278 695	1 399 982	4 191 565	1 353 763	27 224 005	25 887 789
Emprunts de trésorerie	2 059 000	4 455 691	375 000	2 761 165	9 650 856	10 078 749
Au jour le jour	-	703 955	375 000	-	1 078 955	1 078 733
À terme	2 059 000	3 751 736	-	2 761 165	8 571 901	9 000 016
Emprunts financiers	-	87 332	15 790	1 317 601	1 420 723	2 309 147
Autres dettes	9 306	398	139 131	-	148 835	317 062
Intérêts courus à payer	45 990	15 899	5 857	6 439	74 186	28 003
TOTAL	22 392 991	6 053 913	5 594 344	7 492 872	41 534 120	40 581 191

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

DÉPÔTS	Secteur Public	Secteur Privé			TOTAL 31 / 12 / 2022	TOTAL 31 / 12 / 2021
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autres clientèles		
Comptes à vue créditeurs	6 428 756	2 555 837	21 961 491	70 059 310	101 005 394	91 384 760
Comptes d'épargne	-	-	-	27 072 118	27 072 118	25 882 621
Dépôts à terme	2 649 358	4 812 867	2 944 469	12 827 244	23 233 938	19 219 191
Autres comptes créditeurs	172 040	206 367	2 655 996	1 283 631	4 318 034	4 761 185
Intérêts courus à payer	25 277	43 905	31 904	157 415	258 501	306 449
TOTAL	9 275 431	7 618 976	27 593 860	111 399 718	155 887 985	141 554 206

TITRES DE CRÉANCES EMIS

En milliers de DH

Ligne	Date début	Échéance	Taux	Volume
CD BOA	16/01/2020	16/01/2023	2,72%	200 000,00
CD BOA	26/04/2021	26/04/2023	1,99%	865 000,00
CD BOA	26/04/2021	26/04/2024	2,13%	1 050 000,00
CD BOA	06/05/2021	06/05/2023	2,00%	420 000,00
CD BOA	06/05/2021	06/05/2024	2,13%	420 000,00
CD BOA	18/10/2021	18/10/2023	2,03%	325 100,00
CD BOA	18/10/2021	18/10/2024	2,18%	107 500,00
CD BOA	18/10/2021	18/10/2026	2,48%	613 700,00
CD BOA	25/01/2022	24/01/2023	1,84%	400 000,00
CD BOA	26/04/2022	25/04/2023	1,91%	1 000 000,00
CD BOA	30/11/2022	01/03/2023	3,00%	1 000 000,00
TOTAL				6 401 300

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Instruments optionnels vendus	-26 653	25 140
Opérations diverses sur titres	2 881 203	87 235
Créditeurs divers	1 736 268	1 450 905
Sommes dues à l'État	1 407 887	1 184 536
Sommes dues aux organismes de prévoyance	56 031	48 798
Sommes diverses dues au personnel	211 216	188 410
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	44	35
Fournisseurs de biens et services	-69 534	-48 285
Divers autres créditeurs	130 625	77 411
Comptes de régularisation	2 922 478	2 202 967
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	216 467	165 401
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Résultats sur produits dérivés de couverture	-	-
Comptes de liaison entre sièges, succ et agences au Maroc	289 847	9 507
Charges à payer et produits constatés d'avance	530 575	376 077
Autres comptes de régularisation	1 885 588	1 651 982
TOTAL	7 513 296	3 766 247

PROVISIONS

En milliers de DH

DETTES	Encours au 21/12/2021	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2022
Provisions déduites de l'Actif :	7 439 223	1 207 895	534 819	28 559	8 140 858
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	5	-	5	-	-
Créances sur la clientèle	6 721 621	1 202 644	456 076	794	7 468 983
Agios réservés	3 676	-	-	-	3 676
Titres de placements	73 488	5 251	77 589	4 101	5 251
Titres de participation et emplois assimilés	640 433	-	1 149	23 664	662 948
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Provisions inscrites au Passif :	1 691 657	220 260	194 648	152	1 717 421
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	25 738	1 243	170	-	26 811
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	1 170 403	153 074	63 000	-	1 260 477
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	98 781	61 252	125	152	160 060
Provisions réglementées	396 735	4 691	131 353	-	270 073
TOTAL GÉNÉRAL	9 130 880	1 428 155	729 467	28 711	9 858 279



SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

En milliers de DH

Objet économique	Montant global	Montant 31/12/2021	Utilisation 31/12/2022	Montant 31/12/2022
Subventions :				
Fonds publics affectés				
Fonds spéciaux de garantie		Néant		
TOTAL				

DETTES SUBORDONNÉES

En milliers de DH

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Taux	Durée	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur KMAD)
DH	150 000	1	6,95%	Perpétuel		150 000
DH	850 000	1	4,30%	Perpétuel		850 000
DH	950 000	1	3,75%	Perpétuel		950 000
DH	50 000	1	5,30%	Perpétuel		50 000
DH	200 000	1	7,05%	Perpétuel		200 000
DH	800 000	1	5,01%	Perpétuel		800 000
DH	910 000	1	4,58%	Perpétuel		910 000
DH	90 000	1	4,63%	Perpétuel		90 000
DH	500 000	1	5,09%	Perpétuel		500 000
DH	160 000	1	6,18%	10 ans		160 000
DH	50 000	1	6,18%	10 ans		50 000
DH	790 000	1	2,84%	10 ans		790 000
DH	154 500	1	5,64%	10 ans		154 500
DH	845 500	1	3,27%	10 ans		845 500
DH	626 000	1	4,74%	10 ans		626 000
DH	1 374 000	1	2,86%	10 ans		1 374 000
DH	447 200	1	3,74%	10 ans		447 200
DH	78 900	1	3,74%	10 ans		78 900
DH	1 473 900	1	2,66%	10 ans		1 473 900
DH	400 000	1	3,74%	10 ans		400 000
DH	1 000 000	1	2,57%	10 ans		1 000 000
						11 900 000

(2) Eventuellement indéterminée

(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2021	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 31/12/2022
Écarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	17 236 350	-	651 643	17 887 993
Réserve légale	460 306	-	-	460 306
Autres réserves	7 674 078	-	50 639	7 724 716
Primes d'émission, de fusion et d'apport	9 101 966	-	601 004	9 702 970
Capital	2 056 066	-	31 632	2 087 698
Capital appelé	2 056 067	-	31 631	2 087 698
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires - Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	20	-	45	65
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 500 873	-	-	1 525 093
TOTAL	20 793 309	-	-	21 500 849

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement et de garantie donnés	25 668 611	21 921 582
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	200 370	239 827
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	200 370	239 827
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	8 921 779	6 840 594
Crédits documentaires import	3 694 350	2 491 675
Acceptations ou engagements de payer	1 432 161	1 629 932
Ouvertures de crédit confirmés	2 909 233	1 316 652
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	886 035	1 402 335
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 370 037	4 455 476
Crédits documentaires export confirmés	431 554	6 968
Acceptations ou engagements de payer	74 323	4 231
Garanties de crédits donnés	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	501 682	558 253
Engagements en souffrance	4 362 477	3 886 024
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 176 425	10 385 685
Garanties de crédits donnés	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	7 255 691	6 310 446
Autres cautions et garanties donnés	3 920 734	4 075 238
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de financement et de garantie reçus	23 304 312	24 511 984
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	19 518 360	21 169 699
Garanties de crédits	9 303 915	9 795 872
Autres garanties reçues	10 214 444	11 373 826
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	3 785 953	3 342 285
Garanties de crédits	3 785 953	3 342 285
Autres garanties reçues	-	-

ENGAGEMENTS SUR TITRES

En milliers de DH

ENGAGEMENTS	Montant
Engagements donnés	5 348 239
Titres achetés à réméré	-
Autres titres à livrer	5 348 239
Engagements reçus	-
Titres vendus à réméré	-
Autres titres à recevoir	-



OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

En milliers de DH

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Opérations de change à terme	44 002 596	30 233 137	-	-
Devises à recevoir	11 398 738	8 513 170	-	-
Dirhams à livrer	3 646 291	2 788 722	-	-
Devises à livrer	18 380 892	12 349 729	-	-
Dirhams à recevoir	10 576 675	6 581 517	-	-
Dont swaps financiers de devises	-	-	-	-
Engagements sur produits dérivés	2 831 586	3 526 854	-	-
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	2 272 035	2 765 690	-	-
Engagements sur marchés réglementés de cours de change	-	-	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	6 757	49 516	-	-
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments	97 669	246 520	-	-
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	455 125	465 129	-	-

VALEURS ET SÛRETÉS RECUES ET DONNÉES EN GARANTIE

En milliers de DH

VALEURS ET SÛRETÉS RECUES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique de l'Actif ou du Hors Bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances ou des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	13 540 986	-	-
Autres titres	7 136 372	-	-
Hypothèques	114 973 498	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	278 628 555	-	-
TOTAL	414 279 411	-	-

En milliers de DH

VALEURS ET SÛRETÉS DONNÉES EN GARANTIE	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du Hors Bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	22 337 695	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	776 934	-	-
TOTAL	23 114 629	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET RESSOURCES SUIVANT LA DURÉE RÉSIDUELLE

En milliers de DH

	D < 1 mois	1 mois < D < 3 mois	3 mois < D < 1 an	1 an < D < 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
	Actif					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	8 515 707	795 571	100 000	5 338 542	-	14 749 820
Créances sur la clientèle	26 885	257 020	5 094 160	18 640 967	1 635 150	25 654 182
Titres de créance	-	-	3 017 153	49 850	-	3 067 003
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	8 542 592	1 052 591	8 211 313	24 029 359	1 635 150	43 471 005
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	14 415 898	-	-	-	-	14 415 898
Dettes envers la clientèle	-	-	420 025	-	-	420 025
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
TOTAL	14 415 898	-	420 025	-	-	14 835 923

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

En milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 5% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
17	54 412 282	40 752 762	5 741 688	607 074

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

En milliers de DH

BILAN	Montant
Actif	53 559 591
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	288 020
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	29 116 041
Créances sur la clientèle	10 872 556
Titres de transaction et de placement et d'investissement	6 580 438
Autres actifs	234 891
Titres de participation et emplois assimilés	6 192 318
Créances subordonnées	197 518
Immobilisations données en crédit-bail et location	76 207
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 602
Passif	38 479 367
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	29 074 846
Dépôts de la clientèle	9 209 771
Titres de créance émis	-
Autres passifs	194 750
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
Hors bilan	13 188 535
Engagements donnés	8 114 542
Engagements reçus	5 073 993

MARGE D'INTÉRÊT

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts perçus	6 862 513	6 371 449
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	754 638	253 901
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 390 943	5 498 366
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	716 932	619 182
Intérêts servis	2 346 373	2 039 904
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	909 412	609 909
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	882 199	851 876
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	554 762	578 119

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE SOCIALE

En milliers de DH

	31/12/2022		31/12/2021	
	Créances	Provisions	Créances	Provisions
Créances pré-douteuses	632 503	53 231	554 183	49 288
Créances douteuses	2 452 011	1 070 662	2 590 452	1 212 012
Créances compromises	9 353 969	6 345 090	8 133 135	5 460 325
TOTAL	12 438 483	7 468 982	11 277 770	6 721 626

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

En milliers de DH

CATÉGORIE DE TITRES	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation	8 219	7 716
Participations dans les entreprises liées	596 715	796 052
Titres de l'activité de portefeuille	6 720	146
Emplois assimilés	95 333	79 861
TOTAL	706 987	883 775



COMMISSIONS

En milliers de DH

COMMISSIONS	31/12/2022	31/12/2021
Commissions perçues	1 939 622	1 394 397
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	449 884	435 013
Sur opérations de change	637 175	207 126
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	46 213	44 645
Sur produits dérivés	-	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	25 760	20 488
Sur moyens de paiement	497 490	415 809
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	50 537	53 169
Sur autres prestations de service	232 562	218 146
Commissions versées	778 180	352 655
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	-
Sur opérations avec la clientèle	-	-
Sur opérations de change	278 865	102 309
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-	-
Sur produits dérivés	218	190
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	370 653	150 633
Sur moyens de paiement	128 444	99 523
Sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Sur ventes de produits d'assurances	-	-
Sur autres prestations de service	-	-

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Produits	2 516 903	1 953 144
Gains sur les titres de transaction	1 020 527	1 012 074
Plus-value de cession sur titres de placement	28 946	4 392
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	77 589	39 187
Gains sur les produits dérivés	258 903	97 062
Gains sur les opérations de change	1 130 939	800 430
Charges	1 982 114	1 012 341
Pertes sur les titres de transaction	1 186 135	441 459
Moins value de cession sur titres de placement	26 755	4 534
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	5 251	73 488
Pertes sur les produits dérivés	208 433	168 809
Pertes sur opérations de change	555 541	324 051
RÉSULTAT	534 789	940 803

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	1 736 291	1 673 566
Impôts et taxes	77 991	80 689
Charges extérieures	1 654 434	1 575 321
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	231 355	319 062

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

PRODUITS ET CHARGES	31/12/2022	31/12/2021
Produits et charges		
Autres produits et charges bancaires	96 245	501 930
Autres produits bancaires	3 154 130	2 160 313
Autres charges bancaires	3 057 885	1 658 383
Produits et charges d'exploitation non bancaires	325 693	31 646
Produits d'exploitation non bancaires	357 589	165 316
Charges d'exploitation non bancaires	31 896	133 670
Autres charges		
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	1 743 887	1 637 721
Autres produits		
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	561 270	473 658

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

En milliers de DH

INTITULÉS	Montant
I- Résultat Net Comptable	1 525 093
Bénéfice net	
Perte nette	
II- Réintégration fiscales	682 539
1- Courantes	275 636
Charges non déductibles	125 636
Provision pour risques généraux	150 000
2- Non courantes	406 903
Impôts sur les sociétés	406 903
CARRY BACK	-
III- Déductions fiscales	1 099 834
1- Courantes	
Dividendes	620 562
2- Non courantes	
REPRISE / AMORTISSEMENT ET PROVISION	479 272
VI- Résultat net fiscal	1 107 797
Impôts sur les sociétés	406 903
VI- Résultat net fiscal	

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

En milliers de DH

I- DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	Montant
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	2 073 372
(+) Réintégrations fiscales sur opérations courantes	275 636
(-) Déductions fiscales sur opérations courantes	620 562
(=) Résultat courant théoriquement imposable	1 728 445
(-) Impôt théorique sur résultat courant	639 525
(=) Résultat courant après impôts	1 433 847

II INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

En milliers de DH

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opération comptables de l'exercice	Déclarations de TVA de l'exercice	Solde Fin d'exercice
	(1)	(2)	(3)	(4=1+2-3)
A- TVA collectée	90 597	716 917	718 725	88 790
B- TVA à récupérer	40 432	438 527	464 154	14 805
Sur charges	20 758	349 133	355 604	14 287
Sur immobilisations	19 674	89 394	108 549	519
C- TVA due ou crédit de TVA (A-B)	50 165	278 390	254 571	73 985



RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Montant du capital : 2 087 698 270 DIRHAMS
 Montant du capital social souscrit non appelé : -
 Valeur nominale des titres : 10 DIRHAMS

En milliers de DH

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue (%)
		Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
ROYALE MAROCAINE D'ASSURANCES	83, avenue des FAR 20000 - Casablanca	56 347 727	57 214 824	27,41%
O CAPITAL GROUP	Avenue Californie	14 840 339	14 955 000	7,16%
SOCIETE FINANCIERE DU CREDIT DU MAGHREB	67, avenue de l'Armée Royale 20000 - Casablanca	1 810 717	1 953 191	0,94%
CAISSE INTERPROFESSIONNELLE MAROCAINE DE RETRAITES	100, Boulevard Abdelmoumen-20340- Casablanca	8 088 808	8 213 256	3,93%
CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION	Place Moulay El Hassan - ex Piétri - BP 408 - Rabat	17 108 805	17 351 202	8,31%
Groupe MAMDA/MCMA	Angle Avenue Mohammed VI et rue Houmane El Fatouaki - Rabat	10 310 563	10 469 117	5,02%
PERSONNEL BOA		2 210 244	2 231 883	1,07%
SBVC ET DIVERS		33 341 200	33 886 214	16,21%
TOTAL (1)		144 058 403	146 274 687	70,06%
B-ACTIONNAIRES ÉTRANGERS				
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67000 Strasbourg - France	50 492 025	51 268 825	24,56%
CDC GROUP PLC	123, Victoria Street, Londres SW1E 6DE, Royaume-Uni	11 056 220	11 226 315	5,38%
TOTAL (2)		61 548 245	62 495 140	29,94%
TOTAL (1) + (2)		205 606 648	208 769 827	100,00%

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

En milliers de DH

A- Origine des résultats affectés	Montant	B- Affectation des résultats	Montant
Décision du : 28 juin 2022			
Report à nouveau	20	Réserves légales	-
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	822 427
Résultats net de l'exercice	1 500 872	Autres affectations	678 465
Prélèvement sur les bénéfices	-		
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	1 500 892	TOTAL B	1 500 892

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres et assimilés	33 601 517	31 390 520	29 943 306
Opérations et résultats de l'exercice	-	-	-
Produit net bancaire	6 630 368	6 907 404	6 300 631
Résultat avant impôts	1 931 997	2 010 343	998 994
Impôts sur les résultats	406 902	509 470	274 812
Bénéfices distribués	822 427	1 028 033	999 102
Résultats non distribués (mis en réserves ou en instance d'affectation)	678 465	-	372 800
Résultat par titre (en MAD)	-	-	-
Résultat net par action ou part sociale	7	7	4
Bénéfice distribué par action ou part sociale	4	5	5
Personnel	-	-	-
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	1 736 291	1 673 566	1 553 520
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4 671	4 985	5 038

DATATION ET ÉVÈNEMENT POSTÉRIEURS

I- DATATION	
Date de clôture (1)	31/12/2022
Date d'établissement des états de synthèse (2)	
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II. ÉVÈNEMENTS NÉS POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1^{ÈRE} COMMUNICATION EXTERNE DES ÉTATS DE SYNTHÈSE	

Dates	Indications des événements
	Favorables
	Défavorables

EFFECTIFS	31/12/2022	31/12/2021
Effectifs rémunérés	4 671	4 985
Effectifs utilisés	4 671	4 985
Effectifs équivalent plein temps	4 671	4 985
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)	-	-
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)	-	-
Cadres (équivalent plein temps)	4 614	4 841
Employés (équivalent plein temps)	57	144
Dont effectifs employés à l'étranger	55	56



TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

En milliers de DH

TITRES	Nombre de comptes		Montants	
	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021
Titres dont l'établissement est dépositaire	41 601	39 946	232 769 376	267 640 740
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	92	93	106 634 093	133 494 580
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RÉSEAU

En milliers de DH

RÉSEAU	31/12/2022	31/12/2021
Guichets permanents	681	703
Guichets périodiques	-	-
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	835	846
Succursales et agences à l'étranger	27	36
Bureaux de représentation à l'étranger	5	5

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

En milliers de DH

COMPTES DE LA CLIENTÈLE	31/12/2022	31/12/2021
Comptes courants	138 325	132 559
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	185 682	192 860
Autres comptes chèques	1 301 673	1 285 185
Comptes d'affacturage	-	-
Comptes d'épargne	756 104	779 709
Comptes à terme	5 910	7 451
Bons de caisse	174	876
Autres comptes de dépôts	-	-

COMPTES TANGER OFFSHORE - BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 944	2 033
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 750 606	7 631 717
. A vue	1 188 991	1 314 630
. A terme	8 561 615	6 317 087
Créances sur la clientèle	5 326 539	4 731 725
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	349 189	552 154
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	4 977 350	4 179 571
. Crédits et financements participatifs immobiliers	-	-
. Autres crédits et financements participatifs	-	-
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	807 312	489 311
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	659 765	401 004
. Autres titres de créance	-	-
. Titres de propriété	147 547	88 307
. Certificats de Sukuks	-	-
Autres actifs	709 561	606 639
Titres d'investissement	2 237 535	2 315 197
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-
. Autres titres de créance	2 237 535	2 315 197
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Participation dans les entreprises liées	-	-
. Autres titres de participation et emplois assimilés	-	-
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	76 207	77 423
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	1 566	1 880
Immobilisations corporelles	36	154
Total de l'Actif	18 911 306	15 856 079



COMPTE SOCIAL OFFSHORE - BILAN

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	15 395 651	13 312 044
. A vue	932 000	649 121
. A terme	14 463 651	12 662 923
Dépôts de la clientèle	2 316 795	1 703 395
. Comptes à vue créditeurs	1 866 310	1 483 632
. Comptes d'épargne	-	-
. Dépôts à terme	420 996	167 901
. Autres comptes créditeurs	29 489	51 862
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
. Titres de créance négociables émis	-	-
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	816 035	613 259
Provisions pour risques et charges	3 045	2 893
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	119 101	109 192
Capital	5 224	4 640
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	255 455	110 658
Total du Passif	18 911 306	15 856 079

TOS

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES	1 061 051	839 535
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 028	1 839
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	990 976	787 273
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	68 047	50 423
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	5 073 993	4 702 687
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 722 298	2 865 430
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 351 695	1 837 257
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-

COMPTE SOCIAL OFFSHORE - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 272 186	641 251
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	345 077	113 777
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	179 547	146 195
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	102 690	86 336
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	3 468	2 593
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	6 909	7 312
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	14 611	11 692
Autres produits bancaires	619 884	273 347
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	846 592	421 774
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	282 998	102 570
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	25 629	5 259
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	5 948	6 057
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	532 017	307 888
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	425 594	219 476
Produits d'exploitation non bancaire	-	-
Charges d'exploitation non bancaire	1 664	3 701
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	7 736	7 546
Charges de personnel	4 325	4 167
Impôts et taxes	-	-
Charges externes	2 833	2 429
Autres charges générales d'exploitation	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	578	950
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	2	26 742
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Pertes sur créances irrécouvrables	2	24 410
Autres dotations aux provisions	-	2 332
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	-	-
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
RÉSULTAT COURANT	416 192	181 487
Produits non courants	-	-
Charges non courantes	8 841	7 134
RÉSULTAT AVANT IMPOTS	407 351	174 353
Impôts sur les résultats	151 896	63 695
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	255 455	110 658

(-) signifie moins
(+) signifie plus



COMPTE SOCIAL OFFSHORE - ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) Intérêts et produits assimilés	627 315	346 307
(-) Intérêts et charges assimilés	308 627	107 829
MARGE D'INTÉRÊT	318 688	238 478
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	6 909	7 312
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	5 948	6 057
Résultat des opérations de crédit-bail et location	961	1 254
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara (1)	-	-
(+) Commissions perçues	15 165	11 950
(-) Commissions servies	237	1 007
Marge sur commissions (1)	14 928	10 942
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-60	-26
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	74 530	-34 444
(+) Résultat des opérations de change	-5 842	-2 833
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	19 642	3 565
Résultat des opérations de marché (1)	88 270	-33 739
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	3 468	2 593
(-) Diverses autres charges bancaires	720	52
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	425 595	219 476
(+) Résultat des opérations sur Immobilisations financières (2)	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	-	-
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	1 665	3 701
(-) Charges générales d'exploitation	7 736	7 546
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	416 194	208 229
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-2	-24 410
(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-	-2 332
RÉSULTAT COURANT	416 192	181 487
RÉSULTAT NON COURANT	-8 841	-7 134
(-) Impôts sur les résultats	151 896	63 695
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	255 455	110 658

COMPTE SOCIAL OFFSHORE - ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	255 455	110 658
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	578	950
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions (1)	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	-	-
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	256 033	111 608
(-) Bénéfices distribués	-	-
(+) AUTOFINANCEMENT	256 033	111 608



COMPTE AGRÉGÉS-BILAN

En milliers de DH

ACTIF	31/12/2022	31/12/2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5 872 022	7 323 591
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 718 136	20 167 359
. A vue	5 579 695	4 768 697
. A terme	21 138 441	15 398 662
Créances sur la clientèle	129 962 437	126 845 452
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	42 284 899	41 888 548
. Crédits et financements participatifs à l'équipement	21 174 518	20 664 448
. Crédits et financements participatifs immobiliers	41 291 221	41 207 258
. Autres crédits et financements participatifs	25 211 799	23 085 198
Créances acquises par affacturage	2 745 439	2 954 347
Titres de transaction et de placement	44 009 829	37 687 594
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	27 732 651	14 923 138
. Autres titres de créance	188 547	231 115
. Titres de propriété	16 068 557	22 493 714
. Certificats de Sukuks	20 074	39 627
Autres actifs	8 073 212	7 831 620
Titres d'investissement	12 644 762	8 936 596
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	8 630 225	4 812 092
. Autres titres de créance	4 014 537	4 124 504
. Certificats de Sukuks	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	12 942 537	11 639 853
. Participation dans les entreprises liées	9 585 309	9 199 560
. Autres titres de participation et emplois assimilés	3 357 228	2 440 293
. Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	199 866	195 925
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	369 854	167 733
Immobilisations données en Ijara	-	-
Immobilisations incorporelles	439 757	714 004
Immobilisations corporelles	2 749 665	2 637 210
Total de l'Actif	246 727 516	227 101 284

COMPTE AGRÉGÉS-BILAN

En milliers de DH

PASSIF	31/12/2022	31/12/2021
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	41 534 120	40 581 191
. A vue	4 094 472	3 010 935
. A terme	37 439 648	37 570 256
Dépôts de la clientèle	155 887 985	141 554 206
. Comptes à vue créditeurs	101 020 870	91 396 132
. Comptes d'épargne	27 127 818	25 927 402
. Dépôts à terme	23 421 263	19 469 487
. Autres comptes créditeurs	4 318 034	4 761 185
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	6 473 177	8 117 463
. Titres de créance négociables émis	6 473 177	8 117 463
. Emprunts obligataires émis	-	-
. Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	7 513 296	3 766 248
Provisions pour risques et charges	1 447 348	1 294 922
Provisions réglementées	270 073	396 735
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	12 100 668	10 597 210
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	17 887 993	17 236 350
Capital	2 087 698	2 056 066
Actionnaires.Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	65	20
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	1 525 093	1 500 873
Total du Passif	246 727 516	227 101 284

COMPTE AGRÉGÉS- HORS BILAN

En milliers de DH

HORS BILAN	31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNES	31 016 880	27 361 678
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	200 370	239 827
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	8 921 779	6 840 594
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	5 370 037	4 455 476
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	11 176 454	10 385 685
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	5 348 239	5 440 096
ENGAGEMENTS RECUS	23 304 312	24 690 635
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	19 518 360	21 169 699
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	3 785 953	3 342 275
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	0	178 661
Titres de Moucharaka et Moudaraba à recevoir	-	-



COMPTES AGRÉGÉS - COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	12 058 179	10 625 860
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	754 638	253 901
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	5 390 943	5 498 366
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	716 932	619 182
Produits sur titres de propriété (1) et certificats de Sukuks	706 987	883 776
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	32 102	23 052
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	1 302 447	1 187 270
Autres produits bancaires	3 154 130	2 160 313
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 427 813	3 718 456
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	909 412	609 909
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	882 199	851 876
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	554 762	578 119
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	23 553	20 169
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	3 057 887	1 658 383
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 630 366	6 907 404
Produits d'exploitation non bancaire	357 589	165 316
Charges d'exploitation non bancaire	31 896	133 670
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	3 700 071	3 648 638
Charges de personnel	1 736 291	1 673 566
Impôts et taxes	77 991	80 689
Charges externes	1 646 434	1 566 034
Autres charges générales d'exploitation	8 000	9 287
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	231 355	319 062
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	1 743 887	1 637 721
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 203 887	982 064
Pertes sur créances irrécouvrables	325 674	350 559
Autres dotations aux provisions	214 326	305 098
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	561 270	473 658
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	456 252	276 070
Récupérations sur créances amorties	17 665	18 879
Autres reprises de provisions	87 353	178 709
RÉSULTAT COURANT	2 073 371	2 126 349
Produits non courants	131 353	128 676
Charges non courantes	272 729	244 682
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	1 931 995	2 010 343
Impôts sur les résultats	406 902	509 470
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 525 093	1 500 873

(-) signifie moins
(+) signifie plus

COMPTES AGRÉGÉS - ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) Intérêts et produits assimilés	6 862 513	6 371 449
(-) Intérêts et charges assimilées	2 346 373	2 039 904
MARGE D'INTÉRÊT	4 516 140	4 331 545
(+) Produits sur financements participatifs	-	-
(-) Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
(+) Produits sur immobilisations en crédit-bail et location	32 102	23 052
(-) Charges sur immobilisations en crédit-bail et location	23 554	20 169
Résultat des opérations de crédit-bail et location	8 548	2 883
(+) Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
(-) Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Résultat des opérations d'Ijara (1)	-	-
(+) Commissions perçues	1 939 622	1 394 397
(-) Commissions servies	778 180	352 655
Marge sur commissions (1)	1 161 442	1 041 742
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-165 608	570 615
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	74 530	-34 444
(+) Résultat des opérations de change	575 397	476 379
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	50 470	-71 747
Résultat des opérations de marché (1)	534 789	940 803
(+/-) Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Divers autres produits bancaires	707 038	883 816
(-) Diverses autres charges bancaires	297 591	293 388
(+/-) Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	6 630 366	6 907 401
(+) Résultat des opérations sur Immobilisations financières (2)	8 872	-89 779
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	347 378	165 240
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	29 406	102 464
(-) Charges générales d'exploitation	3 700 071	3 648 638
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 257 139	3 231 760
(+) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagement par signatures en souffrance	-1 055 644	-1 037 673
(+) Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-128 123	-67 739
RÉSULTAT COURANT	2 073 372	2 126 348
RÉSULTAT NON COURANT	-141 377	-116 005
(-) Impôts sur les résultats	406 902	509 470
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 525 093	1 500 873

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1 525 093	1 500 873
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	231 355	319 062
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières (1)	-	89 015
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	153 074	162 178
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	4 691	10 706
(-) Reprises de provisions (1)	195 502	228 341
(-) Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	287 516	70 562
(+) Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	552	1 194
(-) Plus-values de cession des immobilisations financières (1)	10 211	76
(+) Moins-values de cession des immobilisations financières (1)	2 488	31 206
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
(+) CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	1 424 024	1 815 255
(-) Bénéfices distribués	822 427	1 028 033
(+) AUTOFINANCEMENT	601 597	787 222



COMPTE SOCIALS AGRÉGÉS - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	316 255 11	055 807 9
(+) Récupérations sur créances amorties	665 17	879 18
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	484 52	145 104
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	958 201 7	409 289 5
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	896 31	670 133
(-) Charges générales d'exploitation versées	715 468 3	989 336 3
(-) Impôts sur les résultats versés	902 406	470 509
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	994 215	540 660
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	777 550 6-	744 18-
(+) Créances sur la clientèle	077 908 2-	600 873-
(+) Titres de transaction et de placement	235 322 6-	053 756 6-
(+) Autres actifs	303 456-	371 170
(-) Titres Moudaraba et Moucharaka	-	-
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	121 202-	083 23
(+) Immobilisations données en Ijara	-	-
(+) Dépôts d'investissement placés auprès des établissements de crédit et assimilés	-	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	929 952	692 546 3
(+) Dépôts de la clientèle	779 333 14	685 761 6
(+) Dettes envers la clientèle sur financements participatifs	-	-
(+) Titres de créance émis	286 644 1-	942 48-
(+) Autres passifs	031 353 3	093 270
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	940 555	585 074 3
III. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	933 771	125 735 3

COMPTE SOCIALS AGRÉGÉS - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers de DH

	31/12/2022	31/12/2021
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières (1) (4)	989 271	-
(+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles (4)	989 800	168 103
(-) Acquisition d'immobilisations financières (1)	482 743 3	803 782
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	837 658	630 911
(+) Intérêts perçus	119 108	566 98
(+) Dividendes perçus	287 595	919 785
IV. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	935 625 2-	781 706-
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	000 500 1	000 000 1
(+) Dépôts d'investissement reçus	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
(-) Dépôts d'investissement remboursés (2)	-	-
(-) Intérêts versés	141 275	008 377
(-) Rémunérations versées sur dépôts d'investissement (3) (4)	-	-
(-) Dividendes versés	427 822	033 028 1
V. FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	433 402	041 405-
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	569 451 1-	303 623 2
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	591 323 7	288 700 4
VIII. TRÉSORERIE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	022 872 5	591 323 7

(1) Autres que les titres de Moucharaka et Moudaraba

(2) Y compris IRR utilisées

(3) Y compris PER utilisées

(4) Autres que ceux découlant des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges

Aux Actionnaires de
BANK OF AFRICA S.A
140, Avenue Hassan II
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTESEXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2022

1.1 Convention de coopération entre BANK OF AFRICA et Maghrebail

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Le Président Directeur Général de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Khalid NASR et Omar Tazi, sont Directeur Généraux Délégués de BANK OF AFRICA (à la date de la signature).

Modalités essentielles

Cette convention a pour objet de définir les modalités de cofinancement avec partage du risque des droits et garanties proportionnellement à la participation de chacune des parties dans le financement d'un projet d'investissement sans que ce cofinancement se confonde avec la notion de consortium ou de financement conjoint, chacune des Parties conservant son indépendance au titre du financement à mettre en place sans solidarité aucune.

BANK OF AFRICA et Maghrebail s'engagent mutuellement à faire bénéficier l'autre partie par priorité, à due concurrence du produit de cession, des garanties dont elle dispose, au titre du dossier cofinancé, dans le cadre de cette convention, selon les modalités acceptées par les Parties et ce, à hauteur de la participation de chacune des Parties dans le cofinancement, le tout sous réserve des subrogations consenties, conformément aux conventions en vigueur, aux organismes garants tels que la Caisse Centrale de Garantie ou tout organisme qui s'y substituerait.

La convention couvre une durée de 1 an à compter de sa signature et est renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.



1.2 Mandat de conseil entre BANK OF AFRICA, Banque Centrale Populaire, BMCE Capital Conseil, Upline Corporate Finance

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personne concernée :

- Monsieur Khalid Nasr, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est Administrateur de BMCE Capital Conseil.

Modalités essentielles

La convention porte sur un mandat de conseil entre BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire, d'une part, et BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Conseil, d'autre part, pour la restructuration du projet touristique du Ritz Carlton à Rabat à travers la mise en place d'une nouvelle société de projet venant en remplacement de la précédente.

Cette nouvelle société de projet sera capitalisée par BANK OF AFRICA et BCP, bailleurs de fonds, qui deviendront ses actionnaires de référence.

La rémunération est de 1,5 MDH par mois facturée par BMCE Capital Conseil et Upline Corporate Finance à BANK OF AFRICA et Banque Centrale Populaire à 50% pour chaque conseiller financier.

La convention prendra fin 24 mois après la date de signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de 12 mois.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 786 KMAD.

1.3 Contrat de service entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices pour la mutualisation de la plateforme de l'agence directe

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

- M. Omar Tazi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA est Administrateur de BMCE EuroServices

Modalités essentielles

Dans le cadre de la transformation digitale de BMCE EuroServices, une convention entre BANK OF AFRICA et BMCE EuroServices a été conclue afin de définir le périmètre, les conditions ainsi que les modalités selon lesquelles se fera la mutualisation de la Plateforme avec BMCE EuroServices en marque blanche. Cette Plateforme permettra à la clientèle de BES d'effectuer sur l'Application des opérations de paiement à distance ainsi que de souscrire aux services proposés.

La mutualisation de la plateforme se fera à titre gracieux pour une période d'un an à compter de la signature de la convention. Au-delà de cette période, le prix de la prestation, dont devra s'acquitter BMCE EuroServices, est fixé à un Coût mensuel de 41 644,52 DH HT.

La Convention entrera en vigueur à compter de la date de sa signature par les deux Parties et demeurera en vigueur pour une durée de 3 ans. À l'issue de cette période, elle pourra faire l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

1.4 Avenant n°3 relatif à la modification des conditions financières du contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA et BMCE Euroservices

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 23 septembre 2022.

Personnes concernées :

Monsieur Mounir Chraïbi, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est Administrateur de BMCE Euroservices

Modalités essentielles

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire en matière de baisse des coûts des ressources de la Banque, un avenant a été conclu afin de convenir de la rémunération due par BANK OF AFRICA à BMCE Euroservices au titre des dépôts non rémunérés et des transferts de fonds.

La Banque restera propriétaire exclusive des droits de propriété sur sa clientèle ayant fait l'objet de traitement dans le cadre de l'exécution du Contrat, BMCE EuroServices ne disposant que d'un droit d'utilisation limité.

Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant aux conventions citées aux paragraphes 2.15 et 2.54.

1.5 Contrat de partenariat entre BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personnes concernées :

- Madame Myriem Bouazzaoui est Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

La convention a pour objet la fixation par BMCE Capital Gestion et BANK OF AFRICA des modalités de l'organisation au cours du 4ème trimestre de l'année 2022, de l'action commerciale dénommée « Temps Fort OPCVM » et des objectifs commerciaux. La durée de l'opération commerciale est de 2 mois.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 59 KMAD couverte par un produit équivalent reversé par BMCE Capital Gestion.

1.6 Avenant à la convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 mars 2023.

Personnes concernées :

- Madame Myriem Bouazzaoui est Administratrice Directrice Générale de BMCE Capital Gestion et Administratrice de BANK OF AFRICA.

L'avenant de cette convention commerciale a pour objet de fixer les conditions de rétribution des agences du réseau de BANK OF AFRICA, au titre de la promotion et de la commercialisation des OPCVM, courant l'exercice 2022.

La durée de la convention est déterminée à l'exercice 2022.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 163 KMAD couverte par un produit équivalent reversé par BMCE Capital Gestion.



2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1. Convention de recouvrement des créances de BANK OF AFRICA par Salafin

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'fadel EL HALAISSI, Omar TAZI et Khalid LAABI sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et également Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet de définir les modalités ainsi que les conditions selon lesquelles BANK OF AFRICA donne mandat à Salafin pour gérer en son nom et pour son compte l'activité de recouvrement d'une partie de ses créances telle que définie dans le contrat et dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les périmètres et modalités d'affectation du recouvrement des créances précontentieuses sont décrites dans la convention et les dossiers identifiés comme sensibles seront gérés par la Banque.

La rémunération de Salafin sera indexée sur les montants recouverts et sur l'ancienneté de la créance.

La convention, conclue le 1^{er} janvier 2021, couvre une durée déterminée du 1^{er} janvier au 30 juin 2021. A l'issue de cette période, cette durée pourrait être prorogée pour des périodes de 3 mois.

Montants comptabilisés :

Avenant à la convention n° 2.43, le point 3.

2.2. Convention cadre avec BTI BANK

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de BTI Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de BANK OF AFRICA, sont également Administrateurs du Conseil d'Administration de BTI Bank.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de la politique de synergie intragroupe, un projet de convention a été élaboré ayant pour objet de déterminer les modalités et les conditions d'une coopération entre BANK OF AFRICA et BTI Bank pour permettre à la Maison-mère d'assurer un rôle de prescripteur auprès de ses clients et prospects à la recherche de produits et services participatifs offerts par la filiale participative BTI Bank.

À travers cette convention, BTI Bank s'engage à partager ses principales orientations de politique commerciale, de former les collaborateurs du réseau BANK OF AFRICA, de verser des commissions d'apporteurs.

En contrepartie BANK OF AFRICA s'engage à favoriser au mieux le relais commercial par la prescription de la clientèle identifiée pour les produits participatifs sans interférences dans le processus de contractualisation.

La Banque percevra une rémunération en contre partie de ses réalisations commerciales sur la base d'une grille tarifaire établie selon le marché (entreprises ou part-pro), la catégorie (financement ou dépôt) et le bénéficiaire (chargé d'affaires, directeur de CAF, Directeur de Groupe...).

La convention porte sur une durée d'un an renouvelable tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.3. Conventions avec BMCE Cash

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 24 septembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Damane Cash ;
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Damane Cash.

(i) Cession de bail Agence Mohamed Sedki BANK OF AFRICA

BANK OF AFRICA cède à BMCE Cash le bail d'un local commercial, précisément l'agence Mohamed Sedki, pour un prix forfaitaire de 2 500 KDH TTC intégrant toutes les charges.

La cession prend effet à la date de la signature du contrat, le 22 février 2021.

(ii) Sous-location Agence Hay Masjid BANK OF AFRICA

Modalités essentielles :

BANK OF AFRICA cède en sous-location à BMCE Cash un local commercial sis à Casablanca, avenue 2 mars, d'une superficie de 125 m² constitué d'un rez-de-chaussée et d'une mezzanine.

La convention est alignée sur la durée du Contrat de bail, à compter du 24 Novembre 2020, moyennant un loyer mensuel forfaitaire de 1 550 DH TTC comprenant toutes les charges.

La convention a été signée le 15 septembre 2021.

Le loyer sera payable trimestriellement et d'avance, à compter du 1^{er} et au plus tard le 10 du premier mois du trimestre en cours.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.4. Mandat spécial et temporaire

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021.

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Générale de BANK OF AFRICA ;
- Monsieur Mohamed KABBAJ est Administrateur Indépendant de BANK OF AFRICA.

Modalités essentielles :

Conformément à la Loi sur la Société Anonyme dans son article 55, une mission spéciale et temporaire a été confié à M. Mohamed Kabbaj, en sa qualité d'Administrateur Indépendant, dans le cadre du Comité *Strategy Task Force* –STF- chargé de superviser la mise en œuvre de la stratégie 2030 du Groupe BANK OF AFRICA.

Aux termes du mandat qui lui est confié, M. Mohamed Kabbaj s'assurera que le Comité STF puisse remplir, dans les meilleures conditions, les missions qui lui sont assignées de même qu'il supervisera les travaux de l'équipe dédiée mise en place pour apporter son appui à ce Comité. Il sera alloué une rémunération annuelle de 1 million de DH.

Cette convention a été signée le 20 novembre 2021.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 1.429 KMAD



2.5. Conventions relatives à la Titrisation des créances hypothécaires

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2019.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Ces conventions portent sur la titrisation d'un portefeuille de créances hypothécaires de BANK OF AFRICA par BMCE Capital Titrisation.

Pour ce faire, BMCE Capital Titrisation a constitué un fonds de titrisation destiné à acquérir des créances hypothécaires auprès de BANK OF AFRICA.

Dans ce cadre, les conventions, listées ci-après, définissent les termes et les conditions de la cession des créances hypothécaires :

- Convention de cession de créances, signée le 6 août 2021
- Convention de compte de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de comptes du fonds, signée le 6 août 2021
- Convention de dépositaire, signée le 12 juillet 2021
- Convention de placement, signée le 14 juillet 2021
- Convention de recouvrement, signée le 6 août 2021
- Convention de souscription de parts résiduelles, signée le 12 juillet 2021
- Convention de ligne de liquidité, signée le 6 août 2021

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.6. Convention de prestations de recouvrement ENTRE BANK OF AFRICA ET RM EXPERTS

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2022.

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Président Directeur Général de RM EXPERTS ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du changement de Gouvernance survenu en juin 2019 au sein de RM Experts, une convention a été conclue afin de définir les conditions et modalités selon lesquelles : (i) BANK OF AFRICA confie à RM EXPERTS un mandat de gestion de recouvrement de ses créances en souffrance auprès de sa clientèle aussi bien par voie amiable, judiciaire ou toutes autres procédures utiles des créances confiées et (ii) RM EXPERTS assiste BANK OF AFRICA en vue de la mise en place d'une structure efficiente chargée du recouvrement de ses créances en souffrance détenues sur sa clientèle.

Cette convention, signée le 30 avril 2021, couvre les coûts constatés par RM Experts sur la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021 dans le cadre de ses activités de recouvrement pour le compte de BANK OF AFRICA.

Ladite convention expire le 31 décembre 2021 et reconduite en 2022.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022, une charge de 35.035 K.MAD.

2.7. Contrat d'acquisition de plateaux de bureaux et du local d'une agence auprès de O'Tower

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président du Conseil d'Administration de BANK OF AFRICA S.A. et Président du Conseil d'Administrateur de « O'TOWER » ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER » ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Exécutif Groupe de BANK OF AFRICA S.A. et Administrateur de O'TOWER ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué à BANK OF AFRICA S.A. et également Administrateur à « O'TOWER ».

Modalités essentielles :

Par cette convention, BANK OF AFRICA S.A. compte acquérir auprès de O'Tower, au sein de la Tour Mohammed VI, des plateaux bureaux sur 13 étages et une agence bancaire au rez-de-chaussée et ce, pour un montant global estimé de 1.444 MMAD TTC.

Cette acquisition se fera selon les modalités VEFA avec l'émission par une banque consœur d'une caution.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022, des avances d'un montant 186.550 KMAD.

2.8. Avenant au mandat de gestion conclu avec Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.
- Monsieur Omar TAZI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Khalid LAABI, Directeur Général Délégué de BANK OF AFRICA, est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Conclu en mars 2020, cet avenant a pour objet, d'étendre le périmètre des prestations fournies par Maroc Factoring dans le cadre de la gestion de l'activité d'affacturage pour le compte de la Banque.

Ainsi, BMCE Bank s'engage à (i) donner accès à Maroc Factoring à tous les outils de gestion qui lui seront nécessaires à l'étude et à la contre-étude des dossiers de factoring qui lui sont confiés, (ii) lui communiquer tous les modèles de contrats et actes de garantie utilisés par BMCE Bank dans le cadre des lignes de factoring, (iii) répondre à Maroc Factoring, dans des délais raisonnables, à toutes les consultations intervenant dans le cadre des dossiers de factoring notamment juridiques.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à Maroc Factoring (Cf. 2.17).



2.9. Convention de dépôt en compte à vue auprès de BTI BANK

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa, est également Vice-Président du Conseil d'Administration de Bti Bank ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mounir CHRAIBI et Khalid LAABI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa, sont également Administrateurs de Bti Bank.

Modalités essentielles :

Afin de remédier aux problématiques de liquidité que connaît Bti Bank, au même titre que les autres banques consœurs, en raison (i) de l'absence d'un marché interbancaire pour cette catégorie d'établissement bancaire et (ii) d'un contexte de marché marqué davantage par une appétence de la clientèle au financement qu'à la collecte de dépôts, une convention a été conclue afin de procéder à l'ouverture d'un compte courant – non rémunéré – auprès de BTI Bank utilisé comme source de financement, d'un montant de 50 Millions de Dh, en contribution à parité avec le partenaire Al Baraka Group - ABG.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.10. Pacte d'actionnaires conclu entre CDC, FinanceCom, RMA, Bank of Africa S.A. et BOA Group

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président du Conseil de Surveillance de RMA, Président Directeur Général de FinanceCom et également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur Directeur Général de RMA, Administrateur de FinanceCom et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- M. Hicham EL AMRANI, Directeur Général Délégué de FinanceCom, Administrateur de RMA et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de RMA et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre de l'entrée de CDC Group dans le capital de Bank of Africa S.A., un pacte d'actionnaires a été signé avec CDC Group.

Le Pacte d'Actionnaires vise essentiellement à renforcer et/ou élargir les pratiques existantes en matière de responsabilité sociale et environnementale (RSE) et de *Business Integrity* conformes aux standards internationaux, tout en préservant l'équité entre actionnaires.

Les droits limités que détient CDC en sa qualité d'investisseur représentent des droits défensifs usuels permettant d'assurer un suivi et une protection minimale des éléments structurants de son investissement sans aucune intervention dans les décisions stratégiques, opérationnelles ou de gestion au quotidien de Bank of Africa S.A.

Ainsi, le Pacte d'Actionnaires ne contient pas (i) de convention de vote entre FinanceCom/RMA et CDC pour influencer les décisions de Bank of Africa S.A., (ii) de droit de veto au profit de CDC, (iii) de règles de quorum ou de majorité renforcé au profit de CDC, ou (iv) d'obligation de coopération sur le marché pour l'acquisition ou la vente de droits de vote attachés aux actions Bank of Africa S.A. De même, aucune obligation de résultat ne pèse sur FinanceCom/RMA pour l'achat des actions Bank of Africa S.A. que CDC détiendra. Enfin, aucune garantie de liquidité ou de rentabilité n'a été octroyée à CDC.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.11. Contrat d'ouverture de crédit entre Bank of Africa S.A., O'Tower et Société générale Marocaine de Banque

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président Directeur Général de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil d'Administration de O'Tower ;
- Monsieur Zouheir BENSALID, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Hicham EL AMRANI, Administrateur de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower ;
- Monsieur Mounir CHRAIBI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Administrateur de O'Tower.

Modalités essentielles :

Conclu le 21 janvier 2019, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités d'ouverture par la SGMB au profit d'O'Tower, sous la caution de Bank of Africa S.A., d'une ligne de caution de garantie à première demande d'un montant de 830 MDH dotée d'une commission de 0,25% et 2% d'intérêts à échéance 30/09/2022.

Les commissions sont annuelles et sont à la charge d'O'Tower. Elles sont prélevées mensuellement sur le compte d'O'Tower qui s'engage expressément à constituer la provision y relative et ce, à compter de la date de prise d'effet de la garantie concernée.

Le montant du gage en numéraire constitué par la Caution au profit de la SGMB doit à tout moment couvrir l'encours de la garantie émise par cette dernière.

O'Tower s'engage à rembourser les montants appelés au titre des garanties au plus tard à la date d'échéance de la lettre de garantie au titre de laquelle le paiement a été effectué, et ce en principal, commissions, frais et accessoires.

Le Contrat est conclu pour une durée ferme de 4 ans à compter de la date de sa signature par les Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 1.505 KMAD.

2.12. Prêt subordonné entre Bank of Africa S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

- Contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

Conclu le 30 mai 2010, cette convention prévoit la mise à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de BBI, d'un prêt subordonné d'un montant de l'équivalent en euros de 15,000,000 pounds sterling rémunéré au taux fixe annuel de 4 % au titre de fonds propres complémentaires de second niveau.

La date de remboursement du prêt intervient au terme d'une durée de dix ans aux termes d'un avenant conclu le 25 juillet 2012 à compter de l'entrée en vigueur de la convention.

- Avenant au contrat de prêt subordonné entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL (BBI)

À travers cet avenant conclu en mai 2019, il a été convenu une prolongation de l'échéance du prêt subordonné d'un montant de 17 700 000 euros, accordé en 2010, consenti par Bank of Africa S.A. à BBI.

Par ailleurs, le taux d'intérêt passe de 4% à 2% et le remboursement interviendra au seizième anniversaire au lieu du treizième.



Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 3.527 KMAD.

2.13. Convention de financement entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE Bank International

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention, signée en mai 2019, Bank of Africa S.A. accorde à BBI une ligne de financement d'un montant maximum de 315 Millions de \$, à tirer en un ou plusieurs prêts. Ce financement permettra de répondre aux besoins internes ainsi qu'aux exigences de financement conformément à la réglementation en vigueur.

En termes de rémunération, les prêts seront consentis aux taux convenus par les parties selon les conditions du marché.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 64.220 KMAD.

2.14. Avenant au contrat de services conclu entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices (2018)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 15 juin 2018, cet avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Euroservices porte sur la possibilité de proposer à certains clients un taux de rémunération de leurs dépôts plus élevé que le taux normalement proposé par Bank of Africa S.A.. Ainsi, le surcoût financier annuel engendré sera supporté par BMCE Euroservices en réduction de sa rémunération.

Montants comptabilisés :

Il s'agit d'un avenant à la convention citée aux paragraphes 2.54 et complété par l'avenant cité au paragraphe 1.4.

2.15. Mandat de gestion entre Bank of Africa S.A. et Maroc Factoring

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Président du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est également Membre du Conseil de Surveillance de Maroc Factoring.

Modalités essentielles :

Dans la continuité de la convention conclue avec Maroc Factoring en 2016, un mandat de gestion a été signé en mars 2018 à travers lequel Bank of Africa S.A. donne mandat global et exclusif à Maroc Factoring pour gérer en son nom et pour son compte l'activité d'affacturage.

En termes de rémunération, Maroc Factoring perçoit un honoraire de gestion selon une formule prédéfinie (encours gérés, charges générales d'exploitation globale...). Il est convenu un plancher minimum d'honoraire de gestion correspondant à la commission facturée en 2017 soit 14,7 MDH HT.

Ce mandat est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée d'un an reconductible.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge 22.714 KMAD.

2.16. Contrat de bail entre Bank of Africa S.A. et RM experts

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Le contrat prévoit la mise à bail par Bank of Africa S.A. au profit de RM Experts d'un plateau de bureaux situé à la mezzanine d'une superficie globale de 86,40 m² et un plateau de bureaux situé au 1^{er} étage d'une superficie globale de 243,87m² sis Casablanca dans l'immeuble Lina 250 sis Sidi Maarouf, objet du Titre foncier n° 1.477/47.

Le loyer mensuel est fixé à 14 967,68 DH/TTC, incluant la taxe des Services Communaux au taux de 10,5% du loyer HT, et révisable annuellement au taux de 3,5% du montant du montant du loyer HT.

Le présent bail est consenti pour une durée de 3 années renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} avril 2018.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, au titre de l'année 2022, un produit sur les comptes de 129 KMAD. Contrat résilié le 30/09/2022.

2.17. Contrat de sous-représentation entre Bank of Africa S.A. et Damane Cash

Personnes concernées :

- Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de Damane Cash, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Omar Tazi, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Damane Cash.

Modalités essentielles :

A travers le contrat de représentation conclu avec Western Union Network afin de proposer les services de transfert d'argent de marque Western Union sur le territoire du Maroc, Damane Cash a le droit de faire assurer les Services de Transfert d'Argent par Bank of Africa S.A.

Ainsi, Bank of Africa S.A. s'engage à proposer le Service de transfert d'argent sur tout le réseau dans le respect des lois applicables et conformément aux dispositions figurant dans les grilles tarifaires, dans le Manuel de Service International, dans les politiques et dans les règlements de Western Union.

S'agissant des conditions de paiement, Bank of Africa S.A. remet à Damane Cash le montant principal de chaque opération du Service de Transfert d'Argent effectuée par le biais de la Banque, ainsi que tous les frais et autres coûts facturés en liaison avec ladite opération.

La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de la date de signature reconduite tacitement pour des périodes successives d'un an.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.



2.18. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et FARACHA IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de FARACHA IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de FARACHA IMMO pour un montant global net de 299.142 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par FARACHA IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.19. Convention d'avance en compte courant d'associés entre BANK OF AFRICA S.A. et KRAKER IMMO

Personne concernée :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Co-Gérant de KRAKER IMMO est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

L'objet de cette convention est d'établir les modalités et conditions de l'Apport en Comptes Courants d'Associés par Bank of Africa S.A. en faveur de KRAKER IMMO, pour un montant global net de 53.432 KMAD au taux d'intérêt réglementaire en vigueur maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés au titre de l'année 2018, tel que fixé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°589-18 du 27 février 2018, de 2,22%.

La présente Convention prend effet à compter de la date de sa signature par les Parties.

Elle expirera, hors causes de résiliation anticipée, au terme du remboursement intégral de l'avance par KRAKER IMMO en faveur de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.20. Avenant à la convention entre Bank of Africa S.A. et RM Experts

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de RM Experts.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010, la convention avait mandaté RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que Bank of Africa S.A. lui confiera.

A travers cet avenant, Bank of Africa S.A. mandate RM Experts pour procéder à toutes les enquêtes qui lui seront réclamées, portant sur la situation financière, patrimoniale ou autres informations, concernant aussi bien des personnes physiques que des personnes morales exerçant une activité professionnelle ou toutes entreprises. RM Experts doit ainsi remettre à Bank of Africa S.A. toutes les informations possibles, quelle que soit leur nature, permettant à la Bank of Africa S.A. d'avoir une idée sur la situation desdites personnes avant l'octroi du crédit.

RM Experts est autorisé par Bank of Africa S.A. à procéder à toutes les investigations nécessaires pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, soit directement par ses propres moyens, soit en faisant appel à d'autres prestataires en cas de nécessité.

La tarification des prestations est fonction de la région et de la nature du bien.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.21. Convention de prestation de services entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'fadel EL HALAISSI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue en août 2017, cette convention de prestation de services a pour objet de définir le cadre contractuel des relations entre Bank of Africa S.A. et GNS Technologies précisant notamment le périmètre et conditions d'exécution des prestations fournies ainsi que les engagements de chaque partie.

A travers cette convention, GNS Technologies s'engage à fournir l'ensemble des services détaillés en annexe de ladite convention.

En termes de rémunération, il est convenu, pour le compte de GNS Technologies, un forfait annuel de 100 000 DH/HT, des frais de mise à disposition du service Rapido de 6 DH/HT par opération aboutie ainsi que des frais relatifs à l'activité carte & paiement. S'agissant de Bank of Africa S.A., la Banque procède à la restitution à GNS Technologies des commissions relatives aux opérations locales et internationales liées aux opérations de cartes prépayées.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans. A l'issue de la période initiale, la convention est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa, a enregistré une charge de cf. 2.50.

2.22. Mandat d'intermédiation en opérations effectuées par les établissements de crédit entre Bank of Africa S.A. et la Société de transferts de fonds Damane Cash

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI est Administrateur de Damane Cash et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. confie à Damane Cash, détenue indirectement à hauteur de 100% par la Banque, un mandat d'Intermédiaire en opérations effectuées par les Établissements de Crédit dans le cadre de la commercialisation des cartes prépayées nationales et internationales en faveur des clients de Bank of Africa S.A. et des partenaires agréés au sein du Réseau Damane Cash, qui s'engage à observer les diligences de vigilance et de conformité.



Cette convention demeure valable pour une durée de 5 ans renouvelable par tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.23. Convention de financement par opération de lease-back financée par MAGHREBAIL en faveur de Bank of Africa S.A.

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSAID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Par cette convention, Bank of Africa S.A. a effectué une opération de lease-back avec MAGHREBAIL sur un ensemble de programmes et solutions informatiques.

Le montant de financement du crédit-bail mobilier conclu fin décembre 2017 s'élève à KMAD 561.938 TTC, avec une périodicité mensuelle de 60 mois et un loyer unitaire hors taxe de KMAD 8.794.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge de 110.598 K.MAD.

2.24. Convention entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Bourse

Personne concernée :

- Monsieur Zouheir BENSAID est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil d'Administration de BMCE Capital Bourse.

Modalités essentielles :

A travers cette convention conclue en février 2016, BMCE Capital Bourse délègue à Bank of Africa S.A. le traitement opérationnel et technique de l'activité dépositaire de ses avoirs.

En contrepartie, BMCE Capital Bourse devra régler 50 000 DH/HT annuellement. Par ailleurs, elle demeure redevable envers Maroclear de l'ensemble des frais et taxes inhérents à son affiliation.

Cette convention est conclue pour une année avec tacite reconduction pour des périodes successives d'une année.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.25. Mandat de conseil dans le cadre de la titrisation de créances hypothécaires entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cette convention a pour objet de confier à BMCE Capital Titrisation la titrisation de créances hypothécaires du Groupe.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois.

En termes de rémunération, un montant forfaitaire de 1 MDH HT est dû à compter de la date de signature et prend fin à la réalisation de l'opération.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.26. Mandat d'arrangement d'une opération de titrisation d'actifs immobiliers entre Bank of Africa S.A. et BMCE Capital Titrisation

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSAID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans un contexte d'optimisation des ressources rares, Bank of Africa S.A. souhaite optimiser la gestion de son bilan au regard de son important patrimoine foncier.

Ainsi en transférant des actifs fonciers, Bank of Africa S.A. pourra (i) libérer une part des fonds propres mobilisés au passif de son bilan au titre de ces biens et (ii) disposer d'une nouvelle réserve de cash grâce à la cession de ce patrimoine.

Cette convention désigne BMCE Capital Titrisation comme arrangeur sur la première opération de titrisation d'actifs immobiliers du Groupe. Cette première opération portera sur un montant compris entre 500 MDH et 1 Milliard de dirhams HT.

Cette convention est d'une durée de 12 mois à compter de la date de sa signature, renouvelable si nécessaire par tacite reconduction pour des périodes successives de 3 mois et prend fin à la réalisation de l'opération.

En termes de commission de structuration, une commission de retenue d'un montant forfaitaire de 1 MDH HT est due à la date de signature du Mandat. Une commission de succès de 0,4% HT du montant de l'opération sera réglée qu'en cas de réalisation effective de l'opération.

S'agissant de la commission de placement, une rémunération de 0,2% HT du montant de l'opération sera versée à la date du Règlement/Livraison.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.27. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;



- Monsieur Zouheir BENSALID est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est Membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Cet avenant, conclu le 29 avril 2016, a pour objet de modifier le périmètre des activités déléguées en vue d'y inclure la fourniture, par Capital à Bank of Africa S.A., de tout type de services et prestations spécialisés de recherche, d'analyse et d'évaluations financières. Cette convention est de durée indéterminée.

La rémunération annuelle demeure fixée à 15% de l'excédent, par rapport à 100 MDH, du résultat brut d'exploitation généré par les activités de marché de Bank of Africa S.A., et sera comprise entre MMAD 20 et MMAD 30.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022, 60.260 KMAD au titre de la gestion déléguée et 34.584 KMAD au titre de la rémunération variable.

Avenant à la convention citée au niveau du paragraphe 2.35.

2.28. Convention d'assistance et de prestations de services

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN, Président de FinanceCom est également Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur des deux sociétés ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de FinanceCom.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et FinanceCom ont conclu une convention aux termes de laquelle FinanceCom s'engage à fournir à Bank of Africa S.A. des prestations d'assistance dans la préparation des Plans Stratégiques, la recherche et la mise en œuvre de partenariat au Maroc et à l'International et la mise en place de synergies commerciales et support.

Cette convention est renouvelable par reconduction tacite.

La rémunération est basée sur le PNB de Bank of Africa S.A. à hauteur de 0,3% et toute refacturation liée à la mise à disposition éventuelle de salariés de FinanceCom sur une période déterminée et frais de débours raisonnablement occasionnés.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge de 48.757 KMAD.

2.29. Convention de gestion d'une plate-forme de recouvrement des dossiers entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN (Avenant)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Omar TAZI, membres du Conseil de Surveillance de Salafin, sont également Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Dans le cadre du projet de mutualisation des activités de recouvrement, BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN ont conclu une convention cadre le 15 septembre 2008, modifiée le 5 juin 2009, déterminant les modalités de mise en place d'une plate-forme de recouvrement dédiée.

La révision du dispositif de recouvrement commercial préconise d'impliquer le réseau de la banque à travers la prise en charge du 1er et 2ème impayé tous produits confondus.

Cet avenant a pour objet de définir les nouvelles modalités et le périmètre d'intervention des parties.

En termes de rémunération, depuis le 1er juillet 2015, SALAFIN intervient à partir du 3ème impayé et facture 13% du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/ dossier.

Par ailleurs, un dossier confié à la plate-forme SALAFIN est géré jusqu'à la récupération de l'intégralité des impayés ou à la transmission vers les entités définies par la stratégie de recouvrement.

Dans le cas où le nombre d'impayés diminue de 2 à 1 impayé, la rémunération est de 5% HT du montant recouvré avec un minimum de 60 DH HT/dossier.

Les frais des SMS sont facturés à l'identique pour les dossiers non gérés par SALAFIN.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. à SALAFIN (Cf. 2.43).

2.30. Acte de cession de compte courant conclu entre ALLIANCES DARNA et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M. M'Fadel ELHALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Préalablement, la société ALLIANCES DARNA détenait à l'encontre de l'Immobilière RIYAD ALNOUR (Participation de Bank of Africa S.A. dans le cadre d'une vente à réméré) un compte courant d'associés d'un montant de 250.143 KMAD.

En date du 21 juillet 2015, un acte de cession du compte courant a été signé entre ALLIANCES DARNA et Bank of Africa S.A., suite auquel, Bank of Africa S.A. devient propriétaire dudit compte courant d'associés.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.31. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Bank of Africa S.A. et BMCE CAPITAL ont conclu le 27 novembre 2015, avec effet le 1er janvier 2015, une convention de prestations de services.



Cette convention prévoit l'assistance juridique et réglementaire au titre de l'accomplissement d'opérations spécifiques au sein du Groupe Bank of Africa S.A. et la rédaction d'actes au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A.

Cette convention a une durée d'une année et est reconductible tacitement.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.32. Convention de compte courant d'associé entre RIYAD ALNOUR et BANK OF AFRICA S.A.

Personne concernée :

M'Fadel EL HALAISSI, Directeur Général Délégué à Bank of Africa S.A. et Administrateur à RIYAD ALNOUR.

Modalités essentielles :

Par cette convention conclue le 22 décembre 2015, Bank of Africa S.A. accepte de mettre à la disposition de RIYAD ALNOUR une avance en compte courants d'associés d'un montant global de KMAD 221 500 au taux de 2,21%. Cette avance a pour objet l'apurement total des encours des engagements de RIYAD ALNOUR auprès de Bank of Africa S.A. au titre des crédits CMT et découvert. Le montant de l'apport en compte courant d'associé sera intégralement remboursé in fine au moment de l'exercice de l'option de rachat.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.33. Avenant à la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Monsieur Zouheir BENSAID, Administrateur de Bank of Africa S.A. est également membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également membres du Conseil de Surveillance de BMCE Capital.

Modalités essentielles :

Cet avenant conclu en date du 18 décembre 2014 modifie les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL au titre de la gestion des activités de marché et de dépositaire de BANK OF AFRICA S.A., telles que stipulées dans le contrat initial de 1999 et dans ses avenants subséquents.

Cet avenant est prévu pour une année avec tacite reconduction.

Montants comptabilisés :

L'impact de cette convention est inclus dans la rémunération versée par Bank of Africa S.A. au titre de la convention de gestion des activités de marché et de dépositaire (Cf 2.29).

2.34. Convention de collaboration entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE IMMOBILIER

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM), est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI, Administrateur de BMCE IMMOBILIER (ex MABANICOM) est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 3 février 2014, cette convention a pour objet la réalisation des missions suivantes moyennant une rémunération afférente à chacune d'elles :

- Intermédiation immobilière à la demande et au besoin de Bank of Africa S.A. en vue de la location, de l'achat et de la vente d'actifs immobiliers au nom et pour le compte de Bank of Africa S.A. et du groupe BMCE ;
- Recouvrement des loyers et des créances locatives Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;
- Expertises Immobilières, études de projets immobiliers, de notification des conditions spéciales à la demande et au besoin du client en vue de l'évaluation des actifs immobiliers pour le compte de Bank of Africa S.A. et du Groupe BMCE ;

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge de 8.508 KMAD.

2.35. Protocole d'Accord relatif à la mise en place d'un partenariat opérationnel portant sur le service Mobile Money conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et MEDI TELECOM SA

Personnes concernées :

- Monsieur Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général de Bank of Africa S.A. et également Administrateur de MEDI TELECOM ;
- Monsieur Zouheir BENSAID Administrateur de MEDI TELECOM est également Administrateur de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 26 juin 2012, ce partenariat - préalable à la conclusion d'un contrat final - détermine les axes stratégiques ainsi que les principes du business model du projet, objet de la convention.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.36. Convention de responsabilité déléguée relative à la gestion de BMCE EUROSERVICES conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE INTERNATIONAL S.A.U

Personnes concernées :

- Monsieur Mohamed AGOUMI, Président du Conseil d'Administration de BMCE International S.A.U. est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. et Administrateur de BMCE EuroServices ;
- Messieurs Azeddine GUESSOUS et Mohammed BENNANI sont Administrateurs de Bank of Africa S.A. et de BMCE International S.A.U ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A., est Administrateur de BMCE International SAU et Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 avril 2012, ce contrat a pour objet de formaliser la relation intra-groupe des parties au regard de la responsabilité encourue par BMCE INTERNATIONAL SAU du fait de l'exécution par sa filiale à 100 % - BMCE EUROSERVICES - des prestations accomplies sous les instructions de BANK OF AFRICA S.A. actionnaire indirect à 100 % de la précédente.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.37. Mandat de Gestion conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est président du Conseil d'Administration de BOA Group et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de BOA Group et de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est Administrateur Directeur Général de BOA Group et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;



- Monsieur Driss BENJELLOUN est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohamed AGOUMI est Administrateur de BOA Group et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 6 juin 2012 entre BANK OF AFRICA S.A. et BOA – France, filiale de BOA Group détenu majoritairement par BANK OF AFRICA S.A., cette convention détermine les termes et conditions sous lesquels BANK OF AFRICA S.A. donne mandat à BOA France, en contrepartie du règlement de commissions, pour traiter en son nom et pour son compte des opérations financières au bénéfice d'une population MRE. Le contrat définit également les modalités de fonctionnement du compte de BANK OF AFRICA S.A. ouvert sur les livres de BOA France.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.38. Convention de gestion des appels de marge inhérente aux produits structurés conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Par cette convention, conclue le 29 juin 2012, BMCE CAPITAL GESTION PRIVÉE entreprend de suivre les risques de fluctuation des produits structurés - objets de transactions entre les Parties - à travers l'adoption d'un mécanisme d'appel de marge inhérent au produit structuré contracté entre les Parties.

La rémunération des appels de marge en faveur de BANK OF AFRICA S.A. est fondée sur la base du taux monétaire en dirhams.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2022, une charge de 1.553 KMAD et un produit de 63 KMAD.

2.39. Convention cadre d'assistance technique entre BANK OF AFRICA S.A. et AFH SERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Groupe BOA est également Administrateur Directeur Général Délégué de la Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss Benjelloun, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur d'AFH Services.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue en 2012 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, Bank of Africa S.A. fournit dans le cadre de relations intra groupe une assistance technique en faveur d'AFH aux fins de lui permettre de conférer au Groupe BOA une expertise métier.

En contrepartie, ces prestations sont facturées à AFH en nombre de jours hommes intervenus sur la base d'un tarif de 1.200 euros HT par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.40. Convention de prestations de services conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de BMCE Capital ainsi qu'Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Amine BOUABID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI est membre du Conseil de Surveillance de BMCE Capital et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 20 novembre 2012 mais prenant effet au 1er janvier 2012, cette convention d'une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction détermine les modalités de rémunération de BMCE CAPITAL par Bank of Africa S.A. au titre de l'assistance technique conférée à BOA Group via sa direction juridique.

La rémunération facturée annuellement est basée sur le calcul par jours hommes alloués au titre desdites prestations au tarif de 100 Euros par jour homme.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.41. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est Président du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Mamoun BELGHITI et Amine BOUABID sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Administrateurs de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Omar TAZI et Driss BENJELLOUN sont membres du Conseil de Surveillance de Salafin et Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

- Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclu en 2009 pour une durée de trois années renouvelables par tacite reconduction, ce contrat a pour objet de définir les modalités suivant lesquelles seront mis à disposition par BANK OF AFRICA S.A. au profit de SALAFIN un certain nombre de services et moyens matériels ainsi que leurs conditions d'utilisation.

La redevance est fixée entre les parties au prix forfaitaire de mille dirhams TTC par desk. Une telle redevance est payable trimestriellement et d'avance.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 84 KMAD.

- Convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat BANK OF AFRICA S.A. et d'hébergement en mode ASP d'un système de gestion par SALAFIN (Via sa filiale ORUS)

Conclue en 2011 entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN, cette convention a pour objet la mise en place d'une plate-forme back office pour assurer le contrôle de conformité des dossiers, la relance du réseau pour la correction des dossiers non conformes et le reporting risque opérationnel. La plateforme assure en outre la centralisation et la déclaration de souscription de l'assurance décès invalidité ainsi que la remise des dossiers à l'entité désignée par la banque pour la numérisation et archivage des dossiers de crédit.



Par ailleurs, elle prévoit l'hébergement du système de gestion de l'instruction des dossiers basés sur la plateforme Immédiat interfacé avec les systèmes d'information de la banque, sa maintenance et son exploitation quotidienne outre la mise à la disposition de BANK OF AFRICA S.A. d'un centre de maintenance.

La rémunération due par Bank of Africa S.A. est calculée sur la base des dossiers effectivement traités au niveau de la plate-forme selon une grille tarifaire.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2022, une charge de 704 KMAD.

- Convention de prestation de services, d'assistance technique et d'hébergement d'applications entre BANK OF AFRICA S.A. et SALAFIN

Conclue le 15 janvier 2009, cette convention a pour principal objet l'implémentation d'un service de recouvrement par lequel SALAFIN s'engage à réaliser les missions que BANK OF AFRICA S.A. lui confie (assistance à l'outil de recouvrement et son paramétrage, fourniture d'une licence d'utilisation du module de gestion d'affectation des portefeuilles aux gestionnaires et le module de gestion des télécommunications ; développement des interfaces avec le SI BMCE, hébergement dédié du logiciel de recouvrement et exploitation quotidienne, mise à disposition d'un centre de maintenance...).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré une charge de 21.250 KMAD. Cette convention est complétée par l'avenant cité au niveau du paragraphe 2.1.

- Avenant à la convention de mise en place d'une plate-forme de contrôle de conformité des dossiers crédit immédiat de BANK OF AFRICA S.A. par SALAFIN

Conclue le 1er juillet 2011 entre Bank of Africa S.A. et SALAFIN, cet avenant modifie les conditions de rémunération, prévues dans la convention de distribution conclue en 2006, en assurant une cogestion entre les Parties concernant les nouveaux crédits à la consommation distribuée aux clients particuliers : les revenus d'intérêts seront répartis selon la règle de 80% à l'entité qui porte le risque et 20% à l'autre entité. Cet avenant précise enfin les prestations assurées par SALAFIN pour l'ensemble des encours gérés par l'une ou l'autre des Parties.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention et de son avenant, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2022, une charge globale de 72.445 KMAD et un produit global de 15.299 KMAD.

2.42. Conventions entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

- Protocole d'accord relatif à la facturation des licences logiciels et prestations y afférentes entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC INFORMATION (EAI)

Conclue le 2 décembre 2011, cette convention a pour objet la mise à disposition par EAI au profit de BANK OF AFRICA S.A. d'un certain nombre de licences décrites au sein du contrat (Briques GRC, E- Banking Cyber Mut, Poste Agence Lot 1) en vue de leur utilisation par le personnel de cette dernière.

En contrepartie, BANK OF AFRICA S.A. devra s'acquitter auprès de EAI de l'équivalent en dirhams de la somme de 4.800.370,4 euros au titre des prestations GRC, 3.303.063,2 euros au titre des licences GRC, 201.976, 6 euros au titre de la licence post agence lot 1, 729.504 euros au titre des prestations Poste Agence lot 1, 500.000 euros au titre des licences E – Banking, 768.672 euros aux titres des prestations E Banking. Ces prix s'entendent HT et doivent être majorés de l'incidence de la retenue à la source s'élevant à 10 %.

Il en est de même du coût de la maintenance des licences se chiffrant à 545.004,8 euros concernant la maintenance GRC, 105.694 euros concernant le contrat Poste Agence Lot 1, 162.801 euros concernant la maintenance E- banking Cyber Mut.

- Avenant n° 2 ANNEXE III au contrat de prestations de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et EAI

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil de Surveillance d'EAI, Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Zouheir BENSALID est Administrateur de Bank of Africa S.A. et membre du Conseil de Surveillance d'EAI ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN et Mounir CHRAIBI Membres du Conseil de Surveillance d'EAI, sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu le 10 mars 2011 et entrant en vigueur le 1er janvier, cet avenant modifie les prestations facturées par EAI à Bank of Africa S.A., la grille tarifaire ainsi que les modalités de paiement et ce en vertu de la possibilité de révision annuelle du prix jour/ homme applicable aux prestations visées au contrat initial.

Montants comptabilisés :

Au titre de ces deux conventions conclues avec EAI en 2011, Bank of Africa S.A. a enregistré au cours de l'exercice 2022 au titre de :

- Prestations récurrentes (charges) : 81.581 KMAD
- Maintenance (charges) : 22.813 K.MAD
- Prestations non récurrentes : 103.253 K.MAD

2.43. Convention Carte MPOST – PASSPORT entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN sont Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er février 2011, cette convention a pour objet la mise à la disposition par BANK OF AFRICA S.A. en faveur de GNS de cartes prépayées ainsi que la détermination des modalités de recharge, personnalisation et fonctionnement desdites cartes.

La carte délivrée donne lieu au prélèvement en faveur de la Banque d'un montant préalablement fixé entre les Parties.

Les frais correspondants aux recharges émanant du souscripteur sont portés au débit du compte de ce dernier ouvert sur les livres de Bank of Africa S.A. au fur et à mesure de leur déroulement. Tous les autres frais sont portés au débit du solde de la carte.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.44. Contrat de prestations de services entre BANK OF AFRICA S.A. et EURAFRIC GED SERVICES

Personne concernée :

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI, Président du Conseil de Surveillance d'EAI, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu en 2011 pour une durée initiale de trois mois renouvelables par tacite reconduction jusqu'à la conclusion du contrat définitif dès obtention de l'autorisation de BANK AL MAGHRIB, ce contrat a pour objet de définir les conditions et modalités selon lesquelles Bank of Africa S.A. confie à EURAFRIC GED SERVICES des prestations de numérisation de documents.



La facturation est mensuelle et en fonction du volume : le prix de facturation est de 0.86 DH HT par page numérisée, 0.68 DH HT par document vidéo-codé, 5 DH HT par document pour la restitution de tout document remis au prestataire et n'ayant pas encore fait l'objet d'une restitution globale, 3 DH HT par document pour la communication de l'Index lorsque le document a déjà fait l'objet d'une restitution auprès de Bank of Africa S.A.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré, en 2022, une charge de 1.219 KMAD.

2.45. Convention de Partenariat – Traitement de sous – compensation entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE BANK INTERNATIONAL Plc (BBI)

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Mohammed AGOUMI, Administrateur de BMCE BANK INTERNATIONAL Plc, est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Aux termes de cette convention conclue le 4 octobre 2011, BMCE BANK INTERNATIONAL assure certaines opérations de services bancaires au profit de Bank of Africa S.A., et notamment :

- Chèques tirés sur des banques domiciliées en France ou à l'étranger
- Virements interbancaires en faveur de BANK OF AFRICA S.A. ou de sa clientèle
- Virements par SWIFT émis et reçus de l'étranger ou vers l'étranger
- Effets de commerce domiciliés aux caisses de Bank of Africa S.A., payables en France
- Confirmations de crédits documentaires

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.46. Convention de promotion et de commercialisation d'OPCVM au sein du réseau de BANK OF AFRICA S.A. conclue entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE CAPITAL GESTION

Personnes concernées :

- Monsieur Amine BOUABID Administrateur de BMCE Capital Gestion, est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Driss BENJELLOUN, Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est également Administrateur de BMCE Capital Gestion.

Modalités essentielles :

Conclue le 1er mars 2011 pour une durée de douze mois renouvelables par tacite reconduction, cette convention a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les Parties en vue de promouvoir la commercialisation par Bank of Africa S.A. d'un nombre défini de produits relevant de l'activité de BMCE CAPITAL GESTION via diverses entités du Réseau de BANK OF AFRICA S.A.. A cet égard, les Parties s'engagent mutuellement à se doter des moyens humains, matériels, techniques et logistiques nécessaires au développement et à la promotion des OPCVM objet de cette convention.

La rémunération de Bank of Africa S.A. est déterminée au terme des opérations de souscriptions/ rachats réalisées au sein du Réseau, BMCE CAPITAL GESTION rétrocédant une quote-part des droits d'entrée / sortie prélevés sur lesdites opérations au sein du Réseau suivant des taux fixés en annexe de la convention.

Montants comptabilisés :

Impact inclus dans la convention citée au niveau du paragraphe 1.6.



2.47. Conventions de location de locaux

Ces conventions prévoient la location de locaux et/ou bureaux aux sociétés suivantes :

Société	Date	Nature	Localisation	Montant (KMAD) 2022
BMCE Capital	01/10/2009	Plateaux de bureaux à usage commercial	Casablanca 142, avenue Hassan II aux 4 ^{ème} , 7 ^{ème} et 8 ^{ème}	3.578 KMAD
MEDITELECOM	01/08/2012	Terrasse d'immeuble	Essaouira	119 KMAD
BMCE Capital	01/07/2002	Espaces de bureaux	Agence BANK OF AFRICA S.A. Agadir Ville	40 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	15/10/2009	Appartement de 279 m ² . TF n°36929/C, propriété dite « GAMECOUR ».	Casablanca 243 Bd Mohamed V	Néant Contrat résilié le 30/09/16
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. A2 de 3624M2	Bouskoura green City TF N°18827/47	4.357 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/10/2016	Plateau de bureaux Imm. B2 de 3822M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	4.582 KMAD
EURAFRIC INFORMATION	01/01/2017	DATA CENTER 1735M2	Bouskoura green City, TF N°18827/47	2.080 KMAD Local occupé partiellement
RM EXPERTS	01/10/2019	Espaces de bureaux	Casa SIDI MAAROUF LOTISSEMENT ATTAOUFIK	322 KMAD résilié le 15/07/2022.
O.G.S.	01/01/2019	Espaces de bureaux	GREEN CITY BOUSKOURA	5.562 KMAD

Les baux se renouvellent par tacite reconduction.

2.48. Avenant à la Convention BMCE EDIFIN conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et la société GLOBAL NETWORK SYSTEMS GNS) désormais GNS TECHNOLOGIES SA

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI est Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies et Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Conclu le 2 avril 2010 et entrant en vigueur en janvier 2010, cet avenant a pour objet dans le cadre de la généralisation des services BMCE EDIFIN à toutes ses relations commerciales et pour des raisons de rentabilité de modifier la redevance mensuelle des services de Réseau à Valeur Ajoutée de GNS, Bank of Africa S.A. devenant à cet égard grossiste et en charge de la commercialisation du volume de prestations qu'elle acquiert auprès de GNS.

Un deuxième avenant conclu le 30 décembre 2011 et entrant en vigueur en janvier 2012 portant la redevance annuelle réglée par Bank of Africa S.A. au prestataire à 2.750.000 dirhams HT correspondant au volume minimum qu'elle s'engage à acquérir de 2.000.000 de lignes d'opérations.

Montants comptabilisés :



Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge globale de 3.170 KMAD.

2.49. Contrat de prestations de services de recouvrement entre BANK OF AFRICA S.A. et RM EXPERTS

Personnes concernées :

- Le Président du Conseil d'Administration de RM EXPERTS, Monsieur Mamoun BELGHITI est également Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI, Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. est Administrateur de RM EXPERTS.

Modalités essentielles :

Conclue le 24 décembre 2010 entre la société RECOVERY INTERNATIONAL MANAGEMENT AND EXPERTISE – RM EXPERTS et Bank of Africa S.A., la convention mandate RM EXPERTS à titre exclusif en vue de procéder au recouvrement des créances en souffrance que BANK OF AFRICA S.A. lui confiera.

Le contrat est conclu pour une durée de cinq ans renouvelables par tacite reconduction par périodes de deux années.

A ce titre, Bank of Africa S.A. s'engage à mettre à la disposition du Prestataire en la forme d'un détachement l'ensemble des ressources humaines qui sont, à la date de la signature de la convention rattachées au Pôle Remedial Management. Ces ressources recevront leur rémunération directement de Bank of Africa S.A.

Bank of Africa S.A. facturera au Prestataire les salaires et autres éléments de la rémunération de ses collaborateurs, augmentés d'une marge de 20%.
RM EXPERTS facturera, par ailleurs, à Bank of Africa S.A. une prestation de « Gestion de ses Ressources Humaines ».

Dans le cadre de cette convention, chaque dossier dont le montant à recouvrer est inférieur à la somme de deux cent mille dirhams est facturé à Bank of Africa S.A. pour un montant de cinq cents dirhams HT au titre des frais de prise en charge. RM EXPERTS reçoit en outre de Bank of Africa S.A. sur les sommes encaissées ou recouvrées des honoraires de résultat payables trimestriellement.

En cas de non-recouvrement, Bank of Africa S.A. s'engage à rembourser à RM EXPERTS sur justificatifs les frais réels engagés par ce dernier.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.50. Convention entre BANK OF AFRICA S.A. et MAGHREBAIL

Personnes concernées :

- Le Président de Maghrebail Monsieur Azeddine GUESSOUS est Administrateur de Bank of Africa S.A. ;
- Les Administrateurs de Maghrebail, Messieurs Othman BENJELLOUN, Zouheir BENSALID et Brahim BENJELLOUN TOUIMI sont respectivement Président Directeur Général, Administrateur et Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur M'Fadel EL HALAISSI, Administrateur de Maghrebail, est Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclue le 8 mai 2009, cette convention a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de la coopération entre les parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. pour le compte de MAGHREBAIL des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE BAIL ainsi que du produit BMCE IMMOBAIL Entreprise, des produits classiques de crédit-bail assortis ou non de la caution solidaire de Bank of Africa S.A.

Les conditions de cette convention sont les suivantes :

- MAGHREBAIL verse à Bank of Africa S.A. des commissions d'apport définies au sein d'une grille tarifaire.
- MAGHREBAIL s'engage par ailleurs à verser des commissions d'apport trimestrielles au titre de la rémunération de Bank of Africa S.A.
- MAGHREBAIL s'engage à verser des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par un comité de pilotage.
- MAGHREBAIL s'engage enfin pour les produits formatés et le BMCE Bail à rémunérer la caution de Bank of Africa S.A. au taux annuel. Le taux des commissions d'aval est déterminé au cas par cas concernant les dossiers classiques assortis ou non d'une caution solidaire ; il est calculé annuellement sur l'encours financier de MAGHREBAIL garanti par Bank of Africa S.A. (Encours Financier X quotité de l'aval bancaire).

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit global 12.763 KMAD.

2.51. Convention de partenariat entre BANK OF AFRICA S.A. et BUDGET LOCASOM

Personnes concernées :

- Messieurs Driss BENJELLOUN, M'Fadel EL HALAISSI, Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. et Monsieur Azzedine GUESSOUS, Administrateur de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de Budget Locasom.

Modalités essentielles :

Conclue le 29 mai 2009, cette convention a pour objet la coopération des parties en vue du placement par Bank of Africa S.A. du produit BMCE LLD (à savoir : pack LLD consistant en l'acquisition et la gestion de la flotte de véhicules) pour le compte de LOCASOM. BANK OF AFRICA S.A. oriente sa clientèle vers ledit produit. LOCASOM prend en charge la clientèle Bank of Africa S.A. en lui fournissant l'assistance nécessaire. Ce produit sera commercialisé au niveau du réseau Bank of Africa S.A.

Les termes de cette convention se présentent comme suit :

- Bank of Africa S.A. s'engage uniquement à favoriser le règlement des loyers relatifs à BMCE LLD par ses clients. (Prélèvements sur le compte du client etc...)
- Bank of Africa S.A. perçoit une commission calculée sur la base du budget du véhicule et de la période de location allant de 0,15 % à 0,40 % du tarif.

Montants comptabilisés :

Cette convention n'a produit aucun effet sur les comptes de Bank of Africa S.A. au 31 Décembre 2022.

2.52. Contrat de services conclu entre BANK OF AFRICA S.A. et BMCE EUROSERVICES

Personnes concernées :

- Monsieur Brahim BENJELLOUN TOUIMI Président du Conseil d'Administration de BMCE EuroServices est également Administrateur Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Monsieur Omar TAZI Administrateur Délégué de BMCE EuroServices est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs Driss BENJELLOUN, Mohamed AGOUMI et Mounir CHRAIBI Administrateurs de BMCE EuroServices sont également Directeurs Généraux délégués de Bank of Africa S.A.

Modalités essentielles :

Conclu au cours de l'exercice 2013, l'objectif de ce contrat est de préciser les modalités sur la base desquelles Bank of Africa S.A. versera une rémunération trimestrielle au Prestataire en contrepartie du développement de la croissance de la clientèle MRE au Maroc.

Le Siège Central et les Succursales seront rémunérés sur la base d'une part d'un pourcentage du produit net bancaire réalisé par Bank of Africa S.A. sur les clients MRE et d'autre part sur la base d'un pourcentage des fonds transférés vers des comptes bancaires de Bank of Africa S.A. au Maroc.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 une charge de 145.722 KMAD



2.53. Contrat de bail commercial entre BANK OF AFRICA S.A. et GNS TECHNOLOGIES

Personnes concernées :

- Monsieur Mounir CHRAIBI, Président du Conseil d'Administration de GNS Technologies est également Directeur Général Délégué de Bank of Africa S.A. ;
- Messieurs M'Fadel EL HALAISSI et Driss BENJELLOUN Directeurs Généraux Délégués de Bank of Africa S.A. sont également Administrateurs de GNS Technologies.

Modalités essentielles :

Prenant effet le 1er janvier 2013, pour des périodes renouvelables de trois ans par tacite reconduction, cette convention prévoit la mise à bail par BANK OF AFRICA S.A. au profit de GNS TECHNOLOGIES d'un plateau de bureaux situé au 2ème étage d'un immeuble situé à Casablanca 239 bd Mohammed V faisant l'objet du titre foncier n° 36.829/C d'une superficie globale de 276 m² faisant lui-même l'objet du titre foncier parcellaire n° 75.965/C propriété dite GAMECOUR 4.

Le loyer mensuel forfaitaire Hors taxe d'édilité relatif au plateau de bureaux est fixé au total à la somme de KMAD 16,6 pour la première année, KMAD 19,3 pour la deuxième année et 22 KMAD pour la troisième année. A cela s'ajoute la taxe d'édilité de 10,5% par mois ainsi que les charges locatives réelles d'entretien et de gestion des parties communes de l'immeuble qui seront facturées au prorata de la superficie louée.

Montants comptabilisés :

Au titre de cette convention, Bank of Africa S.A. a enregistré en 2022 un produit de 354 KMAD.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON


FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 46 60 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory


BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, rue Brahim Lemtouni - Quartier Oasis 20410 Casablanca
Tél : 05 22 29 33 04 / 15
Fax : 05 22 29 33 06
SCE : 091529604000091

Mostafa FRAIHA
Associé



DÉCLARATION DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS DE COMPTES

BDO AUDIT, TAX & ADVISORY S.A. (EX KPMG)

	Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 400 000	1 400 000	1 300 000	98%	100%	90%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	30 000		140 000	2%		10%
Sous total	1 430 000		1 440 000	100%	100%	100%
Autres prestations rendues						
Total	1 430 000	1 400 000	1 440 000	100%	100%	100%

FIDAROC GRANT THORNTON

	Montant par année			% par année (par rapport au total)		
	2022	2021	2020	2022	2021	2020
Commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés	1 400 000	1 400 000	1 300 000	77%	68%	96%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC	45 000	45 000	60 000	3%	2%	4%
Sous total	1 445 000	1 445 000	1 360 000	80%	70%	100%
Autres prestataires rendues	368 000	622 000		20%	30%	
Total	1 813 000	2 067 000	1 907 216	100%	100%	100%

